# Le Monde

Télévision Radio Multimédia
*Tous les programmes*

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15876 – 7 F – DIMANCHE 11 - LUNDI 12 FÉVRIER 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## En Corse, M. Toubon réaffirme « l'Etat de droit »

Le garde des sceaux refuse d'admettre que la Corse puisse être considérée comme une zone de non-droit et a annoncé un renforcement de la lutte contre la délinquance. p. 6

## Retour à Jarnac

La fièvre des obsèques est retombée dans le bourg charentais où François Mitterrand a été inhumé. Mais curieux et pèlerins continuent de se presser dans les ruelles et au cimetière. p. 10

## Placements et marchés

La rédaction analyse la situation florissante des marchés émergents, le palmarès *Le Monde*-Fininfo des sicav diversifiés, les marchés boursiers et la baisse des taux. pp. 14, 15 et 16

## Staline vu par Khrouchtchev



Il y a quarante ans, le premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique révélait que 70 % des membres du Comité central élus en 1934 ont été fusillés. p. 11

## Histoire d'une petite fille française

Deux agents de préfecture sont accusés d'avoir voulu expulser de force vers la Côte-d'Ivoire une petite fille française. Ils ont employé une procédure couramment utilisée depuis plusieurs années. p. 8

## Le sacre de la Golf

La vedette de Volkswagen prend de l'âge sans vieillir grâce à une étonnante capacité d'adaptation aux besoins et aux goûts du public. p. 18

## Victor Brauner sur les cimaises

Le Musée national d'art moderne rend hommage au peintre surréaliste qui fut un grand inventeur de mythes pour aujourd'hui. p. 21

## M. Delors au « Grand jury RTL-Le Monde »

L'ancien président de la Commission européenne est l'invité du « Grand jury RTL-*Le Monde* », dimanche 11 février à 18 h 30.

# Une bombe secoue le centre de Londres et met fin à la trêve dans le conflit irlandais

## Tous les responsables politiques se disent attachés au processus de paix

**LE TERRORISME** irlandais s'est de nouveau manifesté, vendredi 9 *février*, *à Londres*, après presque un an et demi de trêve. Un engin de forte puissance a explosé peu avant dix-neuf heures dans le sous-sol d'un immeuble du quartier d'affaires de Canary Wharf, blessant légèrement une centaine de personnes et grièvement six autres. Un homme se trouvait toujours, samedi matin, dans un état critique. L'attentat n'a pas été revendiqué mais, peu de temps auparavant, un communiqué authentifié selon le code habituel de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) était parvenu à la radio d'Etat irlandaise, à Dublin : « *C'est à contrecœur que notre commandement annonce que le cessez-le-feu prendra fin à 18 heures le 9 février* », *disait ce texte. L'IRA, qui avait pris* unilatéralement l'initiative d'un cessez-le-feu, le 31 août 1994, y accuse explicitement le premier ministre



britannique John Major d'avoir gâché les chances du processus de paix. La police, avertie par un coup de fil de l'imminence d'une explosion à Canary Wharf, n'a eu que quelques minutes pour faire évacuer le maximum de personnes.

*Consternation et condamnation* sont unanimes à Londres, mais aussi à Dublin et à Washington, qui se sont engagés sans réserves dans la recherche d'une solution pacifique au conflit d'Irlande du Nord. Le gouvernement britannique a néanmoins affirmé que l'attentat ne marquait pas la fin du processus de paix et a appelé le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, à « *condamner sans équivoque* » la violence. Le chef du Sinn Fein, Gerry Adams, tout en se disant attaché à la négociation en cours, s'est, cependant, contenté d'exprimer sa « *tristesse* ».

*Lire page 2*

# Le patronat veut « favoriser » les syndicats réformistes

**AU TERME** d'une « semaine d'action » qui n'a montré aucun regain de mobilisation chez les salariés, la CGT appelait, samedi 10 et dimanche 11 février, à des manifestations, *soutenue aussi par la* FSU. Du côté patronal, deux notes de travail, analysant les divisions syndicales, mettent en lumière la perplexité du CNPF sur le dialogue social après la crise de la fin 1995. Le conseil exécutif de l'organisation patronale a été unanime à déplorer de devoir négocier avec des syndicats qui n'attirent pas plus de 5 % des salariés du secteur privé et que la base conteste. Une note interne invite les entreprises à favoriser, chaque fois qu'elles le peuvent, « *la constitution d'un pôle réformiste* ».

*Lire page 5*

# *Les coups de gueule d'un allopathe*

**IL EST DES SANCTIONS** que l'on cache. Il en est *d'autres dont on est fier et que l'on affiche pour* mieux dire leur fait à ceux qui ont osé les prononcer. Tel est le cas du professeur Marcel-Francis Kahn, chef du service de rhumatologie à l'hôpital Bichat de Paris, virulent pourfendeur de l'homéopathie et de *l'institution ordinale. Faisant l'objet d'une plainte* déposée le 18 septembre 1995 devant le conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des médecins par le Syndicat national des médecins homéopathes français, le professeur Kahn, défenseur de la médecine allopathique, c'est-à-dire classique, vient de recevoir un blâme. Et ce blâme le comble.

Le syndicat des médecins homéopathes fondait sa plainte sur une série de déclarations extrêmement critiques vis-à-vis de leur spécialité. Le spécialiste de rhumatologie avait accordé, en mars 1995, un entretien à *Paris-Match* dans lequel il détaillait les risques selon lui inhérents à la pratique de l'homéopathie. « *Il existe un danger heureusement rare : le recrutement de certaines sectes par le biais d'une prétendue médecine naturelle,* déclarait-il. *L'exemple du Temple du Soleil, dont le gourou était par ailleurs homéopathe, en est un exemple typique.* »

A la même époque, le professeur Kahn récidivait sur *France-Inter* : « *Ce qui est tout à fait extraordinaire dans le discours des médecines parallèles, c'est que c'est un discours infantilisant* (...). *Il y a de très gros intérêts financiers derrière, et c'est pour cela que l'homéopathie essaye désespérément d'avancer des preuves scientifiques. Tout ça est une vaste fumisterie, qui, je le rappelle, est basée sur la théorie vitaliste allemande de la fin du dix-huitième siècle.* » Quelques semaines plus tard, ce rationaliste dénonçait sur *France-Info* la « *poussée vers l'irrationnel* », rapprochait l'homéopathie de l'astrologie et rappelait que « *le Troisième Reich était très promoteur de l'homéopathie* ».

Pour le docteur Jocelyne Greco, vice-président du Syndicat national des médecins homéopathes, il devenait urgent de sanctionner « *des violations évidentes et réitérées des dispositions déontologiques, relevant de la calomnie et de la médisance et témoignant d'une attitude diffamatoire blâmable dès lors que sont jetés à l'encan les termes d'usurpateurs, illusionnistes, charlatans, gourous ou astrologistes, fumisterie et argent facile* (...). » Autant d'éléments « *contraires à l'honneur et à la probité* » pour l'ordre.

Pour sa part, le professeur Kahn avait fait savoir qu'il n'assurerait pas sa défense. Il ajoutait : « *Je ne vous cache pas que rien ne me ravirait davantage que d'être condamné par une structure que je conteste, et cela pour un délit d'opinion concernant un syndicat d'homéopathes !* » Mieux, il indique qu'il « *persiste et signe, au risque d'être une nouvelle fois condamné* ». Le professeur est aussi un provocateur.

***Jean-Yves Nau***

# ▼ La censure à tâtons sur Internet

***L'EXISTENCE*** de sites niant la réalité du génocide des juifs provoque un vif émoi sur le réseau. Yves Eudes mène l'enquête sur ces dangereux prurits négationnistes qui défient la censure. Car si la pornographie commence à faire l'objet d'interdictions, il n'en va pas de même pour l'extrémisme politique. Beaucoup d'internautes jugent du reste la censure *inefficace*, liberticide et lui préfèrent la réfutation par le dialogue. Pouvoirs publics et groupes de pression aimeraient que les fournisseurs d'accès à Internet fassent eux-mêmes le ménage.

On lira aussi nos rubriques dédiées à l'actualité du réseau et notre sélection de CD-ROM. Les enfants de trois à cinq ans sont invités à s'installer devant les ordinateurs pour découvrir les images et les musiques des premiers CD-ROM éducatifs. Notre rubrique vidéo suggère un voyage dans l'univers de la géopolitique.

Ce cahier hebdomadaire, amplement consacré à la télévision, s'ouvre sur une enquête qui décrit le Far-West des chaînes libanaises. En quinze années d'une guerre qui a pris fin en 1991, chaque faction a en effet pris conscience de l'enjeu stratégique du petit écran. Il en résulte une floraison de chaînes, cinquante-cinq au total, qui se font concurrence sur fond de réglementation balbutiante. On retrouvera aussi nos pages programmes, nos *sélections des films et nos rubriques* sur la vidéo.

Dernière séquence : le supplément offre six pages consacrées aux programmes de la radio. Nous publions un portrait d'Alain Finkielkraut, producteur de l'émission « Répliques » sur France-Culture, et une enquête sur le magazine d'actualité de Jean-Marie Pontaut, diffusée sur Europe 1, qui impose un ton nouveau. Enfin, le courrier des lecteurs porte sur la nouvelle formule du supplément et la chronique de Daniel Schneiderman, sur les feux spontanés et les pyromanes.

*Lire notre cahier « Télévision, radio, multimédia »*

# Une petite France dans un vaste monde

**UN PETIT PAYS** dans un vaste monde ! C'est l'image qu'auront retenue de la « prestation française » les patrons des Microsoft (Etats-Unis), Siemens (Allemagne), Toyota (Japon), Schroeder (Grande-Bretagne) et autres Swissair (Suisse) réunis, du 1er au *6 février, à Davos, dans les Grisons.*

Responsables de multinationales, financiers, dirigeants politiques, syndicalistes et journalistes se côtoient dans ce gigantesque « marché aux pays » que constitue le Forum de l'économie mondiale, où les premiers choisissent notamment où ils investiront demain. Mais alors que chaque pays s'efforçait d'y démontrer une adhésion sans faille à la « pensée unique universelle », celle du « libéralisme global », deux nations exposaient clairement leurs exceptions : la Russie bien sûr et... la France, *qui a largement étalé ses* hésitations face au bulldozer de la mondialisation.

Certes, comme le rappelait Jacques Chirac avant son départ pour les Etats-Unis dans *Le Monde* du 1er février, la France est un pays riche, une grande puissance économique et commerciale, la quatrième au monde. Elle est pour l'instant l'un des pays les plus attractifs pour les investissements internationaux.

Est-elle prête à maintenir son rang et à opérer les adaptations *qu'imposeraient*, selon les décideurs de Davos, les évolutions nouvelles de l'économie mondiale telles que l'arrivée simultanée et en grand nombre de nouveaux concurrents, la dérégulation, la suppression des distances et la révolution Internet ? Est-elle en état de défendre au mieux sa compétitivité ? Les signaux reçus à Davos ne sont guère rassurants.

Sur la place de la France dans le monde, une anecdote, symptomatique, *mérite d'être rapportée*. La séance est consacrée à « l'économie mondiale en l'an 2000 ». A la tribune, Lawrence Summers, secrétaire adjoint au Trésor américain, Hans Tietmeyer, patron de la Bundesbank, et Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France. Les participants sont invités à *dire quelle* sera, au *début du* prochain millénaire, la première puissance économique mondiale. La réponse est quasi unanime : pour 82 %, ce seront les Etats-Unis, pour 8 % l'Allemagne et pour quelques autres le Japon, la Chine ou l'Inde.

***Erik Izraelewicz***

*Lire la suite page 12*



# A l'assaut de la Maison Blanche

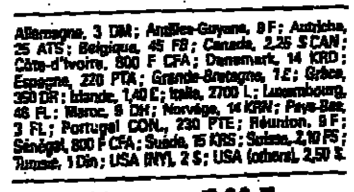


STEVE FORBES

**LE CAMP** républicain, qui espère bien reconquérir la Maison Blanche, est en émoi : son principal candidat, le sénateur Robert Dole, est talonné par un nouveau venu en politique, le milliardaire Steve Forbes. Héritier de la dynastie Forbes et propriétaire de la revue d'affaires du même nom, Steve Forbes mène, à coups de millions de dollars d'annonces télévisées, une campagne sur un seul thème : un impôt au taux unique de 17 %.

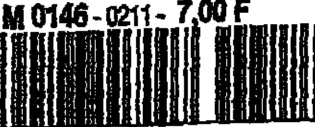
*Lire page 3*


| | | | |
|---|---|---|---|
| International | 2 | Aujourd'hui | 17 |
| France | 5 | Agenda | 19 |
| Société | 8 | Abonnements | 19 |
| Carnet | 9 | Météorologie | 19 |
| Horizons | 10 | Mots croisés | 19 |
| Entreprises | 13 | Culture | 20 |
| Placements | 14 | Radio-Télévision | 22 |


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0211 - 7,00 F

**ROYAUME-UNI** **Un engin de forte puissance a explosé vendredi 9 février, peu avant 19 heures, dans le sous-sol d'un immeuble du quartier d'affaires de Canary Wharf, à Londres. Samedi matin, six blessés restaient hospitalisés, une centaine d'autres personnes n'ayant été que légèrement atteintes, essentiellement par des éclats de verre. L'attentat a été attribué aux terroristes de l'*Armée républicaine irlandaise* (IRA) ● UNE HEURE AVANT l'explosion, la radio nationale irlandaise, à Dublin, avait reçu par téléphone un communiqué – authentifié – de l'IRA, *qui annonçait « à contrecœur »* la fin du cessez-le-feu décrété par l'organisation clandestine catholique le 31 août 1994. ● LA CONDAMNATION de l'attentat a été unanime à Londres, Dublin et Washington. Seul Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, branche politique de l'IRA, s'est *contenté d'exprimer sa « tristesse ».***

# L'attentat de Londres met fin à la trêve dans le conflit irlandais

## Une centaine de personnes ont été blessées, dont six grièvement, par l'explosion d'une bombe attribuée à l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Tous les responsables politiques ont réaffirmé leur attachement à la poursuite du processus de paix en Irlande du Nord

**LONDRES**
*de notre correspondant*

L'Armée républicaine irlandaise a mis brutalement fin, quelques instants avant 19 heures, vendredi 9 février, au cessez-le-feu qu'elle avait proclamé le 31 août 1994, en faisant exploser une bombe à Canary Wharf, *haut lieu de la finance* et de la presse britanniques. L'attentat, qui a fait une centaine de blessés, dont six graves, a été entendu à plusieurs kilomètres. La déflagration causée par l'explosion d'une bombe dans le sous-sol d'un immeuble a brisé les vitres alentour et endommagé cinq bâtiments, dont une imprimerie de presse.

A l'exception du *Sun*, tous les journaux ont consacré leur « une » à l'événement, qui a perturbé la sortie de plusieurs d'entre eux. Le plus prudent a été le *Financial Times*, qui a titré : *« La bombe de Londres met en danger la paix en Ulster »*. La sécurité a immédiatement été renforcée en Irlande du Nord – en particulier à Belfast, où les policiers du RUC ont ressorti armes et gilets pare-balles et repris patrouilles de nuit et contrôles d'identité – pour parer à toute éventualité. Une alerte à la bombe a déjà eu lieu dans un train en début de soirée. Mais la population, qui s'était habituée à dix-sept mois de paix, semblait partagée entre l'incrédulité, la stupéfaction, l'indignation, et la crainte du retour à une violence qui a fait plus de trois mille morts en un quart de siècle.

L'IRA VEUT ME PARLER ? EST-CE VRAIMENT URGENT ?

PANCHO

**RÉACTIONS UNANIMES**

Ce n'est pas la première fois que l'IRA s'en prend à Canary Wharf, gigantesque tour de bureaux, symbole du thatchérisme triomphant. Déjà, en novembre 1992, des vigiles avaient intercepté un camion bourré d'explosifs. La City avait aussi connu deux spectaculaires attentats, en avril 1992 près de Baltic Exchange, et un an plus tard à Bishopsgate, qui avaient fait au total quatre morts et causé des dégâts considérables. Mais, tandis qu'à l'époque la police avait établi un *« rideau de fer »* autour de la City, elle a cette fois été prise par surprise.

Vendredi, en fin d'après-midi, la radio nationale irlandaise à Dublin, RTE, avait reçu par téléphone un communiqué annonçant *« avec grand regret que la complète cessation des opérations militaires prendrait fin à 18 heures »*. Refusant d'y croire, elle n'en avait pas fait état ; de nouveaux appels d'un correspondant habituel de l'IRA l'ont convaincue de la réalité de la menace, et RTE a diffusé le communiqué peu avant 19 heures. En même temps, un journal de Belfast était informé d'une explosion imminente à Canary Wharf. Prévenue quelques minutes avant l'attentat, la police a juste eu le temps de faire évacuer les lieux. Sinon, les pertes en vies humaines auraient pu être considérables.

Les réactions ont été immédiates et unanimes, l'opposition britannique – travailliste et libéral-démocrate – se ralliant à la position du gouvernement conservateur. Le premier ministre, John Major, a fait état de sa *« profonde indignation »* tout en réaffirmant son *« engagement à rechercher la paix en Irlande du Nord. Ce n'est pas le terrorisme qui me fera changer d'avis »*, a-t-il ajouté, avant de lancer un appel au Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, ainsi qu'à l'IRA elle-même, pour qu'ils *« condamnent immédiatement et sans équivoque ceux qui ont posé cette bombe ainsi que toute suggestion que le cessez-le-feu a pris fin »*. Son homologue irlandais, John Bruton, a affirmé que *« tout retour à la violence était injustifié »* et lancé un appel *« à tous ceux qui ont quelque influence sur les responsables de cet acte révoltant pour qu'ils usent de leur influence, publique ou privée, pour que la violence ne reprenne pas »*.

A Belfast, les dirigeants du Sinn Fein semblent avoir été pris à contre-pied par le communiqué de l'IRA. Certes, cela faisait des mois qu'ils ne cessaient de mettre Londres en garde contre un risque de reprise des attentats si les pourparlers de paix continuaient de traîner en longueur. Mais, toute la journée de vendredi, ils avaient publiquement rappelé leur soutien au cessez-le-feu. Leur chef, Gerry Adams, tout en refusant de condamner explicitement les auteurs de l'attentat, a déclaré qu'ils *« devaient assumer la responsabilité de leurs actes »* et a réaffirmé *« la priorité à un nécessaire accord de paix »*. M. Adams a téléphoné à la Maison Blanche et contacté M. Bruton pour l'assurer de la sincérité de sa *« stratégie de paix »*.

**BLOCAGE POLITIQUE**

Les autres partis nord-irlandais, les unionistes en particulier, ont condamné l'attentat. Le refus de ces derniers de négocier avec le Sinn Fein, tant que l'IRA ne rendrait pas les armes, et leurs pressions sur Londres en faveur d'élections qu'ils étaient sûrs de remporter – les protestants étant majoritaires dans la province – ont certainement contribué au récent blocage politique. D'autant que M. Major, dont la majorité se réduit comme peau de chagrin, dépend des députés unionistes aux Communes.

Les dirigeants du SDLP, le parti nationaliste modéré, dont le dirigeant, John Hume, avait joué un rôle déterminant en convaincant Gerry Adams que la voix pacifique était la seule pour mettre fin au conflit, a mêlé à sa condamnation de l'attentat des critiques contre l'intransigeance de Londres.

Depuis novembre, en effet, alors que le processus de paix marquait le pas et que l'IRA manifestait sa nervosité par des opérations punitives contre des trafiquants de drogue, Dublin n'a cessé de mettre Londres en garde. Peu avant la visite de M. Clinton, les clignotants étaient au rouge entre MM. Bruton et Major, et les officiels irlandais ne cachaient pas leur colère devant l'intransigeance de Londres et son incapacité à *comprendre la spécificité du problème irlandais*. La position britannique, qui revenait, selon eux, à exiger une reddition de l'IRA, était irréaliste. Après plus d'une année de paix, le temps n'était-il pas venu de faire un peu confiance à ceux qui avaient fait taire les armes, convaincant par là même les terroristes de l'autre bord – les paramilitaires unionistes – de faire de même ? Ces derniers sont peut-être ceux qui ont le mieux compris l'importance de la paix, par pragmatisme : *« Nous n'avons pas assez de balles pour tous les tuer »*, nous disait il y a un an David Ervine, chef du PUP.

**COUP DE SEMONCE ?**

La visite à Belfast, Londonderry et Dublin, fin novembre et début décembre, du président américain, avait fait espérer que la paix allait durer. L'enthousiasme de tous, protestants comme catholiques, sur son passage avait fait rêver. La commission de conciliation, dont la direction avait été confiée à l'ancien sénateur démocrate Mitchell, s'était mise au travail. Mais le rapport Mitchell, rendu public fin janvier, a été le jour même remis en cause par John Major, qui n'en a retenu que la proposition d'élections. Pour Londres, l'IRA refusant de désarmer, la seule solution est d'en appeler aux urnes. Une position rejetée par les nationalistes de tous bords comme par Dublin. Immédiatement, la capitale irlandaise avait manifesté son inquiétude pour le processus de paix, craignant la réaction des « durs » de l'IRA. Le primat catholique d'Irlande, le cardinal Daly, se demandait si Gerry Adams *« n'était pas menacé de l'intérieur de son mouvement »*.

Le ministre irlandais des affaires étrangères, Dick Spring, avait fait une nouvelle proposition le 7 février au secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew : organiser à Belfast une *réunion du type de celle de Dayton sur l'ex-Yougoslavie*. Londres et les unionistes avaient rejeté cette initiative de dernière minute. Pour l'IRA, les dés étaient jetés.

L'organisation terroriste a-t-elle l'intention de reprendre la guerre, ou bien s'agit-il d'un coup de semonce ? En tout cas, il semble clair que l'attentat a été décidé par la direction militaire de l'IRA, et non par un groupuscule dissident.

***Patrice de Beer***

### Le communiqué de l'IRA s'en prend à John Major

***Le texte du communiqué attribué à l'IRA annonçant, vendredi 9 février, la fin du cessez-le-feu est le suivant :***

**« C'est à contrecœur que notre commandement annonce que le cessez-le-feu prendra fin à 18 h 00 le 9 février.**

**» Comme nous le mettions en avant le 31 août 1994, la raison de ce cessez-le-feu était d'accélérer le processus de paix et de souligner notre engagement pour son succès.**

**» Nous avions clairement affirmé que nous pensions qu'une opportunité de mettre en place un accord juste et durable était créée.**

**» Ce cessez-le-feu représentait un défi historique pour tous, et l'IRA a été saluée par les leaders nationalistes en Irlande et à l'étranger. Ils ont été à la hauteur de ce défi. Pas le premier ministre.**

**» Au lieu d'adhérer au processus de paix, le gouvernement britannique a agi avec mauvaise foi, et M. Major et les dirigeants unionistes ont gaspillé cette opportunité de résoudre le conflit.**

**» Durant les dix-huit derniers mois, les intérêts politiciens au Parlement de Londres ont prévalu encore et encore sur les droits du peuple irlandais. »**

### COMMENTAIRE
### *UN COUP CONTRE LA PAIX*

En faisant exploser une bombe en plein Londres, l'IRA peut s'enorgueillir d'avoir frappé au cœur « l'ennemi » anglais. Mais elle a surtout suscité l'indignation et une profonde déception chez tous ceux qui croyaient à la paix en Irlande du Nord.

Cet attentat ruine des années d'efforts des dirigeants du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, pour apparaître *présentables*. Acceptés comme interlocuteurs par tous – sauf par les deux partis unionistes d'Ulster – et reçus officiellement à Washington, Bruxelles ou Dublin, ils avaient pu donner une certaine respectabilité à un mouvement républicain associé au terrorisme depuis les années 20. Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, va être contraint de choisir : condamner le retour à la violence, s'il veut rester partie prenante du processus de paix, ou bien retomber dans la marginalité.

L'attentat intervient aussi à un moment où la responsabilité du blocage du processus de paix paraissait pour le moins partagée. Le gouvernement britannique, sous la pression des unionistes protestants d'Irlande du Nord, semblait plus intransigeant que jamais. Après avoir pris des initiatives audacieuses, John Major marquait le pas, malgré les pressions appuyées de Washington et les objurgations de Dublin.

Les dirigeants de l'ombre ont décidé de revenir à leurs vieilles habitudes. Ils n'ont pas écouté l'appel à la raison des catholiques modérés comme des dirigeants de Dublin. Ces derniers, en particulier l'actuel premier ministre, John Bruton, et son ministre des affaires étrangères, Dick Spring, ont fait tout leur possible pour convaincre les deux camps de se parler, et pour aider l'IRA à sortir de son monologue incantatoire et sanglant.

Reste à espérer qu'il ne s'agit que d'un coup de semonce et que la paix n'est pas morte. Cela suppose que chacun renonce aux griefs ancestraux et à la cuisine politicienne si l'on veut que l'Irlande du Nord continue de vivre dans la paix retrouvée.

***P. d. B.***

# Washington s'efforce de sauver le processus de négociation

## Le président Clinton se déclare « profondément préoccupé »

**WASHINGTON**
*de notre correspondante*

« Profondément préoccupé » par la rupture de la trêve nord-irlandaise, le président Clinton a, dès vendredi 9 février, téléphoné aux premiers ministres britannique et irlandais, John Major et John Bruton, pour tenter de sauver le processus de paix. Ses collaborateurs, au premier rang desquels son conseiller à la sécurité nationale Anthony Lake, se sont entretenus par téléphone avec Gerry Adams, le président du Sinn Fein, et le leader des unionistes d'Ulster David Trimble.

Un haut responsable de l'administration américaine a révélé que Gerry Adams, qui avait été reçu par M. Clinton la semaine dernière, avait appelé la Maison Blanche vendredi une heure avant l'attentat de Londres en faisant état d'*« informations très inquiétantes »*, dont la nature n'a pas été spécifiée. M. Clinton a un intérêt personnel à ce que le processus de paix irlandais survive à l'épreuve de l'attentat de Londres : il s'y est impliqué depuis le jour de janvier 1994 où il a décidé d'autoriser Gerry Adams, le président du Sinn Fein, à venir sur le territoire américain, contre l'avis du département d'Etat qui voulait éviter de froisser la Grande-Bretagne.

Au cours des deux années écoulées, le président américain a suivi de très près la fragile évolution de la question irlandaise, est intervenu lorsqu'il l'a jugé nécessaire et en a fait l'une des principales initiatives de sa politique étrangère. Le poids des voix de quelque 45 millions d'Américains d'origine irlandaise n'y est sans doute pas étranger mais, disent les membres de son entourage, la chaleur de l'accueil des Irlandais lors de sa visite à Dublin, Belfast et Londonderry en novembre a aussi renforcé M. Clinton dans le sentiment qu'il pouvait jouer un rôle personnel dans le processus de paix.

Cette disponibilité du chef de l'exécutif américain a poussé Gerry Adams à se tourner vers lui chaque fois que ce processus rencontrait de nouveaux obstacles : la semaine dernière, le président du Sinn Fein est venu à la Maison Blanche s'entretenir avec M. Lake de la nouvelle condition posée par le premier ministre britannique, celle d'élections avant le début des négociations. Bill Clinton, dont la présence n'était pas initialement prévue, s'est joint à l'entretien et a de nouveau prodigué ses encouragements, qu'il a encore transmis au ministre des affaires étrangères irlandais Dick Spring, en visite cette semaine à Washington.

**PRUDENCE AMÉRICAINE**

De source diplomatique britannique à Washington, on affirmait vendredi soir que les multiples entretiens qui se sont déroulés depuis une dizaine de jours à Washington entre les Américains et les différents protagonistes du problème nord-irlandais avaient permis *« de discrets progrès »* en vue d'un démarrage des négociations multilatérales dont il est question depuis dix-sept mois, progrès qui sont évidemment remis en cause aujourd'hui si, estiment les Britanniques, Gerry Adams et la direction du Sinn Fein ne condamnent pas clairement l'attentat de Londres. Les responsables américains se sont gardés de formuler une telle exigence, relevant, en revanche, que Gerry Adams, lors des multiples conversations téléphoniques qu'ils ont eues avec lui vendredi, était *« visiblement attristé » par la nouvelle de l'attentat* et avait réitéré son engagement à l'égard du processus de paix.

Washington semble accréditer la thèse selon laquelle Gerry Adams a été surpris par la rupture de la trêve, d'autant plus que, lors de son dernier passage à Washington, il avait paru relativement confiant sur la capacité de l'IRA à continuer d'observer le cessez-le-feu malgré l'extrême lenteur du processus : lors d'un entretien avec quelques journalistes, vendredi 2 février dans la capitale américaine, M. Adams avait ainsi estimé que *« la famille républicaine » »* – une manière diplomatique de désigner l'IRA – approuvait l'approche du processus de paix de la direction de Sinn Fein.

***Sylvie Kauffmann***

### Dix-sept mois de cessez-le-feu

● **31 août 1994** : l'IRA annonce un cessez-le-feu.
● **16 septembre** : le premier ministre britannique, John Major, promet un référendum en Irlande du Nord.
● **20 septembre** : John Hume, chef du Parti travailliste social-démocrate d'Irlande du Nord (catholique modéré), rencontre Bill Clinton.
● **13 octobre** : cessez-le-feu des mouvements armés protestants unionistes.
● **21 octobre** : John Major annonce des discussions avec le Sinn Fein et lève certaines interdictions frappant ses dirigeants.
● **24 octobre** : arrêt des patrouilles militaires britanniques dans les rues de Londonderry pour la première fois en 25 ans.
● **17 novembre** : Gerry Adams est reçu à la Chambre des communes.
● **9 décembre** : première réunion publique entre représentants du gouvernement britannique et du Sinn Fein.
● **22 février 1995** : John Major et le nouveau Premier ministre irlandais, John Bruton, dévoilent un projet commun de règlement politique.
● **18 juin** : le Sinn Fein rompt officiellement ses discussions avec Londres.
● **5 septembre** : le gouvernement irlandais annule un sommet avec Londres, qui exige comme préalable à toute négociation un désarmement de l'IRA.
● **28 novembre** : les gouvernements britannique et irlandais fixent le début des pourparlers à la fin de février 1996.
● **30 novembre** : Bill Clinton visite Belfast et Londonderry.
● **15 décembre** : une commission internationale, présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell, va tenter de résoudre l'impasse désarmement-négociations.
● **19 décembre** : réunion entre le Sinn Fein et le secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, Patrick Mayhew.
● **24 janvier 1996** : le rapport Mitchell propose des pourparlers en parallèle à un désarmement par étapes des mouvements armés nord-irlandais. John Major ne retient que la proposition sur l'élection d'un forum nord-irlandais.



# Le phénomène Forbes menace le principal candidat républicain à la présidentielle américaine

## Robert Dole sera sur la défensive lors du caucus de l'Iowa, qui ouvre la bataille des primaires

**Héritier de la dynastie Forbes et propriétaire de la revue d'affaires du même nom, le milliardaire Steve Forbes, « électron libre » dans le camp républicain, talonne le chef de la majorité au Sénat, Robert Dole, principal candidat du Grand Old Party à l'élection présidentielle de novembre prochain. Premier terrain de bataille, le *caucus* – assemblée électorale – de l'Iowa, qui a lieu lundi 12 février.**

**DES MOINES (Iowa)**
*de notre envoyé spécial*

Mike Peterson, président du Parti démocrate pour l'Iowa, ne peut s'empêcher de sourire : « Si nous sommes contents de la campagne des républicains ? Oui, très. Ils ne pouvaient se déchirer davantage. Je me demande si Steve Forbes ne fait pas partie de nos salariés ! » Au moins durant cette phase initiale du processus électoral présidentiel, le milliardaire dispose de partisans parmi les responsables de l'état-major local de Bill Clinton... En quelques semaines, il est parvenu à un résultat que les stratèges de la Maison Blanche n'envisageaient qu'à l'issue d'un travail politique de longue haleine : semer la discorde dans les rangs du Parti républicain.

Celle-ci est cependant provisoire. Une fois les éliminatoires du caucus, assemblée électorale, de l'Iowa (le 12 février) et des primaires du New Hampshire (le 20) passées, la plupart des neuf candidats à l'investiture républicaine devraient, en principe, se rallier à celui qui apparaîtra le mieux placé pour battre M. Clinton.

### « BOMBARDEMENT MÉDIATIQUE »

La principale victime de M. Forbes, la cible quasi unique de la féroce campagne de publicité politique qu'il s'offre à coups de millions de dollars, est Robert Dole. Le chef de la majorité sénatoriale a été déstabilisé par ce *Blitskrieg* médiatique. Obligé de rendre coup pour coup, il s'est abaissé au niveau d'une incessante polémique, quittant ainsi son piédestal de chef de file naturel des républicains.

Bob Dole escomptait pourtant un départ prometteur. Respecté pour sa sagesse d'homme de compromis à Washington, il bénéficie d'une forte notoriété dans l'Iowa. Lors du *caucus* précédant le scrutin présidentiel de 1988, il était arrivé en tête, avec 37,4 % des suffrages, devant Pat Robertson, le chef de file de la droite religieuse, et George Bush. Sénateur du Kansas, il vient à Des Moines en voisin. Peut-être est-ce pour cela qu'il reste en tête des sondages : dans le New Hampshire, Steve Forbes le devance déjà de neuf points. En un sens, il était temps que la campagne précédant ce premier *caucus* prenne fin : les finances électorales de M. Dole se tarissent dangereusement.

Ce n'est pas que la fièvre électorale ait envahi Des Moines. Capitale d'une région au climat rigoureux, c'est une ville étrangement absente : les immeubles du centre-ville sont reliés entre eux par des galeries vitrées qui enjambent à bonne hauteur des rues quasi désertes. La campagne électorale se déroule ailleurs, sous forme de « guerre médiatique ». Les politologues de l'université de l'Iowa en conviennent : le « phénomène Steve Forbes » est sans précédent. Les études montrent qu'un électeur moyen regarde au moins trente-quatre publicités télévisées de M. Forbes par semaine. Les dépenses combinées des candidats républicains pour acheter des « espaces » télévisés sont dix fois plus importantes qu'en 1988.

*« En vingt minutes de voiture,* explique le professeur Hugh Winebrenner, de l'université Drake, *j'écoute au moins trois messages en faveur de Steve Forbes. Avant, les candidats faisaient des campagnes de terrain, ils rencontraient des petits groupes, répondaient aux questions. Tout cela est fini. » « C'est un véritable bombardement médiatique,* renchérit Brian Kennedy, le président du Parti républicain ; *c'est la nature même des campagnes électorales qui a changé. Forbes a dépensé dans l'Iowa trois fois plus qu'aucun autre candidat, c'est-à-dire au moins 3 millions de dollars ».* Contrairement à ses rivaux qui ont accepté de l'argent public, le milliardaire n'est pas limité dans ses dépenses, et peut donc « saturer » ses adversaires. Au total, l'héritier de la dynastie Forbes et directeur de la revue du même nom a probablement déjà dépensé plus de 18 millions de dollars (90 millions de francs). Si M. Forbes, dont la fortune est estimée à plus de 400 millions de dollars, est prêt à dépenser 40 millions de dollars au cours des six semaines précédant le scrutin présidentiel, pourra-t-il « acheter » la Maison Blanche ? La question (à défaut de préoccuper beaucoup les Américains) est posée par plusieurs commentateurs.

Le message de cet outsider de la politique a fait son chemin – et pas uniquement grâce à une débauche de publicités télévisées. Encore moins au résultat de son charisme personnel. Cet homme au visage ingrat allie un large sourire à une façon tout à fait glaciale et mécanique de répondre aux questions. *« J'ai eu l'impression de pousser le bouton d'un magnétophone humain »,* rapporte Ted Koppel, journaliste-vedette de ABC. M. Forbes est l'homme d'une idée, la *« Flat tax »*, l'impôt forfaitaire à taux unique (17 %) censé résoudre les problèmes de l'Amérique. A l'écouter, cette vaste réforme du système fiscal va générer un flot de croissance ininterrompu. La plupart des économistes sont plus pessimistes : ils prévoient une aggravation du déficit budgétaire d'au moins 200 milliards de dollars, ainsi qu'une baisse des revenus de la classe moyenne.

Du coup, M. Forbes a ajouté quelques cordes à son arc : il a pris récemment position sur des thèmes controversés, comme l'avortement, le mariage des homosexuels, le statut des *gays* dans l'armée, la criminalité. Mais parce qu'il a adopté des positions plutôt modérées, les chefs de file de la droite religieuse républicaine, la Christian Coalition, n'arrivent pas à trouver à Steve Forbes les qualités qu'ils reconnaissent à deux autres candidats ultra-conservateurs, le sénateur du Texas Phil Gramm, et le commentateur Pat Buchanan. Forbes incarne bien, en revanche, le rejet de l'« Etat washingtonien », un thème qui fut à l'origine de la victoire électorale des républicains en novembre 1994.

Dépourvu de tout passé politique, il peut se faire le champion sans complexe d'une telle croisade. M. Dole répond que son âge avancé (soixante-douze ans) et ses trente-cinq années de vie publique (à Washington) sont les garants d'une solide expérience. Il convaincrait mieux sans les millions de dollars de Steve Forbes...

*Laurent Zecchini*

### *Le début d'un long processus*

**Le caucus de l'Iowa, le 12 février, représente traditionnellement le coup d'envoi de la campagne électorale présidentielle. Cette année, cependant, il a été précédé par le *caucus* de Louisiane, le 6. Mais c'est la première élection primaire, qui aura lieu le 20, dans le New Hampshire, qui est, politiquement, l'échéance la plus symbolique : son résultat exerce un effet d'entraînement sur la suite du processus électoral. Les caucus (seuls les militants du parti choisissent leur candidat) et primaires (tous les électeurs inscrits peuvent participer à la sélection) vont s'enchaîner jusqu'en juin, avec des temps forts, notamment les primaires de Californie (26 mars).**

**Les candidats au scrutin présidentiel de novembre seront officiellement désignés lors des conventions de l'été : à San Diego (Californie), du 12 au 15 août, pour le Parti républicain, et du 26 au 29 août, à Chicago (Illinois), pour le Parti démocrate.**

# Alain Juppé s'entretient avec le chancelier Kohl à Bonn

## Les deux gouvernements ont besoin d'ajuster leurs politiques

**LA SITUATION DE L'EMPLOI** en Europe, la monnaie unique, la préparation de la conférence sur la réforme des institutions domineront les entretiens que le premier ministre, Alain Juppé, doit avoir avec le chancelier Kohl, lundi 12 février, à Bonn, où il se rend en visite officielle. Prévu depuis longtemps, après que M. Juppé eut dû annuler sa participation au sommet franco-allemand de Baden-Baden, en décembre dernier, pour cause de grèves, ce rendez-vous n'a pas été dicté par un souci d'urgence. Il tombe, néanmoins, à pic pour faire le point des consultations qui ont été menées ces dernières semaines entre Paris et Bonn afin d'ajuster les actions à prendre pour regonfler l'activité économique et défendre l'objectif de la monnaie unique. Les deux responsables devraient également évoquer quelques dossiers délicats, comme celui de l'Europe de l'énergie.

Alain Juppé dispose d'un crédit favorable en Allemagne, où il était très apprécié lorsqu'il était ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Balladur. S'il a eu moins de temps l'année dernière à consacrer au détail de la politique européenne, il passe pour un pragmatique, garant de la ligne pro-européenne confirmée solennellement par le président Jacques Chirac le 26 octobre dernier. Les difficultés qu'il a rencontrées dans la mise en œuvre de son plan d'assainissement des finances de l'Etat ont bien suscité, outre-Rhin aussi, des interrogations sur sa crédibilité, notamment dans la presse.

Mais les dirigeants allemands, face à la montée du chômage, qui a dépassé en janvier le seuil psychologique des quatre millions, face aux craintes de leurs petits épargnants devant la future monnaie européenne, savent trop bien eux-mêmes qu'ils ne sont pas à l'abri des secousses. Même si les deux pays n'envisagent pas une méthode de relance identique, Bonn n'a pas rejeté l'offre du président Chirac de mieux gérer ensemble leurs politiques économiques.

La stabilité du franc, la convergence des objectifs budgétaires plaident en Allemagne aussi en faveur d'un coude à coude, alors qu'il est impossible d'ignorer le risque que de nouvelles turbulences feraient prendre aux entreprises allemandes face à la concurrence française.

### NOUVEL ÉTAT D'ESPRIT

Bien que jugée pour le moment hors de propos, l'idée lancée par le Deutsche Bank, la plus grande banque privée allemande, de fusionner, sans attendre la monnaie unique, les zones franc et mark, témoigne d'un nouvel état d'esprit.

Il est important, pour M. Juppé comme pour le chancelier Kohl, de poursuivre la réflexion et de voir comment préparer de concert le terrain pour les réformes de structures qui s'imposent à eux sur le long terme. De s'expliquer aussi sur leurs marges de manœuvre politique. Le chancelier Kohl a reçu jeudi l'accord de l'opposition sociale-démocrate pour coopérer afin de chercher des solutions au chômage. Mais cet accord ne sera pas gratuit et le fédéralisme impose au chancelier de jouer serré, notamment avec les gouvernements des régions.

Les deux dirigeants réaffirmeront leurs intentions de respecter le rendez-vous prévu pour la monnaie unique en 1999, qui reste le gage le plus visible pour maintenir le cap de la construction européenne. Les débats d'aujourd'hui montrent cependant qu'il peut être dangereux de se focaliser sur ce seul repère : la monnaie ne peut être isolée du contexte politique, des grands objectifs que sont l'Europe sociale, la défense, la sécurité intérieure – pas plus qu'elle ne peut l'être de la réforme des institutions européennes, le grand rendez-vous de l'année.

M. Juppé a présidé, jeudi, la réunion du bureau politique du RPR consacrée à la position du parti gaulliste avant que ne s'engagent les négociations. Il va pouvoir faire part au chancelier Kohl de l'état d'esprit de ses troupes.

*H. de B.*

# Le « chasseur de nazis » Simon Wiesenthal est critiqué aux Etats-Unis et en Israël

**BONN**
*de notre correspondant*

Doit-on reconsidérer les mérites de Simon Wiesenthal ? Le créateur du Centre de documentation juive de Vienne, qui a passé sa vie sur la trace des anciens criminels nazis, est au centre d'une controverse. Plusieurs personnalités officielles américaines et israéliennes, interrogées dans le cadre d'un reportage diffusé, jeudi 8 février, par la première chaîne de télévision allemande (émission « Panorama »), reprochent au plus célèbre « chasseur de nazis » d'avoir enjolivé le passé de l'ancien président autrichien Kurt Waldheim. Simon Wiesenthal aurait par ailleurs cherché à surestimer son propre rôle dans les recherches ayant permis de débusquer l'ancien commissaire aux questions juives du III[e] Reich, Adolf Eichmann, en 1960 en Argentine.

Des accusations graves, auxquelles Simon Wiesenthal n'a pas encore répondu. Agé de quatre-vingt-sept ans, il est hospitalisé pour des troubles cardio-vasculaires. Approché avant la diffusion de l'émission, il a refusé de s'exprimer dans le cadre du reportage. Curieusement, les responsables de la première chaîne de télévision allemande justifient la diffusion de l'émission en disant qu'« ils n'ont pas voulu laisser cette question si sensible traitée par des néo-nazis allemands ». Quoi qu'il en soit, si les reproches dont le directeur du centre de documentation juive fait l'objet méritent d'être rapportés, c'est parce qu'ils ont été formulés par des responsables officiels américains et israéliens.

Les affirmations concernant le passé de l'ancien président autrichien Kurt Waldheim, que Simon Wiesenthal aurait cherché à ne pas qualifier d'ancien « criminel de guerre » en dépit de documents accablants qu'il possédait sur son passé, sont le fait d'Eli Rosenbaum, haut fonctionnaire du ministère de la justice américain chargé des poursuites à l'encontre des anciens responsables nazis. Toujours dans la même émission, Isser Harel, ancien chef du Mossad israélien (de 1948 à 1963), considère que le rôle de Simon Wiesenthal dans la traque et l'arrestation d'Adolf Eichmann a été secondaire : *« Nous n'avons rien obtenu de lui qui fût d'une quelconque utilité pour cette opération. »*

*Lucas Delattre*

# M. Christopher et M. Primakov se rencontrent en Finlande

**HELSINKI.** Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, et le ministre russe des affaires étrangères, Evguéni Primakov, ont eu, au cours d'un dîner en tête à tête, vendredi soir 9 février à Helsinki, trois heures et demie d'entretien qualifié de *« très bon et très productif »* par le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. Selon celui-ci, *« la plupart des dossiers importants »* ont été abordés, y compris les *« points de désaccord »* comme la Tchétchénie, que M. Christopher a pris l'initiative d'évoquer.

Il s'agissait de la première rencontre entre les deux hommes depuis que M. Primakov a remplacé Andreï Kozyrev en janvier comme chef de la diplomatie russe. MM. Primakov et Christopher se retrouveront samedi matin pour une rencontre officielle de trois heures. Ils s'entretiendront de façon plus approfondie pendant la semaine du 18 au 24 mars à Moscou, à une date qui reste encore à déterminer. – *(AFP.)*

# L'Espagne remet en cause les accords de Schengen

**MADRID.** Furieux de la décision du Conseil d'Etat belge de refuser l'extradition de deux membres présumés de l'organisation indépendantiste basque ETA, le gouvernement espagnol a annoncé, vendredi 9 février, qu'il suspendait, en ce qui concerne la Belgique, l'application des dispositions de la convention Schengen en matière de coopération judiciaire et policière. Non prévue par la convention, une telle mesure supposerait cependant l'accord des sept pays membres de l'espace Schengen. La colère madrilène, en pleine campagne électorale, montre surtout les limites de la coopération intergouvernementale en l'absence d'instance d'arbitrage. Si le refus de Bruxelles d'extrader les deux Basques relève de son droit, on peut néanmoins considérer qu'il va à l'encontre de l'esprit de la convention, censée créer un espace juridique commun.

### AFRIQUE

■ **MALI : plus de trois mille rebelles touaregs** et combattants du mouvement noir Ghanda Koy ont déposé les armes et été cantonnés, au cours des trois derniers mois, au nord du Mali, dans les sites prévus par les accords de paix, a déclaré, vendredi 9 février, le chef d'état-major de l'armée de terre. Il a rappelé que les opérations de cantonnement auraient dû prendre fin le 31 janvier, et reconnu que *« la méfiance »* de certains anciens rebelles n'était *« pas encore vaincue »*. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : le musicien Fela Anikulapo-Kuti a été arrêté**, jeudi 8 février, à son domicile de Lagos, pour une affaire de stupéfiants, ont annoncé, vendredi, les services antidrogues nigérians. Fela, cinquante-sept ans, n'a jamais caché son penchant pour la marijuana. Il a passé dix-huit mois en prison, dans les années 80, accusé d'importation illégale de devises étrangères. Son frère, Beko Ransome Kuti, militant pour la démocratie, est incarcéré depuis septembre, soupçonné de complot contre le gouvernement militaire. – *(Reuter.)*

### ASIE

■ **CHINE : d'importants mouvements de troupes** terrestres ont été récemment repérés par le Pentagone, ont indiqué, vendredi 9 février, des sources proches du ministère de la défense américain. Il pourrait s'agir de manœuvres marquant une escalade dans la tension perceptible entre Pékin et Taïwan alors qu'approchent les élections présidentielles, prévues le 23 mars dans l'île. Ces mouvements, qui ont débuté samedi 3 février, n'ont pas impliqué, jusqu'à présent, d'éléments de la marine ou d'unités de missiles. – *(AFP.)*

### EUROPE

■ **TADJIKISTAN : le premier ministre, Djemchat Karimov**, a démissionné, jeudi 8 février, après le dénouement d'une mutinerie des militaires qui réclamaient la démission de plusieurs ministres. Il a été remplacé par Iakhio Azimov, directeur d'une fabrique de tapis dans la région de Léninabad (nord du pays) et partisan déclaré de l'économie de marché. – *(AFP.)*

■ ***TURQUIE : Mesut Yilmaz, chef du Parti de la mère patrie*** (ANAP), a annoncé, jeudi 8 février, qu'il allait entamer des discussions avec les islamistes du Parti de la prospérité (Refah), arrivé en tête aux élections du 24 décembre, après l'échec définitif de sa tentative de coalition avec le premier ministre sortant Tansu Ciller. – *(AFP.)*

■ **Vatican : trente-deux missionnaires ont été tués** en 1995, soit sept de plus que l'année précédente, selon Fides, l'agence d'information de la congrégation pour l'évangélisation des peuples. Dix missionnaires sont tombés au Burundi, trois en Algérie, trois au Zaïre, deux au Brésil, au Chili, en Inde.

### PROCHE-ORIENT

■ **SOUDAN : la justice soudanaise a lancé**, vendredi 9 février, un mandat d'arrêt contre les trois Égyptiens suspectés d'avoir participé à un attentat manqué contre le président Hosni Moubarak en juin 1995. Par ailleurs, l'ONU a annoncé l'envoi au Soudan d'un haut représentant chargé d'inciter le régime islamo-militaire à respecter la résolution du Conseil de sécurité, qui demande l'extradition de ces trois suspects. – *(AFP.)*

### ÉCONOMIE

■ ***MEXIQUE : la balance commerciale a été excédentaire*** en 1995, pour la première fois depuis six ans. L'excédent a atteint 7,348 milliards de dollars, après un déficit de 18,864 milliards en 1994, a annoncé, jeudi 9 février, le ministère des finances. Les exportations (79,824 milliards), dopées par la chute du peso, ont connu la hausse la plus forte depuis 1980 (31,1 %) ; tandis que les importations (72,476 milliards) ont diminué de 8,7 %. – *(AFP.)*

■ ***GRANDE-BRETAGNE : les salariés du secteur public*** vont obtenir cette année des hausses de salaire supérieures aux augmentations des prix de détail, et le coût de cette décision sera compensé par la réduction du nombre des fonctionnaires. Selon le gouvernement, les hausses iront de 3,8 % pour les militaires à 6,8 % pour certains médecins hospitaliers. La hausse des prix était de 3 % en décembre dernier par rapport à décembre 1994.

# L'Allemagne protège les ouvriers du bâtiment

**BONN.** Les ouvriers européens travaillant sur les chantiers de construction en Allemagne devront, à partir du 1[er] mars, être payés aux tarifs des conventions collectives allemandes. La nouvelle loi, votée vendredi 9 février par le Parlement, le Bundesrat, vise à protéger le secteur du bâtiment allemand contre la concurrence des entrepreneurs d'autres pays d'Europe, qui font venir leurs propres ouvriers, payés moins chers. Plus de cent cinquante mille ouvriers de l'Union européenne ont travaillé en 1994 sur des chantiers en Allemagne, provoquant une forte augmentation du chômage parmi les ouvriers allemands. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل



# La Corée du Nord renonce à l'aide destinée à soulager sa pénurie alimentaire

## Pyongyang accuse Tokyo et Séoul d'ingérence dans ses affaires intérieures

**Revenant sur une autorisation récemment donnée à des organisations humanitaires de séjourner dans le pays, la Corée du Nord vient d'annoncer qu'elle renonçait à l'aide que lui accorde la communauté internationale pour soulager les pénuries dont souffre sa population. Pyongyang a justifié ce repli par des ingérences d'*« éléments hostiles »* qui auraient eu lieu à l'occasion de la mobilisation des concours étrangers.**

**TOKYO**
*de notre correspondant*

La politisation de l'aide destinée à soulager la Corée du Nord de la grave pénurie alimentaire qui l'accable vient de provoquer un raidissement des autorités de Pyongyang. L'ambassadeur nord-coréen auprès de l'ONU, Pak Gil-yon, a confirmé, jeudi 8 février, à l'agence de presse japonaise Kyodo que son pays ne demandera plus le secours de la communauté internationale tant que dureront les ingérences d'« *éléments hostiles* ». Il a accusé la Corée du Sud et le Japon d'avoir bloqué l'aide à son pays.

Le durcissement de la République populaire et démocratique de Corée (RPDC) – qui, après les graves inondations de l'été, s'était tournée pour la première fois vers la communauté internationale pour demander assistance – paraît être le signe d'un retour au retranchement qui a, par le passé, caractérisé le dernier régime stalinien de la planète.

### CERCLE VICIEUX

Pays fermé, la RPDC avait assoupli sa position en autorisant des séjours de missions humanitaires internationales. Cette ouverture, limitée et contrôlée, était pourtant significative, compte tenu de la nature du régime : elle illustrait une timide tentative pour rompre un isolement qui, appauvrissant davantage le pays, risque de provoquer des tensions potentiellement dangereuses pour le régime et, par contrecoup, pour la stabilité de la région.

Les conditions contraignantes mises par Séoul à l'octroi d'une aide humanitaire supplémentaire – cette capitale exige une reprise du dialogue Nord-Sud – conjuguées avec l'indifférence du reste du monde – « *jamais la communauté internationale n'a été aussi froide dans sa réponse à une demande d'assistance consécutive à un désastre naturel* », a souligné un fonctionnaire des Nations unies – ont suscité des tensions au sein de l'appareil dirigeant nord-coréen. Un noyau dur, notamment au sein de l'armée, a estimé que le pays n'a pas à mendier.

Le vice-ministre des affaires étrangères, Choe Su-hon, a confirmé une controverse dans les instances dirigeantes du pouvoir, au cours d'un entretien qu'il a eu, à la fin de janvier, avec Piero Calvi Pariseti, chef de la représentation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Pyongyang. La reprise, jeudi, par les Américains et les Sud-Coréens d'exercices militaires qui continueront jusqu'en mars n'est sans doute pas étrangère au raidissement de la RPDC.

### Le témoignage de Médecins sans frontières

**Selon le docteur Hervé Isambert, chef de mission de l'Organisation non gouvernementale française Médecins sans frontières (MSF) en Corée du Nord, qui vient de séjourner trois mois dans le pays, *« si on ne peut pas parler encore de famine – je n'ai vu personne mourir de faim –, la malnutrition et la sous-alimentation sont évidentes. Etant donné le froid sibérien qui règne actuellement en Corée du Nord, les enfants, dont certains présentaient, dès novembre, des signes de malnutrition, sont menacés par des infections pulmonaires. Une fois que l'on en sera arrivé là, on basculera rapidement dans une situation dramatique. Il ne faut pas attendre de voir des enfants très mal en point pour intervenir. La situation n'est certes pas équivalente à celle de certains pays d'Afrique, mais elle est potentiellement aussi sérieuse. La grande différence est que lorsque l'on s'en apercevra on sera déjà au bord du précipice »*.**

Pyongyang acceptera pourtant les aides déjà engagées, notamment les 2 millions de dollars accordés, à la fin de la semaine dernière, par Washington. En décidant, contre l'avis de ses alliés coréen et japonais, de fournir cette assistance, Washington tendait à rompre un cercle vicieux d'atermoiements et de controverses sur la crise alimentaire nord-coréenne en reconnaissant la gravité de la situation.

L'assistance américaine, qui transitera par le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies, s'ajoutera à la contribution de 1,9 million de dollars fournie par les pays européens. Ces aides représentent la moitié des 8,8 millions demandés en urgence par le PAM, qui évalue à 2,5 millions le nombre de femmes et d'enfants qui *souffrent de malnutrition* en RPDC.

Les inondations de l'été ont aggravé une pénurie chronique. Aux errements du collectivisme s'est ajoutée l'insuffisance en énergie consécutive à la chute de l'URSS qui a paralysé l'économie et fait chuter la production agricole. Selon Pyongyang, les inondations auraient causé des dommages d'un montant de 15 milliards de dollars, et 2 millions de tonnes de céréales auraient été détruites.

Séoul a minimisé l'ampleur du désastre. Il n'est pas exclu, à l'inverse, que Pyongyang ait cherché à obtenir davantage de manne étrangère en dramatisant la situation. Les missions humanitaires qui se sont rendues en RPDC sont néanmoins unanimes à reconnaître la gravité de la situation et soulignent les risques qu'elle s'aggrave.

Le refus de Séoul d'accorder une aide supplémentaire au Nord tient moins à une évaluation de la crise en RPDC qu'à des considérations politiques. Depuis la mort de Kim Il-sung, en juillet 1994, les rapports entre les deux Corées ont connu un regain de tension. L'absence de condoléances de la part du Sud après la disparition du Grand Dirigeant a été ressentie, par Pyongyang, comme une offense.

La susceptibilité de Séoul a, pour sa part, été mise à mal par l'accord de 1994 entre Washington et Pyongyang sur la réorientation du programme nucléaire nord-coréen, qui a marginalisé la Corée du Sud, alors qu'elle assume la plus grande part du coût financier de l'opération. L'arrestation pour « espionnage » d'un membre de l'équipage du bateau sud-coréen qui transportait les 150 000 tonnes de riz envoyés par le régime de Séoul à ses voisins du Nord, en 1995, n'a évidemment pas détendu l'atmosphère.

Bien que des organisations chrétiennes du Sud mènent campagne en faveur des sinistrés, l'aide à Pyongyang est impopulaire dans le pays ; et, dans la confusion provoquée par les procès intentés à deux ex-présidents, l'actuel chef de l'Etat, Kim Young-sam, qui fait de la corde raide pour ne pas être éclaboussé à son tour, cherche à éviter d'attiser le mécontentement à la veille d'élections qui s'annoncent mal pour le parti gouvernemental.

Le Japon hésite, lui aussi, à aider la RPDC. Il souhaite ne pas provoquer l'ire de son voisin sud-coréen, avec lequel il entretient des relations délicates en raison du passé : l'annexion de la péninsule de 1910 à 1945. Et Tokyo se demande si les 500 000 tonnes de riz envoyées à l'automne ont été distribuées aux nécessiteux ou s'ils ont profité aux militaires.

***Philippe Pons***

■ **Une campagne d'aide à la Corée du Nord** a été lancée *via* Internet par le journaliste américain Bernard Krisher, ex-chef du bureau de *Newsweek* à Tokyo : 1 400 cartons de vêtements et couvertures et 20 000 dollars en produits alimentaires ont été acheminés en novembre. En mars, un autre chargement de 100 000 dollars sera distribué directement aux sinistrés par les responsables de la campagne. Internet : http : // shrine.cyber. ad.jp/mrosin/flood). Les dons peuvent être adressés à North Korea Flood Relief, Sumitomo Bank, Hiroo Garden Hills, Tokyo. Compte : 745849.



# Madagascar paraît incapable de freiner son déclin

## Alors que la pauvreté se répand, la Grande Ile s'enlise dans les querelles politiciennes et le gouvernement hésite sur la voie à suivre

**TANANARIVE**
*de notre envoyé spécial*

L'incendie – sans nul doute volontaire – qui a réduit en cendres, en novembre, le Palais de la Reine, construit, au siècle dernier, sur une colline de Tananarive, a provoqué de nouvelles tensions dans la Grande Ile. Les Malgaches n'avaient guère besoin de ce tragique épisode pour s'abandonner aux jeux subtils et délétères de la politique locale. Depuis qu'en 1993 Albert Zafy a remplacé à la tête de l'Etat l'amiral Didier Ratsiraka, le pays paraît englué dans les querelles médiocres, hésitant sur la voie à suivre, incapable de freiner le déclin économique.

La victoire de M. Zafy sur M. Ratsiraka était pourtant grosse de promesses. Après dix-sept ans d'une dictature nationaliste, à la fois tatillonne et molle, au cours de laquelle elle avait pris modèle sur la Corée du Nord de Kim Il Sung, l'île tentait de sortir du repli sur sol, de renaître avec le développement et la démocratie. Mais en trois ans rien ou presque n'a été fait. Alors que les relations entre le président et le premier ministre, Francisque Ravony, se délitaient, les gouvernements se succédaient, paralysés par les querelles et les alliances éphémères qui font d'un partisan d'hier l'ennemi de demain.

Décidé à en sortir, le président Zafy a finalement organisé, le 17 septembre, un référendum pour dépouiller le Parlement du droit de désigner le premier ministre. Vainqueur de l'épreuve, en dépit d'une faible participation des électeurs, le chef de l'Etat a nommé à la tête du gouvernement Emmanuel Rakotovahiny. Le nouveau premier ministre, bien que désormais responsable devant le seul président, ne paraît cependant guère mieux loti que son prédécesseur.

### LA MISÈRE SANS FARDS

Comme lui, il doit compter avec les délices des jeux politiques locaux et affronter une opposition de principe plus que de projet. « *Pour le moment, nous manquons d'arguments pour dénoncer les carences du gouvernement* », avouait, il y a peu, dans la presse locale, l'un de ces adversaires pressé de proclamer son envie d'en découdre. Et d'ajouter cyniquement : « *C'est encore trop tôt pour ouvrir les hostilités, mais ça ne va plus tarder.* »

Pourtant il y a urgence à avancer. Si la pauvreté campagnarde ne se dévoile qu'avec pudeur, la misère dans la capitale Tananarive s'expose sans fards. Les mendiants, souvent des femmes avec des bébés, sont partout, les enfants et les adultes fouillent les poubelles et, dès la nuit venue, les sans-logis en haillons hantent les rues de la capitale. « *Il y a quelques temps, pour faire place nette lors d'une visite officielle, la police avait ramassé tous les enfants des rues et les avait mis en prison. Certains y sont encore* », raconte, blasée, la responsable d'une organisation humanitaire qui constate l'inexorable montée de la pauvreté et l'impéritie gouvernementale à y faire face.

### « GÉNÉRATION SACRIFIÉE »

Depuis des mois, les principaux dossiers économiques sont en suspens. « *Tout le système paraît bloqué, incapable de décider des réformes nécessaires ou de celles qui conditionnent le versement de l'aide promise par la communauté internationale* », constate l'un de ces multiples représentants étrangers qui, dans la capitale malgache, tentent de déchiffrer une volonté gouvernementale bien obscure. « *Les ministres changent tout le temps, nous n'avons jamais les mêmes interlocuteurs, il est impossible de prévoir* », renchérit de son côté un homme d'affaires français rendu frileux par un taux d'inflation de 50 %, des taux d'intérêt bancaire dissuasifs pour les investissements, et les incertitudes du système juridique.

En réalité, personne de ceux qui tentent de négocier, depuis plus de deux ans, la sortie de l'économie socialiste, léguée par le régime précédent, ne connaît avec précision l'état de santé économique du pays. Les comptes sont farfelus, dispersés entre plusieurs administrations qui ne coopèrent pas ; le contrôle de l'utilisation des capitaux étrangers destinés à aider l'investissement est inexistant ; l'administration, enfin, à bout de souffle ou fantasque, est incapable de lutter efficacement contre la corruption qui gangrène tous les secteurs de l'appareil économique, rendant dérisoire la volonté proclamée de Madagascar d'être, un jour, l'égal de ces petits « dragons » asiatiques qui font des miracles, quelques milliers de kilomètres plus à l'est.

« *Vous, les politiciens, vous n'hésitez pas à fouler aux pieds la légalité pour maintenir vos intérêts* », lâchait publiquement, à la fin de novembre, le président de la Haute Cour constitutionnelle, Norbert Ratsirahonana. « *Jamais le pays n'a été dans cet état* », relèvent, en écho, plusieurs interlocuteurs sous le couvert d'anonymat. Instruits et fort convenablement formés, ces cadres se vivent comme une « *génération sacrifiée* », désarmés face à une couche de responsables corrompus, passés sans état d'âme de la dictature inefficace à la démocratie impuissante.

***Georges Marion***

# Le parti de l'apartheid représenté par un ministre noir sud-africain

**LE PARTI NATIONAL** (NP), qui a gouverné en Afrique du Sud de 1948 à 1994, et qui avait fondé le régime d'apartheid, a nommé, pour la première fois de son histoire, un Noir pour le représenter au sein du gouvernement d'unité nationale. La formation dirigée par Frederik De Klerk, ancien chef de l'Etat, aujourd'hui vice-président, aux côtés du chef de l'Etat Nelson Mandela, a annoncé cette décision, vendredi 9 février. John Mavuso, ministre du gouvernement provincial de Gauteng (Johannesburg et Prétoria), a été nommé ministre des services généraux dans le gouvernement dominé par le Congrès national africain (ANC). M. Mavuso remplacera à ce poste Chris Fismer, qui prendra le portefeuille des affaires provinciales et constitutionnelles, laissé vacant par la démission, du gouvernement, de Roelf Meyer. Ce dernier doit occuper le nouveau poste de secrétaire général du NP qui entend se réorganiser pour gagner des voix au sein de la communauté noire (*Le Monde* du 5 février).

Plus de la moitié des membres du gouvernement est issue de la population noire. Le NP, au pouvoir jusqu'aux élections historiques d'avril 1994, qui ont vu les Sud-Africains noirs voter démocratiquement pour la première fois, détient six des trente et un sièges du gouvernement d'unité nationale, aux termes de l'arrangement sur le partage du pouvoir, conclu, en 1993, pour cinq ans. Le Parti Inkatha (IFP), à dominante zouloue, détient trois sièges, tandis que l'ANC occupe les sièges restants.

Les trois partis ont la charge d'attribuer leurs sièges à des membres issus de leurs rangs, sous réserve d'approbation par M. Mandela.

La carrière politique de M. Mavuso est éclectique. Il a été coordinateur au sein de l'ANC jusqu'en 1960, quand le parti de M. Mandela a été banni par le gouvernement d'apartheid dirigé par le NP. Membre du comité central de l'IFP de Mangosuthu Buthelezi, M. Mavuso a rejoint, dans les années 80, les rangs du NP – (*AFP*.)

**SOCIAL** Le Conseil national du patronat français (CNPF) a consacré une journée d'étude, fin janvier, au mouvement syndical. Deux notes internes analysent les faiblesses du syndicalisme et sa division en tendances « contestataire » et « réformiste ». Tout en se référant à l'exemple allemand, les patrons français observent que le consensus pratiqué outre-Rhin y est aujourd'hui rendu responsable de la perte de compétitivité de l'économie. ● INQUIET de voir un syndicalisme « de mandatés » se substituer à un syndicalisme « d'adhérents », Pierre Guillen, l'un des spécialistes sociaux du CNPF, recommande de favoriser la constitution d'un pôle réformiste, associant la CFDT, la CFTC et la CGC. ● LA SEMAINE d'action organisée par la CGT du 5 au 11 février, qui s'achève par des manifestations à Paris et en province, n'a pas suscité une forte mobilisation.

# Le patronat s'inquiète des faiblesses de ses interlocuteurs syndicaux

**Le CNPF réfléchit sur les divisions du syndicalisme français. Redoutant le renforcement relatif de la CGT, il ne l'écarte pas pour autant du rang de ses partenaires, tandis que la formation d'un « pôle réformiste » lui paraît souhaitable, mais aléatoire**

LE PATRONAT ne sait pas trop par quel bout prendre les syndicats. Réuni en « séminaire », le 29 janvier, à Royaumont, dans le Val-d'Oise, le conseil exécutif du CNPF a pris connaissance de deux notes révélées par la lettre *Gestion sociale* et établies par Pierre Guillen, président d'honneur de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), et Christiane Lot, également de l'UIMM, sur l'état du syndicalisme en France et sur la conduite patronale à adopter.

Les chefs d'entreprise ont été frappés du décalage, durant la crise de novembre et décembre 1995, entre un secteur public en ébullition et un secteur privé remarquablement calme. Ils ont été interloqués de voir une sorte de mai 68 se traduire, le 21 décembre, à l'Hôtel Matignon, par une victoire des représentants patronaux, qui ont obtenu qu'on n'y parle ni de salaires ni de temps de travail.

L'unanimité s'est faite sur les constats. Les intervenants ont insisté sur le fait que l'agitation n'avait concerné que le secteur public et, encore, pas dans sa totalité, puisque l'ensemble des administrations et des entreprises publiques n'étaient pas paralysées. Plusieurs intervenants ont réfuté la thèse de la grève « par délégation », signifiant que les salariés du privé se seraient retrouvés dans le mouvement des fonctionnaires et qu'ils l'auraient soutenu moralement.

#### LE RISQUE BASISTE

Les membres du conseil ont été d'accord pour constater la crise des syndicats. Ils ont souligné que le regain de la fin de l'année dernière cachait une fragilité dangereuse, car les responsables syndicaux sont coupés d'une base de plus en plus réduite, qui les perçoit *comme des apparatchiks. Le patronat vit*, là encore, un paradoxe puisqu'il est contraint de négocier, au niveau interprofessionnel, avec des organisations syndicales, tout *en sachant qu'en cas d'explosion* sociale, au plan national comme au niveau de l'entreprise, il risque de se retrouver devant des « collectifs » ou des « coordinations » *inexpérimentés, peu représentatifs* d'autre chose que du coup de sang qui les motive et souvent inspirés par des résurgences gauchistes.

Le CNPF aimerait pouvoir conforter les syndicats ayant pignon sur rue, avec lesquels il a l'habitude de s'affronter et de signer bon nombre d'accords, mais lesquels ? Les « réformistes » de la CFDT, de la CFTC et de la CGC, dont on a vu, de façon spectaculaire lors du sommet du 21 décembre, qu'ils s'opposaient aux « contestataires » de la CGT et de Force ouvrière ? Les patrons sont trop réalistes pour se prêter à ce *manichéisme : pour la négociation* interprofessionnelle et de branche, FO arrive en tête des signataires syndicaux, avec un taux de 73 % et pour les négociations d'entreprise ; *la CGT* (46 %) pointant *juste* derrière la CFDT (55 %).

Au cours de sa journée de réflexion, le CNPF a tenté de discerner comment choisir ses interlocuteurs et à quel niveau les rencontrer. Le clivage n'oppose pas un clan libéral à un autre, qui serait plus social. Tout patron aimerait n'avoir que des interlocuteurs réformistes, mais il sait que c'est impossible. Il rêve d'un consensus social à l'allemande, mais il commence à attribuer à celui-ci la perte de compétitivité de l'économie outre-Rhin et à découvrir que le patronat allemand *remet lui-même ce consensus en* question. Il rêve de limiter le dialogue social à l'entreprise, voire à la branche où il a l'impression de maîtriser la situation, mais il sait que la négociation doit aussi avoir lieu au plan national, ne serait-ce que pour éviter de se faire imposer des charges supplémentaires.

#### GROGNE ANTIGOUVERNEMENTALE

Se poursuit donc, sous d'autres formes, le débat qui avait précédé, au début de l'année 1995, le retour du CNPF à la Caisse nationale d'assurance-maladie. Oui, il faut un dialogue social, et Jean Gandois, « patron des patrons » depuis un an, a consacré son énergie à le renouer. Mais avec qui, comment et jusqu'où ? Les réponses ne sont pas encore précises, même si la majorité des chefs d'entreprise se retrouvent dans l'esquisse de M. Guillen, qui suggère de *« favoriser la constitution d'un pôle réformiste au-delà des clivages d'appareil »*... sans pour autant excommunier la CGT. *« Tant que les représentant de la CGT ne tombent pas dans la violence et l'illégalité, mieux vaut tenter, dans des rapports corrects, d'effacer certains de leurs préjugés pour les amener éventuellement à ratifier des accords,* écrit M. Guillen. *L'expérience prouve que cela n'est pas impossible. »*

La réflexion que mène le CNPF sur les paradoxes syndicaux est à rapprocher de ses irritations au sujet de l'autre paradoxe, qu'il vit dans ses rapports avec le gouvernement. Ayant salué la victoire de Jacques Chirac, avec lequel il est en sympathie intellectuelle, le patronat redécouvre tous les jours que les énarques au pouvoir demeurent foncièrement dirigistes et ignorants des réalités de l'entreprise. De là à regretter les gouvernements socialistes, il y a un pas, que la majorité patronale ne franchit pas. Dans la grogne qui s'exprime au fil des escarmouches au sujet du « donnant-donnant », on devine que le CNPF n'est pas plus arrivé avec le gouvernement qu'avec les syndicats à une analyse et à une stratégie fermes et définitives.

*Alain Faujas*

# La CGT clôt une « semaine d'action » faible par des manifestations

*LA SEMAINE d'action lancée du 5 au 11 février* à l'initiative de la CGT n'a eu qu'un très faible impact. Conçue pour faire « remonter la température » sociale, elle reposait sur des mots d'ordre extrêmement larges. Il s'agissait d'inviter l'ensemble des salariés à se mobiliser sur *« les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail, les retraites et le retrait du plan Juppé »*. Toute la semaine, la GGT appelait donc ses militants à des temps forts dans les entreprises du secteur public et privé, qui devaient s'appuyer sur des arrêts de travail, réunions d'information et distribution de tracts.

Or excepté dans les entreprises d'armement, où la journée d'action nationale à GIAT industries, associant les cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC), le *8 février, a été suivie par près de 60 % des per*sonnels, le bilan paraît bien maigre. Dans la fonction publique, selon le ministère, aucun préavis de grève n'a été déposé par les syndicats. Alors que, samedi 10 et dimanche 11 février, des manifestations doivent être le « point d'orgue » de la semaine d'action, l'annonce faite vendredi à France-Inter par Louis Viannet, *secrétaire général de la CGT, qu'il serait lui-*même absent du défilé parisien – *« l'essentiel de la direction confédérale y sera, et il y aura beaucoup de monde derrière »*, a-t-il assuré – est significative.

#### FORCE OUVRIÈRE EN RETRAIT

Toutefois, même si la CGT semble avoir tiré ses cartouches trop tôt et si les salariés n'ont pas répondu à ses attentes, tous les motifs de mécontentement qui ont surgi lors des manifestations de novembre et de décembre 1995 sont loin d'avoir disparu, et le décalage observé il y a deux mois entre le faible nombre de grévistes et la forte participation aux manifestions pourrait apparaître de nouveau. La Fédération syndicale unitaire (FSU), qui a pris l'initiative de cette action nationale dès le début du mois de janvier en contactant les autres centrales syndicales, entend lancer un avertissement au gouvernement et dénoncer la préparation de la rentrée scolaire 1996.

*Outre la CGT et la FSU, les fédérations de la* CFDT qui sont en désaccord avec la confédération – FGTE (transports), SGEN (enseignants) –, *les principaux syndicats du Groupe* des dix – SUD-PTT, le SNUI (impôts), le CRC-santé –, mais aussi l'intersyndicale des impôts, les deux UNEF, des organisations de lutte contre le chômage et l'exclusion (APEIS, AC !) appellent à manifester. Des composantes syndicales présentes en décembre, seule Force ouvrière, qui est à quinze jours de son congrès, a décidé de ne pas participer.

Neuf manifestations régionales sont prévues ce week-end : trois samedi, à Toulouse, Lille et Strasbourg et six dimanche, à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes et Caen. A Paris, le cortège, qui regroupera des manifestants venant de trente-sept départements, quittera la place de la République vers 13 h 30 pour aller en direction de l'Opéra. Lyon, Marseille, Bordeaux, *Rennes et Caen réuniront les manifestants venus de leurs régions respectives.* Des manifestations départementales sont aussi annoncées, essentiellement samedi, à Reims, Besançon, Nancy, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Perpignan, Mende, Roanne, Saint-Etienne, Lille.

*Alain Beuve-Méry*

## *Fermeté sur le non-paiement des jours de grève*

**Le ministère de la fonction publique indiquait, vendredi 9 février, *que le gouvernement sera* ferme sur le non-paiement des jours de grève de novembre et décembre 1995. Les retenues seront toutefois étalées dans le temps. Le gouvernement admet, néanmoins, que les samedis et les dimanches, ainsi que les mercredis pour les enseignants du premier degré, ne fassent pas l'objet d'une retenue, même lorsqu'ils étaient couverts par *un préavis de grève. Il a accepté* qu'une journée par semaine puisse être récupérée sur les congés. Selon certaines sources syndicales, le ministre de l'édu*cation nationale aurait consenti* à ne retenir qu'un jour de grève sur deux.**

# « Favoriser la constitution d'un pôle réformiste »

● **La première note interne du** CNPF *sur le syndicalisme* est intitulée « Entre déclin et sursaut ? ». Elle rappelle que *« la France est le pays où il y a le plus de syndicats et le moins de syndiqués ».*



VERBATIM

*« Au cours des quinze dernières années,* indique-t-elle, *plus de la moitié des effectifs se sont évaporés, faisant passer le taux de syndicalisation de 22 % en 1976, à 15 % en 1985, et à 7 % ou 8 % aujourd'hui, avec une forte concentration dans le secteur public, ce taux ne dépassant guère 5 % dans le privé. »* Selon cette note, *« la récente crise a révélé des réalités un peu en sommeil : l'évanescence des adhérents n'a pas fait obstacle à la mobilisation ; le syndicalisme contestataire a été remis en selle* [...] *; la CGT a prouvé sa force, la maîtrise de son organisation et, surtout, sa capacité de blocage ».*

Depuis cinquante ans, on est passé d'un syndicalisme d'adhérents, payant une cotisation, à un syndicalisme de mandatés. *« Les cotisations, qui constituaient 80 % des budgets des organisations en 1955, ne représentaient plus que 20 % en 1990 »*, indique la note. Ce syndicalisme *« de rente »* rend les syndicats *« incontournables »*, mais ils y *« perdent leur emprise sur des militants livrés à eux-mêmes ».*

● **La seconde note a été rédigée par Pierre Guillen, président d'honneur de l'UIMM et fin connaisseur du monde syndical.** Selon lui, la crise de décembre a révélé *« des acteurs nouveaux, des forces transversales, susceptibles d'inquiéter et de bousculer organisations et méthodes traditionnelles ».* Il souligne *« l'irruption des syndicats autonomes regroupés dans le « groupe des dix »* et *« le réveil des trotskistes »* ou des anarchistes de la CNT.

*« Sur le terrain, les anciens clivages sont dépassés,* estime M. Guillen. *Les "collectifs", faisant fi de toute étiquette syndicale, prennent de court des appareils désarçonnés. »* Le syndicalisme, écrit-il, *« semble s'ordonner autour de deux pôles : l'un, contestataire, avec la CGT et FO, antimaastrichtien ; l'autre, réformiste et européen, mené par la CFDT, CGC et CFTC jouant le rôle de comparses ».*

La CGT est sortie de son isolement, mais elle reste une *« démocratie close »*, contrôlée par un centre nerveux *« authentiquement conservateur »* composé de trois *« fortes personnalités » :* Louis Viannet, Jean-Louis Fournier et Maryse Dumas. *« L'ancrage réformiste* [de la CFDT] *ne fait plus de doute, mais la faiblesse de sa cohésion interne lui retire du poids »,* observe M. Guillen. Les *« louvoiements »* de Marc Blondel et de FO font vivre à cette dernière une crise d'identité. *« M. Blondel a eu le grand mérite de reconnaître tout crûment qu'il n'est pas chargé de défendre l'intérêt général,* observe la note, *mais on peut se demander si la voie qu'il a empruntée n'est pas aussi désastreuse pour les intérêts catégoriels. »*

Quelle attitude les chefs d'entreprise doivent-ils adopter ? *« La solution de soutenir des organisations sous perfusion (modèle AXA) n'est pas souhaitable,* juge M. Guillen. *Le syndicalisme autonome (type CSL) est illusoire. »* Selon lui, *« les entreprises seraient bien avisées, chaque fois qu'elles le peuvent, de favoriser la constitution d'un pôle réformiste, au-delà des clivages d'appareils, en ne décourageant pas les hommes et les femmes de bonne volonté ».*

# Dominique Perben souhaite rationaliser l'intercommunalité

**LE MINISTRE** de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Dominique Perben, invité des premières assises de la décentralisation, organisées jeudi 8 et vendredi 9 février à Lille par l'Institut de la décentralisation, avec la collaboration du *Monde*, a rappelé, vendredi qu'il était en faveur d'une *« coopération intercommunale poussée »*. Mais M. Perben s'est interrogé sur l'intérêt de *« maintenir en l'état* [une] *architectecture »* où cohabitent *« huit types d'organismes de coopération intercommunale »*. Un *« indispensable effort de simplification »* doit être accompli, a ajouté M. Perben, en jugeant qu'*« un équilibre doit être trouvé pour que ne se développent que les structures porteuses d'une véritable valeur ajoutée »*. Le ministre a jugé souhaitable le développement des structures intercommunales reposant sur la mise en commun de la taxe professionnelle et a rappelé qu'un bilan de ces questions, prévu par la loi Pasqua, devrait être dressé d'ici l'été.

# Une étude sur l'effet de la baisse des charges sur l'embauche

**LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL** sur le développement de l'emploi, réuni jeudi 8 février par Alain Juppé, a décidé de confier au Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (ex-CERC), une mission d'évaluation des retombées en matière d'embauches de la politique de baisse des charges sociales des entreprises. Le CSERC devra remettre ses conclusions en mai, avant le sommet sur l'emploi des jeunes que le premier ministre doit organiser, en juin, avec le patronat et les syndicats.

## DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : Alain Carignon devrait remettre sa démission de la présidence du conseil général de l'Isère trois semaines avant son procès en appel, qui débutera le 20 mai à Lyon.** Il a fixé au 30 avril la date de son départ, et non à mi-février, lors de la clôture de la session budgétaire, comme l'y incitait depuis deux mois une partie de sa majorité. M. Carignon a annoncé sa décision dans le journal du département, *Isère-Actualité*. Dans cet entretien de quatre pages, il fait part de son *« amertume »* et indique qu'il ne compte pas abandonner la vie politique. – *(corresp.)*

■ **DÉMISSION : Didier Schuller a remis sa démission de conseiller général des Hauts-de-Seine,** alors qu'il est en fuite à l'étranger depuis février 1995 et sous le coup d'une procédure de démission d'office, engagée en décembre 1995 par Charles Pasqua, président du conseil général. Le tribunal administratif de Paris devait rendre sa décision avant la fin de la semaine prochaine.

■ **COMMUNAUTÉ URBAINE : Charles Choné (UDF-FD) a été élu, vendredi 9 février, président de la Communauté urbaine du Grand Nancy.** Cette nouvelle structure composée de vingt communes remplace le district de l'agglomération nancéienne dont M. Choné, maire de Ludres (Meurthe-et-Moselle), occupait déjà la présidence (*Le Monde* du 9 février).

■ **CFDT : François Chérèque a été élu, jeudi 8 février, secrétaire général de la Fédération CFDT des services de santé-sociaux,** première fédération de la CFDT en nombre d'adhérents. Cet éducateur spécialisé de 39 ans, fils de Jacques Chérèque, ancien ministre et ancien secrétaire général adjoint de la CFDT, est adhérent à la CFDT depuis 1978. Il remplace Marc Dupont, secrétaire général de la fédération depuis 1988.

■ **UDF : Alain Madelin, vice-président du PR et rival du président du PR, François Léotard pour la conquête de l'UDF, s'en est pris à son adversaire,** vendredi 9 février, à Messac (Ille-et-Vilaine). Il a estimé que la candidature de M. Léotard était le fruit *« d'un accord d'appareil politique »*. Il s'agit *« d'un accord Bayrou-Léotard, une fois toi, une fois moi »*, a commenté M. Madelin, ajoutant *« ce n'est plus l'UDF mais tournez-manège »*.

■ **CANTONALE : le tribunal administratif de Besançon a annulé, jeudi 8 février, l'élection cantonale partielle du 17 décembre 1995 à Fresnes-Saint-Mamès (Haute-Saône).** Le tribunal a noté qu'à cause des grèves, le nombre de procurations reçues dans les mairies après l'élection a été supérieur à l'écart de six voix qui a permis à André Huguin (div.d.) de l'emporter.

■ **ILE-DE-FRANCE : les massifs de Rambouillet et de Fontainebleau seront classés en *« forêts de protection »*,** a annoncé, mercredi 7 février, dans le cadre de la relance de la politique forestière, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Diverses mesures seront prises pour accroître la récolte de bois, favoriser le chauffage avec ce matériau et réduire le déficit de la balance commerciale (10 milliards de francs actuellement).

■ **SOCIAL : l'appel pour des Etats généraux du mouvement social, lancé par Pierre Bourdieu (*Le Monde* du 10 février), a été signé par une cinquantaine de personnes.** Il s'agit, notamment, des sociologues Patrick Champagne, René Mouriaux et Sami Naïr, du politologue Denis Berger, des historiennes Madeleine Reberioux et Michèle Riot-Sarcey, des philosophes Daniel Bensaïd et Henri Maler, ainsi que de l'écrivain Gilles Perrault. Font également partie des signataires Lydia Brovelli, Gérard Delahaye et Jean-François Perraud (CGT), Michel Deschamps (FSU), Michel Dalberto (CFDT-cheminots), Marie-Pierre Vieu (UNEF) et Annick Coupé (SUD).

## PUBLICATION JUDICIAIRE

*Affaire* **LYONNAISE DES EAUX** *c/ Thierry* **JEAN-PIERRE**

La Société **LYONNAISE DES EAUX** ayant pour Avocat M. le Bâtonnier Jean-René **FARTHOUAT** et M. Thierry **JEAN-PIERRE** ayant pour Avocat Me Jacques **VERGES.**

La Société **LYONNAISE DES EAUX** a estimé diffamatoires à son égard certains passages d'un petit ouvrage intitulé « Livre noir de la corruption » dont M. Thierry **JEAN-PIERRE** est l'auteur et qu'il a remis à des journalistes à l'occasion de la campagne des élections européennes de 1994.

Par jugement rendu le 14 Décembre 1994, le Tribunal de Grande Instance de PARIS a :

-déclaré recevable et bien fondée **LYONNAISE DES EAUX** en sa demande ;

-condamné M. Thierry **JEAN-PIERRE** à payer à la Société **LYONNAISE DES EAUX**, comme celle-ci l'avait demandé, la somme de 1 F. à titre de dommages et intérêts ;

-ordonné la publication de cette décision dans 2 journaux quotidiens et un hebdomadaire au choix de la Société et aux frais de M. Thierry **JEAN-PIERRE** dans la limite de 15.000 F. par insertion ;

-condamné M. Thierry **JEAN-PIERRE** à payer à la Société **LYONNAISE DES EAUX** la somme de 10.000 F. sur le fondement de l'article 700 du N. C. P. C.

-Par arrêt du 16 Janvier 1996, la Cour d'Appel de PARIS a confirmé ce jugement dans toutes ses dispositions.

# Jacques Toubon réaffirme l'existence de « l'Etat de droit » en Corse

## Lors de sa visite, le ministre n'a pas repris à son compte les inquiétudes exprimées par les magistrats

**Le ministre de la justice, Jacques Toubon, devait terminer à Ajaccio, samedi 10 février, une visite de deux jours en Corse entamée vendredi à Bastia. Chiffres à l'appui, le garde des sceaux a refusé d'admettre que la Corse puisse être considérée comme une zone de *« non-droit »*. M. Toubon a annoncé un renforcement de la lutte contre la délinquance, notamment économique et financière.**

**BASTIA**
*de notre correspondant*

*« Sans mésestimer les dures réalités et le haut niveau de violence qui caractérisent la situation insulaire depuis de longues années, j'affirme, contrairement à ce que l'on tente de faire croire* [...], *que la justice fonctionne en Corse. »* D'entrée, Jacques Toubon donne le ton de sa visite : le garde des sceaux n'offrira aucune prise aux états d'âme des magistrats, qui craignent un abandon de l'Etat de droit (*Le Monde* du 9 février). Les juges du tribunal de grande instance de Bastia, persuadés d'être *« otages d'une raison d'Etat dans certaines affaires criminelles »*, seront désavoués par leur ministre.

*« Je ne laisserai pas affirmer abusivement que l'Etat de droit n'existe pas en Corse et surtout que le gouvernement et les autorités locales qui le représentent s'accommoderaient d'une « zone de non-droit ». Je ne laisserai pas soutenir que les crimes et les délits ne sont presque jamais élucidés et que leurs auteurs demeurent presque toujours impunis.* [...] *Je ne laisserai pas dire non plus que la justice ne fonctionne pas ou ne peut pas fonctionner dans les département de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud »*, lancera encore M. Toubon.

Pour mieux illustrer ses vérités, le garde des sceaux égrène les statistiques du traitement des affaires criminelles en Corse. Les vols et tentatives de vol ont baissé de 40 % en une année. Les attentats à l'explosif se distinguent par *« leur déflation et leur relative stabilisation depuis trois ans, comparativement aux années 1991 et 1992 »*. A propos des homicides volontaires, le garde des sceaux affiche la même satisfaction : *« Près de 50 % des assassinats ont été élucidés en 1994, soit 19 sur 40, et jusqu'à ce jour 13 des 36 recensés en 1995 le sont déjà totalement. »*

### DISCOURS RADIODIFFUSÉ

Le ton volontaire et l'éloquence des chiffres ne semblent pas convaincre totalement les magistrats. Les juges savent qu'au-delà de la criminalité de droit commun se développe une violence à caractère politique, face à laquelle la justice est souvent impuissante. *« Depuis cinq ans, nous avons connu 30 assassinats à connotation politique, le taux d'élucidation de ces affaires est de 0 % »*, souligne Marc Riolacci, président de chambre à la cour d'appel de Bastia et délégué régional de l'Union syndicale des magistrats.

En dépit de cette différence de perception d'une même réalité insulaire, le ministre s'est montré soucieux de rassurer tous ceux qui sont saisis de doute face à certains justiciables en infraction épargnés. *« Si certains magistrats, officiers de police judiciaire, fonctionnaires de justice devaient s'interroger sur les limites qui pourraient être assignées à leur action, je tiens à dire solennellement qu'il n'y a pas d'infraction « hors la loi », qu'il n'y a pas de personne qui échapperait au principe de la légalité. »*

Autrement dit, les ports d'arme – longtemps tolérés –, les enquêtes suspendues lorsqu'elles touchent des personnalités connues, sont des pratiques désormais révolues en Corse.

Néanmoins, interrogé sur l'ouverture éventuelle de poursuites après la récente conférence de presse clandestine du FLNC-canal historique, M. Toubon a rétorqué, par deux fois : *« Je ne réponds pas à cette question. »*

Jacques Toubon a par ailleurs décidé de s'attaquer à la « dérive mafieuse » dont les signes avant-coureurs apparaissent dans certaines zones touristiques. Les moyens de lutte contre la délinquance financière seront renforcés. Un juge d'instruction spécialisé sera prochainement nommé à Ajaccio. Le SRPJ de Corse recevra, de son côté, le soutien d'un inspecteur des impôts.

*« Corollaire d'une nouvelle approche de la question insulaire, réaffirmée récemment par le premier ministre*, a encore ajouté M. Toubon, *le rétablissement de la paix publique constitue un objectif essentiel pour le gouvernement, en même temps que l'intensification d'un dialogue politique avec tous les courants démocratiques, qui tienne compte des spécificités de l'île, ainsi, bien sûr, que la reprise d'un processus global de développement.* [...] *L'action de la justice, empreinte de fermeté mais équilibrée et humaine, doit permettre de conforter tous ceux, de tous bords, qui entendent sincèrement, au grand jour et dans la légalité, inscrire les actes de leur vie dans la voie apaisée que les Corses souhaitent et que le gouvernement propose. C'est la légitime mission et l'éthique de la justice. »*

Les Corses ont suivi avec attention le discours de Jacques Toubon, retransmis en direct sur l'antenne locale de Radio-France. *« Les intentions du ministre sont louables, nous jugerons aux actes »*, ont généralement commenté les auditeurs insulaires.

*Michel Codaccioni*

# Pierre Mazeaud vole au secours des élus menacés d'invalidation

**LA LEVÉE DE BOUCLIERS** est générale. A droite comme à gauche, l'avis que le Conseil d'Etat a rendu, le 5 février, sur une disposition peu claire du code électoral concernant le financement des campagnes électorales, avis qui menace d'inéligibilité de nombreux élus municipaux (*Le Monde* daté 4-5 et 7 février), n'en finit pas de provoquer des remous. A tel point que Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a déposé, vendredi 9 février, une proposition de loi visant, d'une part, à écarter l'ambiguïté de la législation actuelle et, d'autre part, à permettre aux candidats aujourd'hui menacés d'inéligibilité et de la déchéance de leur mandat d'échapper à cette sanction.

Un législateur négligent, un ministère de l'intérieur qui, à tout le moins, a fait preuve de légèreté, et un Conseil d'Etat intransigeant sont à l'origine de cette situation. Dans le souci d'opérer une séparation claire entre le compte de campagne et le patrimoine privé des candidats, la loi du 19 janvier 1995 sur le financement de la vie politique a interdit aux candidats d'être membres de leur association de financement.

Sans ambiguïté dans le cas des élections uninominales, la notion de « candidat » est moins précise dans le cas des scrutins de liste comme les élections municipales. Fallait-il comprendre que l'interdiction portait sur les seules têtes de liste, ou bien concernait-elle aussi les colistiers ? La lecture du code électoral ne permet pas une interprétation indiscutable, car, selon les articles, il désigne par ce terme tantôt les têtes de liste, tantôt l'ensemble des colistiers.

Dès l'entrée en vigueur de la loi, les candidats aux municipales, qui avaient déjà, pour la plupart, constitué une association de financement ou désigné un mandataire financier, ont cherché à se faire préciser la portée exacte du texte. Ils ont interrogé les préfectures. Pour les éclairer, celles-ci leur ont communiqué une circulaire du ministère de l'intérieur du 1er février 1995, censée expliquer la teneur de la loi.

### DÉCHUS ET ENDETTÉS

Or un passage de cette circulaire, elle aussi embrouillée, précisait que, *« par candidat potentiel il faut entendre* [...], *dans le cas d'un scrutin de liste,* [la personne] *qui envisage de prendre la tête d'une liste »*. Se fondant sur cette phrase, de nombreuses têtes de liste ont cru qu'ils pouvaient faire figurer un ou plusieurs colistiers dans leur association de financement. Le serveur Minitel de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP) ne pouvait que les conforter dans cette interprétation puisqu'il indiquait : *« Il est conseillé* [...] *que le candidat, qui peut être membre de l'association de financement, n'en soit ni président ni trésorier. »*

Après les élections, la CCFP a estimé que l'interdiction de participer à l'association de financement s'appliquait à l'ensemble des colistiers. Saisis par ses soins, les tribunaux administratifs ont adopté les positions les plus diverses. Interrogé par le tribunal administratif de Lille, le Conseil d'Etat a retenu, dans son avis, l'interprétation stricte de la loi : aucun colistier ne doit être membre des organes d'administration et de direction, au sens de l'article 5 de la loi de 1901, de l'association de financement, sous peine de voir le compte de campagne rejeté et la tête de liste, ainsi que les colistiers fautifs, déclarés inéligibles pour un an et démis, le cas échéant, de leur mandat.

A cette double sanction s'ajoute le fait que le rejet du compte de campagne prive les candidats du remboursement forfaitaire de l'Etat, prévu par la loi de janvier 1995 et d'un montant maximal de 50 % des dépenses autorisées. Non content d'être déclarés inéligibles et déchus de leur mandat, les anciens candidats concernés, dont le nombre, encore non définitif, pourrait dépasser la centaine (Pierre Mazeaud parle de plus de cent trente maires), se retrouvent endettés, parfois dans des proportions importantes, en leur nom personnel.

### DE[illegible] DÉMISSION

L'avis du Conseil d'Etat, qui préfigure le sens des décisions qu'il sera amené à rendre en appel, a fait souffler un vent de révolte chez les élus. Bernard Poignant (PS), président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR) et maire de Quimper, s'en est ému vendredi. *« Pour une simple question de forme, alors que les plafonds de dépenses ont été respectés, qu'aucune irrégularité dans le financement n'a été constatée, près d'un maire sur dix, de droite comme de gauche, dans des commmunes de plus de 9 000 habitants, risque de se trouver inéligible pour un an et de ne pouvoir se représenter avant la fin de son mandat, sauf à faire démissionner son successeur et tous ses suivants de liste »*, a-t-il fait valoir. Perfide, M. Poignant a ajouté : *« Après la « souplesse » dont a su faire preuve le Conseil constitutionnel dans son approche des comptes de campagne de M. Chirac, cette « sévérité » du Conseil d'Etat ne laisse pas de surprendre. »*

Isabelle Massin, maire (divers gauche) de Cergy (Val-d'Oise), dont le compte a été rejeté pour ce motif par la CCFP, a annoncé, vendredi, qu'elle présentera sa démission de ses fonctions de maire le 16 février, au lendemain du vote du budget communal, afin d' *« éviter le flottement qu'accompagnerait inévitablement la période d'attente de plusieurs mois »* avant que la situation ne soit définitivement tranchée par le Conseil d'Etat.

Pour sortir de ces difficultés, M. Mazeaud propose de prévoir que, *« pour l'élection des conseillers municipaux dont le dépôt des candidatures a été antérieur au 5 février 1996 »*, l'interdiction d'être membre de l'association de financement ne s'applique qu'aux têtes de liste. Cette disposition interprétative s'appliquerait aux instances en cours devant les juridictions administratives et aurait donc pour conséquence de faire tomber les sanctions dont sont aujourd'hui menacés de nombreux anciens candidats.

Pour l'avenir, le président de la commission des lois propose de maintenir, dans une rédaction plus claire, l'interdiction faite à tout colistier d'être membre de l'association de financement.

*Cécile Chambraud*

# Jacques Chirac invite les ministres à mieux distribuer les décorations

**LES DÉCORATIONS** nationales ne récompenseraient-elles plus les véritables serviteurs du pays ? Pour la première fois, un président de la République s'interroge sur la justice de ces distinctions. Dans une lettre adressée au premier ministre et publiée au *Journal officiel* vendredi 9 février – procédure doublement inhabituelle –, Jacques Chirac indique que les ordres nationaux doivent *« refléter davantage notre nation tout entière »* et que *« les Français doivent pouvoir s'y reconnaître »*.

L'ordre national de la Légion d'honneur, institué par Napoléon Bonaparte pour récompenser le service *« éminent »*, et l'ordre national du Mérite, créé en 1963 pour récompenser le service *« distingué »*, *« concourent au prestige et à la promotion de l'esprit de service dans notre pays »*, rappelle M. Chirac. Ils se doivent donc d'*« accueillir dans leurs rangs des citoyens issus de toutes les composantes de la nation française, à mesure qu'elles participent à l'activité, à la richesse, à la solidarité, à la défense et au rayonnement de notre pays »*.

Le président de la République indique que les promotions à venir devront mieux prendre en compte ce que sont désormais les *« attentes »* et les *« priorités »* de la *« société française »*, cela *« en matière, notamment, d'enseignement, de recherche, de formation et de solidarité nationale »*.

### NE PAS OUBLIER LES FEMMES

*« Dorénavant*, indique M. Chirac, *je souhaite que s'affirme encore davantage le caractère universel de nos ordres nationaux. »* « Renforcer le caractère universel » de ces ordres impose aux ministres, précise-t-il, de *« veiller à ce que tous les milieux socioprofessionnels »* soient représentés et d'imposer *« l'équilibre géographique des promotions »*.

Il convient aussi d'assurer une meilleure présence des femmes, mesure à laquelle M. Chirac dit attacher *« une importance particulière »*, en soulignant l'*« inexplicable sous-représentation »* du deuxième sexe. Il s'agit, enfin, de s'assurer qu'à *« tous les niveaux hiérarchiques et jusqu'aux plus modestes »* ceux qui remplissent leurs fonctions *« de façon exemplaire, avec efficacité, intelligence et dévouement, se voient aussi récompensés »*.

Chargés de faire des propositions de nominations ou de promotions, les membres du gouvernement devront procéder à *« la recherche la plus large et la plus équitable possible des candidats »*. *« Je veillerai personnellement à ce que ces orientations soient suivies d'effet »*, prévient le président de la République. Les départements ministériels qui ne s'y conformeraient pas se verraient sanctionnés par la diminution de leur contingent annuel de récompenses, précise le chef de l'Etat.

*Rafaële Rivais*

هكذا من الأصل



QUESTION :
UNE VOITURE TRÈS SÛRE DOIT-ELLE
ÊTRE CARROSSÉE COMME UN CHAR D'ASSAUT ?
RÉPONSE :

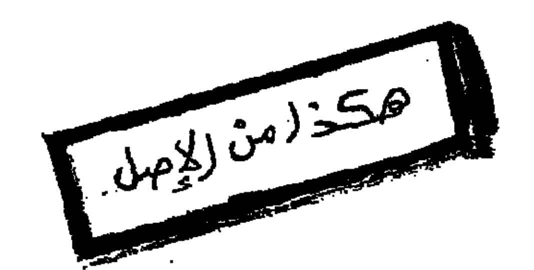
*Peugeot 406 élue plus belle voiture de l'année.*







PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.






**JUSTICE** Pour la première fois en France, un tribunal correctionnel a appliqué les nouvelles dispositions du code pénal qui prévoient la responsabilité pénale des personnes morales. Vendredi 9 février, le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné la société de négoce de marbre Zavagno-Riegel à 100 000 francs d'amendes pour avoir travaillé avec un sous-traitant clandestin. Trois responsables de l'entreprise ont été également condamnés. ● CETTE DISPOSITION – qualifiée de *« plus importante innovation juridique du nouveau code pénal »* par Mᵉ Henri Leclerc – met fin à l'immunité pénale des associations, des collectivités et des sociétés. Auparavant, ces structures n'encouraient qu'une responsabilité civile. ● ELLE PERMET d'éviter que le poids d'une infraction commise par une entreprise ou une collectivité repose sur l'un de ses employés.

# Pour la première fois, la justice pénale condamne une personne morale

**Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné une société pour avoir travaillé avec un sous-traitant clandestin. C'est la première fois qu'est mis en œuvre le principe de la responsabilité pénale des personnes morales introduit dans le nouveau code pénal**

STRASBOURG
*de notre correspondant*

Une société strasbourgeoise de négoce de marbre a été condamnée, vendredi 9 février, pour avoir travaillé avec un sous-traitant clandestin. C'est la première fois en France que sont appliquées les nouvelles dispositions du code pénal qui prévoient la responsabilité pénale des personnes morales.

L'entreprise, la société Zavagno-Riegel, a été sanctionnée de 100 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Strasbourg. Trois personnes « physiques » sont aussi condamnées, le PDG, Romain Riegel, à 100 000 francs d'amende, son fils, Franck, considéré comme gérant de fait de l'entreprise clandestine, à dix-huit mois de prison avec sursis, enfin Francesco Gonzalès qui fournissait la main-d'œuvre, à deux ans de prison dont quatorze mois avec sursis et 100 000 francs d'amende. Les deux derniers ne pourront pas diriger d'entreprise pendant cinq ans.

L'affaire avait été découverte en janvier 1995 lorsqu'un ouvrier avait dénoncé l'entreprise qui l'employait clandestinement. Les enquêteurs ont découvert alors que cette société, qui travaillait sous le nom de Gonzalès, n'était pas déclarée, sous-payait ses ouvriers et avait deux adresses, l'une fictive à Kehl (Allemagne), l'autre à Strasbourg.

L'instruction a révélé qu'elle intervenait régulièrement comme sous-traitante pour une véritable entreprise strasbourgeoise, Zavagno-Riegel. Celle-ci, spécialisée dans le commerce du marbre, est connue dans la capitale alsacienne. Elle intervient régulièrement sur des chantiers et a notamment travaillé sur l'un des plus prestigieux, celui de la station-gare de la première ligne du tramway de Strasbourg. De fait, l'entreprise Zavagno-Riegel, pour éviter les pénalités de retard, recourait en sous-traitance à Gonzalès : la vraie entreprise fournissait des matériaux, la fausse la main-d'œuvre. Mais le sous-traitant « oubliait » bien souvent le droit du travail, la paie des ouvriers et les charges sociales.




A l'audience, le 12 janvier dernier, Mᵐᵉ Caroline Nisand, substitut du procureur, avait estimé que dix-neuf ouviers avaient été ainsi employés clandestinement sur une dizaine de chantiers. Le manque à gagner, avait-elle calculé, atteignait 350 000 francs pour l'Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) et près de 370 000 francs pour treize de ses ouvriers. Franck Riegel avait assuré qu'il ignorait le caractère clandestin de la société montée par Francesco Gonzalès. En revanche, ce dernier avait reconnu les faits.

Le tribunal, en ajoutant à la sanction des trois dirigeants une amende spécifique pour l'entreprise de marbre, a voulu souligner l'importance de l'affaire. Mais les juges ont sans doute aussi voulu sanctionner une entreprise connue, habituée à décrocher des marchés publics et qui les a respectés en trichant. Punir la personne morale, comme le nouveau code pénal l'autorise, leur a permis de montrer du doigt une enseigne.

*Jacques Fortier*

## La fin du « syndrome des lampistes »

**INTRODUITE** dans le code pénal de 1994, la responsabilité pénale des personnes morales met fin à l'immunité pénale des associations, des collectivités et des sociétés. Auparavant, ces structures n'encouraient qu'une responsabilité civile. Désormais, en cas d'atteinte grave à la santé publique, à l'environnement, à la législation sociale ou à l'ordre public économique, elles pourront se voir condamner par les tribunaux répressifs. *« Il s'agit sans doute de la plus importante innovation juridique du nouveau code pénal »*, écrivait l'avocat Henri Leclerc dans un livre paru en 1994.



ANALYSE

Le législateur voulait à l'époque éviter que le poids d'une infraction commise par une entreprise ou une collectivité repose sur l'un de ses employés. Ce fut notamment le cas lors de la catastrophe ferroviaire de la gare de Lyon, qui avait fait cinquante-six morts en 1988. Au terme de l'instruction, seule la responsabilité de deux cheminots avait été retenue par la justice. Devant la cour d'appel de Paris, le conducteur du train s'était vu infliger une peine de deux ans de prison avec sursis, et le contrôleur six mois de prison avec sursis. Beaucoup avaient alors dénoncé le *« syndrome des lampistes »*.

Lors de son adoption, le principe de la responsabilité pénale des personnes morales avait déclenché des tempêtes idéologiques. Dans un discours prononcé au Sénat en 1989, Charles Pasqua avait vigoureusement attaqué ce *« caprice du dogmatisme socialiste »*. *« Ce projet instaure une responsabilité collective au mépris du principe de la personnalité des peines »* déclarait-il. Pour sa part, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) dénonçait une vision *« très étroitement matérialiste et anti-humaniste réduisant l'homme aux structures et aux rapports de production »*.

En réalité, ce principe figurait parmi les recommandations du comité des ministres du Conseil de l'Europe de 1981 et 1988. En 1982, il avait d'ailleurs été implicitement admis par le Conseil constitutionnel, qui précisait que rien ne s'opposait à ce qu'une amende puisse être infligée à une personne morale.

Toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat, sont visées par le nouveau texte, qu'il s'agisse des sociétés commerciales, des associations, des collectivités territoriales ou des sociétés d'économie mixte. La liste des infractions qu'elles peuvent se voir reprocher est longue : elle comprend notamment les homicides involontaires – une catastrophe aérienne, ou un accident du travail –, les conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité de la personne – une infraction qui vise les *« marchands de sommeil »* –, les discriminations, les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques, les escroqueries ou la pollution atmosphérique. Les peines prévues par le code sont, bien entendu, adaptées à cette *« personne »*. Les juridictions ont à leur disposition un éventail de sanctions allant de la publicité de la décision à la dissolution, en passant par l'interdiction d'exercer une activité professionnelle, le placement sous surveillance judiciaire ou l'interdiction de faire appel public à l'épargne.

*« L'amende apparaît cependant comme la principale peine en matière criminelle et correctionnelle »*, écrivent Frédéric Desportes et Francis Le Gunéhec dans leur traité de droit pénal.

*Anne Chemin*

★ Henri Leclerc, *Le Nouveau Code pénal*, éditions du Seuil, coll. « Textes politiques », 350 p.
★ *Frédéric Desportes et Francis Le Gunéhec, Le Nouveau Droit pénal*, tome I : *Droit pénal général*, éditions Economica, 820 p., 220 F.

## Un directeur de La Poste condamné

**Le gérant d'une entreprise de transport toulousaine et l'ancien directeur départemental de La Poste du Tarn ont été reconnus coupables du délit de mise en danger d'autrui par le tribunal d'Albi, à la suite d'un accident mortel provoqué par un chauffeur qui s'était endormi en transportant le courrier. Le transporteur a été condamné à un an de prison, dont trois mois ferme, et 100 000 francs d'amende, le directeur de la Poste à neuf mois avec sursis et 50 000 francs d'amende alors que le chauffeur du camion a été également condamné à neuf mois avec sursis et 4 000 francs d'amende. Le procureur avait refusé la causalité du drame avancée par Mᵉ Jensset au nom des parties civiles. L'avocat avait montré que le délai imparti pour effectuer les trajets entre les centres de tri d'Albi et de Toulouse-Blagnac obligeait le chauffeur à rouler à plus de 110 km/h.**

# Sandy, le bébé français que la République française voulait, au nom de la loi, expulser de force en Côte-d'Ivoire

**CHAQUE MATIN**, des étrangers en attente de papiers pénètrent dans les locaux de la préfecture de police de Paris, où ils sont convoqués pour *« examen de situation »*. Ils en ressortent entre des policiers qui les conduisent immédiatement à l'aéroport de Roissy, au pied d'un avion où un siège a été réservé pour eux depuis plusieurs jours. Destination : leur pays d'origine. Avantages pour la police : l'expulsé n'est pas placé en rétention, situation qui lui aurait permis d'avertir un avocat et d'exercer un recours.

Ce piège, douteux mais légal et implacable, fonctionne depuis quelques années. La volonté, désormais affichée par les gouvernements, de publier des statistiques de reconduites à la frontière en hausse a incité l'administration à y recourir de plus en plus fréquemment, au point qu'avocats et associations de défense déconseillent à leurs clients étrangers de se rendre au guichet de la préfecture, où les arrestations sont devenues monnaie courante.

Aboutissement de cette logique kafkaïenne, l'expulsion programmée vers Abidjan d'un bébé français de neuf mois a donné lieu, vendredi 9 février, à six heures de controverses et de révélations sur d'inquiétantes pratiques policières, devant la 17ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris présidée par Jean-Yves Monfort.

Deux agents de la préfecture y comparaissaient à la suite de la plainte déposée par un couple d'Ivoiriens, parents du bébé français, pour *« atteinte à la liberté individuelle par une personne dépositaire de l'autorité publique »*.

Quand Marie-Paule Adopo, une Ivoirienne alors âgée de vingt-trois ans, se présente à la préfecture munie d'une convocation, le 16 juin 1994, elle a de bonnes raisons de croire qu'elle va retirer la carte de résident demandée quatre mois plus tôt. Entrée légalement en France en 1991, elle s'est vu refuser le statut de réfugiée, et un arrêté de reconduite à la frontière a été pris contre elle. Mais depuis lors, elle vit avec un compatriote en situation régulière dont elle vient d'avoir une petite fille. Né à Paris, le bébé, prénommé Sandy, est français car son père est lui-même né à une époque où la Côte-d'Ivoire était encore une colonie française. Or la loi interdit de reconduire à la frontière la mère d'un enfant français et *a fortiori* cet enfant, qui accompagne Mᵐᵉ Adopo à la préfecture.

DEUX PLACES RÉSERVÉES

Qu'à cela ne tienne, les voilà toutes les deux dans une voiture de police qui roule vers Roissy. Convoquée à 8 h 30 par le 8ᵉ bureau, dont elle ignore qu'il est chargé de *« l'éloignement des étrangers »*, la jeune Ivoirienne a appris entre-temps que deux places ont été réservées dans le vol de 12 h 40 d'Air Afrique pour Abidjan. En haut de la passerelle, elle s'allonge et *« vocifère »*, selon le terme relevé dans le rapport de police. Elle échappe à l'avion, mais ce « refus d'embarquer » la conduit devant le tribunal correctionnel de Bobigny, qui la relaxe.

*« L'Histoire nous a enseigné un certain nombre de choses à propos des déplacements de gens contre leur gré. Avez-vous conscience de cela ? »* Calmement mais sûrement, le président Monfort a très vite conduit les débats, vendredi, au point extrême qui taraude les sept avocats venus plaider contre les deux représentants de l'administration au nom des parents Adopo et de cinq associations de défense des droits de l'homme. Du Vel' d'Hiv' à la Cité ? De Drancy à Roissy ? *« Il faut se garder des parallèles hasardeux*, devait admettre Mᵉ Alain Mikowski, l'un des avocats du couple Adopo. *Mais à partir du moment où l'on éloigne de force des enfants français vers des pays étrangers, il y a un risque extraordinaire pour notre société. »*

Mᵉ Mikowski souligne *« l'exemplarité »* de ce dossier : un père agent de nettoyage sans problème, une fillette indubitablement française, et surtout des imprimés de la préfecture attestant que l'administration avait sciemment organisé le départ du bébé en connaissance de cause. *« OK pour vol ce jour »*, avait machinalement signé Martine Courant, agent de la Ville de Paris mise à la disposition de la préfecture pour l'accueil des étrangers.

Avec l'un de ses supérieurs, Jean-Paul Vicat, adjoint au chef de bureau de l'éloignement des étrangers, elle a tenté de justifier la pratique qui vise à permettre l'éloignement forcé de mères étrangères en situation irrégulière accompagnées d'enfants légalement inexpulsables. *« Nous avons des instructions constantes de ne pas séparer les familles »*, a expliqué M. Vicat, appelant même à la rescousse la convention européenne des droits de l'homme.

Théoriquement, la mère est mise devant un choix cornélien : accepter, en quelques minutes, de partir seule en confiant son enfant à un parent ou à la DDASS (ce qui se fait), ou être expulsée avec un enfant qui, selon la loi, ne peut pas l'être. Mais les fonctionnaires, qui affirmaient que Mᵐᵉ Adopo avait choisi cette seconde issue vu l'absence de son mari, ont dû admettre, devant les questions insistantes de M. Monfort, qu'ils ne détenaient aucune preuve de cette acceptation.

L'« avis » imprimé par lequel l'intéressée découvre qu'on va la conduire à l'avion indique la possibilité d'emporter 20 kilos de bagages mais ne fait aucune mention de la possibilité de confier l'enfant à un tiers. *« Pourquoi règle-t-on le problème des bagages et pas celui des enfants ? »*, a interrogé M. Monfort, très à l'aise dans le rôle du faux naïf et visiblement interloqué par tant de laisser-aller.

Le récit des parents est venu, lui aussi, ébranler la logique administrative. *« L'enfant était dans mes bras*, a assuré M. Adopo au bord des larmes. *Un homme barbu en civil m'a dit :* « On emmène votre femme et votre enfant à l'aéroport. » *J'ai protesté car ma fille est française, j'avais tous les papiers, mais il m'a assuré que non. Il a tiré mon enfant pour le donner à ma femme et ne m'a pas autorisé à les accompagner à Roissy. Le bébé criait. J'ai cru devenir fou. »*

*« Procès politique »* contre la loi Pasqua, *« comparaison indécente »* avec Vichy, a estimé pour sa part Mᵉ Alexandre Martin-Comnène. L'avocat de la préfecture a accusé ses adversaires de chercher à *« paniquer »* les fonctionnaires chargés d'appliquer une *« loi jugée scélérate »*. Il a plaidé la relaxe en réfutant le récit des parents Adopo et l'accusation d'atteinte à la liberté.

Le représentant du parquet, François Reygrobellet, est parvenu à la même conclusion en estimant qu'il ne s'était *« rien passé que de normal »*. D'ailleurs, a-t-il justifié, s'il y avait eu arrestation arbitraire, il y aurait eu une scène de violence : *« L'enfant aurait crié et ça se serait entendu. »*

Le jugement sera rendu le 8 mars.

*Philippe Bernard*

# Les petites faveurs de Guy Névache devant le tribunal de Chambéry

CHAMBÉRY
*de notre bureau régional*

Le dossier de l'appartement de fonction de Guy Névache – membre du Parti socialiste jusqu'en 1989, puis deuxième adjoint d'Alain Carignon lorsque ce dernier était maire (RPR) de Grenoble – a été évoqué vendredi 9 février devant le tribunal correctionnel de Chambéry. Sans faire à proprement parler partie des « affaires grenobloises » en cours d'instruction, cette « petite histoire » met une nouvelle fois en lumière le laxisme dont ont fait preuve, ces dernières années, de nombreux élus de l'agglomération grenobloise, de droite comme de gauche, dans la gestion des dossiers dont ils avaient la charge.

Sachant qu'il allait rejoindre la liste conduite par Alain Carignon pour les élections municipales de 1989, Guy Névache, secrétaire général du Syndicat intercommunal de l'agglomération (Sieparg) depuis 1974, demanda à racheter l'appartement de fonction qu'il occupait. A l'unanimité, les soixante-trois membres du conseil syndical du Sieparg décidaient, le 24 février 1989, de lui céder ce bien, évalué par les Domaines à 1 100 000 francs, pour une somme d'1 million de francs. En outre, le conseil décidait d'accorder à l'acheteur un délai d'un an, sans intérêt, pour régler le solde de cette transaction, soit 500 000 francs. L'acte de vente ne fut toutefois signé que le 13 novembre 1989, soit plusieurs mois après que le nouvel élu eut été nommé vice-président du Sieparg.

Mis en examen pour *« ingérence »*, M. Névache a expliqué devant le tribunal que cette transaction a été effectuée en *« toute clarté »* et *« sans prise d'intérêt »*. D'autre part, il a souligné que le caractère éventuellement délictueux de cette vente avait *« échappé à tout le monde »*, notamment aux élus membres du conseil syndical du Sieparg, toutes tendances politiques confondues, et au préfet de l'Isère.

« J'AI ÉTÉ UN PEU LÉGER »

*« A l'époque, j'ai été probablement un peu léger. Mon attention aurait dû être attirée par les problèmes d'ingérence que posait cette vente »*, a reconnu M. Névache. Il fallut d'ailleurs une intervention de la Chambre régionale des comptes, le 14 octobre 1992, pour qu'il rembourse au syndicat les 300 000 francs qu'il lui devait encore en 1992.

Le procureur de la République a estimé que le délit d'ingérence était parfaitement caractérisé et que M. Névache avait bénéficié d'un avantage de 148 000 francs. Il a rappelé également qu'à partir de son élection comme vice-président du Sieparg, cet élu avait *« manifestement un rôle de surveillance et d'administration »* de l'organisme vendeur de l'appartement. Il a donc réclamé une peine de six mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 37 000 francs. Le tribunal rendra son jugement le 12 avril.

Entre-temps, Guy Névache aura comparu devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour une autre affaire, celle de son indemnité de licenciement de la société d'économie mixte départementale Grenoble-Isère-Développement. Enfin, il devrait être jugé prochainement pour *« corruption »* et *« complicité d'abus de biens sociaux »*, cette fois dans le cadre des « affaires » proprement grenobloises.

*Claude Francillon*

# Un couple soupçonné de mariage blanc pourrait être relaxé par la cour d'appel de Versailles

## L'arrêt est très attendu par les associations d'aide aux étrangers

**L'avocat général de la cour d'appel de Versailles (Yvelines), Franck Terrier, a demandé, vendredi 9 février, la relaxe de Sylvia Bruez, vingt-six ans, condamnée le 12 octobre 1995 par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) à trois mois de prison avec sursis pour avoir tenté, à deux reprises, de se marier avec son fiancé, Anselme Ganga, un Congolais de trente ans en situation irrégulière.**

LE 21 OCTOBRE 1990, Anselme Ganga quitte Brazzaville pour la France avec en poche un visa touristique de trois mois. Il compte poursuivre ses études à Paris et s'installe chez sa sœur demeurant à Cergy (Val-d'Oise). Il entreprend alors les démarches pour obtenir une carte d'étudiant ou un titre de séjour mais n'y parvient pas. Il décide tout de même de rester en France où sa formation d'électricien lui permet, de temps à autre, d'effectuer des « petits boulots ».

En mars 1993, lors d'une soirée chez des amis, il fait la connaissance de Sylvia Bruez. Après de nombreuses rencontres, les deux jeunes gens décident, fin 1994, de se marier. *En janvier 1995, ils* déposent un dossier à la mairie de Châtillon (Hauts-de-Seine), commune où est domiciliée Sylvia, mais les fonctionnaires, au vu du passeport du fiancé dont le visa n'est plus valable, craignent un mariage blanc et alertent le parquet de Nanterre.

Une enquête est ordonnée et les policiers de Cergy, qui se rendent au domicile de la sœur d'Anselme ne le trouvent pas. Craignant d'être arrêté, ce dernier préfère ne pas se présenter aux différentes convocations de la police et le parquet décide de suspendre la célébration prévue le 18 février *« pour risque de clandestinité »* de la cérémonie, les bans ne pouvant être normalement publiés.

Le jeune couple insiste et appelle à de nombreuses reprises la mairie de Châtillon. Finalement, une nouvelle date d'union est fixée au 5 août mais cette fois le parquet, qui n'autorise toujours pas la célébration, décide d'engager des poursuites judiciaires contre Sylvia, pour *« aide à l'entrée, à la circulation et au séjour d'un étranger »*.

> « Puisque l'amour n'a pas de frontières, rien ne vous empêche d'épouser M. Ganga dans son pays d'origine, puis de faire des démarches de visa »

Lors de l'audience du 28 septembre, devant le tribunal de Nanterre, le procureur de la République, M. Valbray, avait affirmé que la jeune femme avait *« délibérément bravé l'autorité et la souveraineté de l'Etat »* en tentant une deuxième fois *« de forcer la célébration du mariage en ne changeant pas un iota du dossier »*.

Reconnaissant toutefois qu'il ne doutait pas de la sincérité des sentiments des deux amoureux, il leur avait prodigué ce conseil : *« Puisque l'amour n'a pas de frontières, rien ne vous empêche d'épouser M. Ganga dans son pays d'origine, puis de faire des démarches de visa »*... Une idée qui n'était guère du goût de l'avocate de la jeune femme, Mᵉ Mylène Stambouli, qui dénonça *« une erreur grossière »* dans la citation de sa cliente à qui l'on reprochait d'avoir *« tenté d'obtenir à deux reprises la célébration d'un mariage clandestin, de nature à permettre de régulariser la situation administrative en France »* d'un clandestin.

Finalement, le 12 octobre 1995, la 18ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Nanterre avait condamné Sylvia Bruez à trois mois de prison avec sursis. Anselme Ganga avait, pour sa part, écopé de trois mois de prison ferme et trois ans d'interdiction d'entrée sur le territoire national.

Vendredi 9 février, devant la cour d'appel de Versailles, l'avocat général, Franck Terrier, a mis en lumière les contradictions du parquet de Nanterre, qui, tout en ne mettant en cause ni *« la sincérité de l'engagement des futurs époux »*, ni *« le caractère non clandestin du mariage »*, avait tout de même engagé des poursuites contre Mˡˡᵉ Bruez. Il a rappelé qu' *« il n'existe pas, dans notre droit, une obligation de dénoncer un étranger ici de façon irrégulière et qu'en conséquence cette attitude ne peut être retenue contre elle »*.

Déclarant que la peine de trois mois de prison avec sursis prononcée par le tribunal de Nanterre était *« mal fondée »*, il a demandé la relaxe de Sylvia Bruez. Quant à Anselme Ganga, il n'a pas réclamé de peine à son encontre, relevant *« l'irrégularité »* de la procédure pour séjour irrégulier mise en œuvre par le parquet de Nanterre contre lui.

Depuis le jugement de Nanterre, Sylvia et Anselme se sont finalement mariés le 21 octobre 1995 à la mairie du 11ᵉ arrondissement de Paris. Quelques jours après la cérémonie, le jeune marié est retourné à Brazzaville pour régulariser sa situation. Il est rentré en France pour être présent à l'audience de la cour d'appel de Versailles vendredi. Il s'est vu délivrer un visa d'un an et a entrepris les démarches pour obtenir une carte de séjour. Désormais, le jeune couple n'aspire plus qu'à une chose : *« Vivre tranquillement »* et retomber dans l'anonymat.

Les associations qui les soutenaient attendent beaucoup de la décision de la cour d'appel, rappelant que *« le jugement du tribunal correctionnel de Nanterre, après quelques autres, s'inscrit dans un processus législatif et judiciaire qui vise à couper de toute vie sociale les étrangers présents sur notre territoire sans titre de séjour »*.

La cour d'appel rendra son arrêt le 22 mars.

*Jean-Claude Pierrette*

# Un collégien écroué après l'agression d'un surveillant à Marseille

**UN ADOLESCENT** de dix-sept ans, qui avait poignardé, jeudi 8 février, un surveillant du collège Anatole-France à Marseille, a été mis en examen, vendredi, pour *« violence avec arme »* et écroué à la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône). Interpellé à son domicile, le jeune agresseur aurait reconnu avoir donné deux coups de couteau au surveillant parce qu'il lui interdisait l'entrée de son ancien établissement, situé au centre de Marseille. Une information judiciaire a été ouverte pour *« violence volontaire avec arme ayant entraîné une incapacité totale de plus de huit jours sur un citoyen chargé d'une mission de service public »*. Le parquet ayant requis l'emprisonnement et retenu les circonstances aggravantes, la peine encourue par l'adolescent passe de trois à cinq ans d'incarcération. L'agresseur est un ancien élève du collège, actuellement scolarisé en classe de troisième dans un autre établissement de la ville.

*Dans un autre établissement*, le collège Maurice-Genevoix de Decize (Nièvre), une surveillante de vingt-cinq ans a été rouée de coups, vendredi 9 février, par un jeune de seize ans qui ne fait pas partie de l'établissement. Rattrapé par des enseignants témoins de l'agression, il a été interpellé par les gendarmes.

## DÉPÊCHES

■ **MÉDECINE : Un numéro vert – le 05.01.40.15** – a été mis en place pour prévenir l'inquiétude des patients porteurs de sonde cardiaque, après la décision du ministère du travail et des affaires sociales de retirer du marché les sondes de la société Electronics (*Le Monde* du 10 février).

■ **JUSTICE : le juge d'instruction chargé du dossier du conseil régional d'Alsace** a ordonné le renvoi devant le tribunal correctionnel de Strasbourg de dix-huit personnes, dont l'ancien directeur général *des services de la région, Philippe Garing, mis en examen en 1994* pour *« corruption, faux, usage de faux et trafic d'influence »*.

■ **COUR D'ASSISES : le garde des sceaux, Jacques Toubon,** a désigné, vendredi 9 février, les membres du Haut Comité consultatif sur la réforme de la cour d'assises sur proposition de son président, Jean-François Deniau. Outre son vice-président, René Remond, président de la Fondation nationale des sciences politiques, le Haut Comité comprendra Marceau Long, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, ancien président de la Commission de la nationalité, Simone Rozès, premier président honoraire de la Cour de cassation, André Cerdini, ancien président de cour d'assises, Jean-Pierre Changeux, président du Comité national d'éthique, Marcel Dorwling-Carter, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Yvon Gattaz, ancien président du CNPF, Emmanuel Le Roy-Ladurie, professeur au Collège de France, Alphonse Boudard, écrivain, Pierre Copie, président des *« anciens jurés de la cour d'assises du Nord »*, Chantal Cumunel, secrétaire général de la CGC, Blandine Kriegel, professeur d'université, Jean-Claude Larrivoire, journaliste à RTL, Jacques-Henri Robert, directeur de l'Institut de criminologie de l'université de Paris-II, François Sarda, avocat au barreau de Paris, Dominique Souchier, journaliste à Europe 1, Pierre Touraine, ancien directeur de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris. Le secrétariat général sera assuré par Vincent Lesclous, magistrat au parquet de Paris.

# CARNET

## DISPARITIONS

■ *Mgr DEREK WORLOCK*, archevêque catholique de Liverpool, est mort jeudi 8 février, des suites d'un cancer. Né à Londres le 4 février 1920, il avait été ordonné prêtre en 1944, consacré évêque en 1965 à Portsmouth, avant d'être promu en 1976 à Liverpool.

Figure populaire du catholicisme anglais, actif militant œcuménique, Derek Worlock était très lié à l'archevêque anglican David Shepard, dans une ville qui compte une forte communauté irlandaise et reproduit souvent les tensions entre catholiques et protestants d'Irlande du Nord. Les deux hommes adoptaient des positions communes et ont joué un rôle de médiation et d'apaisement dans les émeutes sociales et raciales de Liverpool dans les années 80.

■ *HIDEO OGUNI*, scénariste japonais, est mort le 5 février, des suites d'une pneumonie. Il était âgé de quatre-vingt-onze ans. Né en 1905 à Aomori, il avait débuté à la Nikkatsu en qualité d'assistant réalisateur et scénariste. Mais sa rencontre avec Akira Kurosawa se révéla déterminante, puisque le metteur en scène fit d'Oguni un de ses collaborateurs attitrés, de *Vivre* (1952) à *Ran* (1985). Au cours de cette période, les seuls films de Kurosawa auxquels il ne participa pas furent *Yojimbo* (1961), *Dersou Ouzala* (1975) et *Kagemusha* (1980). Travaillant en collaboration avec les autres scénaristes du maître, Shinobu Hashimoto, Ryuze Kikushima et Masato Ide, il insistait le plus souvent sur la dimension « morale » du scénario. Oguni avait également écrit de nombreux scénarios pour la Toho.

## NOMINATION
## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Jean Lemerle, professeur de* chimie, a été élu, lundi 5 février, président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI). Il remplace Jean-Claude Legrand, élu en 1991.

[Né le 10 avril 1941, Jean Lemerle, docteur en sciences physiques, a été nommé assistant de chimie à la faculté des sciences de Paris en 1964, maître assistant à l'université Paris-VI en 1970 et professeur en 1983. Premier-vice président de l'université depuis 1990, il fut, entre 1983 et 1986, chef de la mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN) et responsable académique du plan Informatique pour tous.]

## JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 9 février sont publiés :

● **Décorations** : une lettre du président de la République au premier ministre, relative aux ordres de la Légion d'honneur et du Mérite. Il s'agit notamment de veiller à la représentation de tous les milieux socioprofessionnels, des femmes, ainsi qu'à l'équilibre géographique des promotions *(lire p. 6)*.

● **Justice** : une circulaire relative aux contrôles d'identité prévus par le code des douanes.

● **Environnement** : un décret relatif aux conditions dans lesquelles peuvent être édictées certaines prescriptions et règles prévues notamment par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

● **Propriété intellectuelle** : un décret concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle.



## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

**Sophie PÉRIÈS**
et
**Guillaume VÉLUT**
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de leur fille,

**Charlotte,**

à Saint-Cloud, le 2 février 1996.

---

**M. et Mᵐᵉ Bertrand DOUSSET**
sont heureux d'annoncer la naissance de

**Léa,**

le 4 février 1996.

24, rue Paul-Bert,
75011 Paris.

### Décès

– Le Père Réginald Declercq, dominicain,
son frère,
Anne, Michel, Françoise, Dominique, Geneviève,
ses enfants,
Emilie, Romain, Thomas, Nicolas, Isabelle, Anaïs, Karine, Emile,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**général Pierre DECLERCQ,**
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 février 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 13 février, à 14 heures, en l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye.

L'inhumation aura lieu à 16 h 30 le même jour, au cimetière de Montmartre.

15, rue Saint-Bernard,
75011 Paris.

---

– La direction des Musées de France,
La Réunion des musées nationaux,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Albert LE BONHEUR,**
conservateur en chef
au Musée national
des Arts asiatiques-Guimet,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,
chevalier des Arts et Lettres,

survenu le jeudi 8 février 1996, dans sa cinquante-huitième année, et s'associent à la douleur de sa famille.

---

– Le conservateur général,
La conservation et tout le personnel du Musée national des Arts asiatiques-Guimet,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

**M. Albert LE BONHEUR,**
conservateur en chef,
chevalier du Mérite,
chevalier des Arts et Lettres,

survenu le 8 février 1996.

---

– Paris. Genève. Tel-Aviv.

Les familles Della-Torre, Liess, Tsaïdi, ont la tristesse d'annoncer le décès du

**docteur Michèle LIESS,**
née DELLA-TORRE,

survenu le 8 février 1996.

---

– L'Association des amis de la revue et des éditions « Pleine Marge »,
a la grande tristesse d'annoncer la disparition de

**Mᵐᵉ Geneviève PICON,**

son attentive et généreuse présidente.

---

– Michel et Vincent Possompès,
Nicole et Anne Possompès,
Toute leur famille,
font part du décès de

**Marthe POSSOMPÈS,**
professeur de sciences naturelles,

survenu le 9 février 1996.

Nous lui rendrons un dernier hommage à Iriberry, le 13 février, à 16 heures.

Jauregnia,
Bustince-Iriberry,
64220 Saint-Jean-Pied-de-Port.

---

– Montpellier.

Ses enfants,
Alice, Mireille, Serge, Danielle,
Et leurs conjoints,
Albert, Michel, Mireille et Bernard,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 6 février 1996, à l'âge de quatre-vingt-six ans, de

**M. Maurice (Mosek) RADZYNER.**

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

23, avenue de Valmy,
38100 Grenoble.

### Remerciements

– Mᵐᵉ Sylvette Cochand,
son épouse,
Alice, Jacques-Pierre, Coline, Gary,
sa famille,
profondément émus, remercient tous ceux qui ont témoigné leur sympathie et leur amitié après le décès de

**M. Lucien COCHAND,**

le 9 novembre 1995, à l'âge de soixante-et-onze ans.

Ancien administrateur-directeur général des compagnies Le Monde et Le Nord, devenues Via Assurances, il était encore administrateur de la Fondation John-Bost, à Laforce.

Discrète et grande générosité, curiosité et humour : chacun savait qu'il était homme de grande humanité.

13, avenue Joseph-Mozen,
84110 Vaison-La-Romaine.

### Anniversaires de décès

– *Ce jour-là, il y a onze ans*, le 11 février 1985, disparaissait injustement, à l'âge de quinze ans,

**Tristan DUSSOTTIER.**

*« Tu es parti, naufragé dans les étoiles,
Et je reste seul dans ton immensité. »*

*Vous qui* l'avez connu, parents, famille, amis, ayez, en ce jour de douloureux anniversaire, une pensée pour lui.

M. et Mᵐᵉ Jacques Dussottier,
ses parents,
Jérôme Dussottier,
son frère.

*53, rue du Bois-Montmartre,
77680 Roissy-en-Brie.*

---

– Il y a un an, le 12 février 1995,

**Jean-Baptiste NIEL,**
trente-trois ans,
écrivain et poète,

nous quittait.

Son passage parmi nous fut trop court, mais riche, fier et lumineux. Que ses écrits en restent le vivant reflet.

Sa famille, son ami, ses amis, se souviennent, pensez à lui.

---

**Jacky PLOIX,**

décédée le 11 février 1992.

Lumière elle fut, lumière elle restera.

Coat Amour,
29600 Morlaix.

---

**Jean VORMUS**

nous a quittés il y a deux ans.

Helga Vormus,
*18, rue du Moulin-Vert,*
75014 Paris.

### Communications diverses

**Remise de bourses**
Centre de recherche
*sur les Juifs du Maroc*
Président-fondateur : M. Robert Assaraf.
Tél. : 45-49-61-40.
Fax : 45-48-24-83.

Les bourses de recherche de doctorat sur *l'histoire, la culture des Juifs du Maroc et les relations judéo-musulmanes* pour l'année universitaire (1995-1996) seront décernées aux lauréats le lundi 12 février 1996, à 19 heures.

Maison France-Israël (salons Chagall), 64, avenue Marceau, Paris-8ᵉ.

Cette cérémonie sera suivie d'une conférence de M. le professeur Haïm Zafrani, sur le thème : *« Juifs d'Andalousie et du Maghreb »*.

### Séminaires

– **Nouveau *Musée/Institut* d'art contemporain à Villeurbanne :** séminaire Peter Bürger, *Les Théories de l'avant-garde*, avec P. Bürger, R. Rochlitz, M. Jimenez, F. Leen, vendredi 16 et samedi 17 février 1996. Tél. : 78-03-47-00.

---

**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE**

● **Séminaires**

Gérard Sfez : « Machiavel et le religieux en politique », 23 février, 1ᵉʳ et 22 mars, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5ᵉ.

Stéphane Arguillère : « La psychologie et la noétique spéculatives du bouddhisme tardif », 14 février, 13 et 27 mars, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean Leveque : « Dépositions de l'infini. Ecriture mathématique et écriture philosophique dans *La Science de la logique* de Hegel », 16 février, 15 mars, 14 heures-16 heures, salle des Actes, salle P. Celan, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris-5ᵉ.

Heinz Wismann : « Logiques de l'interprétation. Les grandes étapes de la pensée herméneutique », 6, 13 et 20 février, 18 heures-20 heures, salle de débats B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5ᵉ.

● **Colloque**

*Pluralisme, souveraineté et identité nationale*, sous la responsabilité de C. Audard et J. Charvet, 16 février, 11 heures-18 heures, avec M. Freeden, P. Manent, P. Raynaud et J. Crowley, Centre for the Philosophy of the Social and Natural Sciences, London School of Economics, Houghton Street, Londres, WCI.

● **Samedis autour d'un livre**

*Le toucher du rayon*, de Lucette Finas avec F. Aso, R. Chollet, J. Lauxerois et P. Pachet, 17 février, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5ᵉ.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.

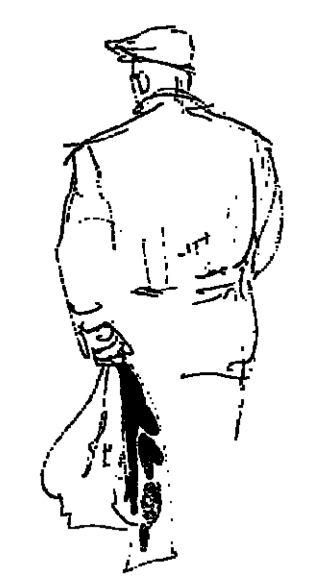
*Renseignements sur les salles*, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.

**HORIZONS**

ENQUÊTE

# Retour à Jarnac

**La fièvre des obsèques est retombée dans le bourg charentais. Curieux et pèlerins continuent de se presser dans les ruelles et au cimetière. Mais, après le tumulte des premières heures, les Jarnacais restent circonspects sur l'avenir du pèlerinage**



MAURICE VOIRON, maire de Jarnac, en Charente, où François Mitterrand repose, dans un grand tumulte, depuis le 11 janvier, est un homme stressé, aimable et vif, mais qui aspire de toute évidence à des vacances. « *Les journalistes, je ne les compte plus. La première semaine après les obsèques, j'ai répondu à cent quinze interviews. Depuis, une cinquantaine environ. J'ai des habitués maintenant. Les gens de l'AFP* [l'Agence France-Presse] *m'appellent tous les jours : vous n'avez pas un petit scoop ? Non, je n'ai pas tout le temps des petits scoops.* » Il est un peu agacé depuis que les journaux ont dit que les curieux pouvaient louer un hélicoptère pour survoler le cimetière de Jarnac (« *On ne peut pas survoler une ville à moins de 1 500 mètres, alors pour voir les détails de la tombe, excusez-moi...* ») et que lui, le maire, parlait naguère du président comme du « *vinaigrier* » et aujourd'hui comme de son « *ami d'enfance* ».

Le père Voiron habitait à Jarnac la rue Croix-du-Lô, les Mitterrand la rue Abel-Guy et les jardins des deux propriétés étaient séparés par un mur mitoyen, que deux escabeaux placés de chaque côté permettaient aux enfants de franchir aisément. Le père Joseph Mitterrand était vinaigrier. Les Voiron avaient une entreprise de camions. Les Voiron transportaient le vinaigre des Mitterrand et les enfants jouaient ensemble. « *Je suis d'octobre 1926 ; quand j'avais dix ans, François Mitterrand en avait vingt. A cet âge, dix ans d'écart, c'est un monde. C'est pourquoi je n'ai jamais pu dire qu'il était un ami d'enfance... En revanche, j'étais proche de sa sœur Geneviève, qui était cheftaine-louveteau, et de son frère plus jeune, Philippe, qui est décédé.* »

Pour le reste, les rapports des deux hommes étaient apolitiques. Maurice Voiron, membre du CDS, avait fait campagne pour Giscard. Il avait félicité d'un télégramme François Mitterrand pour sa victoire, et ce dernier l'avait invité pour son intronisation à l'Elysée. « *Je suis légaliste, c'est tout. Et il venait ici en « pays ». A l'inauguration du musée pour sa donation, je lui ai dit :* « Monsieur le président, vous êtes à l'heure où tout homme est à la recherche de sa vérité, où on regarde tous vers l'enfance et quand on voit qu'on a été sous le même ciel, avec les mêmes bruits, les mêmes odeurs, on sait qu'on est quelque part les mêmes... » *Et là, il a repris la balle au bond et il est parti dans un de ces dégagements époustouflants...* »

CE ciel changeant, cet air léger, lumineux, cette paisible campagne, où s'est déroulée l'enfance de François jusqu'à son départ pour le collège Saint-Paul à Angoulême, ont été mis à rude épreuve dès l'annonce officielle du lieu de ses obsèques. Jarnac est un bourg de 5 000 habitants au bord de la Charente, avec des rues étroites, des maisons discrètes, une place du château sans château, de grands chais pour le négoce de cognac le long du fleuve, pour des noms connus au Japon autant qu'en France, Courvoisier, Hine, Bisquit, etc. Il n'y a pas de feux pour la circulation, parce que d'ordinaire on a tout le temps de voir venir.

Il n'y a pas d'hôtel en ville, à part le modeste Terminus, près de la gare, et quelques petits restaurants dont un seul, le Restaurant du Château, mérite qu'on s'y attarde pour ses poissons et l'accueil de son patron, M. Destrieux, qui dit comme tout le monde : « *On ne s'y attendait pas. C'est un beau cadeau qu'il nous a fait ; le monde entier sait où est Jarnac.* » Avant de filer la métaphore sur un ton très cuisinier : « *On a eu la tête chaude, maintenant on l'a un peu froide, il faut la garder tiède. On ne sait pas ce que ça va donner. La tête chaude, c'est quand j'ai vu débarquer tout ça, les gens, les télés, les journalistes. De ma vie, je n'ai vu une folie comme la semaine de l'enterrement. Beaucoup de voitures, d'embouteillages, de gendarmes, tout le monde débordé. Les repas de midi, on les servait jusqu'à 5 heures du soir et ceux du soir jusqu'à 2 heures du matin. On avait tous une pêche ! Jamais je ne me suis senti aussi en forme. De là à construire cinq hôtels...* »

La tête froide, c'est de garder Jarnac sans y toucher, de glisser le président dans l'ensemble, comme le but d'une promenade commençant place du Château, empruntant la Grand'Rue semi-piétonne, la rue Abel-Guy où se trouve, au numéro 22, la maison natale du président (non, elle n'est pas à vendre, Mme Colette Landry, sœur cadette de François, l'occupe), qui porte encore sur un côté l'inscription pâlie « Fabrique de vinaigre », puis la rue des Grand'Maisons, où se trouve le caveau des Mitterrand. La tête tiède, évidemment, c'est plus compliqué, c'est entre les deux et ça demande sans doute un peu de réflexion.

Monsieur le maire, contrairement à ses administrés, n'a pas été surpris du choix de Jarnac par François Mitterrand. Il a remarqué depuis longtemps des indices certains de l'attachement du président à sa ville natale : au lendemain du suicide de Pierre Bérégovoy, où était le président ? A Jarnac. Il assistait à la messe anniversaire pour la mort de son frère Philippe, disparu un an plus tôt, et il déjeunait chez sa belle-sœur à Saint-Simon.

En pleine guerre du Golfe, il fait venir Maurice Voiron à l'Elysée pour parler de son « musée », officiellement l'Espace culturel de l'Orangeraie, un ancien chai de Bisquit aménagé pour recevoir les cadeaux reçus pendant la présidence. Il n'est pas content des pots de fleurs en terre qu'on a prévus. Le lendemain, des pots différents arrivent de l'Elysée, par avion, choisis par lui.

Le jour de l'inauguration, le 6 mars 1995, il est resté toute la journée à tourner autour de l'église et du cimetière, et plus d'un Jarnacais a pensé qu'il faisait une sorte de repérage. Enfin, il a dit à Marie Balvet, auteur du *Roman familial de François Mitterrand*, qu'il pensait à Jarnac dès juillet 1994, mais qu'il ne restait qu'une case dans le caveau familial et qu'il ne savait pas si ses sœurs et ses frères voudraient la lui céder. « *Le jour de l'enterrement, le maire de Château-Chinon m'a dit qu'il savait que ce serait Jarnac, qu'on avait vendu le mont Beuvray au président, mais à la demande de Mme Mitterrand. Après il y a eu les fuites et il a dit, non, ça m'énerve, j'en veux pas. J'ai dit à sa sœur Geneviève :* « Connaissant votre frère, c'est lui qui a dû arranger les fuites pour pouvoir dire non. » *Elle a ri : vous n'avez pas entièrement faux...* »

Ce fameux jour de l'enterrement, le monde entier découvrit avec quelle simplicité la douleur unissait les deux ménages du président défunt. Les Américains en écarquillèrent les yeux, et bien d'autres avec eux. Même les Jarnacais, moins à cheval sur le « politiquement correct », en furent un peu estomaqués.

**« On ne s'y attendait pas. C'est un beau cadeau qu'il nous a fait ; le monde entier sait où est Jarnac »**

Le Père Fau, qui célébra l'office, reçut par la suite des lettres d'insultes ou de protestation pour avoir reçu Anne Pingeot et Mazarine. Depuis, le Père Fau fait une retraite à Lourdes. « *Et encore,* ajoute M. Voiron, *les journalistes n'ont pas pu entrer dans l'église... D'un côté, à gauche, il y avait le clan Mitterrand ; de l'autre, les Gouze et tous les autres, bien séparés. Il y a certainement dû y avoir du rififi entre eux. Un jour, le président répondait à un journaliste qui lui faisait remarquer que, pour un Saintongeais, il avait passé les trois quarts de sa vie en Bourgogne :* « Oh, mais la Bourgogne, ça n'est jamais qu'une greffe... » *C'était dur pour sa femme. Mais, lui, ça n'a pas dû le gêner intellectuellement de ne pas faire sépulture commune. Les gens d'ici ne vont pas ailleurs.* »

Le premier week-end après les obsèques, vingt mille personnes sont venues au cimetière. Les deux semaines suivantes, le chiffre est descendu à dix mille et, à présent, avec le froid, « *ça retombe* ». Il n'empêche, le choc a été fort. On a vu arriver des couronnes de fleurs du monde entier, le fleuriste de la Grand'Rue a reçu des commandes de Nelson Mandela, du chancelier Kohl, et continue de vendre des roses rouges, en bouquet ou à l'unité (15 francs). Le buraliste vend des briquets à l'effigie du président, avec une rose à la main, et des cartes postales commémoratives. Le marchand de sport vend des écharpes et des T-shirts. C'est tout pour l'instant. Le maire y veille. On n'est pas chez Elvis Presley ni chez Bernadette Soubirous. Des socialistes sont venus par délégations entières, mais il n'y a pas eu que des gens de gauche. On a vu des cars de retraités monter du Lot. Ce flot inhabituel de visiteurs a posé un sérieux problème de logistique à la mairie, parce que la tombe du président, dans son austère discrétion, est un casse-tête. Comme le dit un des huit gendarmes affectés au cimetière, de nuit comme de jour, « *la tombe est mal orientée* ».

Ce n'est pas une question d'opinions, certes, mais d'espace. Le caveau Mitterrand est constitué d'une maisonnette en pierre dont la façade, du côté de l'allée, est le côté Lorrain (nom de la mère du président) et le dos est le côté Mitterrand. C'est au dos que figurent les plaques des parents, Joseph et Yvonne, de Francis Sarrazin et d'Antoinette Lorrain, sa femme, tante de François, de Robert Lorrain et, tout en bas à droite, celui du président avec l'inscription : « François Mitterrand. 1916-1996 ».

Le problème est qu'il n'y a pas d'allée sur les côtés ni à l'arrière du caveau. Les tombes voisines sont contiguës. Quand le raz de marée des vingt mille visiteurs du premier week-end après les obsèques a déferlé, ces tombes de gens nullement célèbres ont été piétinées, abîmées. La municipalité a fait construire un petit pont de bois en forme de U pour faire le tour du caveau présidentiel, et l'on marche à la queue-leu-leu au-dessus des tombes d'Yves Cremou, de Maxime Leroy, de Daniel Geneuvre, de Ferdinand Bré. Et que pense-t-elle de tout cela, *de profundis*, Marie Chambord née Buherne, dont la stèle a été sciée et mise de côté pour livrer passage aux pèlerins venus jeter des fleurs, prendre des photos ?

Les vivants refusent qu'on déplace les tombes de leurs morts, aussi bien chez les Mitterrand que chez leurs voisins dans l'au-delà. La mairie s'est beaucoup inquiétée de cette passerelle provisoire et indispensable dans un premier temps. Allait-on la conserver, en dur, en transparent, etc. ? La partie nouvelle du cimetière, avec ses pelouses encore vierges, est impressionnante, un hectare de roses coupées, enveloppées de cellophane, alignées bien serrées, comme des petites victimes.

Quant aux pèlerins, le grand mystère est de savoir ce qui les fait venir. « *J'ai eu ma retraite sous son septennat, alors vous pensez...* » ou « *Ma femme et moi, on vient de Bretagne et on va en vacances en Espagne, alors on a fait un crochet par Jarnac.* » En dehors des politiques et des militants, qui ne sont pas les plus nombreux, qu'est-ce qui les attire ? La curiosité ? Oui, mais la curiosité de quoi ? Voir une petite plaque de marbre gris ? S'assurer qu'il est bien mort ? Ou parce qu'on n'a parlé que de ça, pendant si longtemps, qu'on a vu tant de photos de lui, malade, meurtri, mourant, mort, en bière, en terre ? Parce que la seule réalité sacrée qui s'impose et que l'on revisite est la réalité télévisuelle, comme l'indiquent les produits dans les supermarchés portant la mention « Vu à la télé » ?

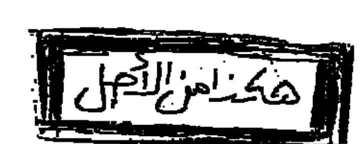
UN pèlerin filme la tombe avec son Caméscope, il se fait sa version télévisée des images qu'il a déjà vues. Un photographe d'un hebdomadaire du samedi lui demande de reprendre la pause, les roses, de rejouer la scène. D'autres gens verront ces images dans leur journal et se diront qu'il avait l'air bien ému, cet homme, et ils viendront peut-être, entreront dans la danse du spectacle...

Ce même samedi, le maire de Jarnac devait rencontrer celui de Colombey-les-Deux-Églises, pour savoir comment on se débrouille avec les grands défunts. « *Si ça continue au rythme actuel, on aura 500 000 visiteurs... Avec les beaux jours... Et la réouverture du musée...* » Il ne faut pas céder au syndrome Perrette, signalé par La Fontaine. Le musée ne présente pas grand-chose d'intéressant, le spectre de François Mitterrand fait moins d'ombre que celui du Général. Et comme le dit M. Destrieux : « *Qui vous prouve que ça va durer ? François Mitterrand est à la place de sa sœur. Et s'il devait aller à Château-Chinon ou au mont Beuvray ? Les Jarnacais auraient tout payé et il n'y aurait plus rien à voir...* » Version inédite et posthume du coup de Jarnac.

***Michel Braudeau***

*Croquis Noëlle Herrenschmidt*





# La deuxième mort de Joseph Staline

## Il y a quarante ans, dans son « rapport secret » au XXe congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, Nikita Khrouchtchev dénonçait les méthodes du « Petit Père des peuples » et ouvrait la voie à une « réforme » du totalitarisme. Jusqu'à ce que Mikhaïl Gorbatchev décide d'aller encore plus loin

QUAND le XXe congrès du PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique) s'ouvre, le 14 février 1956, tout laisse à penser que l'événement ne dérogera pas à la tradition des célébrations, dans lesquelles les dirigeants soviétiques sont passés maîtres. Pourtant, cette fois, la réunion sera différente de la grand-messe à la gloire du régime, avec de jeunes pionniers enthousiastes envahissant la tribune officielle pour distribuer des roses...

Dans la « partie internationale » du rapport d'activité du comité central présenté par le numéro un du parti, à l'ouverture de la séance, Nikita Khrouchtchev utilise un nouveau vocabulaire. A la lecture de son discours, les soviétologues occidentaux, à l'affût du moindre signe de modification de la langue de bois officielle, croient déceler un important changement quant aux formules employées. En effet, après ces diatribes répétées contre les Occidentaux pendant des années, Khrouchtchev laisse entendre que le monde n'est pas divisé entre le « camp socialiste » (les bons) et le « camp impérialiste » (les mauvais).

Le premier secrétaire plaide en faveur de la « coexistence pacifique entre Etats appartenant à des systèmes sociaux différents ». En somme la guerre entre les deux camps n'est plus inévitable, et le passage du capitalisme au socialisme peut se faire de manière pacifique. Toutefois, la normalisation des relations ne signifie pas pour autant la fin des divergences idéologique. La « concurrence » entre les deux systèmes a encore de beaux jours devant elle et, sur tous les continents, elle marquera l'histoire contemporaine jusqu'à l'effondrement du communisme. Excepté cette nouvelle conception des relations Est-Ouest que laisse percer Nikita Khrouchtchev, le congrès de février 1956 semble s'acheminer vers une conclusion sans surprise. Même si elle est devenue rituelle, la condamnation du « *dogmatisme* » et du « *culte de la personnalité* » est cependant interprétée par certains observateurs comme un signe encourageant de l'évolution de l'état d'esprit des camarades. On relève même l'insistance qui est mise dans l'évocation du « *principe de la direction collective* ».

> Khrouchtchev révèle aux délégués, stupéfaits, que 70 % des membres du comité central élus en 1934 au XVIIe congrès ont été fusillés

L'analyse ultérieure des discours prononcés au cours des séances publiques du XXe congrès permet de penser que les adjectifs utilisés par Nikita Khrouchtchev et ses proches collaborateurs avaient un objectif précis : préparer le terrain pour la séance à huis clos du 24 au 25 février. Séance historique au cours de laquelle le premier secrétaire prononce un réquisitoire d'une extrême violence contre Staline. Il cite des documents inédits sur les crimes de l'ancien dictateur ; il dénonce la « *terreur stalinienne* » et les procès fabriqués avec aveux arrachés. Khrouchtchev révèle ainsi aux délégués stupéfaits que 70 % des membres titulaires et suppléants du comité central élus au XVIIe Congrès en 1934 ont été fusillés.

Quelques semaines plus tard, le texte, distribué aux délégués communistes étrangers et lu dans les cellules du parti soviétique, arrive clandestinement en Occident. Des sources polonaises et yougoslaves auraient été à l'origine des fuites. Après authentification du document par des experts du département d'Etat, le 4 juin 1956, le *New York Times* (et, en France, *Le Monde*) publie le « rapport secret » présenté par Nikita Khrouchtchev.

Quarante ans plus tard, la relecture du rapport secret, qui fit sensation, révèle son caractère limité. Certes, le premier secrétaire condamne globalement le stalinisme. Mais il reste largement ambigu, allant par exemple jusqu'à parler de la « *justesse de la lutte de Staline* » contre les trotskistes et les boukharinistes. D'ailleurs, en janvier 1957, ce même Khrouchtchev prononce un discours néostalinien et déclare être fier d'avoir participé, dans sa jeunesse, à la lutte contre les « *ennemis du peuple* ».

Sans aucun doute, les conséquences internationales (y compris à l'intérieur du mouvement communiste) du rapport secret de février 1956 se sont révélées plus importantes que ses effets immédiats sur la vie intérieure du parti soviétique. Parmi ces conséquences directes ou indirectes, on peut relever : la dissolution du Kominform en avril, les émeutes de Poznan, la réhabilitation accélérée des victimes des procès des années 50 dans les pays de l'Est et surtout l'Octobre polonais et la révolution hongroise de la même année.

Dans un certain sens, le XXe congrès – ou plus précisément les remous provoqués par le rapport secret – marque l'ouverture d'une voie qui n'est plus celle du totalitarisme pur et simple. Avec néanmoins une borne infranchissable : la limite imposée par Nikita Khrouchtchev et par son successeur, Leonid Brejnev, à tout processus de « libéralisation » qui menacerait les intérêts de Moscou. D'où l'écrasement de la révolution hongroise, en novembre 1956, ou l'intervention en Tchécoslovaquie, en août 1968, au nom de la doctrine officiellement inexistante de « *souveraineté limitée* » des pays socialistes. Jusqu'au milieu des années 80 (c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev), les dirigeants du Kremlin restent attachés à leur zone d'influence à l'Est ainsi qu'au maintien du rôle dirigeant du Parti communiste.


KEYSTONE

*L'analyse des discours prononcés au cours des séances publiques du XXe congrès permet de penser que Khrouchtchev et ses proches collaborateurs avaient un objectif précis : préparer le terrain pour la séance historique à huis clos du 24 au 25 février 1956, au cours de laquelle le premier secrétaire du PCUS prononce un réquisitoire d'une extrême violence contre Staline.*

C'est finalement le dernier secrétaire général du PCUS qui achève la destruction du stalinisme entamée en 1956. Lors du congrès réuni en janvier 1987, et à l'occasion de la réunion consacrée au soixante-dixième anniversaire de la grande révolution d'Octobre (en novembre de la même année), Mikhaïl Gorbatchev donne le feu vert à l'examen minutieux et sans complaisance de tous les aspects de l'histoire mouvementée de l'URSS.

Les débats s'engagent en particulier au sujet des responsabilités de Staline avant, pendant et après la deuxième guerre mondiale, en tant que dirigeant du parti et aussi dirigeant de l'Etat. Plus généralement, le constat est fait que, malgré le rapport secret de Nikita Khrouchtchev, le processus pour rétablir la justice n'a pas été conduit à son terme et a même été suspendu dans le milieu des années 60. La direction soviétique en conclut qu'il faut aller beaucoup plus loin pour extirper le stalinisme.

Le « Petit Père des peuples » sera donc mort plusieurs fois. Tout d'abord physiquement, le 5 mars 1953 ; ensuite, il y a quarante ans, dans la nuit du 24 au 25 février 1956, pendant la séance à huis clos du XXe congrès. Mais le véritable acte de décès politique date du 26 décembre 1991, c'est-à-dire au lendemain de la démission de Mikhaïl Gorbatchev de son poste de président du Soviet suprême et de la disparition de l'URSS.

***Thomas Schreiber***


DIMITRI BALTERMANTS

*Mort en 1971, Nikita Khrouchtchev (photographié ici en 1959) aura, le premier, utilisé les mots de « coexistence pacifique entre Etats appartenant à des systèmes sociaux différents », évoquant ainsi une nouvelle conception des relations Est-Ouest.*

# Le double langage des nouveaux communistes russes

INTERDIT par Boris Eltsine en août 1991 au moment du coup d'Etat avorté, légalisé à nouveau quinze mois plus tard, le Parti communiste de la Fédération de Russie est peu à peu devenu le parti le plus nombreux (environ 500 000 membres) et le mieux organisé du pays (plus de 20 000 sections locales). Lors du congrès extraordinaire du mois de février 1993 qui s'est déroulé en présence des principaux putchistes d'août 1991, les 89 membres du comité central ont élu Guennadi Ziouganov à la tête de cette formation. Peu connu à l'époque à l'extérieur des frontières de la Russie, cet ancien apparatchik, sans charisme ni talent oratoire, s'est rapidement imposé comme l'un des adversaires les plus redoutables de Boris Eltsine.

Les résultats des élections législatives du 13 décembre 1993 n'ont pas été conformes aux espoirs des communistes. Ceux-ci obtinrent moins de 12 % des suffrages, c'est-à-dire environ moitié moins de voix que celles qui s'étaient portées sur le parti « libéral-démocrate » de Vladimir Jirinovski.

Mais depuis 1994, l'incapacité manifestée par Boris Eltsine à maîtriser les problèmes économiques et sociaux (aggravés par les répercussions de l'intervention en Tchétchénie) ne cesse de renforcer la position des communistes.

Alors qu'on observe une perte de vitesse de Vladimir Jirinovski, de moins en moins crédible pour une partie de l'opinion publique un certain temps sensible à sa démagogie et à ses thèses extrémistes, le retour en faveur des communistes ne se limite plus aux personnes âgées. Un nombre important de jeunes sympathisent également avec le PC de Guennadi Ziouganov, qui, maintenant, se définit comme un « *parti moderne, réaliste, sérieux, favorable à toutes les formes de propriété* ». Sans doute une partie de la « clientèle » de Vladimir Jirinovski choisit-elle désormais les communistes pour leur lutte politique contre la « clique Eltsine ».

Les résultats des élections législatives du 17 décembre 1995 confirment d'ailleurs ce déplacement des voix : 21,8 % pour le PC, recul sensible du parti de M. Jirinovski avec 10,8 %. Les deux formations ont plusieurs points communs. Elles se présentent, en particulier, comme des ardents défenseurs de la Russie et des 25 millions de Russes vivant hors des frontières. Cependant, la guerre en Tchétchénie les oppose radicalement : les communistes dénoncent cette « *aventure* », tandis que M. Jirinovski préconise de « *bombarder la Tchétchénie au napalm* ».

A vrai dire, Guennadi Ziouganov – dont la candidature à l'élection présidentielle de juin prochain devrait être approuvée à la fin du mois de février par la conférence du parti – est un adepte du double langage. Il évoque parfois Lénine et revendique une partie de l'héritage soviétique à l'intention des nostalgiques du passé qui figurent parmi ses électeurs.

A ceux qui ne veulent pas entendre parler d'un retour quelconque de l'ancien régime et rêvent d'une Russie moderne et démocratique, M. Ziouganov tient un langage différent. Il rappelle par exemple qu'en 1898 les amis d'Oulianov (qui se trouvait alors déporté en Sibérie et ne portait pas encore le nom de Lénine) ont d'abord appelé le futur Parti communiste Parti ouvrier social-démocrate russe. Social-démocrate : le mot est lâché. Il reste au PC de la Fédération de Russie à faire la démonstration qu'il s'est réellement engagé sur la voie de la social-démocratie...

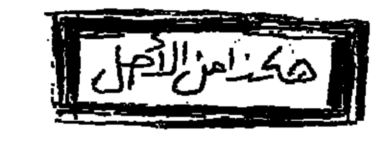
***T. S.***


BLAKE/VSABA-RÉA

*Ancien apparatchik du PCUS, Guennadi Ziouganov s'est posé, dès son élection à la tête du « nouveau » Parti communiste de la Fédération de Russie, en « ennemi numéro un » de Boris Eltsine.*

## Chronologie

- **5 mars 1953** : décès de Joseph Staline.
- **13 septembre 1953** : Nikita Khrouchtchev premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS).
- **14 février 1956** : ouverture du XXe congrès du PCUS.
- **17 avril 1956** : dissolution du Kominform.
- **23 octobre 1956** : insurrection hongroise (écrasée par les Soviétiques le 4 novembre).
- **13 août 1961** : construction du mur de Berlin.
- **14 juin 1963** : annonce de la « *rupture idéologique* » entre les PC soviétique et chinois.
- **13 octobre 1964** : Leonid Brejnev remplace Nikita Khrouchtchev à la tête du PCUS.
- **21 août 1968** : intervention soviétique en Tchécoslovaquie.
- **1er août 1975** : signature à Helsinki de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.
- **13 décembre 1981** : proclamation de l'« *état de guerre* » en Pologne.
- **10 novembre 1982** : décès de Leonid Brejnev.
- **9 février 1984** : décès de Youri Andropov, successeur de Leonid Brejnev.
- **10 mars 1985** : décès de Constantin Tchernenko, successeur de Youri Andropov.
- **11 mars 1985** : Mikhaïl Gorbatchev secrétaire général du PCUS.
- **25 février 1986** : au congrès du PCUS, M. Gorbatchev réclame une « *réforme radicale de l'économie* ».
- **19 décembre 1986** : Andreï Sakharov, chef de file exilé des dissidents, est autorisé à regagner Moscou.
- **27 janvier 1987** : au plénum du comité central du PC, Mikhaïl Gorbatchev annonce l'élection des représentants des administrations et des entreprises au scrutin secret sur la base de plusieurs candidatures concurrentes.
- **11 novembre 1987** : Boris Eltsine est limogé de son poste de premier secrétaire du PC à Moscou.
- **4 février 1988** : réhabilitation de dix condamnés des grands procès de Moscou de 1938.
- **29 mai 1990** : Boris Eltsine, président du Parlement fédéral, proclame la souveraineté de la Russie.
- **12 juin 1991** : Boris Eltsine élu président de Russie avec 57,3 % des suffrages.
- **19 août 1991** : un coup d'Etat dirigé contre Mikhaïl Gorbatchev échoue grâce à Boris Eltsine.
- **25 décembre 1991** : démission de Mikhaïl Gorbatchev. Dissolution de l'Union soviétique.
- **13 février 1993** : IIe congrès de la fédération du Parti communiste de Russie.
- **12 décembre 1993** : élections législatives ; le PC obtient 12,26 % des voix.
- **21 janvier 1995** : IIIe congrès de la fédération du PC de Russie.
- **17 décembre 1995** : élections législatives ; le PC obtient 21,7 % des voix.



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

# Une petite France dans un vaste monde

*Suite de la première page*

L'animateur, l'économiste américain du MIT (Massachusetts Institute of Technology) Rudi Dornsbusch, connu pour son humour, se tourne vers M. Trichet. « *La France n'est plus dans les cinq premiers, serait-elle déjà une province de l'Allemagne ?* », ironise-t-il. La salle explose de rire. Pour beaucoup, dans le monde anglo-saxon et en Asie, la réponse est déjà affirmative.

La France s'est pourtant distinguée à Davos de l'Allemagne et du reste du monde. Le banquier newyorkais comme l'investisseur de Taïwan (l'île chinoise gère un magot de plus de 100 milliards de dollars de réserves), peu au fait des subtilités de la vie nationale française, aura eu l'occasion d'y découvrir une France incertaine et divisée. La monnaie unique et, au-delà, la construction européenne n'y semblent pas faire l'unanimité. Dans un débat sur l'Union économique et monétaire, Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise proche de Jacques Chirac, et Jean-Claude Trichet s'opposent durement. Ailleurs, Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, bouscule le gouverneur de la Banque de France sur les dévaluations compétitives de la lire et de la peseta. Ce sera, paradoxalement, un ministre conservateur britannique qui prononcera le plus vibrant plaidoyer en faveur de l'euro ! Dur à suivre pour ce pauvre investisseur taïwanais.

Le même aura aussi découvert un pays profondément malade sur le plan social et réticent face à la thérapie universelle recommandée par tous les médecins de Davos : la suppression des « *rigidités du marché du travail* » (le SMIC, les aides à l'emploi, etc.) et le « *reengineering* » d'un Etat-providence considéré comme « *surdéveloppé* ». Fort des huit millions d'emplois créés depuis 1993, les Américains s'apitoyent sur le sort des Européens, des Français notamment. M. Summers leur recommande poliment de s'attaquer à ces dites rigidités. Face à cette ordonnance, Jacques Barrot et Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, se rejoignent un instant : ils se reconnaîtraient presque, ensemble, comme de redoutables vrais petits gauchistes.

**LE SOCIAL, SOUCI MARGINAL**

Le social commence sans doute à préoccuper certains de ces « *décideurs globaux* », ceux qui décident aujourd'hui où seront les investissements et les emplois de demain, mais il n'est encore, pour eux, qu'un souci marginal. Il y avait à Davos plus de trois cents journalistes venus du monde entier. La moindre conférence de presse attirait une bonne cinquantaine d'entre eux, celle de Guennadi Ziouganov, le communiste russe, plus encore. Pour la réunion de presse organisée par les syndicats, fortement représentés pour la première fois, en particulier par Marc Blondel, « l'étoile de décembre », il n'y en avait pas quinze : tous les journalistes français étaient là, un Allemand et une Bulgare. Autre signe de la fameuse exception française !

Annoncé à Paris à la veille du forum, le plan de relance français était perçu comme un autre signe de la difficulté de la France à s'adapter à la mondialisation. L'un des dogmes les mieux répandus dans l'ensemble de la « classe mondiale » est que la puissance d'une économie est liée d'abord à sa capacité d'épargne et d'investissement. Tous l'ont dit. Le président mexicain Ernesto Zedillo, économiste formé à l'école américaine, comme le président polonais Aleksander Kwasniewski, ex-communiste formé *sur* le tas.

Le secrétaire adjoint au Trésor américain, M. Summers, tout en regrettant l'insuffisance d'épargne dans son pays, qui fait pourtant un effort important pour réduire son déficit, a indiqué que dans le même temps l'Amérique connaissait actuellement le « *taux d'investissement le plus élevé depuis les années 20* ». Ainsi les Etats-Unis devraient-ils être, parmi les pays industrialisés, celui qui aura, pour l'ensemble des années 90, la croissance la plus forte. Les décideurs internationaux sont aussi très favorablement impressionnés par le plan allemand de relance, qui cherche à stopper la dégradation de la compétitivité du « Standort Deutschland », du site de production allemand, et privilégie la relance par l'épargne et l'investissement. La minirelance de la consommation à la française est perçue au contraire comme très conjoncturelle : elle ne s'attaque pas aux vrais problèmes du pays.

**L'EXEMPLE D'APPLE**

Divisée, démoralisée et réticente face aux nouvelles règles de la « classe mondiale », la France a donné ainsi d'elle-même, à Davos, une image bien peu favorable, celle d'un petit pays hésitant à plonger dans le grand bain de la mondialisation. Bill Gates, le patron de Microsoft, évoquait en conclusion du forum le cas d'Apple, le fabricant américain de micro-ordinateurs. Faute d'avoir su s'adapter au nouveau monde du PC, la firme californienne est aujourd'hui en état de quasi-faillite (*Le Monde* du 10 février). M. Gates, le génie du logiciel, s'est pourtant déclaré confiant dans l'avenir d'Apple. D'autres fabricants de PC, comme le texan Compaq, ont démontré, dans un passé récent, que, tombée au plus bas, il est possible à une entreprise de se redresser.

Il aura fallu pour cela que les actionnaires nomment un nouveau patron, le chargent de remobiliser ses troupes, de leur fixer un cap clair et de mettre en œuvre une autre politique. Doté à son tour d'un nouvel esprit de conquête, Apple semble devoir suivre aujourd'hui le même chemin. « *C'est toujours par instinct de survie, après avoir approché la mort, que l'on se rétablit le mieux et le plus vite* », expliquait le jeune milliardaire de Seattle. Certains Français se demandaient à Davos si sa recommandation ne devrait pas, aussi, s'appliquer à la maison France Inc.

*Erik Izraelewicz*

## PRÉCISION

### Michel Reyt

*Dans un article publié à l'occasion du convent du Grand Orient de France (Le Monde daté 21-22 janvier), nous indiquions que Michel Reyt, PDG de la Sages et pourvoyeur de fonds de plusieurs partis politiques, dont le PS, avait été suspendu du Grand Orient après avoir été condamné, le 15 mai 1995, à une peine de prison ferme pour enrichissement personnel. M. Reyt nous précise qu'il n'a « jamais aidé d'autre parti que le PS » et que le jugement, dont il a fait appel, le condamne pour faux et usage de faux. « Il n'y a eu aucun enrichissement personnel puisque je n'ai jamais perçu de la Sages que mon salaire », nous a-t-il déclaré.*

**Le Monde**

ÉDITORIAL

# Les appétits de Rupert Murdoch

MAGNAT des médias aux Etats-Unis, Rupert Murdoch passe, en Europe, pour un ogre. Son appétit de puissance, son esprit de conquête, ses méthodes parfois brutales, sa surface financière et, surtout, la taille de son empire, bâti dans le monde de la communication, inquiètent. Pour beaucoup, opérateurs de télévision, professionnels du cinéma et éditeurs de journaux, la perspective d'une alliance dans la télévision numérique entre l'homme d'affaires australo-américain et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) signerait l'entrée du loup dans la bergerie. La crainte existe en effet de voir le Luxembourg servir de rampe de lancement aux programmes audiovisuels et cinématographiques américains.

La force de frappe de Rupert Murdoch est, il est vrai, considérable. Fondée en Australie, avec le rachat du quotidien *Adelaïde News*, ancienne propriété familiale, sa société, News Corporation, étend aujourd'hui ses ramifications sur quatre continents : Australie, Amérique, Asie et Europe. Presse écrite, magazine, télévision, cinéma, édition, ce boulimique, qu'un instinct étonnant conduit souvent sur les bonnes affaires, est présent dans tous les secteurs de la communication.

En investissant dès 1983, dans Sky TV, bouquet satellitaire britannique, devenu depuis BSkyB, il est l'un des premiers à pressentir le développement de la réception directe par satellite. Habité par l'esprit pionnier des colons australiens, il est peu enclin à respecter les traditions de la vieille Europe. Sans états d'âme, il rachète les vénérables *Times* et *Sunday Times*. De même, il n'hésite pas à affronter et à défaire, en 1985, le syndicat des ouvriers du Livre britannique. Au plus grand bénéfice de la presse d'outre-Manche. Plus tard, il ne reculera pas non plus devant le déclenchement d'une guerre des prix qui fragilisera nombre de quotidiens, y compris ceux de son propre groupe de presse.

Avec le rachat des studios Fox, en 1985, même Hollywood n'est pas à l'abri de sa convoitise. Mieux, pour poursuivre son Monopoly aux Etats-Unis, il prend la nationalité américaine. En Asie, son expansion passe par la reprise, en 1993, de StarTV, réseau de télévision de Hongkong. Première étape avant d'attaquer le marché chinois.

Face à cette irrésistible marche en avant, seul le Vieux Continent a réussi jusqu'ici à dresser des obstacles. En Allemagne Canal Plus et Bertelsmann ont conclu une alliance. En France, Pierre Dauzier, PDG du groupe Havas, s'est employé à rapprocher la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT) et la chaîne cryptée. Selon lui, un seul bouquet de programmes numériques – sous-entendu celui mené par Canal Plus – peut y être rentable. En limitant leur probable alliance à l'Allemagne, News Corporation et la CLT semblent lui donner raison.

Pourtant, Rupert Murdoch semble déjà lorgner vers la France. Il déclarait récemment : « *On peut considérer qu'un pays où quatre millions de personnes sont prêtes à dépenser 2 200 francs par an pour être abonnées à une seule chaîne* [Canal Plus] *est, sur le plan audiovisuel, totalement vierge.* » On sait le charme d'une terre vierge pour un pionnier.

## AU COURRIER DU MONDE

**La sélection du courrier revient sur le débat ouvert par l'article de l'historien Stéphane Courtois (*Le Monde* du 26 décembre), consacré à l'étendue des crimes de Staline. M^me^ Tillard (Paris) nous a écrit pour reprocher à l'auteur de se fonder sur des données peu sûres lorsqu'il met en cause Pierre Cot, auquel elle garde « *le respect et l'admiration qui lui sont dus* ». M. Brochot (Chenôve, Côte-d'Or) rappelle que les publications trotskistes avaient très tôt révélé les crimes de Staline, et M. Cazalot (Tarbes) conteste « *la comparaison spécieuse* » entre Staline et Hitler. MM. Manessis, d'une part, Vallérian, d'autre part, de Grenoble, répliquent, l'un, que « *la pensée unique* » est « *le véritable totalitarisme de notre temps* », l'autre, qu'il y en a assez de « *distribuer les bons et les mauvais points dans l'hypocrisie la plus complète* ». Nous publions, à titre illustratif, la lettre de M. Pinard, sur le même sujet.**

### Compagnons de route et alliés politiques

Ancien syndicaliste, ayant milité dans la minorité CFTC qui préparait la croissance de la CFDT et pratiquait l'unité d'action avec les communistes, très majoritaires à la CGT, je m'insurge contre le procès intenté par M. Courtois. Oui, nous avons travaillé avec des communistes, tout simplement parce que, dans le contexte français, c'était le seul moyen d'établir le rapport de forces le plus favorable possible en faveur des salariés qui nous faisaient confiance. Non, nous n'étions pas dupes et ne fermions pas les yeux sur ce qui se passait dans les pays de l'Est et sur les déviations totalitaires inévitablement engendrées par le marxisme-léninisme.

Il faudra bien un jour distinguer entre les compagnons de route manipulés par le PC et les forces qui ont travaillé avec les communistes en toute lucidité. L'accusation de M. Courtois conduit à discréditer une bonne partie de la gauche, continuant ainsi de façon troublante le travail initié par l'Institut d'histoire sociale (IHS) (...), qui n'a cessé de dénoncer comme complices – taupes ou naïfs – des staliniens tous ceux qui, en France, ne pratiquaient pas l'anathème systématique à l'égard des communistes. Dans le contexte de guerre froide, l'anticommunisme obsessionnel de type maccarthyste (récompensé par une aide financière de la CIA) a ainsi conduit M. Harmel, qui se présente aujourd'hui comme « *conseiller scientifique* » de l'IHS, à présenter le secrétaire général du Syndicat général de l'éducation nationale (CFTC), Paul Vignaux, comme étant un Tartuffe ayant recours à des méthodes bolcheviques pour déconfessionnaliser la CFTC... après l'avoir noyautée. (...) Faire l'amalgame entre compagnons de route inconditionnels et partisans de l'union de la gauche, au plan politique, ou de l'unité d'action, au plan syndical, n'est pas acceptable.

**Joseph Pinard,**
**conseiller général du Doubs**

### L'adoption restrictive

La réforme de l'adoption présentée récemment par nos parlementaires a pour but de mettre le droit français en conformité avec la convention de La Haye du 29 mai 1993 et d'assouplir les conditions requises pour adopter un enfant. Malheureusement, dans leur proposition, les intéressés ne se sont pas contentés d'utiliser des assouplissants : ils ont également eu recours à des détergents législatifs qui barrent la route de l'adoption à certains d'entre nous.

En effet, les parlementaires ont jeté un voile d'opprobre sur les concubins : ceux-ci n'ont pas le droit d'obtenir un agrément en vue d'adopter un enfant puisque non mariés. Or, dans sa nouvelle rédaction, l'article 343 du code civil précise que l'adoption ne peut être demandée que par des « *époux* ». Comment peut-on considérer que le concubinage n'offre pas autant de stabilité que le mariage ? Ce refus d'assimiler les couples de concubins aux couples mariés ne se retrouve bizarrement pas sur le plan fiscal, bien au contraire. Certes, s'il apparaît juste d'imposer pareillement les deux catégories de couples précités, il apparaît en revanche inique de leur réserver une solution légale différente quant à l'adoption. A quand la loi visant à interdire aux concubins de recourir à une filiation biologique ? La seconde barrière concerne la différence d'âge qui doit exister entre les adoptants et l'adopté ; celle-ci doit être de quarante-cinq ans et, fort heureusement, ne s'applique qu'au conjoint le plus jeune. S'il s'agit de célibataires considérés dignes d'adopter, il ne leur reste qu'à passer sous les fourches Caudines de la législation adoptive avant l'âge fatidique de quarante-cinq ans. Malheureusement, cet écart d'âge imposé par la loi oblitère un aspect important du processus adoptif selon lequel les travailleurs sociaux apprécient *in concreto* et non *in abstracto* l'aptitude à adopter un enfant. Cette nouvelle disposition tombe comme un couperet et ne tient pas compte tant de la finalité de l'adoption que de l'espérance de vie dont nous bénéficions dans notre pays.

Nous sommes tentés de dire au législateur qu'il eût été préférable de faire preuve de plus de largeur d'esprit, d'une part, en apportant une innovation de taille qui aurait consisté à ouvrir les portes de l'adoption aux concubins et, d'autre part, en n'imposant pas l'écart d'âge précité.

**Anne-Marie Galliou-Scanvion,**
**Brest**

### Au sujet de Tariq Ramadan

Alors que la France a connu, ces derniers mois, une inquiétante vague de terrorisme, il est important que soit évité et dénoncé tout amalgame entre cette inacceptable violence et le véritable message de l'islam. A cet égard, on était en droit d'attendre du *Monde* une attitude exemplaire, ce qui, me semble-t-il, ne fut pas toujours le cas.

En effet, après que votre journal eut, sous un titre ambigu, signalé que le ministre de l'intérieur de notre pays avait interdit l'accès du territoire français à M. Tariq Ramadan, un comité de soutien réunissant de nombreuses personnalités et associations s'est constitué à Paris pour dénoncer cette mesure injuste prise contre un intellectuel musulman de renommée internationale. Pourquoi *Le Monde*, habituellement si soucieux de promouvoir la liberté de pensée et d'expression, semble-t-il indifférent à cette affaire ? On peut d'autant plus se poser cette question que Tariq Ramadan vient de publier un ouvrage remarquable que les intellectuels français devraient lire pour que s'engage enfin un débat fécond entre eux et les penseurs musulmans contemporains.

**Père Michel Lelong**
**Maisons-Alfort,**
**Val-de-Marne**

### La fonction des sciences sociales

Dans l'article « Trahison des clercs ? » (*Le Monde* du 27 janvier), les auteurs dénoncent ceux qui font « *du plus proche l'adversaire principal* ». Ils ne se rendent pas compte que cette critique s'applique d'abord à eux-mêmes. Les signataires, « *membres du Club Merleau-Ponty* » commencent, bien inutilement pour leur propos, à chercher une mauvaise querelle aux « *experts de gauche* » d'*Esprit* et de la Fondation Saint-Simon. Ils leur font dire que Nicole Notat est courageuse parce qu'elle est hostile à la grève !

Le manifeste en question soutient la responsable de la CFDT parce qu'elle dit :

1) la réforme de la Sécurité sociale est urgente ;

2) celle du gouvernement contient quelques éléments positifs mais il faut aller plus loin ;

3) à court terme, la grève aboutit au maintien du statu quo, ce qui est inquiétant.

On peut débattre de la stratégie, encore faut-il ne pas se tromper d'ennemi. Cette position est compatible avec un soutien critique aux grévistes. Je conseille à mes collègues de lire la lettre de Dominique Monjardet que vous avez publiée dans *Le Monde* du 10 janvier, la fonction des sciences sociales est d'être à l'écoute de la société et non de lui dicter ce qu'elle doit faire.

**Maurice Blanc,**
**professeur de sociologie**
**université Nancy-II**

### La pénibilité du travail

L'article intitulé « Retraite et avenir ouvrier » de Marie-Noëlle Thibault, maître de conférences en histoire à l'université Paris-VIII, dans votre édition du 2 janvier, appelle quelques remarques de la part d'un médecin du travail de terrain.

La pénibilité au travail : les salariés la connaissent bien et c'est effectivement eux les mieux placés pour en parler ; le problème, c'est qu'ils n'en parlent pas, justement. Verra-t-on par exemple un jour des articles écrits dans *Le Monde* ou ailleurs par les ouvriers ou les employés pour évoquer cette question ?

Un récent ouvrage paru en librairie aborde d'ailleurs ce thème : il a été écrit par quarante médecins du travail, et son titre, *Paroles*, est éloquent ; ces médecins du travail savent que la parole est confisquée chez les salariés et qu'ils peuvent ainsi contribuer à son expression salvatrice, en particulier sur les notions des conditions de travail, d'organisation du travail, de vécu et de souffrance au travail. (...) C'est bien méconnaître le monde du travail que de dire que des catégories professionnelles ne sont jamais parvenues à faire reconnaître la pénibilité du travail : dans toute entreprise, dans toute branche professionnelle, dans toute corporation, il a toujours existé des contrats tacites ou écrits entre les salariés et les employeurs à propos de la prise en compte de la charge de travail, de l'organisation des rythmes de travail, visant à « *compenser* » d'une manière ou d'une autre les excès. (...)

Quant à reconnaître que certaines activités professionnelles sont extrêmement pénibles, c'est admettre implicitement que d'autres ne sont pas pénibles du tout : ce qui est faux, naturellement. Toute activité professionnelle a ses contraintes, et nous, de notre côté, nous savons bien également qu'il n'y a pas deux salariés présentant les mêmes capacités à un poste de travail donné.

Puisque l'exemple de conducteurs de locomotive est actuellement avancé, terminons en disant qu'à ce sujet la charge de travail est passée d'un état essentiellement physique à un état essentiellement mental et sensoriel (conducteur de TGV) : à ce niveau, ce n'est pas à cinquante ans que la retraite devrait être prise, maintenant, mais plutôt à quarante ans, si les intéressés veulent jouir de quelques années de retraite en bonne santé mentale.

**Dr André Alemand,**
**Argentan, Orne**

### L'alcoolisme et la mortalité

*Le Monde* du 22 décembre a publié un article, signé par M. Jean-Yves Nau, rendant compte d'une étude, coordonnée par Frédéric Fumeroli (unité 286 de l'Inserm), qui « *établit de manière scientifique que la consommation d'alcool protégerait contre l'infarctus du myocarde certaines personnes génétiquement prédisposées* ». Le mouvement Vie libre, association de lutte contre l'alcoolisme, oppose à cette étude l'opinion du professeur Gérard Dubois, spécialiste en épidémiologie, l'un des cinq « sages » à l'initiative de la loi Evin, suivant lequel, si « *l'alcool diminue le risque d'infarctus du myocarde et le risque d'en mourir, cet effet atteint son maximum dès une consommation aussi faible qu'un verre tous les deux jours et n'augmente pas avec des consommations croissantes* ». Il ajoute : « *Par ailleurs, même dans les populations à mortalité cardio-vasculaire élevée, telle celle des hommes anglo-saxons de plus de cinquante ans, le risque de mortalité augmente dès que la consommation d'alcool dépasse deux verres par jour soit 20-25 g d'alcool pur.* »

Le mouvement Vie libre, conscient du danger de l'alcool, appelle à la prudence dans ce domaine.

**Daniel Dabit,**
**secrétaire général**
**du mouvement Vie libre**

### La progressivité de l'impôt

M. J.-P. Poirier (Paris) nous fait remarquer que l'auteur d'une lettre publiée le 26 janvier, au sujet de la CSG, en réponse à une précédente lettre de M. Pierre Lipmann (*Le Monde* du 18 janvier) – lequel nous avait fait la même remarque – n'avait pas tenu compte dans sa démonstration de la progressivité de l'impôt : aussi ne pouvait-il [...] affirmer que, le revenu étant réd[uit] de 2,4 %, l'impôt le serait dans [les] mêmes proportions. Dont acte.

**FINANCE** Les établissements financiers sont soupçonnés de vouloir saboter le projet de monnaie unique par peur de voir disparaître les profits qu'ils tirent des fluctuations monétaires. L'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a demandé à la Commission de Bruxelles de rédiger un rapport sur ce sujet. ● LA CRÉATION de l'euro modifiera en profondeur le paysage des marchés financiers mondiaux. De nombreux métiers exercés aujourd'hui par les intervenants seront amenés à disparaître. L'euro rivalisera avec le dollar et le yen sur le marché international des capitaux. ● LES BANQUES prévoient une progression des volumes de transactions et une hausse des profits qu'elles réalisent sur les marchés financiers. ● LES ACTIVITÉS de gestion d'actifs connaîtront notamment un important développement grâce à une internationalisation des placements des investisseurs.

# Les banques auront plus à gagner qu'à perdre avec la monnaie unique

## La création de l'euro fera disparaître le marché des changes entre les devises européennes. L'union monétaire augmenterait le volume des transactions financières

**C'EST VALÉRY GISCARD D'ESTAING** qui, le premier, a lancé la charge. S'en prenant, à la fin du mois de janvier, aux adversaires de la monnaie unique – notamment, Marc Viennot, le PDG de la Société générale –, l'ancien président de la République avait dénoncé tous ceux qui ont un intérêt financier à ce que le projet d'union monétaire échoue. Il avait demandé à ce titre à la Commission européenne de chiffrer les profits que les établissements financiers et autres grands groupes tirent des fluctuations monétaires en Europe. Le premier ministre, Alain Juppé, a repris l'argument, quelques jours plus tard, sur France 2. Parce que la création de l'euro représenterait un manque à gagner considérable, les banques et les grands intervenants sur les marchés financiers chercheraient à saboter par tous les moyens le projet de création d'une monnaie unique européenne.

Avec la naissance de l'euro et la fixation irrévocable des parités des devises européennes, les opérateurs ne pourront plus parier, par exemple, sur une éventuelle dépréciation du franc par rapport au deutschemark. De la même façon, les groupes industriels, pour leurs échanges commerciaux à l'intérieur de l'Europe, n'auront plus besoin de se protéger contre les fluctuations des devises, provoquant par là même une baisse des rémunérations perçues par les banques lors de ces transactions. Les montants en jeu sont très importants. Les transactions quotidiennes sur la parité franc-mark sont estimées à 50 milliards de dollars (250 milliards de francs). Elles seront réduites à zéro dès le 1er janvier 1999.

### DEVISE DE RÉSERVE

De la même façon, certaines activités sur les produits de taux d'intérêt sont vouées à disparaître avec l'instauration de l'euro. Aujourd'hui, de nombreux opérateurs spécialisés dans les opérations d'arbitrage cherchent en permanence à tirer profit des différences de rendement qui existent entre les emprunts des différents Etats européens. En fonction de leur évaluation de la situation économique ou politique dans les pays concernés, ils parient par exemple sur une appréciation des obligations françaises par rapport à leurs homologues allemandes. Ce métier perdra l'essentiel de sa raison d'être avec l'apparition de l'euro. Elle se traduira en effet par une convergence des taux d'intérêt européens. Débarrassé du risque de change, l'écart de rendement entre les emprunts d'Etat français et allemands devrait tendre vers zéro, ce qui rendra impossible tout arbitrage. Enfin, le coût de changement des systèmes informatiques – qui sera considérable – a pu faire penser que les banques rechignaient à soutenir l'union monétaire.

Mais ces éléments négatifs ne suffisent pas à rendre le milieu bancaire hostile à la monnaie unique. *« Il faudra bien sûr songer à la reconversion des opérateurs spécialisés sur la parité mark-franc vers d'autres produits. Mais l'apparition de l'euro est une chance pour les activités de marché des banques européennes »*, explique un professionnel.

Les intervenants tiennent d'abord à relativiser l'impact négatif qu'aura la naissance de l'euro sur l'activité du marché des changes. Pour Marc Poli, directeur de la salle des marchés du Crédit lyonnais, *« la mort de certains couples de devises sera probablement compensée par une activité accrue sur les monnaies européennes condamnées, dans un premier temps, à rester en dehors du système »*, ce qui pourrait être le cas de la lire italienne ou de la peseta espagnole. De surcroît, les opérations entre devises européennes, aussi importantes soient-elles, ne représentent qu'une part très faible de l'activité sur le marché des changes mondial. Le dollar reste la devise reine, entrant dans 83 % des transactions. A cet égard, la naissance d'une monnaie unique ne fera que transformer des opérations dollar/franc ou dollar/florin en dollar/euro, sans déperdition de volumes.

**L'activité du marché des changes à Paris**

DOLLARS/AUTRES
AUTRES DEVISES
DOLLARS/FRANCS
DEUTSCHEMARKS/ECUS
DOLLARS/YENS
9,23%
6,93%
30,28%
16,22%
23,02%
DOLLARS/DEUTSCHEMARKS
DEUTSCHEMARKS/FRANCS

*L'échange entre des francs et des marks, qui disparaîtra avec l'union monétaire, ne représente que le quart des transactions en devises à Paris.*

Au contraire, les intervenants s'attendent à ce que les transactions sur les parités dollar/euro et yen/euro enregistrent une formidable progression. Ce sentiment est renforcé par le fait que la devise européenne commune sera probablement amenée à jouer un rôle de monnaie de réserve, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas du deutschemark.

### MÉTIER RÉMUNÉRATEUR

Autre élément favorable aux activités de marché en Europe, l'apparition de l'euro devrait accroître le volume des transactions sur les titres européens. En raison de leur morcellement, les marchés financiers européens ne captent aujourd'hui qu'une part réduite des flux d'investissements mondiaux, sans commune mesure avec la puissance économique et financière des pays du Vieux Continent. Leur réunification, avec l'instauration d'une monnaie commune, devrait augmenter leur attrait. Les grands investisseurs américains et nippons hésitent aujourd'hui à acquérir des emprunts européens car ils leur reprochent leur manque de liquidité. Ils craignent de ne pas pouvoir vendre à tout moment, dans de bonnes conditions de prix, d'importantes quantités de titres.

Daniel Lebègue, directeur général de la BNP, rappelle que le portefeuille des grands fonds américains ou japonais n'est aujourd'hui constitué qu'à hauteur de 7 % de valeurs européennes. Il estime que la création de l'euro pourrait doubler cette part. Cette ouverture des marchés européens devrait se traduire par une augmentation sensible des volumes échangés, et donc des commissions perçues par les banques. *« Le marché de l'euro deviendra du jour au lendemain le marché financier le plus important au monde, avec toutes les possibilités de développement que cela suppose »*, estime Jean-Pierre Ravisé, responsable des activités de marché au Crédit du Nord. L'euro pourrait ainsi détrôner le dollar comme première devise d'émission sur les marchés des capitaux. Une aubaine pour les banques européennes, largement distancées à l'heure actuelle par les établissements financiers américains sur ce métier très rémunérateur que constitue la direction d'emprunts.

Parallèlement, la naissance de l'euro devrait se traduire par une internationalisation des portefeuilles des investisseurs européens. Les gestionnaires français, en particulier, détiennent peu de valeurs étrangères européennes, par crainte de subir des pertes de changes. La création d'une monnaie unique mettra fin à leur inquiétude. Elle devrait du même coup provoquer une véritable révolution dans les méthodes de gestion, dans le sens d'une plus grande diversification géographique des portefeuilles et d'un plus grand dynamisme. Là encore, cette évolution devrait se traduire par une hausse sensible des volumes de transactions et par une progression du chiffre d'affaires des établissements intermédiaires.

*« Il faut dépasser la vision purement comptable et raisonner en termes de dynamique. Le manque à gagner que représentera l'instauration de l'euro sera très largement compensé par l'impact positif de la création d'un marché financier européen très large et très liquide »*, estime Daniel Lebègue. Loin de craindre l'euro, les banquiers appellent au contraire de leurs vœux son instauration rapide. A leurs yeux, celle-ci permettra de développer leurs activités sur les marchés financiers et d'accroître les profits qu'ils en tirent. La « spéculation », au lieu de disparaître, devrait redoubler d'intensité après le 1er janvier 1999, simplement elle se sera déplacée. Les hommes politiques devront trouver un autre bouc émissaire à leurs propres atermoiements sur l'avènement de la monnaie unique.

***Pierre-Antoine Delhommais***

# Les concurrents d'Internet révisent leur stratégie et intègrent le réseau planétaire à leurs propres prestations

*« IF YOU CAN'T beat them, join them. »* Tous les concurrents d'Internet – les grands réseaux mondiaux de services en ligne – ont en quelques mois dû réviser leur stratégie. Faute de pouvoir le battre, ils se rallient tour à tour. Au lieu d'affronter directement le réseau planétaire, Compuserve, America On Line (AOL), ou le français Infonie intègrent désormais la connexion à Internet dans leurs prestations. Au Milia, marché international de l'édition et des nouveaux médias, qui se tient à Cannes du 9 au 12 février, les entreprises de ce secteur ont précisé quels moyens elles allaient mettre en œuvre pour séduire le public européen et français, en particulier.

Toutes vont jouer sur leurs points forts : la facilité de rémunération et la création d'une communauté d'abonnés partageant des intérêts communs. En mars 1995, soit dix ans après son lancement aux Etats-Unis, CompuServe créait une société commune avec le groupe de communication allemand Bertelsmann pour aborder le Vieux Continent. America on line, le numéro un du secteur aux Etats-Unis où il compte 4,5 millions d'abonnés, avait pris du retard. Intervenant quelques semaines après l'ouverture du réseau en Allemagne et en Grande-Bretagne, l'inauguration d'AOL pour les habitants de l'Hexagone le 18 mars est très attendue. Son ambition est d'allier au mieux les avantages d'un réseau privé et ceux d'Internet. A l'instar de ses concurrents, AOL offrira à ses abonnés des services spécifiques. Mais, en outre, à tout moment il leur sera possible de basculer sur des sites Internet traitant de sujets voisins, de façon transparente. Une façon d'attirer les personnes interessées par les réseaux, tout en leur offrant les repères qui manquent parfois pour s'y retrouver dans Internet. Un seul abonnement (60 francs par mois pour 5 heures de connexion) est d'ailleurs prévu pour accéder à AOL et au réseau des réseaux et l'accent sera mis sur les services interactifs.

### COMPLÉMENTARITÉ

CompuServe joue également sur la complémentarité entre Internet et ses propres services. Cette société, filiale de H&R Block, le plus grand réseau de conseil fiscal américain, est une pionnière : son intérêt pour les services d'information en ligne remonte en effet à 1979, à une époque où Internet n'était encore connu que d'un petit nombre d'initiés. CompuServe compte 4 millions d'abonnés dont 42 000 en France. Le rachat en mars 1995 de la société américaine Spry, spécialisée dans les logiciels d'accès à Internet, a marqué son rapprochement avec le réseau planétaire. Le service Sprynet sera ouvert en France à la mi-mars, permettant l'accès à Internet seul pour un prix de l'ordre de 35 francs par mois pour 3 heures de connexion.

CompuServe ne renonce pas au développement de services propres pour autant (65 F par mois pour 5 heures de connexion). De nouvelles prestations destinées au public français – une quarantaine – ont été annoncées au Milia. Après *Le Monde* déjà présent avec ses archives et des forums, *L'Express* sera disponible ainsi que *Le Particulier*, qui prodiguera des conseils pratiques. Larousse inaugurera sur ce site une version électronique de ses encyclopédies.

Face à ces mastodontes américains et face au développement rapide d'Internet, le réseau européen Europe On Line a opéré un repli stratégique par rapport aux premières ambitions de ses fondateurs : le français Matra-Hachette, l'allemand Burda ou le britannique Pearson. Créé pour être un service séparé, Europe On Line annonçait, en décembre 1995, son ralliement total à Internet dont il devient un prestataire d'accès, tout en offrant néanmoins des services spécifiques payants.

En revanche, le service français Infonie, lancé le 6 octobre 1995, se développe *« conformément à ses prévisions »*, selon son fondateur Bruno Bonnell. Il compte 2 500 abonnés. Toujours confiant en l'existence d'un avenir pour des services distincts de ceux du réseau planétaire, Infonie demeure le seul à proposer deux niveaux de tarification : un pour les services d'Infonie exclusivement, plus le courrier électronique d'Internet (149 francs par mois) et un pour Infonie et tout Internet (199 francs par mois). On y trouve des services éducatifs, des jeux, de l'information.

Au Milia, Infonie devait annoncer l'arrivée d'un nouveau partenaire à son capital : Paribas, rejoignant Production Marcel Dassault, la Banexi, Gaz et eau et les fondateurs de l'entreprise. Cette opération intervient dans le cadre d'une augmentation de capital qui passe de 62 à 147 millions de francs, quelques semaines avant l'introduction du titre sur le « nouveau marché ».

***Annie Kahn***

# Unilever annonce sa troisième restructuration depuis 1990

**LE GROUPE ANGLO-NÉERLANDAIS** Unilever, qui voit ses marges laminées par la force de la couronne néerlandaise et la consommation atone en Europe, a annoncé jeudi 8 février un vaste plan de restructuration. La société, qui vend des produits de grande consommation allant de la lessive Persil aux parfums Calvin Klein en passant par la margarine et les glaces Miko ou le thé Lipton, a annoncé une provision pour restructuration de 225 millions de livres (environ 1,75 milliard de francs). Celle-ci est destinée notamment à réorganiser les activités agroalimentaires du groupe en Europe pour 126 millions de livres et les activités américaines de détergents pour 62 millions, le solde de la provision devant servir à restructurer les activités hors Europe et Etats-Unis.

C'est la troisième restructuration que connaît Unilever depuis cinq ans, après l'*« opération Beethoven »* intervenue en 1990 suivie en 1993 de l'*« opération Encore »*. Le premier plan, qui avait coûté 460 millions de livres, destiné à réduire les coûts, avait été un échec à cause de la récession en Europe. Le second (570 millions de livres) devait être le dernier, mais il n'a pas suffi. Le groupe n'ayant toujours pas de marges suffisantes, Unilever ne parvient pas à rattraper son rival de toujours, Procter & Gamble.

### CONCENTRATION

*« Les coûts d'Unilever sont trop élévés, alors que ses concurrents comme Procter ont baissé leurs coûts et augmenté leurs dépenses de marketing »*, selon Darrell Duthie, analyste financier de la banque MeesPierson. Symptôme révélateur, les ventes d'Unilever en Europe ne devraient progresser que de 1 % en 1995, alors que celles de Procter ont décollé de 11 % au cours du quatrième trimestre de 1995.

Le groupe, qui a réalisé en 1994 un résultat net de 2,5 milliards de livres pour un chiffre d'affaires de 29,7 milliards, se refuse à donner plus de détails sur la nature exacte de ce plan, avant la publication de ses résultats prévue pour le 20 février.

Les observateurs s'attendent à ce que le groupe, qui emploie 100 000 salariés en Europe, taille dans ses effectifs et rationalise son outil de production sur le Vieux Continent. Il devrait supprimer ses lignes de produits non rentables alors que ses principaux marchés, l'Allemagne et les Pays-Bas, connaissent une conjoncture morose. Le groupe souffre d'une baisse de ses marges dans le secteur de la margarine et des sauces, mais les activités de crèmes glacées se portent bien, notamment grâce à un été chaud.

Le groupe anglo-néerlandais va aussi se restructurer aux Etats-Unis. Après avoir ramené le nombre de ses sites de production de détergent de six à deux, Unilever va continuer sa concentration et fermer une usine de poudres à laver le linge de « Lever Brothers » à Saint Louis (Missouri).

***Ar. L.***
***(avec l'agence Bloomberg)***

# La tension monte entre Eurotunnel et ses banquiers

**LA MENACE** brandie par Eurotunnel – de demander au tribunal de commerce de Paris la nomination d'un mandataire *ad hoc* ou d'un conciliateur – irrite au plus haut point les banquiers du concessionnaire du tunnel sous la Manche, notamment britanniques. Ceux-ci voient là un chantage au dépôt de bilan orchestré par la direction d'Eurotunnel. Le front bancaire se fissure, entre les partisans d'une ligne dure, qui veut un plan qui permette de « pomper » les liquidités d'Eurotunnel jusqu'à complet remboursement de leurs créances et les partisans d'une attitude plus conciliante, pour éviter qu'Eurotunnel ne pratique la politique du pire en déposant son bilan ou en refusant le plan des banquiers. La société doit faire un point de presse sur l'état de ses négociations avec ses créanciers en début de semaine prochaine.

## DEPÊCHES

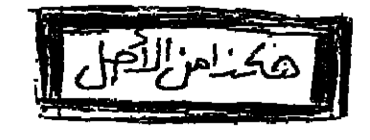
■ **CHRYSLER : le groupe automobile et le milliardaire Kirk Kerkorian** ont annoncé jeudi 8 février avoir conclu un accord de cinq ans. James D. Aljian, un haut responsable de Tracinda, la société d'investissement contrôlée par M. Kerkorian est entré au conseil d'administration du groupe automobile tandis qu'en échange M. Kerkorian s'est engagé à ne pas chercher à augmenter sa participation, actuellement de 14,1 %, dans le capital de Chrysler.

■ **ALCATEL ALSTHOM : le groupe français de télécommunications** a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 161,18 milliards de francs, contre 167,64 milliards de francs en 1994, selon les chiffres provisoires publiés vendredi 9 février. A structure comparable, le chiffre d'affaires a reculé de 2,9 % entre 1994 et 1995. Les activités presse et éditions (*Le Point*, *l'Express* notamment) cédées à Havas en fin d'année ont été déconsolidées pour l'ensemble de l'année 1995.

■ **TELEFONICA : l'exploitant téléphonique espagnol** a indiqué vendredi 9 février qu'il pense supprimer 7 000 postes, soit 10 % environ de ses effectifs, d'ici à 1999-2000. *« Cela se fera en ramenant l'âge de la retraite à 57 ans et en mettant en place un programme de départs volontaires »* a indiqué un porte-parole.

■ **DANONE : une convention de société en participation** a été conclue entre Eurafrance (Lazard), Gaz et Eaux, Sopageco, la France Vie et la France Iard afin de gérer de façon unie leur participation dans Danone, qui se monte au total à 5,77 % du capital et à 9,41 % des droits de vote, annonce vendredi 9 février la société des Bourses françaises.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'exploitant téléphonique public français** a recruté Jean-François Pontal, 53 ans, comme directeur général adjoint chargé de sa nouvelle branche grand public. M. Pontal vient du groupe de grande distribution Carrefour, où le président de France Télécom, Michel Bon a été (1985-1992) directeur général puis président.



**BOURSE** Les Bourses des pays émergents, c'est-à-dire en phase de développement économique rapide, affichent depuis plusieurs années des performances sans équivalent. ● *LA CRISE MEXICAINE du début de* 1995 a donné un coup d'arrêt à cette envolée. Mais les experts s'attendent maintenant à un rattrapage et à une forte hausse de ces places boursières exotiques en 1996. ● PRUDENCE tout de même. Les places émergentes permettent de vérifier la loi d'airain de l'investissement selon laquelle le risque est proportionnel aux espoirs de gains. Les progressions annuelles de certaines places émergentes sont parfois spectaculaires, mais les chutes sont aussi brutales. ● IL EXISTE en France de nombreuses sicav et autres fonds communs qui permettent d'investir sur l'ensemble des marchés émergents, sur certaines régions du monde, voire certains pays.

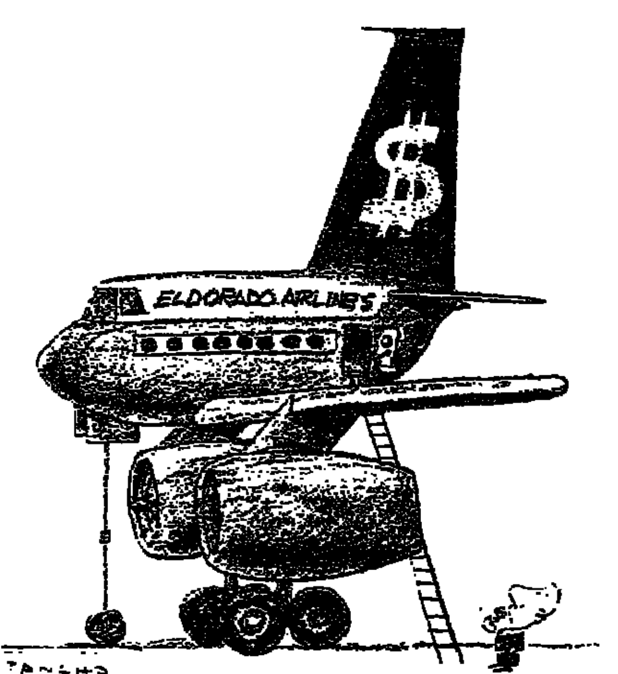
# Les marchés émergents ont le vent en poupe depuis le début de l'année

## Investir dans les pays en phase de développement économique rapide n'est pas sans inconvénient. Si les progressions enregistrées sur ces places sont parfois spectaculaires, les chutes peuvent être brutales

**SI, L'AN DERNIER,** Wall Street et Londres n'ont cessé de battre des records, les Bourses des pays en développement ont connu un véritable coup d'arrêt. Elles ont souffert de la crise financière qui a secoué le Mexique dans les premiers mois de 1995. Du coup, les actions ont baissé en moyenne l'an dernier de 24 % au Venezuela, de 23 % en Chine et de 21 % en Inde. Sur les 24 indices boursiers des principales places émergentes, seize ont terminé l'année en baisse. Seuls le Pérou, Israël et l'Afrique du Sud ont véritablement tiré leur épingle du jeu avec des gains de 17 % à 22 %.

Aux yeux des spécialistes, il s'agit d'un accident passager. Ces places boursières se sont développées au cours des dernières années dans des pays qui ont adopté le capitalisme comme mode de développement. Elles offrent un potentiel de croissance et de performance considérable et devraient connaître un développement très rapide. Le rebond est d'ailleurs sensible depuis le 1er janvier.

En six semaines, les actions ont gagné 19 % au Venezuela, 13 % en Thaïlande, 10 % à Hongkong, 10 % à Singapour et 9 % au Mexique. Pour Samuel Pinto, directeur de la gestion institutionnelle à la Compagnie financière Edmond de Rothschild, *« 1996 sera l'année des marchés émergents ».*




Si acheter des actions sur ces marchés doit permettre d'améliorer sensiblement les performances d'un portefeuille, il y a bon nombre de précautions à prendre. Il faut avant tout s'en remettre à la gestion collective par le biais de professionnels. Rien n'interdit formellement à un particulier d'acheter des actions de la Malaysian Airline ou de la Bangkok Bank, comme il le ferait de Carrefour ou de Michelin. Mais il s'agit d'un parcours d'obstacles.

L'opération mobilise au moins deux intermédiaires, l'un en France, l'autre dans le pays concerné, ce qui se traduit par des frais de courtage élevés. *« De l'ordre de 5 % à l'achat et de 5 % à la vente »*, précise Marcel le Bourgeois, directeur de la clientèle privée à la société de Bourse Dynabourse. Et davantage dans certains pays. Conséquence : les petits ordres, jusqu'à 50 000 francs, sont pénalisés. Frais *supplémentaires*, ceux occasionnés par la conservation des titres (garde et traitement administratif), réalisée par un établissement étranger.

**PARCOURS D'OBSTACLES**

Autre problème : les systèmes de livraison-règlement des titres, parfois lents et peu fiables. A l'élé*ment économique, pratiquement* rédhibitoire, s'ajoutent les difficultés pour se procurer des informations sur les sociétés cotées. Elles rendent délicates les déci*sions d'achat et de vente. L'inves*tissement peut même tourner à la catastrophe en présence d'une crise financière ou politique. L'investisseur individuel étranger a toutes les chances d'arriver après la bataille, quand les professionnels ont déjà quitté la place, faisant s'écrouler les cours.

L0a prudence invite donc à s'en remettre à l'expertise des gérants spécialistes de ces marchés capricieux. La palette de produits d'épargne collective estampillés « marchés émergents » commercialisée en France est assez complète. Les sicav se divisent en trois blocs. Celles, diversifiées, dont les investissements sont réalisés dans différents continents. A la Société générale, le gérant d'Extentiel intervient à parts pratiquement égales en Asie du Sud-Est, en Inde, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Vingt fonds de ce type existent en France. Le deuxième groupe est constitué de sicav dédiées à une région du monde, comme Asie 2000, de la Compagnie financière Edmond de Rothschild, dont les actifs se divisent entre les différentes places financières de l'Asie à l'exclusion de Tokyo. Il existe au moins 60 sicav et fonds de ce type. Enfin, il y a des sicav encore plus spécialisées, à l'image de Placement Chine, de la banque NSM ou encore de Malaysia Fund, de Fidelity. Leurs gestionnaires étalonnent leurs performances sur celle du principal indice boursier du pays concerné.

Les frais liés à la détention de sicav sont généralement modérés. Les grandes banques de réseau, à l'instar de la Société générale, appliquent aux sicav émergentes les barèmes des autres OPCVM actions. Le droit d'entrée est le plus souvent voisin de 2 % de la valeur liquidative de la sicav. D'un point de vue fiscal, les sicav émergentes sont traitées comme les sicav actions.

**PARADE FISCALE**

A partir du 1er janvier 1996, les plus-values réalisées à l'occasion de ventes de sicav sont taxées à 19,9 %, au-delà de 200 000 francs de mouvements annuels. Seule différence, mais de taille, ces sicav ne sont pas éligibles au PEA (plan d'épargne actions). Il existe pourtant une parade fiscale par le biais de certains contrats d'assurance-vie comme Portfolio Emerging monde, de Fleming finance, ou Séquoia, de la Société générale.

Quelle sicav faut-il choisir ? Un particulier qui se désintéresse de l'économie des pays en développement se rassurera en choisissant des sicav diversifiées. Avec des actifs répartis dans un grand nombre de pays, ces fonds sont à l'abri d'un coup de grisou touchant une place. La prudence invite aussi à ne placer qu'une modeste partie de son épargne sur les marchés émergents. Pas plus de 5 à 10 % d'un portefeuille actions. Mais ce type d'investissement permet aussi de réduire le risque global d'un portefeuille, car ces marchés ne sont pas liés à l'évolution de ceux des pays développés.

**RÈGLES DU JEU**

Il faut cependant être conscient des règles du jeu. Même confié à des professionnels, l'investissement en sicav émergentes reste risqué. La valeur liquidative d'Emergence, de Prigest, a perdu près de 27 % en 1995, et la plupart des produits équivalents ont été sévèrement affectés. Mais de telles contre-performances à court terme ne doivent pas décourager les amateurs. *« Il faut accepter de perdre 20 à 25 % en six mois »*, prévient Samuel Pinto. Les experts conseillent par conséquent de conserver les sicav de 3 à 5 ans. L'indice composite IFC de l'ensemble des marchés émergents que se proposent de battre les gérants de portefeuille s'est apprécié de 100 % en 5 ans.

Les pays le plus souvent recommandés aujourd'hui par les experts sont : la Pologne, la Hongrie, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde. Pour les pays qu'il observe, le courtier américain Goldman Sachs table sur des performances boursières d'ici à douze mois de 33 % en Thaïlande, 32 % en Corée et 40 % au Brésil et en Argentine.

*Antoine Gendre*

## *Des perspectives encourageantes*

**Après une année 1995 dont les résultats ont été médiocres, les marchés émergents ont repris leur progression depuis plusieurs semaines. Très sensibles aux liquidités qui y sont investies en raison de la petite taille de leur capitalisation, les places boursières des pays *en développement rapide bénéficieront dès cette année de l'afflux* de capitaux américains. C'est la conséquence d'une année particulièrement faste à la Bourse de New York et de plus-values à réinvestir par les fonds américains.**

**Rassurés par l'issue favorable de la crise financière mexicaine, les *grands gérants de portefeuilles internationaux devraient* aller chercher dans le Sud-Est asiatique, en Amérique latine et en Europe centrale la croissance qui fait défaut dans les pays développés. La Banque mondiale s'attend à une croissance économique de 8 % à 9 % en Chine cette année. La banque américaine Salomon Brothers *table de son côté sur des taux de croissance de 8,5 % en Malaisie, de* 8 % en Thaïlande, de 7,5 % en Indonésie, de 8,5 % en Corée du Sud et de 5 % en Inde. Le contraste n'en est que plus élevé avec le ralentissement de la plupart des pays développés. De plus, les Bourses traditionnelles sont chères.**

## *Les fonds diversifiés commercialisés en France*

**Les fonds diversifiés sur les marchés émergents proposés aux investisseurs en France sont : Atout émergent, du Crédit agricole ; AXA NPI, d'AXA ; Baring GUF Emerging World, de Baring ; CCF World Emerging Equities, du CCF ; CG Pays émergents, de Comgest ; CU PP Emerging Countries, de CU PP ; Emergence, de Prigest ; Extentiel, de la Société générale ; Fidelity Funds Emerging Markets, de Fidelity ; Fleming Emerging Markets, de *Fleming* ; Groupe Indosuez Developing Markets, d'Indosuez ; Invesco Global Emerging Markets, d'Invesco ; KB Equity Fund New Markets, de la Kredietbank ; *Méditerranée Marchés* émergents, de la SMC : Mondinvest Emerging Growth, de HDF Finance ; Oddo Marchés émergents, de Oddo ; Pictet TF Emer*ging Markets, de Pictet ; SBS* Emerging Valor, de la SBS ; State Street Emerging Markets, de State Street, et Voltaire émergents, de la Banque Worms.**

**EN BREF**

■ **IMMOBILIER : les prix dans le logement parisien ont baissé de 6,2 % sur un an**, selon les chiffres (provisoires) des neuf premiers mois de 1995 de la Chambre des notaires de Paris. Les prix au mètre carré des appartements parisiens ont baissé de 1,5 % au cours du seul troisième trimestre de 1995, le 7e arrondissement restant le plus cher avec un prix moyen de 25 590 francs le mètre carré. Les transactions ont baissé de 21 % par rapport au 3e trimestre de 1994, et de 19 % sur les neuf premiers mois. Sur Paris intra-muros, les ventes n'atteindront pas les 25 000 pour 1995, soit la moitié de celles enregistrées en 1990.

■ **GUIDE : un ancien banquier, Dominique Léonie**, vient de publier une réédition actualisée de son livre *Comment arnaquer son banquier*, paru en 1987. Après quinze ans passées dans deux banques, Dominique Léonie, qui écrit sous un pseudonyme, expose notamment *« 300 techniques pour ruser son banquier »* dans les situations les plus délicates : découverts et interdits bancaires, contestations de prêts, etc. Cet ouvrage est publié aux Editions du Pont Neuf, à Poitiers.

■ **TAUX ZÉRO : le prêt à 0 %**, lancé en octobre pour l'acquisition d'un logement, séduit surtout les jeunes ménages à petits revenus, selon le ministère du logement (*Le Monde* du 9 février). Quelque 28 000 offres de prêts avaient, au 31 décembre, été émises par les établissements de crédit. Les trois quarts (78 %) des emprunteurs disposent d'un revenu mensuel inférieur à 15 000 francs.

# Les rendements des contrats d'assurance-vie sont appelés à se réduire

**DE PERTES D'AVANTAGES** fiscaux en prévisions moroses de performances, l'assurance-vie, le placement préféré des Français – 2 000 milliards de francs d'épargne gérée –, marque le pas. Tout au long de l'année écoulée, de grandes incertitudes ont pesé sur cette petite oasis fiscale qui permet de capitaliser son épargne pendant au moins huit ans en franchise d'impôt ou, le cas échéant, de bénéficier d'une exonération de frais de mutation.

La déprime depuis 1994 des marchés financiers ainsi que la crise persistante de l'immobilier pèsent sur les bilans des compagnies d'assurances (*Le Monde* du 24 janvier). D'où l'avertissement récent des autorités de tutelle et du ministre des finances, Jean Arthuis, aux établissements qui prennent trop *de risques* en promettant des taux de rendement trop élevés, *« un numéro d'acrobatie jugé dangereux »*. Ces mises en garde n'ont cependant pas découragé les épargnants, qui ont, en 1995, souscrit pour 400 milliards de francs. Selon la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), 40 % des ménages possèdent aujourd'hui un contrat d'assurance-vie.

Depuis plusieurs années, la fin des avantages fiscaux attachés à l'assurance-vie, et qui n'ont pas leur équivalent en Europe, est évoquée. Le projet d'une grande réforme fiscale ainsi que la volonté de relancer la consommation en 1995 et 1996 a, de nouveau, fait planer des menaces de plus en plus sérieuses.

Ces craintes étaient, en partie, justifiées. Si l'exonération fiscale à l'échéance (en rente et en capital) est maintenue, l'avantage fiscal à la souscription est supprimé dans la plupart des cas. Première étape d'une remise à plat totale de la fiscalité de l'assurance-vie ?

**UNE GRANDE CRÉATIVITÉ**

Autre mauvaise nouvelle : la fin de l'effet de stock. Pour la première fois depuis dix ans, les performances des contrats d'assurance-vie *stagnent ou régressent*. Cependant, avec un taux de l'ordre de 7 % en 1995 pour une inflation de 2,1 %, les rendements nets restent attractifs.

*Et demain ? Il est probable que* les performances évoluent à la baisse, pour la principale raison que beaucoup d'emprunts souscrits entre 1985 et 1995 arriveront à échéance. Les gestionnaires seront donc contraints de renouveler ces stocks d'emprunts à la rémunération élevée par de nouvelles obligations au rendement beaucoup plus faible.

Les derniers mois ont été marqués par une forte détente des taux d'intérêt. Ainsi, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans a fléchi de 8,40 % à 6,50 % en douze mois. Et beaucoup d'investisseurs anticipent une poursuite de la décrue. Seuls les contrats qui ont réalisé d'importantes provisions pourront – dans un premier temps seulement – enrayer ce mouvement de baisse.

Il reste que, malgré une conjoncture difficile, l'assurance-vie conserve plus d'un attrait parmi la famille des placements de capitalisation à long terme. Il bénéficie d'une grande créativité. Des contrats libellés en francs aux produits multisupports investis dans plusieurs sicav ou FCP, les possibilités sont nombreuses.

Ce foisonnement contraste avec *la pauvreté de la gamme des PEP* (plan d'épargne populaire), le petit frère de l'assurance-vie créé en 1990 et aujourd'hui en perte de vitesse. L'épargne peut ainsi élaborer au fil des ans des stratégies plus ou moins offensives. De plus, un contrat d'assurance-vie est toujours associé à un minimum garanti dit taux technique (3,5 % en 1995), ensuite, les contrats libellés en francs bénéficient du fameux « effet de cliquet », c'est-à-dire que chaque progression du capital enregistrée une année est définitivement acquise : un avantage de taille que ni les plans d'épargne populaire ni la détention d'obligations directes ne procurent.

*Jean-Pierre Savalle*

## *Méfiez-vous des prix « fiscaux »*

**La recette est vieille comme le monde, mais elle continue à fonctionner. Dès qu'un gouvernement prend des mesures fiscales pour soutenir le BTP *(lire ci-dessous)*, les investisseurs s'engouffrent dans la brèche pour alléger leur feuille d'impôts. Et nombre de promoteurs en profitent pour tirer les *prix de vente à la hausse.***

**Ce phénomène a joué à plein avec la loi Méhaignerie, qui permet, par exemple, à un célibataire de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 15 % dans la limite de 400 000 francs à condition de louer le bien acquis *durant six ans. Bien décidés à saturer cette réduction* d'impôt les particuliers ont acquis en nombre pour 400 000 francs des « studios Méhaignerie », dont la valeur réelle ne dépassait pas 350 000 francs. Il a toutes les chances de se reproduire avec les *dispositions que le gouvernement Juppé vient* d'adopter pour relancer la pierre locative. Sans entrer dans le détail, il faut retenir qu'elles ouvrent droit à un amortissement dégressif qui peut atteindre jusqu'à 100 000 francs durant quatre ans. Avant de saisir cet os fiscal, mieux vaut se poser deux questions. Première question : la valeur du bien mis en vente est-elle justifiée ? Deuxième question : vais-je vraiment saturer l'avantage fiscal attaché à cette acquisition ? Contrairement à la loi Méhaignerie, qui offrait une réduction d'impôt, les mesures Juppé fonctionnent sous forme de déduction fiscale. Le montant de l'avantage potentiel est directement lié au taux d'imposition du contribuable.**

IMMOBILIER

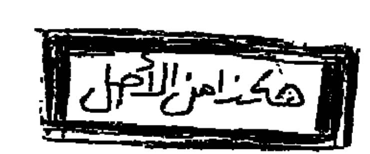
*Arnaud de Fréminville*

## *Des mesures en faveur de l'immobilier locatif*

**Bien accueillies par les professionnels, les nouvelles mesures autorisant l'amortissement plus rapide des immeubles locatifs neufs devraient donner un coup de fouet au marché. Elles apparaissent particulièrement *bénéfiques* pour les investisseurs imposés dans les tranches d'imposition les plus élevées du barème. Ainsi, un investisseur qui achète un bien d'une valeur de 900 000 francs (rendement annuel : 45 000 francs) avec un apport personnel de 180 000 F et un emprunt de 720 000 francs sur quinze ans au taux de 8,5 % pourra imputer 92 700 francs sur son revenu global et réaliser une économie d'impôt de 46 350 francs par an pendant les quatre premières années si son taux d'imposition est de 50 %. Principales mesures prévues par le dispositif : les *particuliers* peuvent opter pour la déduction d'un amortissement dégressif exceptionnel pour les immeubles neufs acquis à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 1998. L'option devra être exercée dès l'acquisition de l'immeuble. Le taux d'amortissement *sera* fixé à 10 % par an pendant les quatre premières années et à 2 % par an pendant les vingt années *suivantes*. La mesure permettra d'amortir 80 % du prix total d'acquisition. Conséquences de l'option pour l'amortissement : l'abattement forfaitaire sur les revenus fonciers est abaissé de 13 % à 6 % ; le plafond d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global est relevé de 70 000 francs à 100 000 francs ; l'amortissement pratiqué vient en diminution *du prix* de revient de l'immeuble en cas de revente dans les neuf années *qui* suivent l'acquisition. Au-delà de ce délai, le régime d'imposition de la plus-value restera inchangé. Remarque : le bénéfice de l'amortissement ne peut se cumuler avec les avantages Méhaignerie.**

FISCALITÉ

*Laurent Edelman*



هكذا من الأصل

# REVUE DES ACTIONS

| AGROALIMENTAIRE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2900 | [illegible] |
| Danone | 788 | [illegible] |
| Eridania Beghin | 882 | [illegible] |
| Fromageries Bel | 4900 | [illegible] |
| LVMH Moet Vuitton | 1118 | [illegible] |
| Pernod-Ricard | 308 | [illegible] |
| Remy Cointreau | 147,50 | [illegible] |
| Saint-Louis | 1420 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| ASSURANCES | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF-Ass.Gen.France | 148,70 | [illegible] |
| Axa | 311,50 | [illegible] |
| GAN | 148 | [illegible] |
| SCOR SA | 157,50 | [illegible] |
| UAP | 114,10 | [illegible] |
| Union Assur.Fdal | 543 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| BATIMENT ET MATÉRIAUX | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 519 | [illegible] |
| Ciments Fr.Priv.B | 209 | [illegible] |
| Colas | 895 | [illegible] |
| Eiffage | 780 | [illegible] |
| Eurotunnel | 6,65 | [illegible] |
| GTM-Entrepose | 337 | [illegible] |
| Imetal | 704 | [illegible] |
| Jean Lefebvre | 320 | [illegible] |
| Lafarge | 326,40 | [illegible] |
| Poliet | 463,70 | [illegible] |
| Saint-Gobain | 630 | [illegible] |
| SGE | 119,50 | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CHIMIE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Air Liquide | 905 | [illegible] |
| Gascogne (B) | 495 | [illegible] |
| Michelin | 216,40 | [illegible] |
| Plastic-Omn.(Ly) | 439 | [illegible] |
| Rhone Poulenc A | 125,10 | [illegible] |
| Roussel Uclaf | 922 | [illegible] |
| Sanofi | 334 | [illegible] |
| Synthelabo | 329,60 | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 571 | [illegible] |
| Chargeurs | 1112 | [illegible] |
| Christian Dior | 569 | [illegible] |
| Clarins | 541 | [illegible] |
| DMC (Dollfus Mi) | 221 | [illegible] |
| Essilor Intl | 1090 | [illegible] |
| Groupe Andre S.A. | 433,60 | [illegible] |
| L'Oreal | 1396 | [illegible] |
| Moulinex | 89 | [illegible] |
| Salomon (Ly) | 2849 | [illegible] |
| S.E.B. | 668 | [illegible] |
| Skis Rossignol | 1711 | [illegible] |
| Sommer-Allibert | 1470 | [illegible] |
| Zodiac ex.dt divid | 908 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CRÉDIT ET BANQUES | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bancaire (Cie) | 492 | [illegible] |
| B.N.P. | 191,80 | [illegible] |
| C.C.F. | 238 | [illegible] |
| Cetelem | 972 | [illegible] |
| Comptoir Entrep.1 | 13,85 | [illegible] |
| CPR | 412 | [illegible] |
| Cred.Fon.France | 71,20 | [illegible] |
| Credit Local Fce | 413,60 | [illegible] |
| Credit Lyonnais CI | 217 | [illegible] |
| Credit National | 348 | [illegible] |
| Societe Gale A | 575 | [illegible] |
| UFB Locabail | 450 | [illegible] |
| UIC | 63,25 | [illegible] |
| Via Banque | 179 | [illegible] |
| Sovac | — | [illegible] |

# Dure semaine pour les financières

**LES MARCHÉS OBLIGATAIRES** américain et allemand n'ont pas épargné la Bourse de Paris cette semaine, ramenant l'indice CAC 40 des valeurs françaises sous le niveau des 2 000 points. Vendredi, en clôture, l'indice français s'inscrivait à 1 960,65 points, sur un recul hebdomadaire de 3,04 %. Les tracas occasionnés par les marchés de taux ont nettement pesé sur les valeurs financières. Les baisses vont de 0,37 % pour Suez, qui termine à 189 francs, à 8,18 % pour la BNP, à 191,90 francs, en passant par le GAN, qui perd 7,81 % à 147,50 francs. La société de Bourse Oddo a présenté une étude négative sur la BNP, et le GAN a annoncé que ses pertes seraient supérieures aux prévisions initiales, pour cause d'immobilier... Un opérateur fait remarquer : *« Quand on baisse de 4 % dans un marché qui a perdu 3 %, la casse est limitée. En revanche pour le CLF (– 5,62 %), pour la BNP et pour le GAN (– 7,81 %), c'est une tarte ! »* Notons que Paribas, qui valait en clôture 255,60 francs, en recul de 4,38 % sur la période a vu – après IBCA et Moody's – Standard & Poor's changer la perspective sur sa note long terme de stable à négative.

VALEURS

Les financières n'ont pas été les seules à souffrir. Sidel, numéro un mondial des machines à fabriquer les bouteilles en plastique, a réussi à terminer la semaine plus honorablement qu'il ne l'avait commencée. Dès mardi, le titre reprenait des couleurs, après avoir perdu 11,23 % au cours de la période précédente et plus de 5 % lundi. L'action a fini la semaine sur un gain de 4,32 % à 1 377 francs.

**LA COMMUNICATION EN VEDETTE**

Du côté des immobilières, Simco termine bien la semaine, en hausse de 5,68 % à 484 francs. La société immobilière a annoncé pour 1995 avoir enregistré une progression de 2,1 % de son résultat net (provisoire) à 368,70 millions de francs, après prise en compte des éléments exceptionnels. Pour 1996, Simco, à la différence de Sefimeg qui a passé 537,3 millions de francs de provisions pour dépréciation d'actifs, attend un niveau d'activité *« proche de celui de l'année écoulée, sous réserve d'absence de nouvelle dégradation de notre environnement économique »*. Sefimeg a terminé la semaine à 347 francs, en progression de 3,58 %. La société a annoncé une perte nette part du groupe de 258,8 millions de francs contre un bénéfice de 323 millions de francs un an plus tôt. Hors provision, le résultat aurait été de 278,5 millions de francs. Le dividende sera néanmoins maintenu à 21,30 francs par action, avoir fiscal compris.

Les valeurs de la communication ont également tenu le devant de la scène. Canal Plus, dès mercredi, a fait l'objet d'une attention toute particulière des opérateurs, qui estiment que l'accord de principe passé entre la CLT et Murdoch pour lancer en Allemagne un bouquet de chaînes numériques va donner lieu, outre-Rhin, à une sévère concurrence pour la chaîne cryptée hexagonale. Canal Plus termine à 918 francs, en repli de 9,91 %. Havas, actionnaire de Canal Plus et de la CLT, ne finit pas mieux la semaine, au plus bas de l'année à 379,90 francs, en recul de 3,63 %.

Il faut encore noter que le comité du second marché, en partenariat avec France-Info et l'hebdomadaire financier *Investir*, a remis pour la troisième année consécutive le Prix du second marché 1995. Dans la catégorie gestionnaires et fonds de plus de 100 millions de francs, le lauréat a été Indosuez Asset Management. Pour les fonds de moins de 100 millions de francs, le prix est revenu à CPR Gestion. Le prix spécial du jury a été décerné à Lombard Odier International. Dans la catégorie « introducteurs », le lauréat a été la Caisse centrale des Banques populaires, et un prix spécial a été décerné à Europe Finance Industrie, de Louis Thannberger.

*François Bostnavaron*

| DISTRIBUTION | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Carrefour | 3162 | −3,96 |
| Casino Guichard | 171,40 | [illegible] |
| Castorama Dl (Li) | 879 | −2,98 |
| Comptoir Moder. | 1744 | [illegible] |
| Damart | — | [illegible] |
| Docks France | 849 | [illegible] |
| Galeries Lafayette | 1280 | [illegible] |
| Guilbert | 643 | [illegible] |
| Guyenne Gascogne | 1534 | [illegible] |
| Pinault-Prin.Red. | 1175 | [illegible] |
| Primagaz | 456,50 | [illegible] |
| Promodes | 1400 | [illegible] |
| Rexel | 1004 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel Alsthom | 450,40 | [illegible] |
| Alcatel Cable | 366,90 | [illegible] |
| CS Signaux(CSEE) | 234,80 | [illegible] |
| Intertechnique 1 | 540 | [illegible] |
| Labinal | 610 | [illegible] |
| Legrand | 901 | [illegible] |
| Matra-Hachette | 126 | [illegible] |
| Radiotechnique | 490 | [illegible] |
| Sagem SA | 3040 | +1,36 |
| Schneider SA | 206,50 | −0,48 |
| Thomson-CSF | 132,80 | +6,07 |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| IMMOBILIER ET FONCIER | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| G.F.C. | 395 | +1,54 |
| Rue Imperiale(Ly) | 3865 | [illegible] |
| Sefimeg | 355 | +2,89 |
| Simco | 481 | +5,84 |
| UIF | 445 | [illegible] |
| Lucia | — | [illegible] |
| Olipar | — | [illegible] |
| Silic | 730 | +0,82 |
| Sogeparc (Fin) | 655 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bollore Techno. | 505 | +2,82 |
| Cerus Europ.Reun | 78,20 | +2,89 |
| CGIP | 1098 | [illegible] |
| Eurafrance | 1835 | [illegible] |
| Gaz et Eaux | 1930 | [illegible] |
| Lagardere (MMB) | 127,30 | +6,61 |
| Marine Wendel | 391 | −2,73 |
| Navigation Mixte | 723 | +7,58 |
| Nord-Est | 131 | [illegible] |
| Paribas | 254,80 | −5,10 |
| Suez | 187,20 | [illegible] |
| Worms & Cie | 261,50 | +3,35 |
| Parfinance | 195,50 | −0,25 |
| Montaignes P.Gest. | 515 | +3 |
| | — | [illegible] |

| MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bertrand Faure | 152 | +2,70 |
| Carnaudmetalbox | 221,60 | +0,27 |
| Dassault-Aviation | 434 | +8,79 |
| De Dietrich | 269 | [illegible] |
| Fives-Lille | 462 | [illegible] |
| Legris indust. | 188 | −0,52 |
| Metaleurop | 53,40 | [illegible] |
| Pechiney CIP | 221,20 | +7,74 |
| Pechiney Intl | 95 | [illegible] |
| Peugeot | 717 | [illegible] |
| Renault | 145 | −5,84 |
| Strafor Facom | 309,90 | +2,95 |
| Valeo | 262,90 | −0,37 |
| Vallourec | 226 | +0,22 |

| MINES D'OR, DIAMANT | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo American # | 380 | +2,70 |
| Buffelsfontein # | 26,80 | +17,80 |
| De Beers # | 165,20 | [illegible] |
| Driefontein # | 82 | +5,80 |
| Gencor Limited # | 20,45 | [illegible] |
| Harmony Gold # | 62,90 | +1,12 |
| Randfontein # | 45,25 | +0,55 |
| Saint-Helena # | 43,55 | +5,44 |
| Western Deep # | 260 | +1,36 |
| | — | — |

| PÉTROLE | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 363 | −4,59 |
| Esso | 600 | [illegible] |
| Geophysique | 229 | +3,57 |
| Total | 339,30 | [illegible] |
| BP France | — | — |
| Erap-Elf CPet. | 335 | −4,28 |
| | — | — |

| SICOMI OU EX-SICOMI | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 850 | +8,23 |
| Interbail | 279 | +2,95 |
| Klepierre | 613 | +0,82 |
| Locindus | 836 | −0,23 |
| Selectibanque | 106 | [illegible] |
| Uniball | 499 | [illegible] |
| Genefim | 125 | +19,61 |
| Immobail | 113,90 | −3,06 |
| | — | — |

| TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 669 | +1,85 |
| BIS | 479 | +1,69 |
| Canal + | 927 | −10,08 |
| Cap Gemini Sogeti | 141 | −6,31 |
| CEP Communication | 457 | −1,29 |
| Club Mediterranee | 445,50 | −2,72 |
| Eaux (Gle des) | 528 | −2,22 |
| Ecco | 934 | +4,28 |
| Euro Disney | 13,05 | +3,57 |
| Filipacchi Medias | 880 | +3,52 |
| Havas | 378,90 | −5,74 |
| Lyonnaise Eaux | 451,50 | −4,28 |
| Publicis | 361 | −1,09 |
| S.I.T.A | 949 | +0,95 |
| Sligos | 427 | [illegible] |
| Sodexho | 1857 | +12,94 |
| Technip | 436,80 | +10,58 |
| Scac Delmas(SVD) | 725 | −0,68 |
| Dauphin OTA | 230 | +11,11 |
| OGF Omn Gest.Fin. | 900 | [illegible] |
| TF1-1 | 549 | +5,17 |
| | — | — |

| VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ | 09-02-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Emp.Etat 6%93-97 # | 101,85 | −0,15 |
| EDF-GDF 3% | 7650 | — |
| CNB TMO 82-97 (S) | 101,40 | −0,19 |
| CNB Parib.97TMO(S) | — | +0,13 |
| CNB Suez 97 TMO(S) | — | +0,99 |
| CNI TMO 1/82-97(S) | 101,40 | −0,19 |

# LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 2 février

## DIVERSIFIÉES FRANCE

**Performance moyenne sur 1 an : 11,80 %, sur 5 ans : 38,99 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| OBJECTIF PATRIMOINE | LAZARD | 1 | [illegible] | 4 | [illegible] | 817,89 |
| NATIO EPARGNE RETRAITE | BNP | 2 | [illegible] | 1 | [illegible] | 131,73 |
| FEDERAL CROISSANCE (C) | CDT BRET | 3 | [illegible] | 5 | [illegible] | 169,68 |
| FEDERAL CROISSANCE (D) | CDT BRET | 4 | [illegible] | 6 | [illegible] | 163,06 |
| VALEURS DE FRANCE | BRED | 5 | [illegible] | — | [illegible] | 444,64 |
| INOGESTION | ECOFI FI | 6 | [illegible] | 9 | [illegible] | 15782,75 |
| CONVERTICIC | CIC PARI | 7 | [illegible] | — | [illegible] | 341,16 |
| ALLIAGE (D) | BGP | 8 | [illegible] | — | [illegible] | 1017,36 |
| ALLIAGE (C) | BGP | 9 | [illegible] | — | [illegible] | 1055,75 |
| TRESOR AVENIR | CDC TRES | 10 | [illegible] | 7 | [illegible] | 116,81 |
| INTERSELECTION FRANCE | SG | 11 | [illegible] | 8 | [illegible] | 544,68 |
| CPR CAPITAL EXPANSION | CPRGESTI | 12 | [illegible] | 3 | [illegible] | 3160,13 |
| OUEST VALEURS (C) | CIO | 13 | [illegible] | 12 | [illegible] | 1489,80 |
| OUEST VALEURS (D) | CIO | 14 | [illegible] | 13 | [illegible] | 1342,26 |
| AVENIR EPARGNE | CM ASSUV | 15 | [illegible] | 2 | [illegible] | 17112,96 |
| PERVALOR | SG | 16 | [illegible] | 10 | [illegible] | 607,89 |
| AVENIR ALIZES (C) | CDT MUTU | 17 | [illegible] | 14 | [illegible] | 1963,26 |
| AVENIR ALIZES (D) | CDT MUTU | 17 | [illegible] | 14 | [illegible] | 1963,26 |
| EMERGENCE POSTE | SOGEPOST | 19 | [illegible] | — | [illegible] | 99,54 |
| CM EPARGNE LONG TERME (C) | CDT MUTU | 20 | [illegible] | 17 | [illegible] | 219,69 |
| CM EPARGNE LONG TERME (D) | CDT MUTU | 20 | [illegible] | 17 | [illegible] | 219,69 |
| BSD AVENIR | BSD | 22 | [illegible] | 11 | [illegible] | 109,67 |
| PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS | PARIBAS | 23 | [illegible] | — | [illegible] | 109280,12 |
| STATE STREET ALLOCATION FRANC | STATE ST | 24 | [illegible] | — | [illegible] | 1077,81 |
| NORWICH SELECTION | NORWICH | 25 | [illegible] | — | [illegible] | 118,40 |
| PARIBAS TRESORERIE PLUS | PARIBAS | 26 | [illegible] | — | [illegible] | 127436,29 |
| STARDEX FRANCE | CAPSTARD | 27 | [illegible] | — | [illegible] | 11878,65 |
| ASSURINDICE | DEMACHY | 28 | [illegible] | 16 | [illegible] | 10663,50 |
| GTI FRANCE/B | GTI FIN | 29 | [illegible] | — | [illegible] | 11849,10 |
| MIDLAND OPTIONS PLUS | MIDLAND | 30 | [illegible] | 19 | [illegible] | 44037,78 |
| SEVEA | CNCA | 31 | [illegible] | — | [illegible] | 102,64 |

## DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

**Performance moyenne sur 1 an : 11,16 %, sur 5 ans : 40,94 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE | COGEFI | 1 | [illegible] | 11 | [illegible] | 1257,83 |
| SAINT-HONORE VIE & SANTE | CF ROTHS | 2 | [illegible] | 3 | [illegible] | 1347,36 |
| BIOSPHERE | CYRIL FI | 3 | [illegible] | 27 | [illegible] | 1431,64 |
| TECHNO-GAN | GAN | 4 | [illegible] | 6 | [illegible] | 7529,49 |
| PAREUROPE | PARIBAS | 5 | [illegible] | 10 | [illegible] | 1307,85 |
| PARAMERIQUE | PARIBAS | 6 | [illegible] | 31 | [illegible] | 897,91 |
| NATIO EPARGNE VALEUR | BNP | 7 | [illegible] | 8 | [illegible] | 534,08 |
| NATIO PATRIMOINE | BNP | 8 | [illegible] | 23 | [illegible] | 1467,43 |
| VENDOME PATRIMOINE SICAV | CHEUVREU | 9 | [illegible] | 1 | [illegible] | 181,19 |
| SLIVAM | CL | 10 | [illegible] | 34 | [illegible] | 461,35 |
| EAGLE INVESTISSEMENT | EAGLE ST | 11 | [illegible] | 9 | [illegible] | 173,78 |
| EPARGNE UNIE | CNCA | 12 | [illegible] | 24 | [illegible] | 1571,27 |
| LE LIVRET PORTEFEUILLE | CDC GEST | 13 | [illegible] | 7 | [illegible] | 840,81 |
| SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS | CF ROTHS | 14 | [illegible] | 19 | [illegible] | 982,19 |
| SAINT-HONORE INDICES CLIQUET | CF ROTHS | 15 | [illegible] | 42 | [illegible] | 288,94 |
| PREPARVAL | BRED | 16 | [illegible] | 28 | [illegible] | 1067,78 |
| CICAMONDE | CIC PARI | 17 | [illegible] | 37 | [illegible] | 1248,71 |
| PREPAR CROISSANCE | BRED | 18 | [illegible] | 38 | [illegible] | 151,56 |
| WINTERTHUR SAINT-HONORE | CF ROTHS | 19 | [illegible] | 13 | [illegible] | 245,51 |
| GESTION INDOSUEZ (C) | INDOSUEZ | 20 | [illegible] | 14 | [illegible] | 1068,54 |
| GESTION INDOSUEZ (D) | INDOSUEZ | 21 | [illegible] | 15 | [illegible] | 863,49 |
| CONSERVATEUR SAINT-HONORE | CF ROTHS | 22 | [illegible] | 33 | [illegible] | 1178,14 |
| SOCINTER | SG | 23 | [illegible] | 16 | [illegible] | 1716,99 |
| SOGEVAR | SG | 24 | [illegible] | 32 | [illegible] | 1208,24 |
| EGEVAL (C) | BRED | 25 | [illegible] | 25 | [illegible] | 140,07 |
| EGEVAL (D) | BRED | 26 | [illegible] | 26 | [illegible] | 134,67 |
| PARIBAS OPPORTUNITES | PARIBAS | 27 | [illegible] | 35 | [illegible] | 156,48 |
| CARMIGNAC PATRIMOINE | CARMIGNA | 28 | [illegible] | 12 | [illegible] | 8498,18 |
| INSTITUTIONS OPPORTUNITES | PARIBAS | 29 | [illegible] | 17 | [illegible] | 216,19 |
| VICTOIRE PATRIMOINE | VICTOIRE | 30 | [illegible] | 2 | [illegible] | 210,92 |
| GESTION ASSOCIATIONS | PARIBAS | 31 | [illegible] | 18 | [illegible] | 222,29 |
| PARIBAS PATRIMOINE | PARIBAS | 32 | [illegible] | 22 | [illegible] | 719,75 |
| OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT C | OPTIGEST | 33 | [illegible] | 29 | [illegible] | 1610,51 |
| OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT D | OPTIGEST | 33 | [illegible] | 29 | [illegible] | 1610,51 |
| BETELGEUSE | ABEILLE | 52 | [illegible] | — | [illegible] | 105,43 |
| FINARVAL | COURCOUX | 53 | [illegible] | 56 | [illegible] | 1734,62 |
| ORSAY INVESTISSEMENT | ORSAY | 54 | [illegible] | 45 | [illegible] | 13142,46 |
| ELAN CLUB | ROTHSCHI | 55 | [illegible] | 62 | [illegible] | 58957,94 |
| CAPITAL-OR INTERNATIONAL | PALUEL | 56 | [illegible] | 64 | [illegible] | 1108,29 |
| BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL | BACOT | 57 | [illegible] | 65 | [illegible] | 4253,15 |
| ALLIANCE | VIA BANQ | 58 | [illegible] | 61 | [illegible] | 11082,09 |
| VERCORS | CDC GEST | 59 | 6,61 | — | [illegible] | 112297,52 |
| ELAN CONCERTO | ROTHSCHI | 60 | 6,56 | 66 | [illegible] | 46706,66 |
| NOVACTIONS | BQ EUROF | 61 | 6,25 | — | [illegible] | 1081,29 |
| VIA INVESTISSEMENT | VIA BANQ | 62 | 5,98 | 52 | 29,02 | 479,75 |
| LAFFITTE JAPON | BARCLAYS | 63 | 5,91 | 63 | 15,42 | 373,49 |
| HERVET VALEURS | HERVET | 64 | 5,12 | 67 | 3,66 | 710,49 |
| VIVAX | GESTOR | 65 | 3,92 | — | — | 908,31 |
| NATWEST CROISSANCE (C) | NATWEST | 66 | 3,29 | 39 | [illegible] | 108,21 |
| LOTUS | ATLAS | 67 | 3,75 | 51 | 29,59 | 9796,84 |
| CAPITAL-VALEURS | PALUEL | 68 | 3,58 | 57 | 21,09 | 451,84 |
| FRANCE JAPAQUANT SICAV | PARIBAS | 69 | 3,06 | 60 | [illegible] | 467,90 |
| CAPITAL-FRANCE EUROPE | PALUEL | 70 | 2,92 | 50 | 32,07 | 1451,44 |
| NATWEST CROISSANCE (D) | NATWEST | 71 | 2,68 | 40 | [illegible] | 103,30 |
| PROVENCE EUROPE | HOTTINGU | 72 | [illegible] | — | [illegible] | 1044,17 |
| ORSAY ARBITRAGE | ORSAY | 73 | [illegible] | 36 | [illegible] | 16791,28 |
| STRATEGIE ACTIONS | LEGAL FR | 74 | [illegible] | 58 | 20,27 | 902,14 |
| PROVENCE INTERNATIONAL (D) | HOTTINGU | 75 | [illegible] | 68 | [illegible] | 1277,01 |
| PROVENCE INTERNATIONAL (C) | HOTTINGU | 76 | [illegible] | 69 | [illegible] | 1315,02 |
| ATHENA VALEURS | ATHENA B | 77 | [illegible] | 53 | [illegible] | 213,56 |
| ATLAS MAROC | ATLAS | 78 | [illegible] | — | [illegible] | 9705,49 |

## IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

**Performance moyenne sur 1 an : 2,55 %, sur 5 ans : 11,47 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CONSERVATEUR UNISIC | CONSERVA | 1 | 14,66 | 1 | 54,97 | 386,06 |
| CNP ASSUR PIERRE | CNP | 2 | 11,59 | — | [illegible] | 516,99 |
| FONCIVAL | BRED | 3 | 9,59 | 6 | 23,52 | 278,95 |
| GESTION IMMOBILIER INTE. (C) | INDOSUEZ | 4 | 8,34 | 4 | 28,93 | 651,72 |
| GESTION IMMOBILIER INTE. (D) | INDOSUEZ | 5 | 8,31 | 5 | 28,92 | 499,99 |
| NATIO IMMOBILIER | BNP | 6 | 6,46 | 2 | 31,73 | 1156,75 |
| UAP AEDIFICANDI | UAP | 7 | 6,23 | 17 | 10,49 | 462,38 |
| FRANCIC PIERRE | CIC PARI | 8 | 3,55 | 16 | 12,67 | 109,25 |
| CONVERTIMMO | SG | 9 | [illegible] | 3 | [illegible] | 344,39 |
| REALVALOR | SG | 10 | [illegible] | 23 | 4,99 | 804,07 |
| OBJECTIF ACTIFS REELS | LAZARD | 11 | [illegible] | 20 | 7,88 | 10826,97 |
| UNI-FONCIER | CNCA | 12 | [illegible] | 8 | [illegible] | 1205,95 |
| AGFIMO | AGF | 13 | [illegible] | 10 | [illegible] | 521,63 |
| CROISSANCE IMMOBILIERE | EPARGNE | 14 | [illegible] | 11 | [illegible] | 513,38 |
| HAUSSMANN PIERRE (C) | WORMS | 15 | [illegible] | 21 | [illegible] | 950,10 |
| FRUCTIMMO | CCBP | 19 | 2,12 | 19 | [illegible] | 28,87 |
| INDOSUEZ SICAVIMMO (C) | INDOSUEZ | 20 | [illegible] | 14 | [illegible] | 724,14 |
| INDOSUEZ SICAVIMMO (D) | INDOSUEZ | 21 | 2,04 | 15 | [illegible] | 574,04 |
| CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT | PALUEL | 22 | 1,79 | 29 | [illegible] | 557,01 |
| AGF FONCIER | AGF | 23 | 1,10 | 18 | [illegible] | 85,09 |
| FONCIERE LONG TERME (C) | VERNES | 24 | [illegible] | 13 | [illegible] | 560,07 |
| FONCIERE LONG TERME (D) | VERNES | 25 | [illegible] | 12 | [illegible] | 453,96 |
| MDM IMMOBILIER | MDMASSUR | 26 | [illegible] | 9 | [illegible] | 103,73 |
| FONCIER INVESTISSEMENT | CFF | 27 | [illegible] | 25 | [illegible] | 888,68 |
| ALIZES PIERRE | CDT MUTU | 28 | −3,02 | 31 | −8,29 | 981,91 |
| LAFFITTE IMMOBILIERE (D) | BARCLAYS | 29 | −4,26 | 27 | −1,27 | 173,15 |
| LAFFITTE IMMOBILIERE (C) | BARCLAYS | 30 | −4,29 | 28 | [illegible] | 186,63 |
| PIERRE INTERNATIONAL | BGP | 31 | [illegible] | 32 | −8,59 | 710,87 |
| GROUPAMA FONCIER | GROUPAMA | 32 | [illegible] | 24 | [illegible] | 430,31 |
| FONCIERE SELECTION | DEMACHY | 33 | −10,27 | 30 | [illegible] | 3283,87 |

## OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

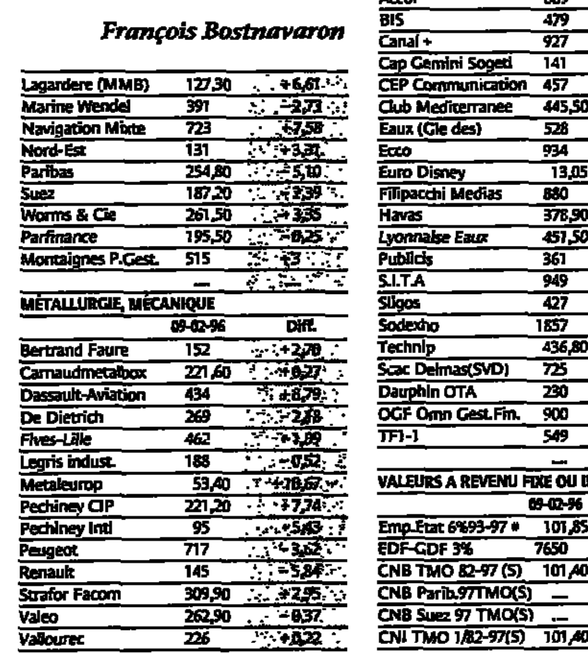
**Performance moyenne sur 1 an : 24,64 %, sur 5 ans : 86,61 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| GROUPAMA OR | GROUPAMA | 1 | [illegible] | — | [illegible] | 12052,24 |
| ACTI MINES D'OR (C) | BBL FRAN | 2 | [illegible] | 2 | [illegible] | 2141,67 |
| ACTI MINES D'OR (D) | BBL FRAN | 3 | [illegible] | 3 | [illegible] | 1803,18 |
| ORVALOR | SG | 4 | [illegible] | 1 | [illegible] | 1460,04 |
| ENERGIA | GAN | 5 | [illegible] | 7 | [illegible] | 390,80 |
| ORACTION | CNCA | 6 | [illegible] | 4 | [illegible] | 1697,73 |
| AURECIC | CIC PARI | 7 | [illegible] | 6 | [illegible] | 1651,54 |
| SELECTION GEOLOGIA | CCF | 8 | 28,57 | 8 | 61,04 | 118,54 |
| PREMIOR | CDT NORD | 9 | [illegible] | 5 | [illegible] | 1574,40 |
| OBJECTIF GEO-CROISSANCE | LAZARD | 10 | [illegible] | 9 | [illegible] | 10601,62 |

## CONVERTIBLES

**Performance moyenne sur 1 an : 13,39 %, sur 5 ans : 46,44 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| OBLIGATIONS CONVERTIBLES | CDT NORD | 1 | [illegible] | 2 | [illegible] | 628,53 |
| NATWEST CONVERTIBLES (C) | NATWEST | 2 | [illegible] | — | [illegible] | 1064,21 |
| NATWEST CONVERTIBLES (D) | NATWEST | 3 | [illegible] | — | [illegible] | 1037,07 |
| CYRIL CONVERTIBLES | CYRIL FI | 4 | [illegible] | — | [illegible] | 1158,85 |
| OFIMA CONVERTIBLES (C) | OFIVALMO | 5 | [illegible] | 4 | [illegible] | 18994,21 |
| OFIMA CONVERTIBLES (D) | OFIVALMO | 6 | [illegible] | 5 | [illegible] | 18609,81 |
| FINEUROPE CONVERTIBLES | COURCOUX | 7 | 14,23 | 3 | [illegible] | 1483,11 |
| NRG-CONVERTIBLES | NOMURA F | 8 | [illegible] | — | [illegible] | 9911,57 |
| PROVENCE CONVERTIBLES | HOTTINGU | 9 | [illegible] | — | [illegible] | 11529,30 |
| DIEZE | CNCA | 10 | [illegible] | 1 | [illegible] | 1737,25 |
| OBJECTIF CONVERTIBLE | LAZARD | 11 | [illegible] | 6 | [illegible] | 20181,19 |
| YAMA C.B ASIA | YAMAICH | 12 | [illegible] | — | [illegible] | 10223,59 |
| SAINT-HONORE CONVERTIBLES | CF ROTHS | 13 | 13,02 | — | [illegible] | 1108,79 |
| PYRAMIDES CONVERTIBLES (C) | VERNES | 14 | [illegible] | — | [illegible] | 11780,06 |
| PYRAMIDES CONVERTIBLES (D) | VERNES | 15 | [illegible] | — | [illegible] | 11094,48 |
| ROCHEFORT CONVERTIBLES (C) | VERNES | 16 | 11,80 | — | [illegible] | 14194,61 |
| ROCHEFORT CONVERTIBLES (D) | VERNES | 17 | 11,79 | — | [illegible] | 13099,61 |
| VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES | BFCE | 18 | [illegible] | — | [illegible] | 17203,41 |
| PASQUIER CONVERTIBLES | BIMP | — | [illegible] | — | [illegible] | 11151,42 |




*Si les sicav investies en or ont profité de l'envol des cours du métal jaune depuis deux mois, les performances des autres diversifiées sont plutôt décevantes. C'est le cas des immobilières et foncières touchées de plein fouet par la crise de l'immobilier et la chute en Bourse des valeurs du secteur.*

# Des évolutions contrastées

**LES SICAV** diversifiées affichent des performances très divergentes selon leurs catégories. Il ne s'agit pas vraiment d'une surprise tant les objectifs de gestion et les types de stratégies suivies sont différents. Pour une fois, les sicav liées à l'or et aux matières premières, qui étaient « endormies » depuis plusieurs années, se sont mises en vedette. Elles ont profité de l'envolée des cours du métal jaune et, plus encore, des mines d'or pour afficher une performance moyenne de près de 25 % en un an. L'once de métal jaune a atteint au cours des derniers jours 417 dollars, son plus haut niveau depuis mars 1990. L'once a progressé de 8 % en deux mois. L'essentiel des gains des sicav aurifères a été réalisé depuis la fin décembre alors que, auparavant, ces sicav se traînaient dans les profondeurs des classements avec des progressions faibles de l'ordre de 6 %. Elles sont donc volatiles et risquées. Selon les experts, un repli des cours de l'or après une véritable flambée spéculative est probable, ce qui se traduirait par un repli de la valeur de ses sicav.

Si les performances des sicav liées à l'or sont une bonne surprise, les diversifiées internationales sont plutôt décevantes. Elles affichent une performance moyenne inférieure à 12 % qui ne reflète pas vraiment la hausse des places boursières et des marchés obligataires internationaux. Les différences entre les meilleures sicav et les plus médiocres sont pourtant considérables. Le portefeuille diversifié de Cogefi affiche un gain de plus de 34 % sur un an et, dans le même temps, Stratégie internationale d'Athena a perdu 6,5 % !

**MÉFIANCE SUR LA PIERRE-PAPIER**

L'écart de performances entre les sicav diversifiées françaises est moins impressionnant mais n'en reste pas moins important. La première sur un an, Objectif patrimoine de Lazard gagne 17,9 % et la dernière, Sevea de la CNCA, progresse de seulement 4,5 %.

Les immobilières et foncières sont encore plus médiocres, victimes de la crise du secteur en France, qui s'est traduite par une défiance générale à l'égard de la pierre-papier. Compte tenu de la baisse continue des valeurs liées à l'immobilier et de leur faible rentabilité, la performance moyenne des sicav immobilières et foncières ressort à moins de 3 %, à peine plus que l'inflation. Et encore, ce sont les dividendes relativement importants servis par un certain nombre de foncières qui permettent de limiter la casse. La meilleure des sicav immobilières, Conservateur Unisic, parvient tout de même à afficher une hausse de 14,6 % en un an... Inespéré.

*E. L.*

هكذا من الأصل



# Les investisseurs croient une fin de la détente monétaire en Allemagne

## Pour la sixième fois depuis la mi-novembre, la Banque de France a abaissé, jeudi 8 février, son principal taux directeur. Le niveau des appels d'offres a été ramené de 4,05 % à 3,90 %

**L'événement de la semaine, sur les marchés financiers internationaux, a été la poursuite de la hausse des taux d'intérêt à long terme en Europe. Le marché obligataire allemand est le plus durement touché. Le rendement de l'emprunt d'Etat allemand à dix ans est remonté de 5,88 % à 6,12 % depuis le 1er février. Malgré l'annonce d'une forte hausse du chômage outre-Rhin, la défiance des investisseurs à l'égard des obligations allemandes pourrait inciter la Bundesbank à mettre fin à la baisse de ses taux directeurs. Certains analystes reprochent à la banque centrale allemande de se préoccuper davantage de la croissance que de l'inflation. La Banque de France a, pour sa part, abaissé de 0,15 % le taux de ses appels d'offres, qu'elle a ramené à son plus bas niveau depuis 1972. La faiblesse du franc vis-à-vis du deutschemark conduit l'institut d'émission à faire preuve de prudence.**

Faut-il craindre un coup d'arrêt à la détente monétaire en Europe ? La question peut apparaître déplacée lorsqu'on sait que le chômage vient d'atteindre outre-Rhin un niveau record. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 368 000 entre le mois de décembre et le mois de janvier, pour s'établir à 4,159 millions de personnes. Cette brusque aggravation militerait, en principe, pour une accélération de la baisse des taux directeurs de la Bundesbank. Sensible à une situation économique désastreuse, la banque [illegible] choisirait d'[illegible] le levier monétaire. [illegible] opérateurs [illegible] sont persuadés [illegible]. Selon leurs anticipations [illegible] par les cours des [illegible] à terme, les taux d'intérêt [illegible] terme allemands sont désormais très proches de leur plancher. Les rendements à trois mois ne disposeraient plus que d'une marge de baisse infime, d'à peine 0,10 %. Alors qu'ils s'établissent aujourd'hui à 3,29 %, ils tomberaient à un plus bas niveau de 3,20 % à la fin du mois de juin, avant de remonter à 3,6 % en fin d'année.

TAUX ET DEVISES

Plusieurs éléments sont récemment venus alimenter le pessimisme des opérateurs. Le premier est que – si l'on excepte la flambée du chômage qui pourrait d'ailleurs avoir été aggravée par de mauvaises conditions climatiques – plusieurs indicateurs économiques ont reflété un frémissement de l'activité outre-Rhin. La production industrielle a ainsi progressé de 0,6 % au mois de décembre. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a d'ailleurs déclaré cette semaine qu'il s'attendait à un rebond de la croissance *« dans le courant de l'année »*. *Dans ces conditions, un nouvel assouplissement de la politique monétaire pourrait se révéler inutile – sa diffusion dans l'économie demanderait plusieurs mois –, voire dangereux. La Bundesbank risquerait, avec un tel geste, de perdre une partie de sa crédibilité alors même que la croissance de l'agrégat de monnaie M3, qui est censée diriger son action, s'accélère* (+ 2,7 % au mois de décembre).

Les obligations allemandes

en points

98,41

102 100 98 96 94 92

1995 1996

Source : Bloomberg

*La forte baisse des obligations allemandes pourrait inciter la Bundesbank à faire preuve d'une vigilance accrue.*

**SOUPÇON DE LAXISME**

Ce risque doit être pris d'autant plus au sérieux que le marché obligataire allemand a donné récemment d'inquiétants signes de faiblesse. Il a non seulement fortement baissé (le rendement de l'emprunt d'Etat s'est tendu de 5,88 % à 6,12 % depuis le 1er février), mais il s'est également déprécié par rapport aux autres marchés obligataires européens (l'écart entre les taux longs français et allemands s'est réduit à 0,42 %).

Certains experts expliquent ce mouvement par une vague de défiance des investisseurs à l'égard de la politique suivie par la Bundesbank. La détente très rapide du taux REPO observée au cours des dernières semaines (– 0,35 % depuis le 24 janvier) les a totalement déroutés. Elle leur a donné l'impression que la banque centrale allemande est tout à coup devenue moins vigilante vis-à-vis de l'inflation et qu'elle s'intéresse principalement au rythme de croissance en Allemagne et dans l'ensemble de l'Europe. *Ce changement d'attitude, qu'ils croient percevoir, les inquiète. La Bundesbank pourrait* chercher à lever rapidement ce soupçon de laxisme en mettant un terme à la baisse de ses taux directeurs.

De nombreux analystes rejettent tous ces arguments et ne partagent pas le pessimisme des opérateurs. Ils estiment que l'absence de pressions inflationnistes, la surévaluation persistante du deutschemark et l'annonce par Bonn de mesures structurelles destinées à restaurer *la compétitivité de l'économie allemande se traduiront prochainement par une nouvelle baisse des taux directeurs de la Bundesbank. S'appuyant sur les déclarations du* chef économiste de la Bundesbank Otmar Issing, *selon qui « la masse monétaire M3 de janvier pourrait être fortement biaisée en raison d'influences particulières »*, ces mêmes experts tiennent également à relativiser l'importance des prochaines statistiques d'agrégats monétaires qui s'annoncent médiocres.

Un arrêt prématuré de la détente monétaire outre-Rhin serait de nature à fragiliser les marchés financiers français. La marge de baisse des taux autonomes de la France n'apparaît plus aujourd'hui très importante. Jeudi 8 février, l'institut d'émission français a ramené le niveau de ses appels d'offres de 4,05 % à 3,90 %, soit 0,6 % seulement au-dessus du REPO allemand. Il n'est pas certain que la Banque de France soit prête à se lancer dans l'opération à risque consistant à réduire sensiblement cet écart, à dégonfler ce coussin de sécurité pour le franc.

**RISQUES POLITIQUES**

La stabilisation des taux d'intérêt à court terme français à leurs niveaux actuels présente pourtant des risques politiques. Bernard Bosson (FD, Haute-Savoie), Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne) et Jean-Pierre Thomas (PR, Vosges) ont réclamé cette semaine que la Banque de France réduise les taux d'intérêt réels – hors inflation – à court terme et qu'ils soient ramenés en France à zéro *« afin de redonner de l'oxygène à la croissance »* (Le Monde du 7 février).

Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, leur a directement répondu, vendredi, sur France-Inter, en expliquant que l'institut d'émission suit *« une politique de sagesse et de sérieux »*.

*Pierre-Antoine Delhommais*

### Remontée de la livre sterling

**La livre sterling est remontée cette semaine à ses plus hauts niveaux depuis cinq mois face au deutschemark et au franc français. Elle a atteint des cours de 2,2750 marks et 7,81 francs. La livre profite en premier lieu du regain de vigueur du dollar, auquel elle est étroitement liée. Elle bénéficie également de la prime offerte par les taux britanniques outre-Manche. Les taux à trois mois s'établissent à 6,15 % au Royaume-Uni contre 3,20 % en Allemagne. Troisième facteur favorable, l'économie britannique reste relativement épargnée par le ralentissement de la croissance en Europe. Enfin, les remous provoqués par le débat sur l'Union monétaire européenne ne l'affectent guère, en raison de la clause d'exemption, dont bénéficie le Royaume-Uni.**

**Malgré sa récente remontée, la livre sterling reste bien en deçà du niveau qui était le sien avant sa sortie du système monétaire européen (SME), au mois de septembre 1992. Depuis cette date, elle a perdu près du quart de sa valeur face au deutschemark.**

## MATIÈRES PREMIÈRES







*Dans un marché des métaux morose, l'aluminium se distingue. Il vient de regagner près de 5 % en deux semaines.*

**CE N'EST PAS** un envol, juste l'amorce d'une reprise. En dépit des pronostics les plus alarmistes, l'aluminium vient de repasser au-dessus de la barre des 1 600 dollars la tonne. Le marché des métaux était pourtant particulièrement calme cette semaine, mais la poursuite de la réduction des stocks semble du meilleur effet sur les opérateurs. Depuis le début de l'année, la marchandise entreposée sous les hangars du LME a diminué de plus de 1 million de tonnes. Elle totalise actuellement un peu plus de 565 000 tonnes. Les négociants s'intéressent aussi au rapport de l'IPAI (Institut de l'aluminium de première fusion), qui évoque une baisse de la production mondiale au mois d'octobre 1995, date d'une grève importante chez Alcan, le producteur canadien.

**INCERTITUDES**

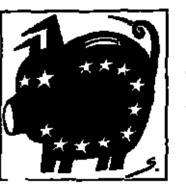
Les courtiers estiment aussi que la demande américaine *« donne quelques signes de vigueur et que certains indices économiques sont devenus plus favorables en ce début 1996 »*. Mais le vrai problème reste celui de l'offre. Un accord (Memorandum of understanding) avait été passé en 1993 pour limiter la production. Les principaux pays fournisseurs d'aluminium – les Etats-Unis, le Canada, l'Union européenne, l'Australie, la Norvège et la Russie – avaient décidé d'assainir un marché en plein marasme. Pendant près de deux ans, ils ont accepté de geler 1,5 million de tonnes, soit environ 10 % de la production occidentale.

Si l'objectif a été atteint grâce à une certaine rigueur dans l'application du décret, l'accord n'en est pas moins arrivé à échéance à la fin de l'année 1995. Les opérateurs se rassurent en affirmant que *« la demande mondiale absorbera les capacités supplémentaires mises sur le marché »*, mais rien n'est moins sûr. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la tonne d'aluminium ne se vend pas aux niveaux atteints en période d'euphorie : plus de 2 000 dollars la tonne.

*Marie de Varney*

# Euromarché : chassés-croisés financiers

**UNE ENTREPRISE** américaine de grand renom, General Electric Capital Corporation, cherchait des fonds en francs français à taux variable, qu'elle a obtenus en lançant successivement, les 6 et 9 février, deux emprunts internationaux à taux fixe dans d'autres devises. Le premier, de 125 millions de francs suisses et d'une durée de trois ans, était dirigé par un établissement financier américain, Merrill Lynch. Le second, de 300 millions de deutschemarks, et un peu plus long, était organisé par la banque néerlandaise ABN Amro. Dans les deux cas, le débiteur a conclu un contrat d'échange avec ses banques portant à la fois sur la monnaie et le mode de rémunération, si bien que tout se passe pour lui comme s'il avait émis directement des obligations en francs français à un faible coût. Les intérêts que la société américaine aura à servir varieront à intervalles réguliers de quelques mois en fonction de l'évolution du loyer de l'argent et seront bien inférieurs au Pibor, qui est le taux d'intérêt de référence pratiqué à Paris sur le marché des effets à court terme.



EUROMARCHÉ

L'exemple de General Electric est loin d'être isolé. De tels chassés-croisés financiers sont légion sur le marché international des capitaux et permettent notamment d'expliquer pourquoi de très nombreux emprunts y voient le jour, même dans des périodes aussi difficiles que celle du début de février. L'activité s'est poursuivie sans relâche. Pourtant, d'une façon générale, les rendements montaient, faisant craindre qu'il s'agisse de plus qu'une simple réaction passagère à la forte baisse des taux de ces derniers mois. En fait, lorsque le niveau de l'intérêt bouge de cette façon, l'évolution n'est pas homogène. Il se produit des décalages momentanés selon les monnaies ou les échéances, en fonction d'une foule d'éléments techniques. Et ce sont précisément ces décalages que les emprunteurs mettent à profit pour conclure des contrats d'échange de dettes et de taux.

**MONNAIE DE PASSAGE**

Deux établissements publics allemands ont d'ailleurs procédé d'une façon analogue ces derniers jours, utilisant le franc français comme monnaie de passage, alors qu'il leur fallait des deutschemarks. L-Bank s'est ainsi procuré dans sa devise nationale, et à taux fixe, l'équivalent de 1,5 milliard de francs pour dix ans grâce à la Caisse des dépôts, et Südwest L B a reçu l'équivalent de 2 milliards de francs pour six ans par le biais d'une émission dirigée par la Société générale et la Société de Banque suisse. De son côté, Ford Motor Credit Corporation souhaitait des dollars et, pour ce faire, a émis un emprunt de 2 milliards de francs français de dix ans d'échéance, dont elle a confié l'exécution au Crédit lyonnais.

Il convient de préciser que ces affaires correspondent à de véritables échanges de dettes et que ce ne sont pas de simples opérations passées sur le marché des devises. Elles comportent donc un risque, qui est celui du partenaire retenu. Ce risque, dans la plupart des cas, est purement théorique, car les emprunteurs ne s'engagent normalement qu'avec des institutions au-dessus de tout soupçon, le plus souvent des banques ou des compagnies d'assurances très réputées.

Aujourd'hui, le problème ne préoccupe guère que les seuls spécialistes. Il pourrait intéresser le grand public si la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) chargée de lever 140 milliards de francs pour le compte de la Sécurité sociale empruntait une partie de cette somme en devises et qu'elle concluait des contrats d'échange. Ce n'est encore qu'une hypothèse, mais elle est étayée par les services du ministère de l'économie et des finances, qui ont notamment demandé à quelque vingt-cinq banques *« d'analyser le besoin et l'opportunité pour la Cades de recourir à des financements en devises »* et leur ont posé la question suivante : *« Comment limiter au mieux le risque de contrepartie découlant des opérations de couverture du risque de change ? »*

*Christophe Vetter*

# La Bourse de New York continue sur sa lancée tandis que celle de Paris marque le pas

| TOKYO | NEW YORK | PARIS | LONDRES | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|
| ↗ + 0,15% | ↗ + 3,12% | ↘ – 3,04% | ↘ – 1,72% | ↘ – 1,64% |
| INDICE NIKKEI | DOW JONES | CAC 40 | FT 100 | DAX 30 |

**CONSOLIDATION** à Francfort, pessimisme à Londres, rattrapage à Tokyo, dégradation à Paris. Somme toute, il n'y a que la Bourse de New York qui continue à engranger les records, s'accordant de temps à autre une petite pause avant de repartir de plus belle. Wall Street, qui avait déjà gagné 1,94 % la semaine passée, s'est offert le luxe – alors que les autres places patinaient, quand elles ne perdaient pas de terrain – d'aligner cinq records consécutifs, gagnant en une semaine 167,63 points, soit 3,12 %. L'indice Dow Jones a terminé vendredi soir en clôture à 5 541,62 points, mettant dans l'embarras nombre d'analystes et de prévisionnistes pour qui ce niveau devait être celui de la fin de cette année... dans leurs scénarios optimistes.

La masse de liquidités dont disposent actuellement les fonds d'investissement est le carburant qui alimente la Bourse new-yorkaise. De peur d'être dépassés, quand ils voient le niveau de l'indice Dow Jones, les opérateurs préfèrent prendre le train en marche. Les liquidités proviennent des dégagements opérés à la fin de l'année 1995 pour des raisons fiscales, et comme le marché boursier reste attrayant compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt qui profite aux entreprises américaines, les actions américaines demeurent un placement recherché.

**TOKYO REGAGNE DU TERRAIN**

Mais tout n'est pas rose. Certains analystes estiment que le rythme de la progresssion de Wall Street est irréaliste et donc dangereux. Si le marché peut encore engranger des gains à court terme, une sévère correction n'est pas à écarter.

La Bourse de Tokyo est dans une situation bien différente. Elle tente de regagner peu à peu du terrain. L'indice Nikkei a franchi une nouvelle étape, parvenant, jeudi, à se hisser au-dessus des 21 000 points, ce qu'il n'avait pas fait depuis vingt mois. Certes, ce niveau n'a pas tenu. Mais selon les analystes japonais, la tendance profonde du marché reste à la hausse, dans la foulée de la reprise de la croissance. Vendredi en clôture, l'indice Nikkei a terminé à 20 934,82 points, soit un gain de 0,12 % sur la clôture de la semaine précédente. Les boursiers sont pourtant persuadés que le marché va continuer à grimper, même si cette évolution doit se faire en dents de scie.

Pour les intervenants nippons, seul un petit nombre d'investisseurs est actuellement vendeur, alors que les étrangers et les investisseurs privés continuent à rechercher un certain nombre de valeurs. Les observateurs ne voient désormais plus d'obstacles à ce que le marché atteigne 21 000 points, puis 21 500 points d'ici à la fin du mois de mars, se laissant encore une marge d'appréciation pour le mois d'avril.

Les performances positives des grandes places internationales s'arrêteront là, cette semaine. Les bourses de Paris, Londres et Francfort terminent toutes les trois sur des reculs sensibles.

Paris a vivement baissé, mais les opérateurs ne voient pas dans cette correction une réelle rupture de la tendance haussière. L'indice CAC 40, qui était repassé huit jours plus tôt au-dessus des 2 000 points, termine la semaine à 1 960,65, abandonnant en cinq séances 3,04 %. Les gains des valeurs françaises depuis le début de l'année sont revenus à 4,74 %. Dans ces conditions, les gestionnaires de portefeuilles, au vu de la récente et nette hausse, se contentent de considérer cette vive baisse comme *« une réaction saine et naturelle après une telle progression »*.

Des commentaires qui doivent faire sourire les opérateurs américains pour qui les pauses entre deux vives hausses ne sont jamais aussi brutales. Mais la Bourse de Paris est l'une des plus volatiles. L'avantage d'être à la traîne, c'est qu'on peut toujours compter sur une embellie pour améliorer la tendance.

Les valeurs françaises devraient pourtant reprendre du poil de la bête. Les effets des récentes baisses des taux devraient se faire sentir, et les cours ne peuvent qu'être jugés attractifs par rapport à ceux d'autres places.

Cette lueur d'optimisme n'est pas partagée de l'autre côté du *Channel*, où la Bourse de Londres, moins attentive à l'évolution de Wall Street, s'est concentrée sur la santé des ses entreprises. Bien mal lui en a pris : l'indice Footsie termine la semaine en baisse de 1,72 % à 3 716,30 points.

**FRANCFORT COMME LONDRES**

Quelques résultats et déclarations de dirigeants ont semé le doute dans l'esprit des investisseurs avant la vague de résultats annuels de mars. Les analystes commencent à réviser à la baisse leurs prévisions. C'est le cas pour British Airways qui a, certes, annoncé un bénéfice trimestriel en hausse de 30 % sur l'année précédente, mais dont les comptes font état d'une hausse des coûts qui inquiète les spécialistes. Le titre finit la semaine à 505 pence contre 521 pence huit jours plus tôt.

La Bourse de Francfort a baissé dans les même proportions que celle de Londres, l'indice DAX abandonnant en cinq séances, 1,64 % à 2 411,93 points. La Commerzbank explique dans son rapport hebdomadaire que la place allemande est, elle aussi, restée insensible *« à la chasse au record de Wall Street »*. Cela étant, la banque note, justement, qu'après la forte progression enregistrée depuis le début de l'année la marge de croissance du marché est forcément plus ténue. Les boursiers devraient également être rassurés car, pour l'instant, la banque estime qu'il n'y a pas de raison de *« revenir sur l'appréciation dans l'ensemble positive des actions »* allemandes.

*F. Bn.*

هكذا من الأصل



# AUJOURD'HUI

SPORTS

**TENNIS** Les Français redoutaient une nouvelle rencontre piège pour le premier tour de la Coupe Davis. Ils ont réalisé un parcours sans faute vendredi 9 février, lors de la première journée du match les opposant aux Danois, dans le palais des sports de Besançon. En l'absence d'Arnaud Boetsch, souffrant, Guy Forget et Cédric Pioline ont remporté leur simple en battant respectivement Kenneth Carlsen (6-4, 7-6, 5-7, 7-6) et Frederick Fetterlein (4-6, 6-1, 6-1, 6-3). ● DOYEN, RESCAPÉ de l'équipe de France vainqueur de la Coupe Davis en 1991, Guy Forget, à trente et un ans, a retrouvé un enthousiasme qui lui avait un peu fait défaut depuis cinq ans. ● YANNICK NOAH comptait sur cette rage retrouvée et sur sa solide expérience pour apporter le point décisif qui manque encore aux Français. Ceux-ci pourraient alors rencontrer, en quart de finale, le vainqueur de la rencontre Suisse-Allemagne.

## Guy Forget et Cédric Pioline, deux manières de gagner en Coupe Davis

**L'un a joué avec rage, l'autre avec froideur. Les deux joueurs ont bien peu de choses en commun sur un court, mais chacun a réussi à mettre à sa façon la France sur les rails de la qualification**

**BESANÇON**
*de notre envoyée spéciale*

Accroupi, les mains jointes, Yannick Noah s'est appliqué, vendredi 9 février, à rassurer doucement Guy Forget puis Cédric Pioline. En bon capitaine, il a répété à satiété à ses deux joueurs comment ils avaient l'avantage sur une équipe danoise offensive mais encore tendre. Guy, le front plissé par son éternel souci de bien faire, Cédric, les yeux dans le vague, sans émotion apparente, l'ont écouté, le premier presque religieusement malgré douze années d'expérience en Coupe Davis, le second avec l'air faussement blasé qui le caractérise.

Ils l'ont écouté et emporté. Forget a armé son puissant bras de gaucher. Pioline a déployé son tennis laborieux mais sûr. Guy, le trentenaire dégarni, le « petit frère » du capitaine Noah avec lequel il fut partenaire en double, et Cédric, le jeune ténébreux, le travailleur ambitieux, ont si peu en commun. Ils marchent pourtant d'un même pas pour faire avancer leur équipe vers la qualification.

Sur le Greenset du palais des sports bisontin, chacun a parfaitement joué son rôle dans le spectacle orchestré par Yannick Noah. Les spectateurs n'ont pas songé à regretter le report au mardi 13 février du match de championnat de France de basketball opposant Besançon au PSG Racing. L'équipe de France de Coupe Davis a su avantageusement le remplacer. Elle a surpris et démontré que l'on peut faire « du neuf avec du vieux ».

Le forfait d'Arnaud Boetsch, fiévreux et en pleine découverte de la paternité, inquiétait, même si Forget et Pioline – respectivement demi-finaliste et finaliste du tournoi de Zagreb, la semaine passée – affichaient une excellente forme. Le fiasco du début de la saison 1995, avec une défaite cuisante aux Etats-Unis, avait refroidi les Français. Ils craignaient d'être trop lents à trouver leurs marques face aux ambitieux Danois (84e et 111e mondiaux).

La victoire de Forget sur le pâle et blond Carlsen a relégué les mauvais souvenirs aux oubliettes. *« Je n'avais pas digéré mes trois défaites* (2 simples et un double) *contre les Américains il y a un an,* a admis le Français. *Je n'aurais pas voulu perdre ma place en simple dans l'équipe sur le genre d'échec que j'ai connu aux Etats-Unis. »*

Les joutes pour la conquête du prestigieux « saladier » vrillent toujours les tripes de Guy Forget. Le temps et la victoire à Lyon, en 1991, lui ont appris à se libérer, à s'imprégner de l'atmosphère exceptionnelle des matches de Coupe Davis pour mieux se transcender.

Vendredi, il a, par instants, laissé transparaître la puissance de sentiments qu'il tend habituellement à réprimer *« par égard pour les adversaires »*. Comme au palais des sports de Gerland en 1991, il a dévoilé sa face cachée. Arborant de longues boucles brunes qu'on ne lui connaissait plus depuis longtemps, il a brandi plusieurs fois un poing rageur, excédé par le manque de fair-play de son adversaire. Il a même exhorté les 3 500 spectateurs à manifester davantage leur esprit cocardier. *« J'ai été tenté de monter le public contre lui »*, a-t-il avoué, un peu gêné. Dans les gradins, on a saisi ce changement. Ravi de voir le gentleman à tenue immaculée s'encanailler, on a hurlé le nom de Forget.

Le héros a certes un peu vieilli. Le dernier vestige de la glorieuse équipe de France du début de la décennie vient de fêter ses trente et un ans. La blessure qui l'a immobilisé pendant plus d'un an entre 1993 et 1994 a stoppé net son ascension.

> Noah la star a laissé à ses joueurs la vedette, leur insufflant seulement la force nécessaire au bon moment

Au prix d'un travail forcené et de quelques désillusions, il s'offre aujourd'hui une deuxième carrière : *« J'ai eu du mal à accepter de n'être plus l'année dernière le joueur que j'étais en 1991. Il y a un décalage entre ce que j'espérais et ce qui s'est produit. »*

Alors Guy savoure et fait partager ces instants qu'il sait comptés. Il prend des libertés, fracasse sa raquette au sol et écope d'un avertissement, envoie des baisers à la foule pour la remercier de le soutenir encore. *« C'est stimulant de gagner devant son pays »*, explique-t-il. Un peu gauchement, il tombe dans les bras de Yannick Noah. Comme ça, pour rien ou presque, juste pour un premier tour de Coupe Davis. *« Nos rapports sont passionnels, mais c'est le capitaine qui me connaît le mieux,* explique Guy Forget. *Il a l'œil d'un joueur tout en ayant suffisamment de recul pour apporter une aide tactique et signaler les baisses de régime. »*

Noah la star s'est humblement effacé. Il a laissé à ses joueurs la vedette, leur insufflant seulement la force nécessaire au bon moment. Il s'est éclipsé sans un mot sitôt la fin de la deuxième rencontre, laissant le directeur technique national, Patrice Dominguez, faire le point à sa place. Ce dernier envisageait l'avenir sereinement : *« L'équipe est foncièrement différente de celle de 1991. Elle est moins brillante sur le papier mais elle est solide. Il y a un mélange de générations : Jérôme Golmard en 1995, Guillaume Raoux cette année puis Jean-Philippe Fleurian qui revient. Les joueurs ont mûri et s'assument mieux. Guy Forget fait figure d'ancien toujours capable de gagner un simple. Arnaud Boetsch va revenir et Pioline n'a jamais déçu en Coupe Davis. Il y a une émulation saine. Encore plus important, contrairement à d'autres pays, on ne se pose aucune question sur l'engagement et la participation des joueurs. C'est un grand signe de maturité. »*

Même Cédric Pioline, avec ses airs dilettantes, s'est piqué au jeu. Depuis un an, Yannick Noah a « apprivoisé » ce joueur sauvage et solitaire qui admet un goût très modéré pour les échanges verbaux, au changement de côté comme en conférence de presse. D'abord méfiants l'un envers l'autre, les deux hommes ont appris à se respecter. Ensemble, ils travaillent presque sans parler.

Cédric, qui a longtemps rechigné à s'intégrer au collectif français, se surprendrait même à apprécier même la vie de groupe. *« On a fait les deux tiers du chemin, ça serait bien d'enterrer la rencontre avec le double »*, déclarait-il après son simple. Sa façon laconique de dire à Noah que cette aventure l'exalte.

**Patricia Jolly**

### La France et l'Allemagne en position favorable

**Tout comme l'équipe de France contre le Danemark, celle de l'Allemagne menait (2-0) dans la rencontre qui l'opposait à la Suisse à l'issue de la première journée, vendredi 9 février à Genève. David Prinosil et Hendrik Dreekmann ont avantageusement pallié l'absence de Boris Becker et Michael Stich (qui devait cependant participer au double avec Prinosil samedi 10 février).**

**Les deux joueurs ont créé la surprise sur la terre battue genevoise en disposant respectivement de Jakob Hlasek (6-4, 7-6, 5-7, 4-6, 6-1) et Marc Rosset (6-3, 6-1, 6-4). Un premier résultat qui amène Patrice Dominguez, le directeur technique national des Français, à envisager déjà une prochaine rencontre entre la France et l'Allemagne. Elle devrait se jouer sur terre battue, à Limoges, au début du mois d'avril. *« Les Français doivent faire de cette rencontre l'objectif de leur saison avec Roland-Garros »*, a-t-il souhaité.**

**La France face à ses adversaires depuis 1987**

Etats-Unis — Suède (1-4) — Suède (1-4) — Etats-Unis — Australie (2-3) — Suisse (2-3) — Inde (2-3) — Suède (2-3) — Etats-Unis (1-4)

1987 — 1989 — 1991 — 1993 — 1995

*Depuis 1986, année de relégation en deuxième division, la victoire de 1991 à Lyon apparaît comme une exception miraculeuse. Ces quatre dernières années, la contre-performance a été la règle.*

## La FIFA et Michel Platini contre la réforme des coupes d'Europe

**LES CONCESSIONS** faites par l'Union européenne de football (UEFA) aux grands clubs européens dans l'organisation des coupes d'Europe provoquent des réactions défavorables. Vendredi 9 février, la Fédération internationale de football (FIFA) a dénoncé le projet de réforme de Lennart Johansson, président de l'UEFA et candidat à la présidence du football mondial. *« C'est triste de voir certaines associations nationales et certains clubs ne penser qu'à l'argent, alors que nous devons penser à la jeunesse,* a déclaré Joao Havelange, le président de la FIFA. *Si c'est nécessaire pour le bien et la continuité du football, nous agirons. »* Michel Platini s'est également ému des changements annoncés, qui tendent à garantir aux grands clubs une qualification d'office dans les compétitions continentales. *« Je trouvais déjà scandaleux qu'on empêche les champions des petits pays de disputer la Ligue des champions. Mais si on doit en arriver en plus à une Coupe d'Europe quasiment sur invitation, je suis carrément choqué »*, a-t-il déclaré dans *L'Equipe* daté samedi 10-dimanche 11 février.

■ **AUTOMOBILISME : la première étape du Rallye de Suède** a été dominée, vendredi 9 février, par les Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi Lancer) et Juha Kankkunen (Toyota Celica). Carlos Sainz est troisième au classement provisoire.

■ **DOPAGE : aucun cas de dopage dans le football professionnel français** n'a été enregistré lors des derniers contrôles, ont annoncé les dirigeants de la Fédération française de football, à l'issue du conseil fédéral, vendredi 9 février.

■ **FOOTBALL AMÉRICAIN : la NFL, qui régit le football américain professionnel,** a approuvé, vendredi 9 février, le déménagement de la franchise des Browns de Cleveland à Baltimore, où le propriétaire, Art Modell, a obtenu de meilleures conditions financières. Deux autres franchises, celles des Seahawks de Seattle et des Oilers de Houston, pourraient être prochainement déplacées dans d'autres villes des Etats-Unis. – *(AP)*

■ ***JUDO* : Franck Chambily a remporté** la médaille d'or de la catégorie des moins de 60 kilos, vendredi 9 février, lors du Tournoi de Paris.

COMMUNICATION

## « Le Nouvel Economiste » renonce à entrer en Bourse

**LE FEUILLETON** des difficultés du *Nouvel Economiste* connaît encore un rebondissement. Vendredi 9 février, Henri Nijdam, *PDG* du titre, a annoncé au personnel de l'hebdomadaire ce que les différents retards de procédure laissaient présager, à savoir que l'entrée en Bourse sur le marché hors cote avait échoué. Il n'a pu franchir le seuil des 15 millions de francs en dessous duquel il avait annoncé qu'il renoncerait. L'opération, un ultime pari pour sauver un journal structurellement déficitaire – qui a perdu 120 millions de francs en trois ans, sur un chiffre d'affaires 1995 de 103 millions, – a donc échoué.

Un mandataire *ad hoc* du tribunal de commerce de Nanterre, Jean-Luc Sauvage, a été désigné, vendredi, avec la mission de chercher un repreneur pour *Le Nouvel Economiste*. Henri Nijdam conserve la gestion du journal mais se met *« en dehors du jeu »* pour la recherche d'un acquéreur, et confie cette tâche à un *« arbitre indépendant et neutre »* en souhaitant que soient privilégiés deux critères : *« Mieux-disant social et mieux-disant éditorial. » « Cela passe par le maintien de la ligne éditoriale actuelle, pour éviter le syndrome de l'autocensure, qui peut intervenir quand on appartient à un grand groupe »*, explique-t-il.

A l'issue de ces quinze jours, l'hypothèse d'un dépôt de bilan n'est pas exclue, s'il n'a pas trouvé d'acquéreur ou si d'éventuels repreneurs préfèrent reprendre la société sans son passif. Selon Henri Nijdam, le passif du journal est de l'ordre de 30 millions de francs. Quant à lui il restera ou pas, selon les voeux des futurs actionnaires : *« Je suis prêt à renoncer si certains le souhaitent. »*

Cet ultime épisode risque donc de mettre fin à l'aventure d'Henri Nijdam dans *Le Nouvel Economiste*. Lorsqu'il reprend le titre, fin 1992, à Hachette et CEP Communication, celui-ci est au bord du dépôt de bilan, avec un déficit de 48 millions de francs sur un chiffres d'affaires de 79 millions. La diffusion et les recettes publicitaires sont en chute libre. Il va entièrement refonder le journal en s'inspirant du modèle britannique *The Economist*. Il bâtit un hebdomadaire qui veut *« marier pertinence et impertinence »*.

**COURSE CONTRE LA MONTRE**

C'est une réussite du point de vue du contenu, la diffusion et les recettes publicitaires frémissent, mais les difficultés économiques persistent. Les déficits s'accumulent, les capitaux propres fondent d'année en année, et Henri Nijdam est sans cesse entraîné dans une course pour éviter le dépôt de bilan et recapitaliser sa société.

En septembre 1994, Hachette ne participe pas à une recapitalisation. Quelques mois plus tard, certains associés d'Henri Nijdam le quittent. Il est alors obligé de céder le contrôle du journal à Wagram Poncelet, la société d'Antoine Midy, qui a beaucoup investi dans l'hebdomadaire (environ 50 millions de francs en 1995). Wagram Poncelet et Henri Nijdam cherchent de nouveaux partenaires. Pendant l'été 1995, les négociations sont très avancées avec Desfossés International, société éditrice du quotidien *La Tribune*, propriété du groupe de Bernard Arnault, LVMH. A l'automne 1995, les contacts avec Claude Perdriel, patron de *Challenges* et du *Nouvel Observateur*, sont repris mais achoppent à nouveau. Devant ces échecs, Antoine Midy renonce à rester l'opérateur d'un titre pour lequel il a beaucoup donné. Henri Nijdam redevient alors PDG du journal et cherche à reconstituer son capital. C'est ainsi qu'il monte son opération en Bourse, sur le marché hors cote, véritable quitte ou double qui lui avait réussi lorsqu'il était propriétaire de *Stratégies*.

Mais il n'a pas su convaincre suffisamment d'investisseurs, refroidis par la mauvaise image économique de la presse. Une entrée en Bourse nécessite une publication des comptes. Ceux du *Nouvel Economiste* sont mis sur la place publique : ils sont catastrophiques. La COB donne un avis peu encourageant : *« Les perspectives du groupe Nouvel Eco ne permettent pas d'envisager de distribution de dividendes à moyen terme. »* A partir de là, le succès de l'opération était compromis. 12 millions de francs auraient été cependant réunis sous forme de préplacement. Une somme insuffisante pour Henri Nijdam, qui tablait sur 20 millions.

Le dossier est entre les mains du mandataire, qui a quinze jours pour trouver un début de solution ou conseiller le dépôt de bilan. Une partie des nombreuses personnes déjà approchées risquent donc de regarder à nouveau le dossier, mais dans des circonstances plus favorables : à leur prix et sans Henri Nijdam. D'Axel Ganz, patron de *Capital*, même s'il consacre toute son énergie à la reprise de *VSD*, à Christian Brégou, patron de *L'Express* et de *L'Expansion*, qui a cependant refusé d'exercer son droit de préemption en 1992 et qui déclare qu'il n'y a pas de marché en France pour un hebdomadaire économique, en passant par Hachette, Claude Perdriel, Pierre-Antoine Gailly, PDG de Desfossés International, Robert Monteux, propriétaire du *Revenu français*, ou d'autres, les repreneurs potentiels sont nombreux. Après le dépôt de bilan de *VSD*, l'arrêt d'*InfoMatin*, la reprise de *Libération* par Chargeurs, *Le Nouvel Economiste* ajoute son nom à la liste des entreprises de presse en grande difficulté.

**Alain Salles**

■ **PRESSE :** Bernard Porte, président du directoire de Bayard Presse, assure la présidence par intérim de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) après la démission de son président, Jean Miot, élu PDG de l'Agence France-Presse (AFP), samedi 3 février. Au Syndicat de la presse parisienne (SPP, syndicat regroupant la plupart des quotidiens parisiens), dont Jean Miot était aussi le président, *Gilles Brochen, directeur général* des *Echos*, assurera l'intérim.

# La Golf, ou le triomphe du raisonnable

## Grâce à une étonnante capacité d'adaptation aux besoins et aux goûts du public, le modèle vedette de Volkswagen prend de l'âge sans vieillir



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

**RAREMENT** une voiture aura autant découragé ses concurrents. « *C'est à désespérer*, soupire un expert de l'industrie automobile française. *La Golf se renouvelle moins souvent et reste plus chère que ses rivales, mais rien n'y fait : elle a raison de toutes les nouveautés qu'on lance à ses trousses.* » Pour la treizième année d'affilée, la Golf a été sacrée en 1995 voiture la plus vendue en Europe.

Apparue en 1974 et produite depuis lors à plus de 16 millions d'exemplaires (ce qui la place juste devant la Ford T, mais encore loin des 22 millions de la « Coccinelle », sa glorieuse aînée dont la production se poursuit au Mexique), la Golf se permet même d'entretenir la rivalité au sein du groupe Volkswagen. Dans sa nouvelle version, la Polo ressemble à s'y méprendre à une petite Golf, tout comme la Seat Ibiza.

Evidemment, ce succès tient à des vertus intrinsèques sur lesquelles les *aficionados* sont intarissables : robustesse, tenue de route, maniabilité et confort au-delà de ce que l'on attend généralement d'une voiture de cette catégorie. Certes, cette auto qui affiche un taux de fidélité supérieur à la moyenne est agile, silencieuse, excellente routière et bien équipée y compris dans sa version de milieu de gamme (Golf GL 90 ch). Néanmoins, elle ne dispose pas d'un coffre gigantesque et souffre parfois d'être un peu lourde (la direction assistée, heureusement présente sur la quasi-totalité de la gamme, est indispensable).

Les rabat-joie trouveront aussi que le rapport prix-équipement du modèle de base (75 900 francs) n'est guère avantageux, que les sièges sont trop fermes ou que la hauteur de plafond a été chichement calculée. Malgré ces réserves, Volkswagen peut se flatter d'avoir inventé un modèle qui aura été avant-gardiste dans les années 70, porte-étendard dans les années 80 et se trouve comme un poisson dans l'eau au milieu des 90. Le secret de la Golf ? Sa faculté d'adaptation. Une vertu qui en fait une voiture-caméléon.

En 1974, la première génération étonne son monde avec une habitabilité lui permettant d'embarquer assez confortablement une famille de quatre personnes sans être trop gourmande (la crise pétrolière commençait à dicter ses exigences). En 1976, l'arrivée de la fameuse version Gti sonne le véritable succès de la Golf et, l'année suivante, le constructeur abat un autre atout en étant le premier à proposer une voiture compacte équipée d'un moteur Diesel. Apparaîtra un peu plus tard un plaisant cabriolet.

Cette voiture mise sur tous les tableaux. Elle joue la sportivité agressive des années-frime avant de se transformer en sage diesel de crise pour faire la nique aux stations-service. En 1974, la première Golf est carrée, en 1983 elle devient ronde, mais la troisième génération, depuis 1991, s'est affinée. Cette polymorphie qui n'a pas toujours su éviter les fautes de goût (le cabriolet diesel, sorti au printemps dernier, en est une) a dissimulé le glissement progressif de la Golf vers la catégorie supérieure.

### SNOBISME À REBOURS

A peine s'est-on rendu compte que vingt et un centimètres de longueur séparent la Golf de 1974 de celle de 1995. Elle a su accompagner avec discrétion l'ascension sociale de générations marquées par les années 70. Ce n'est pas pour rien que l'on vit un jour sortir une série limitée de modèles Pink Floyd et que Volkswagen fut le principal sponsor de la tournée des Rolling Stones.

« *Ne croyez pas que la marque ait effectué ces choix avec une totale assurance*, souligne Stephen Norman, responsable du marketing chez Volkswagen-France. *Notre mérite est d'avoir su nous renouveler et vérifier systématiquement le bien-fondé de nos choix* », ajoute-t-il, visiblement très soucieux de ne pas laisser penser que le premier constructeur européen baigne dans l'autosatisfaction. S'il se garde de tout triomphalisme (la monoculture Golf, admet-il, ne facilite pas la notoriété du reste de la gamme Volkswagen, hormis la Polo), M. Norman ne peut tout de même s'empêcher de noter avec une pointe de contentement la capacité de ce modèle à éveiller chez certains de ses propriétaires un subtil sentiment de distance par rapport au commun des automobilistes. « *Inverted snobbery* », résume-t-il dans sa langue maternelle.

L'expression est juste. Ce « *snobisme à rebours* » a permis à la petite allemande de séduire non seulement des consommateurs très rationnels, mais, aussi, toute une clientèle décalée, encline à considérer que l'automobile est une chose assez futile qu'il ne convient pourtant pas d'aborder avec désinvolture à l'heure du choix. Bien qu'aux Etats-Unis elle fasse plutôt « popu », la Golf européenne se perçoit un ton au-dessus de la concurrence. En France, les statistiques révèlent des acheteurs plus diplômés, plus à l'aise financièrement mais aussi un peu plus âgés (45 ans, contre 40 ans environ) et plus féminins que la moyenne des habitués des voitures « *moyennes inférieures* ».

*La quatrième génération de Golf* est annoncée pour 1997. Sans doute gagnera-t-elle encore quelques centimètres. En revanche, son allure générale et son poids ne bougeront pratiquement pas. Le « *bon chic sans ostentation* » n'a pas fini de faire bisquer la concurrence.

*Jean-Michel Normand*

## Masque de survie

**Alerte à la pollution. On savait Paris en danger, la récente étude sur l'état de l'atmosphère de la capitale montre qu'il s'agit aujourd'hui d'une affaire sérieuse et que l'on doit commencer à prendre des mesures efficaces pour mettre ses bronches à l'abri.**
**Les grèves du mois de décembre avaient vu les habitants beaucoup utiliser leurs voitures, beaucoup marcher et se lancer dans les joies de la bicyclette avec ardeur et, pour certains, avec précaution. Des masques antipollution firent leur apparition, utilisés par nombre de ces pédaleurs qui, avant les autres, mesuraient les risques que l'on prenait en se jetant non armé dans la mêlée.**
**L'objet pour respirer à l'aise est en train de faire une entrée remarquée dans les magasins de sport au rayon cycles et patins à roulettes, les amateurs de rollers étant eux aussi sur la liste des victimes à s'encrasser les poumons en priorité. Contre une asphyxie lente, mais certaine, plusieurs modèles de masque sont actuellement disponibles.**
**Le plus simple et le moins performant, mais qui aussi donne le plus d'allure, est le *bandana*. Foulard chamarré avec filtre et élastique pour rester plus commodément sur l'homme, 139 F. Baptisé « *Skull bandit* » par la marque anglaise Respro, il protégerait des poussières dispensées par les moteurs Diesel, des fumées acides et des oxydes de plomb. Dans la gamme supérieure, voici le plus répandu et le plus vendu, 195 F. Masque avec filtre et cartouches, à remplacer tous les quarante-cinq jours. Cartouches en sus, aux alentours de 120 F les deux. Une machine performante qui a fait ses preuves.**
**Plus recherché, arrivant également d'Angleterre, toujours sous la marque Respro, disponible notamment aux Galeries Lafayette, un « *City mask* », accessoire qui remplit la double fonction antidioxyde de soufre et protection rapprochée. Benzène et pyrène, poussières, pollen, ozone, oxydes d'azote et de plomb. Façon masque de fer pour le nez (en cas de chute) avec ouïes pour la circulation de l'air. Cartouches également à remplacer. On le trouve à partir de 249 F. Il est en Néoprène avec armature en métal et filtres au charbon actif. Du sérieux, même s'il fait un peu peur aux vieilles dames et sergents de ville émotifs.**

*Anne Bataille*

# Retour et éloge du bois

## La noblesse de ce matériau a fini par séduire les architectes et les constructeurs

**LE BOIS** est à l'honneur. Le bois revient en force. On ne l'écarte plus des grands chantiers, on ne lui reproche plus son naturel, on ne le relègue plus dans les annexes. Dominique Perrault en fait l'éloge et usage dans sa Bibliothèque de France. A l'intérieur comme à l'extérieur. Une essence exotique et résistante, importée d'Amazonie, pour la terrasse qui entoure le jardin, et pour le grand escalier ; des bois précieux dans les amphithéâtres et les salles de lecture.

Autres latitudes, autre monument : à Nouméa, Renzo Piano avait gagné le concours pour le centre culturel Jean-Marie-Tjibaou en transposant les formes traditionnelles des cases à l'échelle d'un lieu de rencontres et d'échanges. Les travaux ont commencé. Du bois, rien que du bois. Un élancement vers le ciel. Un hommage à la forêt alentour. Et la recherche des qualités propres à un matériau qui répond bien à l'environnement. Qui se patine et qui accorde sa place au temps qui passe.

« *Ce qui donne son sens au bois, c'est de lui laisser vivre sa vie* », estime Dominique Perrault dans le numéro de la revue *D'A* qui accompagne l'exposition sur ce thème présentée actuellement à la Maison de l'architecture, à Paris. « *Il change de couleur, de texture, un peu comme un bon vin.* » Ces exemples majeurs – et encourageants – ne doivent pas faire oublier que les mêmes caractères ont longtemps joué en défaveur du bois. Chaque manifestation – celle-ci après celle de l'Arsenal – semble donc faire œuvre de pionnier, et prend une dimension pédagogique. Le mouvement s'amplifie, l'engouement est réel, mais il faut, encore et toujours, convaincre. Séduire les architectes et persuader les entreprises, amadouer les « accordeurs » de permis, et finalement, ou avant toute chose, plaire au public.

A objectif large, cette exposition conçue avec les spécialistes du Comité national pour le développement du bois est explicative et documentée, à la fois technique et démonstrative. Echantillons à l'appui, elle fait l'inventaire des qualités d'essences, dévoile des produits (comme cette poutre en aggloméré qui remplace, à poids minimal, le métal), et montre les exemples de ponts en Allemagne, ou de salles de concerts en Angleterre, qui pourraient aider à lever les réticences françaises. Des réticences, mais plus cette résistance farouche au pays de la pierre qui a vu naître les meilleurs ingénieurs du béton et qui avait remis son avenir entre leurs mains, leurs épures et leurs calculs.

### SYMBOLIQUE AMBIVALENTE

Le bois est moderne, il autorise des chantiers légers, à sec, pratiquement sans fondations et c'est pourquoi on l'apprécie pour les extensions de maisons ou d'établissements collectifs. Cette salle de lecture pour une école maternelle à Saint-Leu-la-Forêt (Arnaud Bical), une surélévation d'immeuble à Paris (Yann Brunel), ou la véranda d'une maison en banlieue. Mais aussi des constructions plus ambitieuses, comme cette Maison de la forêt et du bois dans le Puy-de-Dôme (Luc Breuillé, Richard Dumas), ce musée délicatement posé sur un site archéologique en Moselle (Frédéric Jung, Gilbert Long), ou cette médiathèque au centre d'Evreux (Chemetov et Huidobro) et bien sûr, à Nantes, l'Ecole supérieure du bois (Jean-Pierre Logerais) qui en explore avec brio les prouesses techniques et l'esthétique.

Mais le bois est de tout temps. C'est le bois de la cabane, celui de « *La maison d'Adam au paradis* » (pour reprendre le titre d'un livre de Joseph Rykwert), celui que les Américains et les Nordiques utilisent sous les climats les plus rudes. Un matériau chaleureux et protecteur, capable des meilleures performances, mais déjà prometteur par son aspect, sa couleur, son grain et sa symbolique.

Une symbolique ambivalente pourtant. Qui lui fait du tort quand il est utilisé dans les ensembles de logements collectifs, les habitants ne se sentant pas spontanément honorés par sa présence (la référence au cabanon, justement). Il n'emballe vraiment que ceux qui le choisissent librement. Ceux qui font construire leur propre maison. Qui se sentent inspirés au retour d'un voyage outre-Atlantique, comme le note Laurent Duplantier, architecte qui construit autour du bassin d'Arcachon et dans les Landes et qui remarque que ses clients, pour ou contre le bois, changent rarement d'avis.

*Michèle Champenois*

★ **Séquences bois. Exposition à la *Maison de l'architecture*, 7, rue de Chaillot, 75116 Paris. Tél. : 40-70-01-65. *Entrée libre*, du mardi au vendredi de 14 à 18 heures, jusqu'au 7 mai.**

LIEU

# La troisième vie de l'Hôtel du Nord

CE QU'IL Y A *de sûr, c'est que* le canal Saint-Martin existe et que le pont tournant tourne encore. Et qu'il a toujours tourné, même durant la réalisation de ce film qui se faisait sans lui. Car *Hôtel du Nord* n'a pas été réalisé sur les lieux qu'il décrivait et qu'il allait rendre faussement et vraiment immortels à jamais. 1938, Marcel Carné, dialogues d'Henri Jeanson. Arletty, Jouvet, Bernard Blier... Un climat était né, l'accent était donné, les répliques du Paris populaire avaient trouvé leur cadre ; une ambiance certaine traînait dans l'atmosphère.

*L'habitude* n'était pas encore prise de tourner en décors naturels. Alexandre Trauner arrangeait tous les coups. Dans les studios de Boulogne, il avait traduit à l'identique ce bout de quartier parisien, tel qu'il était, et tel qu'il apparaissait dans le livre d'Eugène Dabit, *Hôtel du Nord* (1929). Chez M. et M[me] Lecouvreur, l'ex-enfant du quartier devenu écrivain faisait entrer et sortir les silhouettes qui avaient pu fréquenter l'établissement tenu par ses parents, au 102 quai de Jemmapes. Là, près de La Chope des singes, non loin de la rue de la Grange-aux-Belles et face à la fameuse passerelle des Récollets, au-dessus du pont tournant. Une auberge où l'on payait à la semaine – *ou à l'heure* –, mais qui accueillait aussi les maraîchers venus présenter à la ville les produits de leur campagne, et qui disposait d'écuries pour les attelages des paysans.

L'hôtel restera hôtel, avec des clients toujours simples et de plus en plus pauvres, jusqu'à abriter ceux qui se tiennent en marge de la cité, les immigrés. Longtemps, on ne prêtera plus attention aux lettres bleues sur la façade. La légende et le « *réalisme poétique* » semblaient avoir gagné la partie. L'Hôtel du Nord était ailleurs. Pas vraiment. En 1989, au moment où la promotion immobilière commence à montrer les dents et feint de s'emparer de ce fragment de mémoire qui n'appartenait à personne sinon à l'émotion collective et générale, branle-bas de combat. Association, protestations, consultation. Projet. Avec délicatesse et savoir-faire, les architectes surmonteront finalement les contradictions et bâtiront un immeuble qui ne contrarie pas le site. Ni la suite du feuilleton.

### CHINEUR D'IDÉES

L'Hôtel du Nord était sauvé. Ou du moins ce qui lui servait d'authentification et de classement : ces lettres de carrelage bleu au nu du mur de ciment gris. Rien de flamboyant. Un rappel et une mise en garde. Un nom, l'enseigne. Aujourd'hui, après plusieurs années de déshérence, et de panneaux « Bail à céder » pour le rez-de-chaussée, l'enseigne vient de trouver un repreneur, un supporteur, parisien de profession, créateur dans les années 60, rue Fontaine, du Bus Palladium.

Chineur d'idées et d'endroits, James Arch, pur natif d'Asnières mais doté d'un parrain militaire et américain à qui il doit son prénom, va trouver ici, dans ce paysage mythique à l'abandon, les raisons de relancer une carrière et un lieu certifié parigot. Le travail ne faisait que commencer.

Comment recréer le décor du décor ? Comment ne pas s'inspirer directement du témoignage imprimé sur les bobines et conservé dans les cartons de Trauner ? Comment, ensuite, retrouver un zinc véritable et d'époque, des carrelages d'avant-guerre, des lumières chiches, des tables étroites et des banquettes de moleskine craquante ?

Avec la collaboration du décorateur de cinéma Jacques Buffenoire, avec l'appui bienveillant de M[me] Trauner, il se lance dans la reconstitution d'un cadre au plus près de la « vérité » : une vraie salle de café qui n'a pas tardé à attirer de vrais habitués et de vrais flâneurs de canal ; un restaurant avec nappes blanches, façon brasserie avec orchestre et chansons d'époque le soir. L'ensemble n'est pas déplaisant à fréquenter, et mieux vaut un hommage vivant que le musée sans figurants que l'on s'était proposé à un moment d'installer.

*M. Ch.*

★ **Hôtel du Nord, café-restaurant, 102, *quai de Jemmapes*, 75010 Paris. Tél. : 40-40-78-78. Ouvert *tous* les jours de 9 heures à 2 heures du matin. Menus à 60 et 90 F. Cuisine traditionnelle. Ambiance *musicale* en soirée.**

# Nuages, averses et éclaircies

**UNE DÉPRESSION** centrée sur l'Ecosse dirige un flux de nord-ouest sur le pays. Alors que la précédente perturbation s'est évacuée sur l'Europe centrale et que la suivante atteindra la France lundi, dimanche sera une journée de transition, constituée d'un cocktail de nuages, d'éclaircies et d'averses.

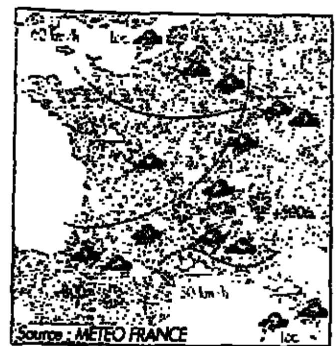
Dimanche matin, le soleil sera généreux sur le pourtour méditerranéen, accompagné d'une petite tramontane. La Corse connaîtra encore des passages nuageux porteurs d'averses localement orageuses. Sur les régions Alsace-Lorraine et Champagne-Ardenne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Massif central, Rhône-Alpes et le Sud-Ouest, les nuages prédomineront largement et seront accompagnés d'averses. Le relief sera généralement couvert, avec des averses de neige à basse altitude (500 mètres), voire jusqu'en plaine sur le Nord-Est et le Centre-Est.

Sur les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes, sur le Limousin, le Centre et l'Ile-de-France, les nuages et les embellies se partageront le ciel. Des Côtes-d'Armor à la Normandie et jusqu'au Nord et à la Picardie, le ciel sera assez chargé, avec des averses localement orageuses près du littoral. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 60 km/h en rafales le long des côtes de la Manche.

Dimanche après-midi, une amélioration se dessinera sur la plupart des régions. La Bretagne et les Pays de la Loire connaîtront de belles périodes ensoleillées. Les éclaircies se généraliseront à l'ensemble du pays, mais quelques averses resteront possibles, notamment au nord de la Seine. Le relief restera également accroché. Les averses localement orageuses persisteront sur la Corse, alors que le soleil brillera sur la Provence et la Côte d'Azur.

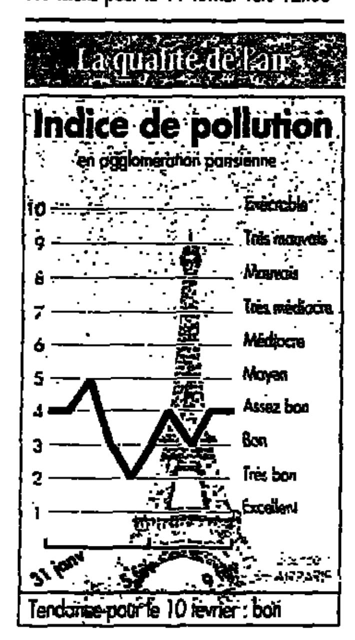
Les températures minimales seront généralement comprises entre 0 et 2 degrés sur la moitié est, 2 et 4 degrés sur la moitié ouest, jusqu'à 6 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, les températures maximales se rapprocheront des normales saisonnières. Elles s'étageront de 2 degrés sur le Nord-Est à 12 degrés sur la façade atlantique et le pourtour méditerranéen.

*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*

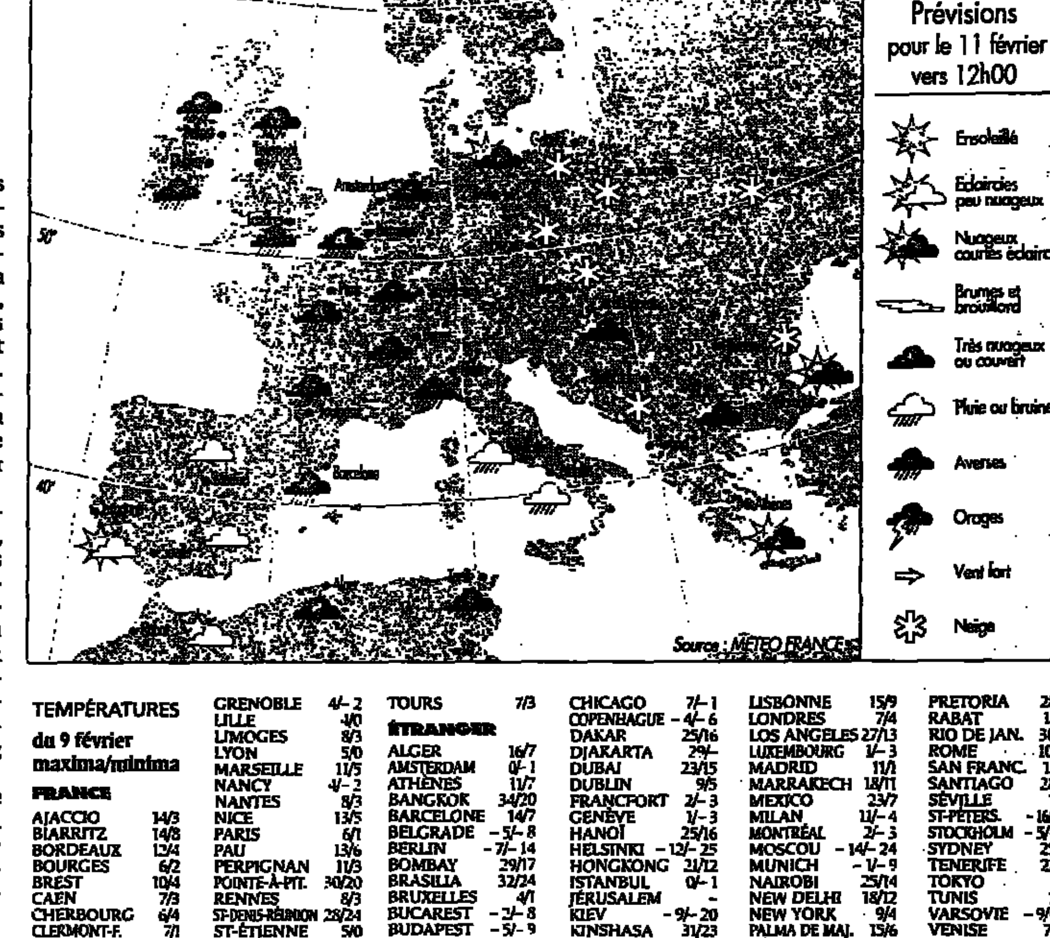


Prévisions pour le 11 février vers 12h00

## La qualité de l'air

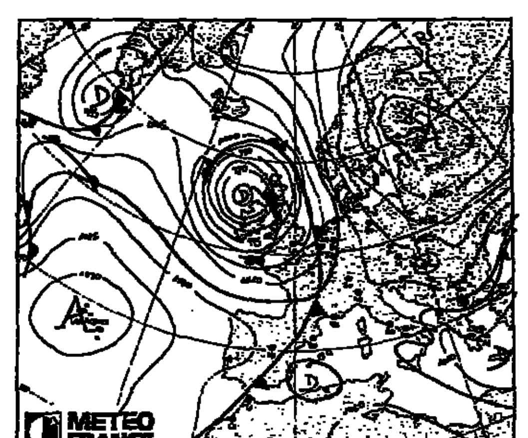


Tendance pour le 10 février : bon

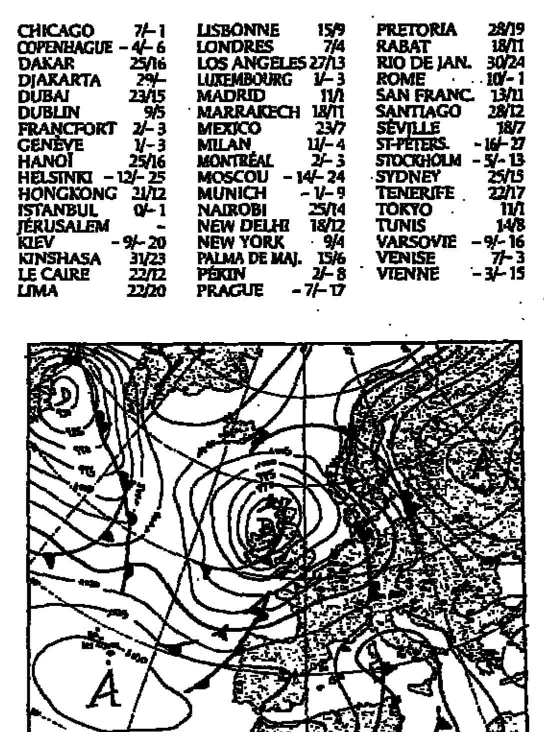



TEMPÉRATURES du 9 février maxima/minima

| | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 14/3 |
| BIARRITZ | 14/8 |
| BORDEAUX | 12/4 |
| BOURGES | 6/2 |
| BREST | 10/4 |
| CAEN | 7/3 |
| CHERBOURG | 6/4 |
| CLERMONT-F. | 7/1 |
| DIJON | 0/–2 |
| FORT-DE-FR. | 30/24 |
| GRENOBLE | 4/–2 |
| LILLE | 4/0 |
| LIMOGES | 8/3 |
| LYON | 5/0 |
| MARSEILLE | 11/5 |
| NANCY | 4/–2 |
| NANTES | 8/3 |
| NICE | 13/5 |
| PARIS | 6/1 |
| PAU | 13/6 |
| PERPIGNAN | 11/3 |
| POINTE-À-PIT. | 30/20 |
| RENNES | 8/3 |
| ST-DENIS-RÉUNION | 28/24 |
| ST-ÉTIENNE | 5/0 |
| STRASBOURG | 4/–3 |
| TOULOUSE | 12/5 |
| TOURS | 7/3 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 16/7 |
| AMSTERDAM | 0/–1 |
| ATHÈNES | 11/7 |
| BANGKOK | 34/20 |
| BARCELONE | 14/7 |
| BELGRADE | –5/–8 |
| BERLIN | –7/–14 |
| BOMBAY | 29/17 |
| BRASILIA | 32/24 |
| BRUXELLES | 4/1 |
| BUCAREST | –2/–8 |
| BUDAPEST | –5/–9 |
| BUENOS-AIRES | 28/17 |
| CARACAS | 28/22 |
| CHICAGO | 7/–1 |
| COPENHAGUE | –4/–6 |
| DAKAR | 25/16 |
| DJAKARTA | 29/– |
| DUBAI | 23/15 |
| DUBLIN | 9/5 |
| FRANCFORT | 2/–3 |
| GENÈVE | 1/–3 |
| HANOÏ | 25/16 |
| HELSINKI | –12/–25 |
| HONGKONG | 21/12 |
| ISTANBUL | 0/–1 |
| JÉRUSALEM | – |
| KIEV | –9/–20 |
| KINSHASA | 31/23 |
| LE CAIRE | 22/12 |
| LIMA | 22/20 |
| LISBONNE | 15/9 |
| LONDRES | 7/4 |
| LOS ANGELES | 27/13 |
| LUXEMBOURG | 1/–3 |
| MADRID | 11/1 |
| MARRAKECH | 18/11 |
| MEXICO | 23/7 |
| MILAN | 11/–4 |
| MONTRÉAL | 2/–3 |
| MOSCOU | –14/–24 |
| MUNICH | –1/–9 |
| NAIROBI | 25/14 |
| NEW DELHI | 18/12 |
| NEW YORK | 9/4 |
| PALMA DE MAJ. | 15/6 |
| PÉKIN | 2/–8 |
| PRAGUE | –7/–17 |
| PRETORIA | 28/19 |
| RABAT | 18/11 |
| RIO DE JAN. | 30/24 |
| ROME | 10/–1 |
| SAN FRANC. | 13/11 |
| SANTIAGO | 28/12 |
| SÉVILLE | 18/7 |
| ST-PÉTERS. | –16/–27 |
| STOCKHOLM | –5/–13 |
| SYDNEY | 25/15 |
| TENERIFE | 22/17 |
| TOKYO | 11/1 |
| TUNIS | 14/8 |
| VARSOVIE | –9/–16 |
| VENISE | 7/–3 |
| VIENNE | –3/–15 |



Situation le 10 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 12 février, à 0 heure, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

# Présomption de décès

**LA PROCÉDURE** de déclaration de décès des Français disparus au cours des hostilités est réglée par l'ordonnance du 30 octobre 1945, qui a modifié les articles 87 à 92 du code civil et qui, notamment, a chargé le ministre compétent de déclarer la présomption de décès.

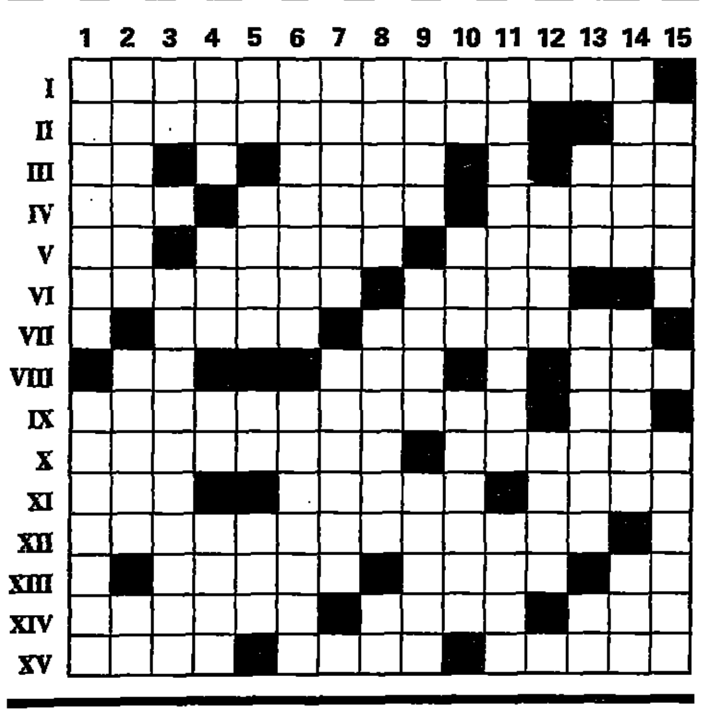
En raison du nombre de disparus, il est à craindre que les familles doivent attendre plusieurs mois avant qu'intervienne la déclaration du ministre, d'où une aggravation de leur situation (...), comme le montre cet exemple pris dans une petite localité de l'Est : un professeur est mort dans un camp d'extermination en Allemagne ; à ses derniers moments, il a été assisté par un médecin originaire de la même ville, qui, à son retour, a attesté le décès, en même temps que d'autres déportés, dans un acte de notoriété ; cependant, la déclaration ministérielle n'est pas encore intervenue ; or, depuis le jour de la déportation du professeur, ses comptes de dépôt en banque et à la Caisse d'épargne sont bloqués ; sa veuve ne peut disposer d'aucune somme ; la misère la menace.

Pour mettre rapidement un terme à des situations aussi critiques, M. Robert Kalis, député de Meurthe-et-Moselle, propose de simplifier la procédure de déclaration de décès des disparus en ajoutant la disposition suivante à l'article 90 du code civil (...) : *« Lorsqu'un ou plusieurs témoins attestent, dans un acte de notoriété dressé devant notaire, avoir vu mourir le disparu et être certains de sa mort, en précisant les faits sur lesquels ils basent leur affirmation, le tribunal du domicile ou de la dernière résidence du disparu pourra être saisi directement par les parties intéressées et prononcer un jugement déclaratif de décès, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la procédure de déclaration de présomption de décès prévue aux articles 87 et 89. »*

*(12 février 1946.)*

# MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6754




**HORIZONTALEMENT**

I. Des souris qui se comportent comme des cafards. – II. Un homme qui contrôle les bagages. Participe. – III. Grecque. Fait circuler. En Ré. – IV. Il est d'autant plus tendre qu'il est moins avancé. Une allure de chameau. Prend l'air. – V. En Russie. Surveillée. Une absence de coordination. – VI. De vraies larves. Est parfois fait pour l'honneur. – VII. Un grand mouvement. Bien préparé. – VIII. Donné avant d'attaquer. A des homonymes. Très touché. – IX. Pour les Suisses qui veulent changer de couvert. Un métal mou. – X. N'utilisent pas les raccourcis. Saint, il est capable de réaliser des opérations. – XI. Monte quand il y a une discussion. Fournit une huile peu appréciée. Port de Finlande. – XII. Peut aller chasser le « tigre ». – XIII. Comme un acide. Dans l'Essonne. Période. – XIV. Désavouée. Qui fait partie de l'effectif. On y voit parfois du sang. – XV. D'un auxiliaire. Passés, il n'y a pas longtemps. Une grande chaîne.

**VERTICALEMENT**

1. Quand ils sont grands, il y a souvent plusieurs bouchons. N'a pas bonne mine. – 2. Pas large. Certaine valait un fromage. Obtenu. – 3. Mot d'enfant. Une grosse bise. – 4. Coule en Ethiopie. Sourd parfois. Article étranger. Qui n'a pas été appelé. – 5. Conjonction. Rude. Un métal brillant. Sous la croûte. – 6. Dans l'équipement du soldat grec. La saucisse en est un. – 7. Pièces satiriques. Peut se trouver sur le chêne. – 8. Animal. Compositeur roumain. N'a pas un grand lit. – 9. Le bruit peut la casser. A tout son temps devant lui. Puits naturels. – 10. Dans le groupe du platine. Un beau parleur. Que l'âge n'a pas amélioré. – 11. Qu'il vaut mieux ne pas chercher. Fosse commune à la campagne. – 12. Peut rechercher les coups. Il y en a pour tous les goûts quand ils sont pourris. – 13. En Provence. Très fatiguée. Vieille ville. – 14. Placé comme une pierre. Sur les dents. Ce n'est pas un livre sérieux. – 15. Qui ont beaucoup circulé. Trou en relief.

**SOLUTION DU N° 6753**

**HORIZONTALEMENT**

I. Admirable. – II. Uranate. – III. Tais. Para. – IV. Ognon. Têt. – V. Gé. Lépine. – VI. Rime. Itou. – VII. Afin. Eu. – VIII. Pistards. – IX. Hess. Reps. – X. Ere. Vesou. – XI. Lias. Té.

**VERTICALEMENT**

1. Autographes. – 2. Dragéifier. – 3. Main. Missel. – 4. Insolents. – 5. Râ. Ne. Va ! – 6. ATP. Pierres. – 7. Béatitudes. – 8. Reno. Spot. – 9. Epateur. Sue.

*Guy Brouty*

# BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous avons publié par erreur, dans notre édition du 10 février, les altitudes des bas et hauts domaines des stations sans donner les hauteurs de neige correspondantes. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

**Voici les hauteurs d'enneigement au 8 février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code : http :/www.skifrance.fr**

***Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.***

**HAUTE-SAVOIE**

Avoriaz : 40-160 ; Les Carroz-d'Araches : 22-170 ; Chamonix : 35-196 ; Châtel : 20-100 ; La Clusaz : 25-110 ; Combloux : 30-85 ; Les Contamines-Montjoie : 20-80 ; Flaine : 35-170 ; Les Gets : 30-90 ; Le Grand-Bornand : 20-90 ; Les Houches : 10-60 ; Megève : 30-100 ; Morillon : 12-165 ; Morzine-Avoriaz : 30-160 ; Praz-de-Lys-Sommand : 20-75 ; Praz-sur-Arly : 30-65 ; Saint-Gervais : 25-60 ; Samoëns : 10-155 ; Thollon-Les Mémises : 45-70.

**SAVOIE**

Les Aillons : 25-55 ; Les Arcs : 47-175 ; Arèches-Beaufort : 30-145 ; Aussois : 20-70 ; Bessans : 70-85 ; Bonneval-sur-Arc : n.c. ; Le Corbier : 46-135 ; Courchevel : 25-80 ; La Tania : n.c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 30-65 ; Flumet : 35-70 ; Les Karellis : 35-110 ; Les Menuires : 35-90 ; Saint-Martin-de-Belleville : 20-85 ; Méribel : n.c. ; La Norma : 35-105 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 30-80 ; La Plagne : 100-175 ; Pralognan-la-Vanoise : 30-70 ; La Rosière 1850 : 42-90 ; Saint-François-Longchamp : 45-130 ; Les Saisies : 75-100 ; Tignes : 86-145 ; La Toussuire : 40-70 ; Val-Cenis : 40-135 ; Valfréjus : 30-140 ; Val-d'Isère : 85-150 ; Valloire : 30-100 ; Valmeinier : 30-100 ; Valmorel : 60-150 ; Val-Thorens : 68-128.

**DAUPHINÉ-ISÈRE**

Alpe-d'Huez : 100-220 ; Alpe-du-Grand-Serre : 40-80 ; Auris-en-Oisans : 44-100 ; Autrans : 0-30 ; Chamrousse : 40-80 ; Le Collet-d'Allevard : n.c.-70 ; Les Deux-Alpes : 30-270 ; Lans-en-Vercors : 40-120 ; Méaudre : 40-60 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 35-70 ; Les Sept-Laux : 30-140 ; Villard-de-Lans : 20-110.

**ALPES DU SUD**

Auron : 170-360 ; Beuil-les-Launes : 100-180 ; Briançon : 70-140 ; Isola 2000 : 245-385 ; Montgenèvre : 110-170 ; Orcières-Merlette : 90-265 ; Les Orres : 90-215 ; Pra-Loup : 80-320 ; Puy-Saint-Vincent : 120-280 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50-270 ; Serre-Chevalier : 90-200 ; Super-Dévoluy : 50-270 ; Valberg : 195-295 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 100-340 ; Val-d'Allos-La Foux : 210-355 ; Risoul : 105-210 ; Vars : 105-210.

**PYRÉNÉES**

Ax-les-Thermes : 60-150 ; Cauterets-Lys : 30-160 ; Font-Romeu : 100-150 ; Gourette : 40-230 ; Luchon-Superbagnères : 90-200 ; Luz-Ardiden : 35-95 ; La Mongie : 90-150 ; Peyragudes : 60-140 ; Piau-Engaly : 100-300 ; Saint-Lary-Soulan : 60-160.

**AUVERGNE**

Besse-Super-Besse : 30-70 ; Super-Lioran : 40-120.

**JURA**

Métabief-Mont-d'Or : 20-10 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 10-30 ; Les Rousses : 20-35.

**VOSGES**

Le Bonhomme : 35-35 ; La Bresse-Hohneck : 30-40 ; Gérardmer : 20-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 0-0 ; Ventron : 6-6.

**LES STATIONS ÉTRANGÈRES**

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.

Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;

Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;

Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;

Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;

Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.




# LES SERVICES DU *Monde*

| | |
|---|---|
| Le Monde | 40-65-25-25 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| CompuServe : | 36 63 81 22 |
| Adresse Internet : | http:// www.lemonde.fr |
| Documentation | 3617 code LMDOC ou 36-29-04-56 |
| CD-ROM : | (1) 43-37-66-11 |
| Index et microfilms : | (1) 40-65-29-33 |
| Films à Paris et en province : | 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min) |

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE 1994

*Le Monde* PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

*Président-directeur général :* Jean-Marie Colombani
*Directeur général :* Gérard Morax
*Membres du comité de direction :* Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30


# LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ROUMANIE.** Le métro de Bucarest a été paralysé, jeudi 8 février, par une grève de ses employés. Ces derniers réclament une hausse des salaires et menacent d'observer une grève illimitée s'ils n'obtiennent pas satisfaction. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** En janvier, la compagnie aérienne United Airlines a transporté 5,910 millions de voyageurs sur ses vols réguliers, ce qui représente une augmentation de 0,5 % par rapport au même mois de 1994.

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La construction de la ligne de chemin de fer, qui doit contourner Londres et relier le tunnel sous la Manche au nord de la Grande-Bretagne, va subir un retard de plusieurs mois. La nouvelle voie qu'emprunteront les Eurostar devait être prête pour la période de Pâques ; elle ne sera opérationnelle qu'au début de l'été, en raison de difficultés techniques rencontrées au nord de la capitale londonienne. – *(AFP.)*

**VENTES** Le marché des tapis et tapisseries, dont Londres est une des places principales, *compte sur* deux vacations pour se redresser. Christie's disperse la collection de tapis de la famille d'origine allemande Bernheimer, le 14 février, *alors que Sotheby's met en vente*, le 29 février, la collection de tapisseries de la Vigo Art Galleries. ● LEHMANN BERNHEIMER fut le fondateur, en 1864, d'une dynastie de marchands d'art à Munich qui a développé son activité en étant le fournisseur de Louis II de Bavière. Une des œuvres majeures de la vente est un des plus anciens tapis du monde : d'origine mamelouke, tissé en Egypte au XVᵉ siècle, il est estimé entre 2,5 et 3,5 millions de francs. ● LE MARCHÉ du tapis connaît des prix supérieurs à celui de la tapisserie, mais il est plus fragile. Pour preuve, la crise qu'il a traversée, il y a dix ans, à la suite d'un mouvement spéculatif.

# Les riches tapis de la dynastie Bernheimer, fournisseur de Louis II de Bavière

## Un des plus anciens tapis du monde, tissé en Egypte au XVᵉ siècle et estimé 3 millions de francs, est mis en vente à Londres le 14 février. Avec une autre vente londonnienne, de tapisseries cette fois, cette vacation devrait donner un coup de fouet à un marché sinistré

**TAPIS** ou tapisseries ? Voilà deux marchés différents, qui n'atteignent pas les mêmes cotes mais intéressent nombre d'amateurs et de collectionneurs qui peuvent se rejoindre quand il s'agit d'accrocher au mur quelque acquisition. Il est en effet peu envisageable de *marcher sur un tapis d'origine* mamelouke, d'une valeur approchant les 3,5 millions de francs... Il se trouve que Londres *accueille* un des principaux marchés pour les tapis et tapisseries. Il se trouve aussi que les deux maisons britanniques, Christie's *et* Sotheby's, proposent, respectivement les 14 et 29 février, deux ventes majeures *qui pourraient attirer à nouveau* les amateurs. A nouveau, car le secteur fut sinistré, au moins pour ce qui concerne les tapis, bien avant la crise générale qui a gagné le marché de l'art à la fin des années 80. Christie's propose des tapis *somptueux, avec des estimations* qui ne le sont pas moins. La seconde offre des tapisseries moins excitantes, mais apparemment plus abordables.

Christie's disperse la collection de la famille Bernheimer, marchands *d'art à Munich depuis 1864*. Lehmann Bernheimer, fondateur de la dynastie, eut pour client Louis II de Bavière, qu'il fournissait en excentricités diverses destinées à meubler ses châteaux délirants. Lehmann ne contribua pas peu à *vider la cassette royale. Le trop dé*pensier Louis II fut interné par ses ministres et se noya dans le lac de Starnberg, en 1886. Lehmann accompagna jusqu'au bout son souverain, puisqu'il obtint le marché des kilomètres de velours noir nécessaires aux funérailles... Le roi fou fut aussi l'introducteur de Lehmann Bernheimer auprès des *grandes familles européennes*. Lesquelles avaient parfois des soucis d'argent. Bernheimer les en débarrassait, en même temps que de leurs tapis. Sa collection s'arrondissait ainsi de carpettes, fruits des conquêtes menées depuis le XVᵉ siècle, *en provenance de Perse*, d'Anatolie, de Chine ou du Caucase, via les greniers les plus huppés.

Les trois fils Bernheimer ont *poursuivi son activité en voyageant* à travers le monde, jusqu'à Constantinople, plaque tournante du commerce du tapis, drainant leurs trouvailles vers l'immeuble du nº 3, Lenbachplatz, à Munich, qui abrita les activités de la firme *jusqu'en 1989*. Les Berheimer savaient travailler pour les générations futures et conservaient le *meilleur de leur collecte. Ils sa*vaient aussi trouver de nouveaux marchés : ils eurent pour client un autre grand excentrique, Randolph Hearst. Le magnat de la presse américaine des années 30 s'était fait bâtir Saint-Simeon (Californie), *un domaine qui ne cédait en rien* aux châteaux de Louis II. Ils meublèrent la propriété de celui qui servit de modèle pour *Citizen Kane*.

L'arrivée des nazis poussa les Bernheimer à s'exhiler. Les précieux tapis furent cachés dans les *froids monastères bavarois. Otto* Bernheimer, le fils de Lehmann, ré*cupéra ses trésors après guerre et* la vie reprit à Lenbachplatz. Avec ses routines commerciales : à la mort d'Otto, en 1960, la famille fit ainsi don d'un magnifique para mamelouk du XVᵉ siècle au département islamique du musée de Berlin. Lequel, reconnaissant, leur acheta deux autres pièces importantes.

### Il y a dix ans, la chute du marché

***Le marché du tapis s'est pris les pieds dans la spéculation* il y a une dizaine d'années. Quelques grands négociants avaient alors abusé d'une pratique vieille comme les ventes aux enchères : ils mettaient une œuvre en vente, enchérissaient dessus eux-mêmes jusqu'à gonfler artificiellement la cote qui valorisait ainsi l'ensemble de leur stock. Le danger est évident : tous les possesseurs de tapis se sont précipités pour vendre leur bout de carpette en espérant devenir millionnaires. L'offre a excédé la demande, les cours se sont effondrés. D'une qualité exceptionnelle, la vente Bernheimer devrait être un bon indicateur de la tendance actuelle de ce marché particulier.**

*Que les amateurs se rassurent*, il reste quelques merveilles dans la collection Bernheimer, vendue par Christie's : une des œuvres majeures de la vente est précisément d'origine mamelouke. Tissé en Égypte au XVᵉ siècle, c'est un des *plus anciens tapis du monde*. Bernheimer en fit l'emplette il y a soixante ans, auprès d'un collectionneur madrilène. Il est aujourd'hui estimé entre 2,5 et 3,5 millions de francs. Il faut dire que son jumeau avait appartenu aux Médicis – il est actuellement conservé au Palazzo Pitti de Florence. L'estimation est élevée. *C'est que Konrad, le dernier des* Bernheimer, est aussi marchand. Ses préférences vont aux peintures anciennes et à l'art asiatique, mais il ne veut pas brader le patrimoine familial pour autant. Et, en 1994, à Londres, Christie's avait vendu un *tapis Safavid pour un prix sem*blable. Le pari est pourtant risqué, même si les palais du Koweït, pillés lors de la guerre du Golfe, ont besoin de se remeubler.

Indice encourageant, une demi-douzaine de pièces de la collection *Bernheimer ont atteint de bons prix*, le 11 janvier à New York. Seulement il ne s'agissait pas de tapis, mais de tapisseries. Contrairement aux tapis, ce secteur-là ne s'est jamais effondré. Il n'est jamais monté bien haut non plus. Les estimations que donne Sotheby's pour sa *vente du 29 février en témoignent* : la plus basse tourne autour de 6 000 francs pour un joli fragment de tapisserie flamande du XVIᵉ *siècle* ; les plus hautes approchent les 230 000 francs. Certaines pièces pourraient monter bien plus, comme *Le Petit Déjeuner de la sultane*, tissée aux Gobelins en 1779, par Michel Andran, d'après un carton d'Amédée Van Loo. Un musée s'y intéresserait, dit-on.



*« Le Petit Déjeuner de la sultane » (détail), tapisserie tissée aux Gobelins en 1779, par Michel Andran*

*Le cas des Mois de l'année* est différent. Cette tenture, composée de douze tapisseries, fut réalisée dans les ateliers de Mortlake, à *Londres*, vers 1860. Probablement destinée à l'hôpital royal de Chelsea, elle passa dans la famille du comte de d'Ilchester. Comme les marchands ne respectent rien, sinon leurs clients, les douze pièces seront vendues séparément. Entre 80 000 et 120 000 francs chacune. A moins qu'un acheteur très motivé ne se déclare intéressé par l'ensemble, qui serait alors remis en vente en bloc : suspense garanti.

Mis à part quelques exemples *comme celui-là, cette vente de ta*pisseries est moins attractive. Bien sûr, il s'agit aussi d'une collection, celle de la Vigo Art Galleries, qui fut inaugurée en 1919 par Isaac Roffe et Raphael Souhami, à Londres. Mais les associés n'eurent *jamais* la *surface* ni la démesure des Bernheimer. La vacation offre précisément l'intérêt de proposer des tapisseries passées chez un marchand. C'est-à-dire nettoyées, et restaurées. Le coût de ces opérations peut en effet atteindre, voir *dépasser, celui de l'achat lui-même*. C'est dire si, contrairement à celles des tapis, les ventes publiques de tapisseries attirent habituellement plus de professionnels que de particuliers.

***Harry Bellet***

# A Washington, 300 000 « privilégiés » ont pu découvrir l'exposition Vermeer

**WASHINGTON**
*de notre correspondante*

Le 26 janvier, Edwin Ellis a quitté sa maison dans la grande banlieue de Washington à 6 heures du matin. Puis il est passé prendre sa mère, une dame de soixante-cinq ans dont le désir le plus cher était *de voir l'exposition Vermeer à la* National Gallery of Art : jamais, dans l'histoire de la peinture, un musée n'avait *pu réunir* autant de toiles (21 sur 35 connues) du grand maître flamand et jamais, du vivant de Mᵐᵉ Ellis, l'occasion ne se reproduirait.

Ouverte le 12 novembre 1995, l'exposition devait fermer le 11 février, *avant de partir pour La Haye*, qui l'accueillera à partir du 1ᵉʳ mars. Il n'y avait plus, depuis longtemps, de billets en vente – les 130 000 prévus se sont envolés dès le premier mois. Seule solution : faire la queue, le matin, devant la National Gallery afin d'obtenir un passe pour le jour-même. M. Ellis et sa mère prennent leur place à *8 h 15 dans* la file *qui*, par un froid de gueux, faisait déjà le tour du *bâtiment. A 10 heures, le musée* ouvre ses portes. A 10 h 15, la file commence à s'ébranler. Vers 11 h 30, un gardien sort, s'arrête 2 mètres devant M. Ellis et annonce que tous les billets pour la journée ont été distribués...

*Comme des milliers d'Améri*cains frustrés, Edwin Ellis n'aura pas vu l'exposition Vermeer, et il s'en est plaint amèrement dans le courrier des lecteurs du *Washington Post*. Certes, lorsque l'exposition fermera à Washington, elle aura fait plus de 300 000 heureux – une moyenne de près de 4 500 par jour.

*Outre que la durée prévue de* l'exposition n'était que de trois mois, un événement étranger aux amoureux de Vermeer est venu tout bouleverser : le conflit entre le Congrès et la Maison Blanche sur le budget provoqua la fermeture d'une partie des administrations fédérales, dont les musées d'Etat, à deux reprises, en novembre 1995 *puis en pleines fêtes* de Noël. Fin décembre, la direc*tion de la National Gallery* prit la mesure exceptionnelle de tirer sur des fonds privés pour ouvrir l'exposition au public.

**FAUSSE RUMEUR**

Mais elle était restée fermée *pendant vingt précieux jours*, ce qui provoqua un vent de panique chez les amateurs d'art : une rumeur – fausse – courut selon laquelle les musées propriétaires de certains tableaux menaçaient de les rapatrier, craignant pour leur sécurité. Lorsqu'enfin le musée rouvrit ses portes, le compte à rebours jusqu'au 11 février avait commencé. Coûte que coûte, il « fallait » voir Vermeer. A l'approche de la date fatidique, la National Gallery a décidé de prolonger ses heures d'ouverture, jusqu'à 19 heures d'abord, puis jusqu'à 21 heures, pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.

Arthur Wheelock, conservateur à la National Gallery et spécialiste du baroque du Nord a imaginé cette exposition, il y a huit ans, *avec son collègue du Mauritshuis* de La Haye, Frederik Duparc. Il affirme n'avoir pas vu un tel enthousiasme pour un artiste en vingt-deux ans de carrière dans le grand musée de Washington. « *Déjà pendant l'été, lorsque nous préparions l'arrivée des tableaux*, dit-il, *je n'avais jamais senti une telle excitation, depuis les gardiens jusqu'au serveurs de la cafétéria. Après, il y a eu la folie des billets en vente à l'avance, puis la fermeture des musées... Tout ça a été incroyable.* »

Dans les sept salles de l'exposition, l'inconfort de se retrouver à cinquante agglutinés derrière des tableaux de petites dimensions et de ne pouvoir se mouvoir d'une salle à l'autre qu'en jouant des coudes ne semble gêner personne, comme si la seule vue du « spectacle » compensait tout le reste. Pour Arthur Wheelock, c'est le signe que « *l'amour et l'enthousiasme pour Vermeer est un sentiment partagé. Les gens ne font pas la queue des heures parce qu'ils ont lu un article à la une de leur journal ; ils viennent parce qu'une fois dans leur vie, ils ont vu un Vermeer et que cette image est restée gravée en eux. Quand on voit un Vermeer, on ne l'oublie jamais.* »

Un journaliste du magazine *The New Yorker* demanda un jour au juriste italien Antonio Cassese, qui préside depuis deux ans le Tribunal international des crimes de guerre de La Haye chargé de juger les auteurs des atrocités yougoslaves, comment le récit quotidien de l'horreur balkanique ne le rendait pas fou. « *Ah*, répondit le juge... *Voyez-vous, aussi souvent que possible, je me dirige vers le musée Mauritshuis, au centre-ville, pour passer un peu de temps avec les Vermeer.* » Après trois mois de privations, puisque le Mauritshuis avait prêté tous ses Vermeer à la National Gallery, M. Cassese va bientôt pouvoir retrouver la quiétude et la paix du maître flamand avec l'exposition au grand complet.

***Sylvie Kauffmann***

# Victor Brauner ou le retour du lycanthrope

## Le Musée national d'art moderne rend un juste hommage à ce surréaliste, mort en 1966, grand inventeur de mythes pour aujourd'hui

**Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, 75003 Paris ; tél. : 44-78-12-33. Jusqu'au 6 mai.**

L'observation n'est pas neuve, et *pas fausse pour autant* : les réputations posthumes sont choses changeantes. Oublis et résurrections alternent, ballet réglé par la mode et les inquiétudes de chaque époque. Ainsi du surréalisme : les deux dernières décennies ne lui ont manifesté que peu d'intérêt. Trop bavard, trop lyrique, trop symbolique, il déplaisait à une *période éprise de formes* pures et d'expression réduite à son minimum.

Ce goût a cessé de gouverner les esprits, et il n'est plus absolument interdit de s'intéresser au surréalisme. A l'automne de 1995, une exposition très réussie de dessins au Cabinet d'art graphique et une présence accentuée dans « Féminin/Masculin » suggéraient que le Musée national d'art moderne n'était pas indifférent à ce renversement.

*L'hommage qu'il rend à Victor* Brauner confirme ces premiers indices. Quand, en 1985, la veuve de l'artiste consentit un legs très considérable – plus de cent soixante tableaux, plusieurs milliers de dessins, des sculptures et la collection d'art primitif réunie par le peintre –, sa générosité n'avait été fêtée que fort discrètement. Plusieurs collections publiques s'étaient partagé le don, divisé entre Les Sables-d'Olonne, Saint-Etienne, Marseille et Paris. Il n'avait pas paru alors urgent, ni même seulement courtois, d'organiser une rétrospective. Dix ans après, le musée présente une anthologie forte d'une trentaine de toiles, de dessins et d'archives.

*Constituée pour l'essentiel de* pièces issues de legs, complétée par quelques achats récents, elle est accrochée dans trois pièces formant galerie à l'intérieur du musée. A la voir, il ne fait guère de doute que, décidément, on a sous-estimé Brauner et que son étrangeté mérite mieux qu'un salut en passant.

Si différentes soient les manières dont il a usé depuis son arrivée à Paris en 1930, à l'âge de vingt-sept ans, jusqu'à sa mort en 1966, elles ont ceci de commun : la question du style n'intéresse Brauner qu'à demi. Il se *soucie fort peu de dé*montrer son adresse, d'attirer l'oeil. Il arrive à sa peinture de paraître *plate et appliquée*, pour peu qu'elle soit comparée aux improvisations dynamiques de Miro et aux expériences d'alchimiste d'Ernst. C'est qu'il ne cherche pas à faire surgir de l'imprévu ni ne joue avec le hasard des matériaux et des tâches. Ses *compositions sont précédées* d'études au crayon, tracées d'une ligne nette, sans reprises, sans imprécisions, un dessin de tarots et d'almanachs. Les monstres et les figures allégoriques qui peuplent les images apparaissent en pleine lumière et d'une couleur très exactement contenue à l'intérieur du dessin. Cette clarté, loin de leur nuire, rend leur présence presque irréfutable et ajoute à leur bizarrerie.

### VISIONS MONSTRUEUSES

*Mais tel n'est pas cependant* le but de Brauner, qui ne cultive pas le fantastique spontané. Quoiqu'il ait été reconnu par Breton dès 1933, quoiqu'il ait exposé sous son autorité l'année suivante, il se distingue décidément du surréalisme, *quand celui-ci fait confiance* à l'automatisme et à l'inconscient. Rien de plus conscient et de plus délibéré que ses compositions, rien de moins automatique que ses visions monstrueuses. Ses lycanthropes, sphynges, dragons, femmes-serpents *et poissons ailés ont des* fonctions symboliques déterminées.

*Ils* relèvent d'une mythologie cohérente et déchiffrable, d'autant plus déchiffrable que correspondances et esquisses permettent d'en reconstituer la formation. Or ces mythes braunériens racontent les terreurs et les désirs de l'humanité *telle que le XXe siècle* l'a connue, féroce, bestiale, inhumaine. Des meurtres rituels s'y accomplissent, et des messes noires, et des mutilations, et des étreintes contre nature. Dans ses tableaux trop précis, dans ses dessins exacts *comme des relevés d'archéologue*, elle pratique l'envoûtement, la malédiction et le sacrifice.

*Brauner exagère ?* Allons donc. Il serait plutôt légèrement en dessous de la vérité, lui qui a passé trois ans caché près de Gap parce *que sa femme était juive* et lui-même réputé communiste et dangereux. Dans cette clandestinité, il a exécuté quelques-unes de ses œuvres les plus intenses et des peintures à la cire et à la fumée. L'une d'elle s'intitule *L'Homme idéal*. C'est tout dire.

A l'occasion, des réminiscences artistiques se déclarent, et Brauner *ne craint pas d'avouer ce qu'il doit* au premier Chirico et à Picasso, pas plus qu'il ne se refuse plus tard le plaisir de rivaliser avec Matta dans le genre des architectures feuilletées et aberrantes. Mais le meilleur de sa peinture est dans les frises mythologiques des années 40, qui ont tout pour déplaire, froideur de la ligne, dissonance des couleurs, *impudeur de l'imagination*, tout cela aggravé par une sorte de naïveté – assurément fausse – qui per*met à Brauner de s'avancer* fort audelà de ce que tolèrent le bon goût et les bonnes moeurs. Ce n'est pas là le moindre de ses mérites.

***Philippe Dagen***

## DANS LES GALERIES

### GÉRARD COLLIN-THIÉBAUT

**Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe. 75011 Paris. Tél. : 48-06-92-23. Jusqu'au 2 mars.**

Collin-Thiébaut ou l'art conceptuel sans trop de peine. Fidèle à lui-même, impertinent dans la forme, pertinent sur le fond, cet artiste d'une cinquantaine d'années, qui *se soucie peu des allées et venues* des modes, propose quelques-unes de ses considérations récentes sur la peinture. Cela dans un langage imagé, tant il a remarqué, après Barthes, que *« rien à faire, je dois passer par l'image, l'image une espèce de service militaire social »*. La phrase est inscrite à même le mur, sous forme de rébus à l'ancienne, que nous sommes invités à déchiffrer parmi d'autres empruntées à Duchamp, ou à Lawrence Wiener *lorsque l'artiste conceptuel américain s'interrogeait sur la nécessité de réaliser une pièce*. Pour sa part, Collin-Thiébaut a trouvé une solution : voir la galerie de puzzles prenant des reproductions de tableaux célèbres, de Piero à Picasso, *en passant par* David et Millet, qu'il propose soigneusement encadrés. Il y en a beaucoup, et même trop, mais sans doute fallait-il en mettre assez pour faire passer cette idée qu'en cette fin de siècle, il n'y a pas moyen de faire autrement de la peinture qu'en recoupant son histoire. L'humour est là, qui inscrit la distance nécessaire entre les positions avant-gardistes d'hier et celles qu'on peut tenir aujourd'hui. *G. B.*

### DENIS ROCHE

**Galerie Le Réverbère 2, 38, rue Burdeau, 69001, Lyon. Tél. : 72-00-06-72. Jusqu'au 1er mars.**

Le Réverbère 2 à Lyon présente une *soixantaine* d'images de Denis Roche, dont la moitié n'ont jamais été montrées, ce qui ne peut qu'aiguiser l'appétit. On y retrouve les obsessions d'un écrivain-photographe, *d'un voyageur-joueur, préoccupé* par *deux notions-clés de* l'image fixe : le temps et l'espace. Et qui ne cesse de dire, dans ses nombreux autoportraits, qu'il est aussi jouissif, sinon plus, de déclencher que de regarder le résultat. *Première salle* : sa femme Françoise, photographiée sur le même site corrézien, en 1971, 1984 et 1995. Le jeu des lieux rephotographiés à quinze ou vingt ans d'écart se répète, mais chaque fois le paysage évolue plus que les traits du visage aimé. Conclusion : *au-delà du plaisir de retourner sur les lieux, d'en saisir* les fantômes du passé, voire de s'amuser à noter ce qui a changé, revenir permet d'arrêter le temps, de le brouiller, de freiner la course vers la mort. Deuxième salle : bel accrochage autour de la virtuosité de Denis Roche, son goût pour la perception déformée de la réalité *via* l'emploi de masses abstraites ou floues, lignes, décadrages, plongées et contre-plongées, reflets, ombres... Autant de brouillages – *plus littéraires que ceux du* Bauhaus et plus « naturels », car Roche n'use jamais des artifices du tirage – qui s'apparentent à ses jeux de l'écriture. L'auteur prend un malin plaisir à être dans et derrière l'image, à opérer de multiples *allers-retours qui donnent le tournis*. Troisième salle : le spectateur perd un peu plus ses repères face à des séries de plusieurs images où le spectateur est pris dans un jeu de miroirs tourbillonnants. Mais le cadre laisse deviner, comme c'est *souvent le cas dans* les images de Denis Roche, une chambre d'hôtel, une terrasse, un bar, un paysage, autant d'endroits que sait dénicher ce *« fou du* Guide bleu » et qui donnent une furieuse envie d'y aller voir de *plus* près. Bref, les *images de* Denis Roche *oscillent entre* l'exercice théorique complexe, l'autoportrait comme antidote à la mort et une limpide invitation au voyage. *M. G.*

# Les duos du Petit-Opportun

## Le club de jazz parisien renouvelle ces rencontres à deux



**EN SEPTEMBRE 1995,** le Petit-Opportun avait reçu plusieurs duos, pour la plupart inédits. Il faut beaucoup d'écoute et d'attention à l'autre et à soi, de connaissances du jazz pour que le duo ne devienne pas duel, mais proposition commune. Les combinaisons sont infinies, et la formule avait plu dans un lieu où l'on se sent proche des musiciens.

L'accueil de Bernard Rabaud se fait en famille, les sets sont généreux, fumeurs et non-fumeurs cohabitent, le public vient pour la musique. Ces attentions différencient les artisans comme le « P'tit-Op » des industriels de l'hôtellerie.

La programmation promet des merveilles : Dany Doriz et Georges Arvanitas (le 10 février) ; Marcel Azzola et Emmanuel Bex (les 13 et 14) ; Bex toujours avec Jean-Philippe Viret (le 15) ; Patrice Galas et Marc Fosset (les 16 et 17) ; Lew Tabackin et Philippe Aerts (les 20, 21 et 22), Eric Le Lann et Michel Graillier (les 23 et 24) ; une découverte, Thomas Savy avec Jacques Schneck (le 27) et Glenn Ferris et Alain Jean-Marie (les 28 et 29).

★ **Petit-Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mº Châtelet. Tél. : 42-36-01-36. De 50 F à 70 F.**

# UNE SOIRÉE À PARIS

**Pierre Vassiliu**
Vassiliu n'a jamais quitté la scène, même s'il y fait des apparitions épisodiques. Dans un album tout récent (*Nouvelle version 95*, chez PolyGram), il livre des interprétations modernisées de ses tubes increvables. Musette, jazz, manouche avec la guitare de Romane.
*Maison de la musique, 8, rue Anciennes-Mairies, 92 Nanterre. 20 h 45, le 10. Tél. : 41-37-94-21. 70 F et 120 F.*

**Claude Barthélemy Special Project**
L'Europa Jazz Festival du Mans programmera le 25 avril une « Barthélemy Fiesta » durant laquelle le guitariste viendra présenter ses récents projets. En avant-première, le Sceaux What, réouvert en octobre 1995, accueille « Barthé » et ses hommes en quartette et en trio. Beau lieu, belle idée des rapports entre festivals et clubs.
*Sceaux What, Scène nationale Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER B station Bourg-la-Reine, bus 188 station Georges-Clemenceau. 21 h 30, le 10. Tél. : 46-61-36-67. 90 F.*

**Blandine Verlet**
Parmi ses collègues, elle fait figure d'exception. On l'entend peu, mais même ses silences sont fracassants. De temps à autre, elle publie un disque, donne un concert où, la grâce aidant, elle peut être explosive ou décevante. Mais c'est cette inégalité même qui la rend à nulle autre pareille. *Dimanche et lundi*, Blandine Verlet interprète au clavecin *Le Clavier bien tempéré*, de Bach.
*Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. Mº Rue-Montmartre. 11 heures, le 11 février ; 20 h 30, le 12 février. Tél. : 48-24-16-97. Location Fnac, Virgin. De 90 F à 200 F.*

**La voix des voies**
Une cantate, inventée par Sergio Ortega (musique) et Francis Combes (livret) à partir des paroles de cheminots récoltées sur le vif ou à la télévision pendant la grève de décembre 1995 et interprétée par une quinzaine de comédiens et chanteurs. Cet *« hommage à la profession, un témoignage d'espoir et de dignité »*, précédé d'un récital de chants ouvriers, est présenté à l'initiative des comités d'entreprise des cheminots de la région parisienne.
*Gare du Nord, grande salle des assemblées générales, entrée 18, rue de Dunkerque, Paris 9e. Mº Anvers. 17 h 30, le 11. Entrée libre.*

# CINÉMA

## NOUVEAUX FILMS

**A L'ABRI DE LEURS AILES**
Film indien de Buddhadeb Dasgupta, avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Meher, Shankar Charkraborty, Indrani Halder (1 h 23).
*VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).*

**COÛTE QUE COÛTE**
*Film français de Claire Simon, (1 h 35).*
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

**ESPRITS REBELLES**
Film américain de John N. Smith, avec Michelle Pfeiffer, George Dzundza, Courtney B. Vance, Robin Bartlett, Béatrice Winde (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

**MÉMOIRES D'UN JEUNE CON**
Film français de Patrick Aurignac, avec Christophe hémon, Patrick Aurignac, Daniel Russo, Alexandra London, François Périer (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

**MIREK N'EST PAS PARTI**
*Film français de Bojena Horackova,* avec Bohumil Klepl, Eva Hodinova, Zuzana Bydzovska, Tomas Hanak, Bojena Horackova, Jan Vlasak (1 h 17).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**MORUROA, LE GRAND SECRET**
Film français de Michel Daëron, (1 h 14).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**POURVU QUE ÇA DURE**
*Film français de Michel Thibaud,* avec Gérard Darmon, Ticky Holgado, Emmanuelle Seigner, Catherine Jacob, Jean-Pierre Bisson, Rébecca Potok (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

**SABRINA**
Film américain de Sydney Pollack, avec Harrison Ford, Julia Ormond, Greg Kennear, Nancy Marchand, John Wood (2 h 08).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
*VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ;* Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation ; 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

**STRANGE DAYS (**)**
Film américain de Kathryn Bigelow, avec Ralph Fiennes, Angela Bassett, Juliette Lewis, Tom Sizemore, Michael Wincott, Vincent D'Onofrio (2 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

***TÉMOIN MUET (*)***
Film américain d'Anthony Waller, avec Marina Sudina, Fay Ripley, Evan Richards, Oleg Jankowski, Igor Volkov, Serguei Karlenkov (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

## LES EXCLUSIVITÉS

**L'AMÉRIQUE DES AUTRES** (Fr.-Brit.-All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE ET DESCENDIT UNE MONTAGNE** (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**LES APPRENTIS** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**AU BEAU MILIEU DE L'HIVER** (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
**LE BALLON BLANC** (iranien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**BROOKLYN BOOGIE** (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**BUTTERFLY KISS (**)** (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LA CÉRÉMONIE** (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
**LA CHANTEUSE DE PANSORI** (coréen, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**DEAD MAN** (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
**DENISE AU TÉLÉPHONE** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
**EN AVOIR OU PAS** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
**LES ENFANTS DU SOLEIL** (Fr.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10).
**ERMO** (Chin., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
**LA FILLE SEULE** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LA FLEUR DE MON SECRET** (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
***FUNNY BONES*** *(A., v.o.) : Action Ecoles,* 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
**LE GARÇU** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**LA HAINE** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
**L'INDIEN DU PLACARD** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**LAND AND FREEDOM** (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
**LES LIENS DU SOUVENIR** (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
**MADADAYO** (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS** (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**MARIO ET LE MAGICIEN** (All., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
**MON HOMME (*)** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
**MONEY TRAIN** (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
**N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)** (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
***NELLY ET M. ARNAUD*** *(Fr.) : UGC Forum Orient Express,* 1er (36-68-32-24) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
**OÙ SONT LES HOMMES ?** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**PAR-DELÀ LES NUAGES** (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT** (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**LE REGARD D'ULYSSE** (Gr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**SEVEN (*)** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
**SHARAKU** (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
**SMOKE** (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
***SOUVIENS-TOI DE MOI*** *(Fr.-Alg., v.o.) :* Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
**SUR LA ROUTE DE MADISON** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**UNDERGROUND** (européen, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
***VISIBLEMENT, JE VOUS AIME*** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
**WITTGENSTEIN** (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**XY** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).

## LES REPRISES

***LA BELLE AU BOIS DORMANT*** *(A., v.f.) :* Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
**LES 101 DALMATIENS** (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
***L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES*** (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**LA MAISON DES ÉTRANGERS** (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
***METROPOLIS*** *(All.) : 14-Juillet Beaubourg,* 3e (36-68-69-23) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10).
**LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE** ***LA CRUZ*** *(Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).*
**ZAZIE DANS LE MÉTRO** (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

## FESTIVALS

***ANTHOLOGIE DU WESTERN*** *(v.o.)*, Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). la Poursuite infernale, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; la Rivière rouge, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Pat Garrett et Billy the Kid, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Prisonnière du désert, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
**AVANT-PREMIÈRE** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). la Jeune Fille, dim. 11 h.
**BUNUEL ARCHITECTE DU REVE**, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
**CENT UN FILMS**, Centre Wallonie. Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Thanasse et Casimir, sam. 18 h ; Franz, sam. 20 h 30, dim. 15 h ; Vivement ce soir, dim. 18 h ; Cent ans de cinéma made in Belgium, dim. 20 h 30.
**CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE** (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). la Vie est belle, dim. 11 h.
**CINÉ-LIBRE**, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Au hasard, Balthazar, lun. 12 h, mar. 12 h.
**CINÉ-U** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Mystère d'Oberwald, dim. 12 h, lun. 12 h, mar. 12 h.
**CINÉMA DU MUSÉE**, Musée de l'Armée, 7e (44-42-37-70). la Bataille de Moscou, dim. 14 h ; la Bataille de Stalingrad, dim. 15 h 30 ; Diviser pour régner, lun. 14 h, mar. 14 h ; la Bataille d'Angleterre, lun. 15 h, mar. 15 h ; Un Reich de mille ans, lun. 16 h, mar. 16 h.
**CINÉMA NÉERLANDAIS** (v.o.), Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Faits divers, lun. 20 h 30.
**EGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA** (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). la Grive et l'automne, sam. 17 h ; Viens saluer, dim. 14 h 30 ; les Péchés, dim. 17 h.
**FESTIVAL MORETTI** (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Blanca, lun. 12 h 05.
***GRETA GARBO, LA DIVINE*** *(v.o.)*, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). le Roman de Marguerite Gautier, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Ninotchka, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Femme aux deux visages, sam. 18 h, 20 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 22 h.
**INAUGURATION DU CYCLE CINÉMA D'EUROPE**, Latina, 4e (42-78-47-86). les Derniers Jours de Pompéi, mar. 20 h.
***LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC***, Le République, 11e (48-05-51-33). Souviens-toi de moi, lun. 20 h 30.
**INÉDITS DU MEXIQUE** (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Uniquement avec ton partenaire, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Ange de feu, dim. 14 h, 16 h, 18 h ; Ville d'aveugles, lun. 18 h, 20 h, 22 h.
***JONAS MEKAS*** (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Sélection de films, dim. 13 h, 15 h.
**LOUIS JOUVET**, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Lady Paname, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Knock, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Miquette et sa mère, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Quai des Orfèvres, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
**MARIA KOLEVA FILMS**, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
**NÉO-POLAR AMÉRICAIN** (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Reservoir Dogs, sam. 17 h 55, 20 h, 22 h 05 ; Miller's Crossing, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; The King of New York, lun. 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h, 22 h 05 ; Un faux mouvement, mar. 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h, 22 h 05.
**NUIT SERIAL KILLERS** (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). Tueurs nés, sam. 0 h ; Henry, Portrait of a serial killer, sam. 2 h ; le Silence des agneaux, sam. 3 h 30.
**PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI** (v.o.), Le République, 11e (48-05-51-33). les Bottes rouges, dim. 15 h 30 ; les Premiers, mar. 17 h ; les Yeux de papa, lun. 17 h ; le Cycliste, lun. 15 h 20 ; le Foulard bleu, lun. 18 h 15, mar. 15 h 30 ; le Voyage, mar. 18 h 30.
**PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI** (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Nar-O-Nay, mar. 16 h 05 ; le Besoin, sam. 0 h 30 ; Tik-Tak, dim. 16 h 05, lun. 19 h 25 ; la Jarre, dim. 19 h 25, mar. 19 h 25 ; la Clé, sam. 19 h 25, lun. 16 h 05.
**RÉTROSPECTIVE MICHELANGELO ANTONIONI** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). l'Avventura, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Zabriskie Point, sam. 19 h, 21 h 30 ; Blow-up, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Eclipse, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
***SOIRÉE BREF***, *Le République, 11e* (48-05-51-33). les Statues meurent aussi, mar. 20 h 30.
**VIVA JAMES BOND** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Opération Tonnerre, sam. 19 h 50, 22 h 05 ; Casino Royale, dim. 13 h 40, 15 h 50, 19 h 50, 22 h 05 ; les Diamants sont éternels, lun. 14 h 10, 16 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; Rien que pour vos yeux, mar. 13 h 30, 15 h 45, 19 h 50, 22 h 05.
**WERNER FASSBINDER** (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
***WIM WENDERS*** (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; l'Ami américain, lun. 21 h 10.
***WOODY ALLEN*** (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... sans jamais oser le demander, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Prends l'oseille et tire-toi, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Quoi de neuf Pussycat ?, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Tombe les filles et tais-toi, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
Alberto Lattuada : Giacomo l'Idealista (1943, v.o. traduction simultanée), d'Alberto Lattuada, 16 h 30 ; la Louve de Calabre (1953, v.o. traduction simultanée), d'Alberto Lattuada, 19 h ; le Manteau (1952, v.o. s. t. f.), de Alberto Lattuada, 21 h.
**MARDI**
Conférence de Sergio Toffetti, 18 h 30.
**SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
*Enfermement : Films de la Femis, 17 h ;* la Grande Illusion (1937), de Jean Renoir, 19 h 30 ; l'Evadé du camp 1 (1957, v.o.), de Roy Ward Baker, 21 h 45.

## CENTRE GEORGES POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**
**DIMANCHE**
Le Cinéma suisse : l'Ame sœur (1985), de Fredi M. Murer, 14 h 30 ; No Man's Land (1985), d'Alain Tanner, 17 h 30 ; Seuls (1989), de Thierry Knauff et Olivier Smolders, 20 h 30.
**LUNDI**
Le Cinéma suisse : Piano panier (1989), de Patricia Plattner, 14 h 30 ; Zone grise (1979), de Fredi M. Mürer, 17 h 30 ; le Retour d'Afrique (1973), de Alain Tanner, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)**
***DIMANCHE***
Faits divers : Close up (1990, v.o. s. t. f.), d'Abbas Kiarostami, 14 h 30 ; Fait divers (1923), de Claude Autant-Lara ; la Peau douce (1964), de François Truffaut, 16 h 30 ; Rapt (1960), d'Igor Barrère ; la Machine (1997), de Paul Vecchiali, 19 h ; M le Maudit (1931, v.o. s. t. f.), de Fritz Lang, 21 h.
**MARDI**
*Faits divers : Avant l'orage (1987),* de Bertrand Stephant-Andrews ; l'Etrangleur (1972), de Paul Vecchiali, 14 h 30 ; Lacenaire (1990), de Francis Girod, 16 h 30 ; Aimé Césaire, une voix pour l'histoire (1994), d'Euzhan Palcy et Annick Thebia Melsan, 19 h ; les Bons et les méchants (1975), de Claude Lelouch, 21 h.

(*) *Films interdits aux moins de 12 ans.*
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

## SAMEDI 10 FÉVRIER

### TF 1

20.45

**LA SOIRÉE DES ENFOIRÉS 1996**
Divertissement présenté par Muriel Robin, Patrick Timsit, Jean-Jacques Goldman (150 min). 8385586
*Dix ans après la création des Restos du Cœur, les « enfoirés » se réunissent afin de perpétuer l'œuvre de Coluche.*

23.15

**LA SOIRÉE DES ENFOIRÉS**
1989-1996, où vont les Restos ? Avec Daniel Pennac, écrivain ; François Bloch-Lainé, président du comité de la Charte ; Alain Touraine, sociologue ; Bertrand Schwartz, membre du Conseil économique et social ; Marie Dumas, présidente des Restos (65 min). 1584213

0.20 Formule foot.
0.55 24 heures sur glace de Chamonix.
1.30 Journal, Météo.

1.40 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). Magazine. 2.00 et 3.05, 3.45, 4.20 TF 1 nuit. 2.10 et 4.30 Histoires naturelles. 3.15 L'Aventure des plantes. 4.55 Musique. 5.10 Histoire des inventions.

### France 2

20.45

**LE BÊTISIER DU SAMEDI**
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia.
Avec Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle, Gérard Darmon, Danyboon, etc.
(145 min). 8383107.

23.15

**LES ENFANTS DE LA TÉLÉ**
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia.
Avec André Dussollier, Michel Boujenah, Roland Giraud (85 min). 8836774

0.40 Journal, Météo.
0.55 La 25e Heure. Magazine. *Procédure 769.* 1754126
*Le 21 avril 1992, Robert Alton Harris était exécuté à la prison de Saint-Quentin en Californie devant quarante-neuf témoins.*

2.20 Tatort. 4.45 Bouillon de culture (rediff.). 5.50 Dessin animé.

### France 3

20.50

**LES NOUVEAUX EXPLOITS D'ARSÈNE LUPIN**
Série. Les souterrains étrusques, de Vittorio de Sisti (100 min). 304294
*Notre gentleman-cambrioleur endosse la soutane d'un prêtre assassiné pour tenter de retrouver le meurtrier.*

22.30

**▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE**
L'espion qui valait des millions, de Margaret Gilmore (45 min). 56126
*Un entretien exclusif avec Aldrich Ames, agent haut placé de la CIA mais aussi espion soviétique.*

23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Valery Gergiev, chef d'orchestre (75 min). 8309403

0.55 Musique Graffiti. *Vœux du nouvel an ; Nuit de la Saint-Jean*, de Bartok, par Jozef Lendvai et Miklos Szembelyi, violon (15 min).

### Arte

20.45

**DU ROUGE À LÈVRES SUR TON COL**
Série de Dennis Potter, avec Giles Thomas, Ewan McGregor [6/6] (60 min). 7044126

21.45 Métropolis. La voiture, fétiche de l'homme ; l'harmonie, c'est ridicule : portrait du compositeur Franz Hummel ; William Wyler ; sexe, sueur et larmes : les photos de Nan Goldin (60 min). 9479132

22.45

**MUSIC PLANET**
Pop Galerie. The Who (60 min). 2999403
*Clips, extraits de concerts et de l'opéra-rock* Tommy *retracent la carrière du groupe anglais. Occasion d'admirer les sauts de l'ange et les moulinets du guitariste-compositeur Pete Townshend et la folie dévastatrice du batteur Keith Moon, disparu en 1978.*

23.45 Le Confident. Téléfilm d'Ulrike Neulinger, avec Joachim Bissmeier (v.o., 95 min). 8728316
*Après avoir tué un homme par accident, un adolescent avoue son crime à son père.*

1.20 Cartoon Factory (rediff.). [4/10] Dessins animés. 1.45 7e art bis. Court métrage. [7/8] Bulgarie. 2.15 Court métrage (rediff.). Rives, d'Erick Zonca. 2.30 Glamour à Monaco (rediff.). Documentaire.

### M 6

20.45

**AUX FRONTIÈRES DU RÉEL**
Série.
Vengeance d'outre-tombe (55 min). 2551565
L'Eglise des miracles (50 min). 1415687
Série. Lazare (45 min). 75818
*Dans* Vengeance d'outre-tombe, *Mulder reçoit les menaces d'un criminel officiellement décédé en prison cinq ans plus tôt. Dans* L'Eglise des miracles, *Mulder et Scully s'intéressent à plusieurs décès qui ont frappé les fidèles d'un prédicateur. Dans* Lazare, *un agent du FBI, gravement blessé dans une fusillade, se réveille après deux jours de coma dans la « peau » d'un truand.*

23.15 Les Contes de la crypte. Série. *La séance* (30 min). 5174774 Allez-vous faire pendre (30 min). 6767942
0.15 Dance Machine Club.
0.50 Hit Dance.
1.20 Best of Dance. Musique.

3.15 Jazz 6. Magazine. 4.35 Fanzine. Magazine. 5.10 Boulevard des clips. Musique.

### Canal +

20.35

**EST-CE BIEN DE L'AMOUR ?**
Téléfilm d'Anthony Harvey (89 min). 381497

22.00 Flash d'information.
22.05 Surprises.
22.15 Jour de foot. *Magazine présenté par* Philippe Bruet (45 min). 7219687

23.00

**LES INSECTES DE FEU ■**
Film américain de Jeannot Swarc (1975, 95 min). 7955720

0.40 Tom et Viv ■ ■ Film de Brian Gilbert (1994, v. o., 120 min). 5067768
2.35 Les Gens du BAM. Documentaire de Jean Afanassieff et Antoine de Maximy (50 min). 8743519
3.30 Pigalle ■ Film de Karim Dridi (1994, 88 min). 2355774
5.00 Le Péril jeune ■ Film de Cédric Klapisch (1994, 101 min, ♦). 9891251

### Radio

#### France-Culture

20.30 Photo-portrait. Stefano Canulli.
20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. L'oiseau dans l'espace d'après les minutes du procès Brancusi contre Etats-Unis, de Claude Guerre.
22.35 Musique : Opus. Les Marsalis, père et fils.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Dans un Etat proche de l'Iowa ou l'itinéraire qui mène à l'état de grâce, de John Irving. 0.55 Chronique du bout des heures. La rivière échappée. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

#### France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 16 septembre 1995, au Grand Théâtre de Genève : Wozzeck, opéra en trois actes (adaptation du drame de Büchner) de Berg, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan, Karen Huffstodt (Marie), Victoria Reich (Margret).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Allemagne 1946. Concert donné le 3 février 1995, salle Olivier Messian à Radio-France, par les Violoncelles des Orchestres de Radio-France, dir. Didier Benetti : Œuvres de Cavanna, Boucourechliev, Gaussin, Florentz.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.40 Après une lecture du Dante. Après une lecture du Dante, de Liszt, Louis Lortie, piano ; Francesca da Rimini, de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. Mravinski ; Grand Duo concertant op. 21, d'Alkan, Papavrami, violon, Sermet, piano ; Symphonie sur la Divine Comédie de Dante, de Liszt, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboim.

22.35 Da Capo. Archives : le pianiste Wilhelm Kempff. Fantaisie chromatique et fugue BWV 903 / Choral Wohl mir, dass ich Jesum habe, de Bach ; Concerto nº 20 K 466, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; L'Harmonieux Forgeron / Menuet en sol mineur, de Haendel ; Nocture nº 6, de Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées câble et satellite

### TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 Mer de Chine, le pays pour mémoire. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal (France 2). 22.35 N'oubliez pas votre brosse à dents. (France 2 le 6/1/96). 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

### Planète

19.40 Les Hommes du pétrole. [1/8] La stratégie de Rockefeller. 20.35 La Route de Lawrence d'Arabie. Collection Kilomètre 0. 21.30 Les Forges de Vulcain. 22.00 L'Epopée de la Croix-Rouge. [4/4] Sur tous les fronts de notre monde. 22.55 Chippendales : Descente sur la ville. 23.45 Donovan Bronx à Frisco. 0.35 Portraits d'Alain Cavalier. La rémouleuse. 0.50 Que faire ? (60 min).

### Paris Première

19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Athlétisme. 23.30 Paris dernière.
0.25 Concert : Maurane. Enregistré à Bruxelles en 1989 (55 min). 87075411

### Ciné Cinéfil

18.45 Le Moulin des Andes ■ Film de Jacques Rémy (1943, N., 70 min). 27841584
20.45 Le Club. Invité : Sydney Pollack. 22.00 Anthologie du cinéma italien. [5/7] Le néoréalisme (1945-1950).
23.00 La Révolte des dieux rouges ■ ■ Film de William Keighley (1950, N., v.o., 80 min). 5788942
0.20 Le Carrefour de la mort ■ ■ Film de Henry Hathaway (1947, N., v.o., 100 min). 83570558
2.00 La Belle que voilà ■ Film de Jean-Paul Le Chanois (1949, N., 110 min). 52812879

### Ciné Cinémas

20.00 Hollywood 26. 20.30 Mourir pour Barossa. 22.30 Clint Eastwood : les films que j'aime.
23.00 La Femme libre ■ ■ Film de Paul Mazursky (1978, v.o., 120 min). 4880923
1.00 Imagine.
2.20 La Brune brûlante ■ ■ Film de Leo McCarey (1958, v.o., 105 min). 20357121
4.05 L'important c'est d'aimer ■ ■ Film d'Andrzej Zulawski (110 min).

### Série Club

19.55 Caraïbes offshore. Plaies et bosses à gogo. 20.45 Schimanski. Balle perdue. 23.05 Au-delà du réel. Le facteur humain. 0.40 Au plaisir de Dieu (45 min).

### Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. Un garçon impatient. 21.50 Le Frelon vert. Que le meilleur perde. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? Invité : le général Bigeard. 23.50 Road Test. 0.10 Seinfeld. Le contrevenant. 0.35 Dream On. Promotion canapé. 1.05 ▶ Max Headroom. La publicité subjective (50 min).

### RTL 9

20.30 *Les Cinq Dernières Minutes.* Baptême du feu. 22.10 Imogène et la veuve blanche. 23.40 Télé-achat. 0.40 Compil RTL9. Clips. 1.05 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL (25 min).

### TMC

20.00 Drôles d'histoires. 20.10 L'album Warner. 22.15 Le Pouvoir des mers. [1/6] Les artères de l'économie. 23.15 Le Chinois. L'Ange déchu. 0.40 Secret bancaire. La reine bleue (55 min).

### Eurosport

9.55 Ski. En direct. Coupe du monde. Slalom géant messieurs, à Hinterstoder (Autriche, 65 min). 68950478
11.00 Biathlon. En direct. Championnats du monde. Relais 4 x 7,5 km dames, à Ruhpolding (Allemagne, 60 min). 322854
12.00 Vol à skis. En direct. Championnats du monde, à Bad Mitterndorf (Autriche, 135 min). 7314852
15.30 Athlétisme. En direct. Meeting IAAF indoor de Birmingham (Angleterre, 120 min). 193359
17.30 Formule 1 Magazine. 18.00 Biathlon. 19.00 Vol à skis.
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 21e journée : Limoges-Pau-Orthez (125 min). 2880126
22.00 Boxe. 23.00 Golf. 0.00 Vol à skis. 1.00 International Motorsports (60 min).



## DIMANCHE 11 FÉVRIER

### TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger.
14.15 Arabesque. Qui a tué Jessica ? Série.
15.10 Le Rebelle.
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Terreur au bout du fil.
16.50 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7. Magazine présenté par Anne Sinclair. Invité : Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (60 min). 2382
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

**LES MARMOTTES ■**
Film français d'Elie Chouraqui avec André Dussollier, Jacqueline Bisset (1993, 104 min). 294121
*Réunion de famille, un 24 décembre, dans un chalet de Chamonix.*

22.35 Ciné dimanche.

22.45

**LE COW-BOY**
Film français de Georges Lautner (1985, 95 min). 1177332
*Le plus mauvais film de Georges Lautner, écrasé par Aldo Maccione.*

0.30 Un petit coin de paradis ■ Film de Josef von Baky (1956, 100 min). 2972701
*Une adolescente et une bande de gamins se mobilisent autour de l'écrivain Daniel Defoe.*
2.10 Journal, Météo.

2.20 Concert. Par l'Orchestre français. 3.35 et 4.15 TF 1 nuit. 3.45 L'Aventure des plantes. 4.25 Mésaventures. 4.45 Musique. 5.05 Histoire des inventions.

### France 2

13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Bernard Lavilliers.
15.10 Cousteau. Documentaire. Le dragon des Galapagos.
16.05 Dimanche Martin. L'Ecole des fans ; Ainsi font, font, font.
17.49 et 5.00 Stade 2. Rugby : Préparation du match France-Irlande ; tennis, Coupe Davis : France-Danemark ; Rallye de Suède ; Enduro du Touquet ; Football : 27e journée de D1 ; etc.
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.45

**URANUS ■ ■**
Film français de Claude Berri avec Gérard Depardieu (1990, 100 min). 225091
*Une relecture du roman de Marcel Aymé. Hypocrisie, haines, fautes, indifférence d'une communauté qui n'est pas sortie intacte des années noires.*

22.35

**TARATATA**
Variétés présentées par Nagui. (70 min). 4440898
*Nagui reçoit Florent Pagny qui, outre ses dernières chansons, chante en duo avec Touré Kounda et interprète* Terra *avec le groupe corse I Muvrini.*

23.45 Journal, Météo.
23.55 Musiques au cœur. Les Virtuoses de France. Œuvres de Tchaïkovski, Nino Rota, Sarasate, Bottesini, Mendelssohn, Brahms, Galliano, Piazzolla (75 min). 3300072

2.00 Savoir plus santé (rediff.). 2.55 Zen. 3.45 Diamir. 4.35 Funambule de l'impossible. 5.30 Dessin animé.

### France 3

12.45 Journal, Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. Documentaire. La vallée perdue, de Patrice Franceschi.
14.10 Sports dimanche. 21e Enduro du Touquet ; 15.15, Tiercé à Vincennes ; 15.40, Judo : Tournoi international de Paris ; 16.20, Athlétisme : Internationaux de France ; Tennis : Coupe Davis.
17.55 Lignes de mire. Magazine présenté par Jacques Chancel.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.06 Débat. Divertissement.
20.15 Benny Hill. Divertissement.

20.50

**INSPECTEUR DERRICK**
Série. Requiem pour un destin (65 min). 838237

21.55 Un cas pour deux. Des photos compromettantes. Série.
22.55 Dimanche soir. Valéry Giscard d'Estaing.
23.40 Journal, Météo.

0.00

**LE GRAND SOMMEIL ■ ■ ■**
Film américain de Howard Hawks, avec Humphrey Bogart, Lauren Bacall (1946, N., v. o., 114 min). 7401237
*Un univers de nuit, de danger où Bogart, dans un de ses rôles préférés, avance, à la fois cynique et digne, à la recherche d'une vérité inquiétante et rencontre en chemin Lauren Bacall, troublante Ariane d'un labyrinthe où rôdent les forces du mal.*

1.55 Musique Graffiti. *Nel aspro mio dolor, Ho un alma, Ergiti amor*, de Scarlatti, par Montserrat Caballé, soprano, Manuel Burgueras, piano (20 min).

### La Cinquième

13.00 Détours de France. 13.30 Fête des bébés ! 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Les Kwegus. 16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [1/6]. 17.00 ▶ Le Sens de l'Histoire. Hubert Beuve-Méry et « Le Monde », itinéraire d'un fondateur, entretiens de Jacques Almaric et Pierre-André Boutang. 18.30 Va savoir. *Les Meuniers du vent.*

### Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés [5/10].
19.30 Maestro. Spécial Beethoven. Quatre symphonies, deux pianos, huit mains, avec Abdel Rahman el-Bacha, Michel Béroff, Brigitte Engerer et Jean-François Heisser ; Triple concerto, op. 56, avec Brigitte Engerer, piano, Marc Coppey, violoncelle, Olivier Charlier, violon, et l'Orchestre Sinfonia Varsovia, dir. Michael Schonwandt. *Diffusé en simultané sur France* Musique (60 min). 2633
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

**SOIRÉE THÉMATIQUE : BEETHOVEN PASSIONNÉMENT**
Présentée en direct de Nantes par Michel Béroff.

20.46 Ludwig dans tous ses états. Documentaire (9 min). 104118898
21.00 Eroica ■ ■ Film autrichien de Walter Kolm-Veltée (*1950, N., v.o., 100 min*). 10898
22.30 La Folle Journée. Documentaire.
22.40 Quatuor avec piano nº 4, op. 16 bis. De Beethoven, avec Abdel Rahman el-Bacha, piano, et le Quatuor Isaÿe.
22.55 Sonate nº 5 pour violoncelle et piano. De Beethoven. Premier mouvement, avec Marc Coppey, violoncelle, et Josep Colom, piano.
23.05 Beethoven. Documentaire de Henri-Georges Clouzot. La Cinquième Symphonie, avec l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan (45 min). 913904
23.45 Opus. Les Variations Diabelli. Textes de Michel Butor dits par François Marthouret, avec Charles Rosen, piano (50 min). 977782
0.40 Sonate Clair de lune. De Beethoven. Premier mouvement, avec Michel Béroff, piano.

0.50 Métropolis (rediff.). Magazine. 1.50 Moi Den O (rediff.). Court métrage. De Manuel Poutte (1993), avec Josse De Pauw, Karma Dorje.

### M 6

12.55 Docteur Quinn, *femme médecin*. Série. Rite d'initiation. Son héros.
14.40 L'Aventurier. Série.
15.15 Fréquenstar. Maurane.
16.15 Le Joker. Série.
17.15 Mortelle Amnésie. Téléfilm de Gabriel Pelletier, avec Erika Anderson (91 min). 8859817
*A la suite d'un accident, une jeune photographe américaine est frappée d'amnésie sélective.*
18.55 Bugs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Quand les animaux nous étonnent.
20.35 et 0.45 Sport 6.

20.45

**CAPITAL**
Magazine présenté par Emmanuel Chain.
L'argent des pirates.
Reportages : vidéo pirates ; Musique hors la loi ; Voleurs d'images ; Du plagiat dans les hypers ; Italian Connection (115 min). 591546

22.40 et 4.40 Culture pub.

23.15

**LA SCANDALEUSE SIGNORA**
Film italien de Alex Perry avec Rock Malcovitch, Carol Martine (82 min). 9814508
*Version soft (donc sans intérêt) d'un porno transalpin.*

0.55 Best of nouveautés. Musique.

2.55 Sexy mode. Documentaire. 3.50 Jazz 6. Magazine. 5.05 Boulevard des clips. Musique.

### Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Les Beatles par les Beatles. [3/3] (98 min). 8816492
15.40 Les Inventions de la vie. Documentaire. Les enfants, c'est du souci, (25 min). 3259121
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
17.59 Cinématoc.
18.00 Rends la monnaie, papa ! Film de Howard Deutch (1994, 104 min). 202695
▶ *En clair jusqu'à 20.30*
19.45 Flash d'information.
19.55 Ça cartoon.

20.20

**FOOTBALL**
En direct. PSG-Montpellier. Match de la 27e journée du Championnat de France de D1 ; 20.30, coup d'envoi (130 min). 85505275

22.30 Flash d'information.
22.35 L'Equipe du dimanche. (105 min). 2274459

0.20

**BASKET AMÉRICAIN**
All Star Game. 70266275
*San Antonio va être le théâtre du match des étoiles qui opposent la conférence Ouest à la conférence Est. Plébiscités par le public du monde entier, Grant Hill (Detroit) qui a réuni le plus de votes, Michael Jordan et Scottie Pippen (Chicago), Anfernee Hardaway et Shaquille O'Neal (Orlando) formeront le cinq de départ de l'Est et seront opposés à Jason Kidd (Dallas), Clyde Drexler et Hakeem Olajuwon (Houston), Shawn Kemp (Seattle) et Charles Barkley (Phoenix) qui porteront les couleurs de l'Ouest.*

### Radio

#### France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Un cinéma des aveugles, Franz Kafka.

22.25 Poésie sur parole. Wallace Stevens (6).
22.35 Musique : *Le Concert*. Concert imaginaire du GRM. Œuvres de Donato, de Falla, Larivière, Bœuf, Varèse. Musiques sacrées tibétaines.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Ramadan, Françoise Brès ; Rub a dub dub ; Rémanences : Ephédras chryséléphantins ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Jean-Marc Duchenne (Feuillets d'album - Le narratif et le plastique, 2e volet). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

#### France-Musique

19.30 La Folle Journée Beethoven. Concert donné en léger différé de l'Auditorium Fidelio, à la Cité des Congrès, à Nantes, première partie diffusée simultanément sur Arte : Œuvres de Beethoven : Concerto pour violon, violoncelle, piano et orchestre op. 56 Triple concerto, par la *Sinfonia Varsovia, dir. Michaël* Schönwandt.
20.30 Voix souvenirs. Ninon Vallin, soprano : Les Noces de Figaro : Et Suzanne ne vient pas ; Où sont les belles heures ? (extraits de l'acte III), de Mozart (enregistré en 1944) ; Sept chansons populaires espagnoles, de De Falla (enregistré en 1930 et 1936) ; Les Berceaux, de Fauré (enregistré en 1932).
21.00 Capitale Prague. *Ou la mémoire des pierres.*

22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre : Inde du Sud ; Inde du Nord ; Musique d'Egypte, un livre de Frédéric Lagrange accompagné d'un disque ; Liban : Hommage à Matar Mohamed. - 2. Chansons : Chanson et Bel canto, Georges Thill et Florent Pagny ; 3. Le jazz, probablement : Le guitariste Noël Akchoté. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Cosi fan Tutte, de Mozart, par *le Chœur de l'Opéra des* Pays-Bas, l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Nikolaus Harnoncourt.

23.20 Soirée lyrique (Suite). Œuvres de Mozart : Symphonie nº 32, par le Concertgebouw d'Amsterdam, *L'Enlèvement au sérail*, début de l'acte 1, par les Solistes, le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Zurich. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées câble et satellite

### TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal (France 2).
22.35 La Gueule de l'autre ■ Film de Pierre Tchernia (1979, 100 min), avec Michel Serrault. 80425459

0.15 Deux ramoneurs chez une cantatrice. 0.30 Journal (France 3). 1.00 Journal (TSR).

### Planète

20.20 Portraits d'Alain Cavalier. La rémouleuse. 20.35 Que faire ? 21.35 Les Nouveaux Explorateurs. [4/12] L'aquarium géant. 22.05 La Maison de l'éveil. 22.55 Histoire de la marine. [5/7] Les forteresses flottantes. 23.45 Les Tortues. 0.40 Mascara. l'émir, les murs, les gens (50 min).

### Paris Première

20.30 Top-Flop.
21.00 Simple Men ■ ■ Film de Hal Hartley (1992, v.o., *105 min*), *avec Robert* Burke. 95905350

22.45 Le court en dit long. 23.40 Eco, écu et quoi ? 0.10 Premières loges. 0.40 Le Canal du savoir (*65 min*).

### Ciné Cinéfil

20.30 Monsieur Taxi Film d'André Hunebelle (1952, N., *80 min*), avec Michel Simon. 74350072
21.50 Le Carrefour de la mort ■ ■ Film de Henry Hathaway (1947, N., v.o., 95 min), avec Richard Wydmark, Victor Mature. 98830343
23.25 Le Moulin des Andes ■ *Film de Jacques Rémy (1943,* N., 70 min). 95010258
0.35 Ma sœur et moi ■ Film de Dino Risi (1957, N., 90 min), avec Renato Salvatori. 89014836

### Ciné Cinémas

20.35 Smoking ■ ■ Film d'Alain Resnais (1993, 140 min), avec Sabine Azéma. 38840184
22.55 No Smoking ■ ■ Film d'Alain Resnais (1993, 145 *min*), avec Pierre Arditi. 68401966
1.20 Maniac Film de William Lustig (1980, v.o., 85 min), avec Joe Spinell. 54103218
2.45 Délivrance ■ ■ *Film de John Boorman (1972,* v.o., 105 min), avec Jon Voight. 67029805

### Série Club

20.35 Le Club. 20.45 Au plaisir de Dieu. 23.05 Au-delà du réel. Attraction pour touristes. 0.40 Schimanski. Balle perdue (90 min).

### Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Le contrevenant. 20.25 Dream On. Promotion canapé. 20.55 Country box. 21.25 Father Ted. Good Luck Father Ted. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La semaine sur Jimmy. 22.10 New York Police Blues. Episode nº 35. 23.00 Destination séries. 23.30 *Les Envahisseurs.* Le mur de cristal. 0.25 Genesis, The Story So Far (90 min).

### RTL 9

20.30 Le Prix de l'exploit. Film de John Badham (1985, 120 min). *Drame.* 22.30 Christine. Film de John Carpenter (1983, 115 min). *Fantastique.* 0.25 Télé-achat. 0.40 Le Continent des hommes-poissons. Film de Sergio Martino (1978, 95 min). *Fantastique.*

### TMC

20.25 *Drôles d'histoires.* 20.35 Gorky Park. Film de Michael Apted (1983, 125 min). *Policier.* 22.40 Tour de chauffe. 23.40 Exploits et challenges.

### Eurosport

11.55 Vol à skis. En direct. Championnats du monde, à Bad Mitterndorf (Autriche, 140 min). 58461614
14.15 Athlétisme. En direct. Internationaux de France en salle, au Palais omnisports de Paris-Bercy (225 min). 91838188
18.00 Judo. 19.00 Vol à skis. 20.00 Snooker. 22.00 Athlétisme. 23.00 Golf. 0.00 Vol à skis (90 min).

## *Rendez-vous*

20.00 France-Inter
Le Masque et la Plume.

18.30 RTL
Grand Jury RTL-*Le Monde*
Jacques Delors.



*Les programmes complets* de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification *des symboles* :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 11 - LUNDI 12 FÉVRIER 1996

# La République verte

*par Alain Rollat*

**ON A TORT DE VOIR** de l'hypocrisie sous l'engouement de M. Juppé pour les biocarburants. Comme l'on a eu tort d'ironiser sur la conversion de M. Chirac au désarmement nucléaire. La preuve est désormais faite que sous l'autorité de son nouveau président, élu sous le signe de la pomme, la République française sera bel et bien la meilleure alliée de l'Internationale écologiste. Nous voulons parler d'une preuve concrète, sans équivoque, administrée ces jours derniers par un fonctionnaire dont le nom mérite d'entrer au panthéon des pionniers de la lutte pour la sauvegarde du patrimoine naturel. Nous voulons parler de l'action d'éclat de M. Losguardi. Voici les faits.

Il y a deux mois, sur une plage du littoral atlantique, des promeneurs découvrent un spectacle *monstrueux. Des tonnes de mulets pourrissent sur le sable. Des montagnes de mulets jaunes*, éventrés. Les artisans de la pêche locale comprennent qu'il s'agit là de l'œuvre de pêcheurs industriels en quête de poutargue, ces œufs de mulets jaunes vendus à prix d'or sur le marché du caviar. Il se confirme que ces poissons ont été victimes d'une technique aux effets ravageurs : la pêche au filet tournant.

A la vue de cette hécatombe, l'émotion est d'autant plus forte qu'à côté des mulets jaunes gisent les cadavres de cent cinquante-huit dauphins, piégés sans motif mercantile. Dépêchée sur les lieux, une équipe d'experts, munie d'une caméra, filme même un camion frigorifique en train de déverser sur la plage, en toute tranquillité, un nouveau lot de mulets vidés de leurs œufs et de dauphins sacrifiés.

Alerté par les écologistes, Claude Losguardi occupe, dans les parages, des fonctions officielles qui le mettent en position de savoir que les hommes d'affaires peu scrupuleux à l'origine de ce trafic bénéficient de complaisances en haut lieu. Mais ce fonctionnaire n'est pas un serviteur de l'Etat frileux. Ecœuré, il intervient auprès des autorités locales en les priant de mettre un terme à ce type de pêche. Pesant de tout son poids, il va jusqu'à les menacer de leur couper les vivres. Car il se trouve que M. Losguardi possède le moyen d'exercer de fortes représailles sur l'administration concernée puisque sa signature est indispensable pour la mise en œuvre d'une convention relative à la défense de la nature qui est assortie d'un crédit de *4,5 millions de francs. Le résultat* ne s'est pas fait attendre : une *circulaire du ministère des pêches* vient d'interdire la traque au mulet jaune et l'usage des filets tournants dans cette zone. C'est ainsi que M. Losguardi a vengé les dauphins.

Il faut donc espérer que l'Elysée, dans un souci de cohérence, fera bénéficier ce valeureux protecteur de l'environnement d'un avancement à la hauteur de son mérite. Et que rien n'y fera obstacle. Pas même le fait que tout cela se soit passé en Mauritanie, où M. Losguardi, ambassadeur de France, est ainsi devenu, pour notre honneur, le meilleur ami des dauphins.

# Le PC réunionnais propose de réduire les avantages salariaux des fonctionnaires de l'île

**UN PLUS UN ÉGALE TROIS.** Ce postulat réunionnais a dérangé plus d'un syndicaliste, vendredi 9 février, lors des assises de l'égalité sociale organisées à Paris par le ministère de l'outre-mer. L'étrange équation veut dire que, compte tenu des avantages salariaux consentis aux fonctionnaires employés dans les départements d'outre-mer, la même masse salariale pourrait financer trois postes au lieu de deux. Il y a près de 40 % de chômeurs à la Réunion. Paul Vergès, député (République et liberté) de la Réunion, propose donc de supprimer les privilèges dont bénéficient, chez lui, quelque quarante mille fonctionnaires et personnels assimilés. *« Au rythme actuel, nous aurons bientôt davantage de chômeurs que d'actifs à La Réunion. Ce sera l'explosion ! »*, s'alarme le président du Parti communiste réunionnais. Le PCR a fait ses comptes : sur 13 milliards de francs de transferts financiers de la métropole au profit de la Réunion, près de la moitié alimentent les revenus des fonctionnaires. La seule sur-rémunération des agents de l'Etat (à hauteur de 53 %) approche le montant total des fonds versés, dans ce département, au titre du RMI et des allocations de chômage.

**2,78 FOIS PLUS CHER**

La suppression de ces avantages hérités de l'époque coloniale pour les seuls nouveaux embauchés permettrait au bout de cinq ans une économie de plus de 3 milliards de francs, étant entendu que ces fonds seraient alors non pas rapatriés par le ministère des finances, mais consacrés à l'emploi et à la modernisation du service public dans les DOM. Voilà de quoi satisfaire l'Etat. Compte tenu des primes de vie chère, des congés bonifiés, du remboursement des *déménagements* et des rapatriements, un rapporteur général du budget au Sénat, Jean Arthuis, devenu, depuis lors, ministre de l'économie et des finances, avait observé qu'un fonctionnaire coûte 2,78 fois plus cher outre-mer qu'en métropole. Le genre de calcul que les syndicats n'aiment guère.

Margie Sudre, présidente (div. g.) du conseil régional de la Réunion et secrétaire d'Etat (div. d.) à la francophonie, a applaudi lorsque Camille Darsières, député (PS) de Martinique et secrétaire général du Parti progressiste martiniquais, a suggéré, très prudemment, de laisser les Réunionnais mener leur expérience de *« laboratoire »*. Au même moment, les représentants syndicaux des Antilles et de la Guyane menaçaient de quitter la salle. A la tribune, le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, qui, officiellement, n'est pas demandeur d'une réforme des modes de rémunération des fonctionnaires, savourait la perspective de pouvoir l'entreprendre, tout en sachant que la bataille se mènera à fronts renversés.

C'est en effet le centriste Pierre Lagourgue, sénateur de la Réunion, qui déclarait : *« Je voudrais éviter le mauvais coup qui se prépare. On ne peut pas croire en la sincérité de l'Etat »*, tandis que M. Vergès soupirait : *« Si les gars qui ont défilé chez vous, en métropole, en novembre et décembre, savaient qu'on leur demande d'être solidaires pour que leurs collègues d'outre-mer puissent conserver des domestiques à leur domicile... C'est fou ! »*

*Jean-Louis Saux*

# *Jean-Marie Le Pen chez Vladimir le Terrible*

**MOSCOU**
*de notre correspondante*

Jean-Marie Le Pen est la seule célébrité de l'extrême droite européenne à avoir accepté de cautionner, par sa présence, les extravagances de Vladimir Jirinovski, candidat à l'élection présidentielle en Russie. Le président du Front national devait, en effet, assister, dimanche 10 février, au mariage religieux du chef ultranationaliste russe, célébré vingt-cinq ans après son mariage civil avec son épouse Galina. Le politicien âgé de quarante-neuf ans, à qui il arrive parfois de prôner la polygamie, sera revêtu d'un long manteau couleur sable et, selon la tradition tsariste, distribuera, devant l'église, de l'argent aux pauvres : *« Ils vont se pendre à son manteau comme s'il était Ivan le Terrible »*, a expliqué son porte-parole Viktor Filatov, précisant que le Parti libéral-démocrate de Russie a déjà *« dépensé des millions et des millions pour qu'à la fête il y ait une mer de vodka, de vin et de bière, des feux d'artifice et des tartes. Les sans-logis*, a-t-il dit, *sont invités, ils recevront tous de l'argent de Vladimir Volfovitch... »*.

Ces fastes pourraient ternir les campagnes électorales que lancent aussi cette semaine Boris Eltsine et les communistes. *« Certain d'arriver second »* au premier tour de l'élection présidentielle, M. Jirinovski, qui propose de bombarder la Tchétchénie au napalm, explique ainsi son futur succès : *« Les Russes, fatigués des communistes décrépits et des démocrates obèses, pourraient voter pour moi parce que, en mai, la situation économique va se détériorer très fort et la guerre en Tchétchénie ne sera pas finie. »* Ayant une nouvelle fois promis les goulags sibériens aux *« démocrates »*, tout en promettant *« quelques strapontins »* aux communistes, M. Jirinovski a appelé *« 40 millions de Russes à lâcher ces partis de prostituées et à se jeter dans les bras »* de son propre parti, comparé à *« une vierge qui offrira une grande partie de sexe le 16 juin »*, date du scrutin.

M. Le Pen, de son côté, a déclaré à son arrivée à Moscou avec son épouse, qu'il faisait *« confiance »* à M. Jirinovski *« pour régler tous les problèmes de la Russie »* et qu'il s'agissait d'*« un ami »* avec lequel il a *« beaucoup de points communs »* et dont les idées *« ne lui paraissent pas spécialement extrémistes »*.

*Sophie Shihab*

# Compaq est accusé de vendre des ordinateurs usagés pour des neufs

**COMPAQ, LE PREMIER FABRIQUANT AMÉRICAIN ET MONDIAL** de micro-ordinateurs est accusé par un de ses clients, Richard Plum, de revendre comme neufs des ordinateurs qui lui sont retournés par des clients insatisfaits. Il est reproché au fabricant d'avoir, au moins depuis 1993, introduit des composants usagés dans des machines vendues comme neuves. Selon M. Plum, Compaq aurait faussement assuré au public qu'il utilise des procédures complexes pour contrôler que les ordinateurs retournés et qui ont été utilisés, même très peu de temps, ne sont pas revendus comme neufs.

Le plaignant assure que les employés n'inspectent les machines que pour vérifier s'ils *« ont l'air d'avoir servi »*. Le porte parole de Compaq, *Yvonne Donaldson, n'a pas fait de commentaires sur ce procès qui s'est* ouvert vendredi 9 février à New York.

# Report d'incorporation « sine die » pour l'appelé dont l'ami est séropositif

**LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE A ACCORDÉ**, vendredi 9 février, un report sans date limite à l'appelé stéphanois qui demandait à être dispensé de service militaire pour rester aux côtés de son compagnon séropositif. Par lettre, le général Fassier, directeur central du service national, l'a informé qu'il avait décidé de *« différer son appel du service actif, à titre exceptionnel, afin de* [lui] *permettre de formuler un éventuel recours »*. La veille, la commission de réforme de Rhône-Alpes avait refusé d'accorder une dispense pour soutien de famille à ce jeune homme (*le Monde* du 10 février).

Olivier, âgé de vingt-deux ans, ne sera donc pas convoqué en vue de son incorporation en juin comme prévu. La lettre du ministère de la défense ne fixe aucune autre date. Ce jeune homme entend toutefois faire appel de la décision de la commission régionale de réforme devant le tribunal administratif et veut saisir le médiateur de la République d'une demande de recours gracieux auprès du ministre de la défense.

## DÉPÊCHES

■ **ETATS – UNIS : l'expulsion de l'armée américaine** des militaires séropositifs a été jugée *« anticonstitutionnelle et très injuste »*, vendredi 9 février, par le président Bill Clinton. Cette disposition avait été adoptée par le Congrès dans le cadre du projet de loi sur le budget 1996 de la défense. Selon l'administration, 1 040 GI seraient séropositifs.

■ **TÉLÉVISION : le premier ministre luxembourgeois**, Jean-Claude Juncker, est opposé à une entrée du groupe de communication de Rupert Murdoch dans le capital de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). M. Juncker doit demander, lundi 12 février, des *« éclaircissements »* au directeur général de la CLT sur le projet de société commune qu'il prévoit de créer avec Murdoch pour commercialiser en Allemagne un bouquet de chaînes de télévision numérique (*Le Monde* du 8 février).

■ ***EXPULSION : le ministère français de l'intérieur a expulsé***, vendredi 9 février, quarante-six Roumains en situation irrégulière. Ils ont été renvoyés en Roumanie, à bord d'un avion de la compagnie roumaine Tarom. Il s'agit du treizième charter d'immigrés depuis le début de ces opérations qui ont concerné aussi bien des Africains que des Roumains. – *(Reuter.)*

■ **GRÈCE : le chef d'État-major grec, l'amiral Christos Lybéris**, a été limogé, jeudi 8 février, pour avoir rendu public un dialogue qu'il avait eu, fin janvier, avec le premier ministre Costas Simitis au plus fort de la crise gréco-turque, quand les flottes des deux pays avaient frôlé l'affrontement autour d'un îlot désert en Mer Egée. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 10 février 1996 : 474 353 exemplaires

# Washington accuse Tokyo de piller ses pop stars

*« CE QUI EST EN PÉRIL, c'est une des périodes les plus vibrantes et populaires de l'histoire de la musique américaine »*, a expliqué Mickey Kantor, le responsable américain pour le commerce, en annonçant, vendredi 9 février, l'engagement par les Etats-Unis d'une procédure contre le Japon auprès des instances multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De Frank Sinatra à Elvis Presley en passant par le jazz, la musique populaire américaine, devient l'enjeu d'une nouvelle guerre commerciale trans-Pacifique.

Mickey Kantor a expliqué que le secteur américain de l'enregistrement musical subissait un manque à gagner d'un demi-milliard de dollars par an (environ 2,5 milliards de francs) en raison de la production et de la vente au Japon de plusieurs millions d'enregistrements pirates. *« Si les Etats-Unis n'entreprenaient aucune action contre le Japon, d'autres pays pourraient en conclure qu'ils peuvent en faire autant »*, a lancé M. Kantor.

Les maisons de disques américaines, qui subissent de plus en plus la concurrence des vedettes et des producteurs locaux (la part de marché de la musique américaine ne représente plus aujourd'hui qu'un tiers d'une industrie mondiale de 40 milliards de dollars, contre 50 % en 1987), veulent préserver leur fonds de commerce et se réserver les possibilités de recyclage.

Déjà en 1995, les Etats-Unis avaient mené le combat sur la propriété intellectuelle à l'encontre de la Chine, accusée de faire perdre 1 milliard de dollars par an aux industriels américains. Washington, affranchi des règles juridictionnelles de l'OMC dont ne relève pas Pékin, avait alors brandi l'arsenal des sanctions unilatérales prévues par l'article 301 de la loi américaine sur le commerce.

**DROITS D'AUTEUR**

Face au Japon, les Américains passent par l'OMC en se prévalant des règles du cycle de l'Uruguay, qui garantiraient, selon l'interprétation américaine, une protection des droits d'auteur d'une durée de cinquante ans alors que le Japon se limite à vingt-cinq ans. *« Nous voulons que les Japonais révisent leur actuelle législation sur le copyright »*, a déclaré Mickey Kantor.

Pour l'OMC, il s'agit du premier cas de saisine relatif à la protection de la propriété intellectuelle, domaine qui ne relevait pas du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), l'instance informelle de résolution des conflits commerciaux qui l'a précédée.

*Christophe Jakubyszyn*

# Dans le numéro de février du « Monde diplomatique »

***TROIS DOSSIERS** dans Le Monde diplomatique* de février : modestes propositions pour sortir de la crise (avec des articles de Christian de Brie, Serge Halimi, Bernard Cassen, Paul Sindic, Ruben Mendez et Dominique Garabiol) ; fiévreuses banlieues en Europe (Camille Bonneville, Pascal Thibaut, Akram Ellyas et Paolo Griseri) ; il y a soixante ans, l'aube de la guerre d'Espagne (Ignacio Ramonet, Gabriel Jackson, Juan Goytisolo et Eduardo Haro Tecglen).

Egalement au sommaire : terrorisme et République ; la Russie vers l'avenir... *via* le passé ; tourner la douloureuse page des Sudètes ; l'Afrique sous la coupe du football ; la société tunisienne privée de parole ; Australie, fragile paradis ; une humanité sans domicile fixe ; Internet, une chance pour le Sud.

Dans un dossier de quatre pages, *Le Monde diplomatique* appelle ses lecteurs à devenir collectivement actionnaires du journal dans le cadre de sa filialisation.

★ En vente chez votre marchand de journaux, 22 F.